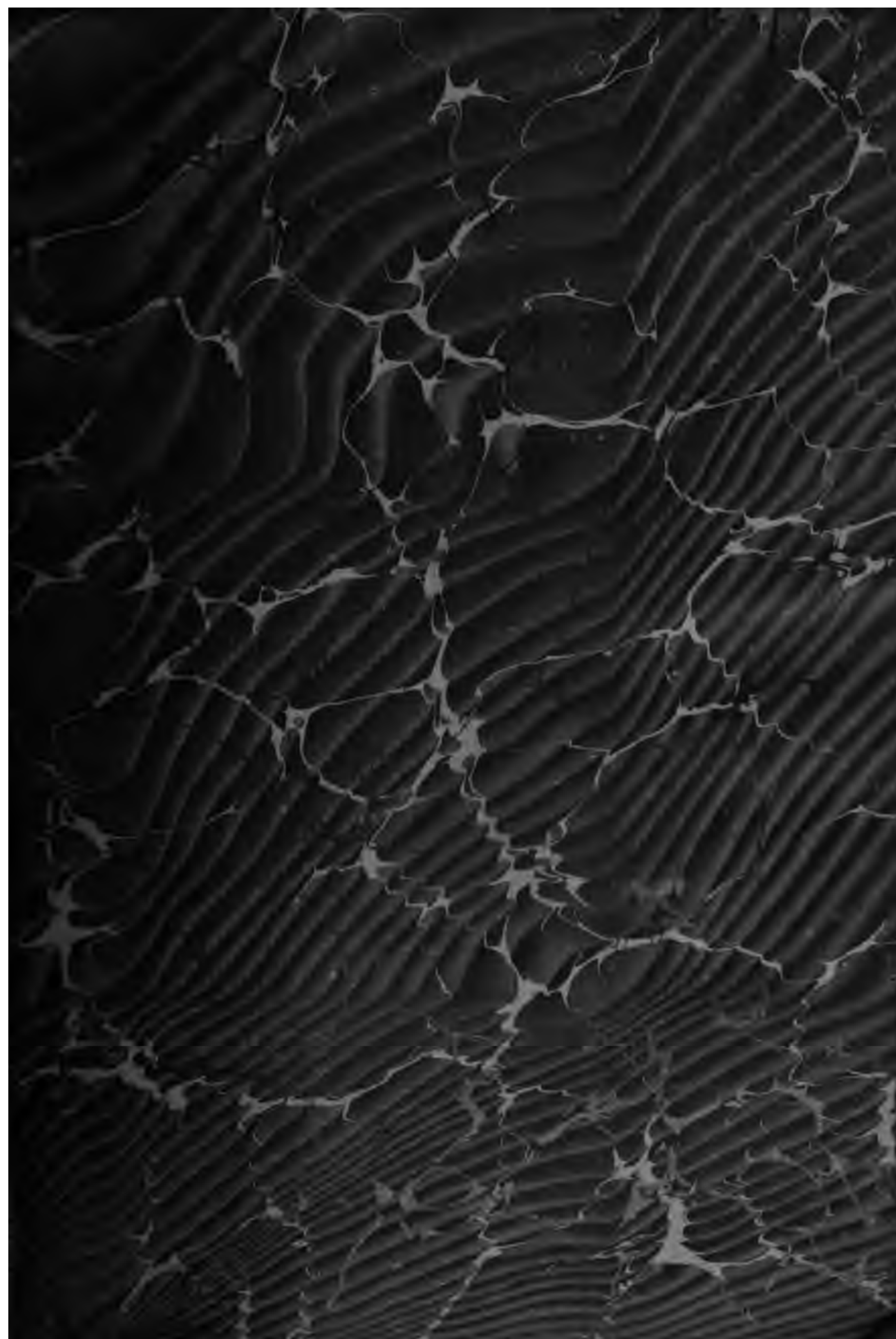



ENDURE FORT




In Memory of
STEPHEN SPAULDING
1907 – 1925
CLASS of 1927
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA BELGIQUE

HÉRALDIQUE

RECUEIL HISTORIQUE, CHRONOLOGIQUE, GÉNÉALOGIQUE ET BIOGRAPHIQUE COMPLET

DE

TOUTES LES MAISONS NOBLES RECONNUES DE LA BELGIQUE

PAR

CH. POPLIMONT

[illegible]

TOME VII. — H



PARIS
IMPRIMERIE DE HENRI CARION
[illegible], 64

—

1866

LA

BELGIQUE HÉRALDIQUE

LA BELGIQUE

HÉRALDIQUE

RECUEIL HISTORIQUE, CHRONOLOGIQUE, GÉNÉALOGIQUE ET BIOGRAPHIQUE COMPLET

DE

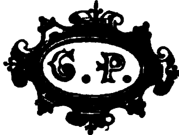
TOUTES LES MAISONS NOBLES RECONNUES DE LA BELGIQUE

PAR

CH. POPLIMONT

Chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, auteur de la *Noblesse Belge*, de la *Belgique depuis* 1830, des lettres sur la *Campagne d'Italie de* 1859, etc.

TOME VII. — M



PARIS
IMPRIMERIE DE WALDER
RUE BONAPARTE, 44

1866

LA

BELGIQUE HÉRALDIQUE

MACAR.

ECARTELÉ : au premier et au quatrième d'azur à la couronne d'or, au deuxième et au troisième d'argent, au cheval gai de gueules. COURONNE : de baron. SUPPORTS : deux lions d'or tenant chacun une bannière d'or au chevron de sable, accompagné, en chef, de deux merlettes de sable, et, en pointe, d'une rose quintefeuille de gueules pointée de sinople.
DEVISE : Semper fidelis.

Cette famille est originaire de la Hesbaye.

I. BALTHAZAR DE MACAR, né le 27 janvier 1695, licencié en droit, épousa Hélène Boux, dont un fils, Guillaume François, qui suit, II.

II. GUILLAUME FRANÇOIS DE MACAR, licencié en droit, seigneur de Brouck, etc., épousa Éléonore Ernestine de Goswin, dont deux enfants, savoir :

A. Pierre François Balthazar, qui suit, III.
B. Pierre Albert DE MACAR, seigneur de Nelishove, licencié en droit et en théologie, chanoine de Saint Denis.

III. PIERRE FRANÇOIS BALTHAZAR DE MACAR, né le 6 janvier 1767, conseiller du prince évêque de Liége, épousa, le 13 octobre

1784, Anne Marie Augustine Scholastique d'Aoust, dont quatre enfants, savoir :

A. Marie Charles Ferdinand Balthazar, qui suit, IV.
B. Marie Charles Louis Ghislain DE MACAR, colonel de cavalerie.
C. Caroline Célestine Scholastique Éléonore.
D. Augustin François DE MACAR, fonctionnaire.

IV. MARIE CHARLES FERDINAND, BARON DE MACAR, par diplôme de Sa Majesté le roi Guillaume Ier des Pays Bas, en date du 22 septembre 1839, confirmé par arrêté royal de Sa Majesté le roi Léopold Ier, en date du 31 mai 1844, né le 5 septembre 1785, mort à Liége, le 27 mars 1866, référendaire au conseil d'État, conseiller à la cour d'appel de Liége, gouverneur du Hainaut, sous le régime des Pays Bas, sénateur et gouverneur de la province de Liége après 1830, chevalier des ordres de Léopold et du Lion Néerlandais, officier de la Légion d'honneur, épousa Henriette de Meeus, dont trois enfants, savoir :

A. Ferdinand, qui suit, V.
B. Eugénie, épousa, à Liége, le 27 décembre 1855, Charles Braconnier de Thier.
C. Lambertine Annette Ida, épousa, à Liége, le 9 mai 1859, Marie Léonce, baron de Moffaerts, fils de Georges Ferdinand, baron de Moffaerts de Strée, et de Marie Charlotte Désirée, baronne de Rosen.

V. FERDINAND, BARON DE MACAR, épousa, à Liége, le 27 décembre 1855, Delphine de Potesta d'Engimont.

MADRE.

ÉCARTELÉ : au premier et au quatrième d'argent à trois lions de sinople, couronnés et armés d'or, lampassés de gueules; au deuxième et au troisième d'azur à trois pommes de pin d'or ; sur le tout d'azur à un entrelacs d'or. COURONNE : à neuf perles. SUPPORTS : deux lions de sinople couronnés et armés d'or, lampassés de gueules.

Cette famille, originaire de France, non moins distinguée par ses services et le rang qu'elle tint dans la magistrature que par ses alliances avec différentes maisons titrées de la Flandre et de l'Artois, possède des lettres de noblesse accordées par le roi Louis XII à Raoul de Madre, archer de la garde royale, signées à Blois, au mois de mars 1512, et un brevet daté de Versailles, du 23 mars 1786, signé de Sa Majesté Louis XVI, qui permet à François Régis de Madre et à ses descendants de décorer l'écusson de leurs armes d'une couronne de comte, de lui donner pour supports deux lions de sinople couronnés et armés d'or et lampassés de gueules, d'où dérive l'autorisation de porter le titre de comte.

Cette famille est représentée en Belgique par Édouard Amand Joseph, comte de Madre de Mauville, né à Cambrai, le 24 juin 1824, qui épousa, le 7 juillet 1863, au château de Bougnies, Hainaut, Marie de Biseau de Bougnies, née à Mons, le 13 août 1837.

MAELCAMP.

De gueules : un cerf d'argent passant, le col traversé d'une flèche d'or, posée en barre, la pointe en haut. Heaume : d'argent, grillé liséré d'or, accompagné de ses lambrequins d'argent et de gueules. Cimier : un griffon naissant d'or. Supports : deux griffons.

Cette famille chapitrale, d'origine espagnole, établie vers l'an 1500 dans les Pays Bas, où elle acquit bientôt une grande considération, résida alternativement à Tournai et à Gand, où elle se fixa définitivement.

I. George Maelcamp, né à Tournai, mort à Gand, eut un fils, Adrien, qui suit, II.

II. Adrien Maelcamp, né à Gand, épousa Catherine van den Plassche, dont un fils, Mathieu, qui suit, III.

III. Mathieu Maelcamp, mort en 1588, épousa Élisabeth de Jonghe, morte le 27 avril 1595, fille de Mathieu et de Catherine van der Haghen, dont quatre enfants, savoir :

A. Catherine, née en 1588, épousa, le 21 septembre 1608, Livin van Hecke, dont postérité.

B. Marie, née en 1592, religieuse.

C. Livine, née en 1594, épousa Baudouin Everaert, mort en 1634, dont postérité.

D. Mathieu, qui suit, IV.

IV. MATHIEU MAELCAMP, né le 16 septembre 1590, mort le 4 octobre 1657, épousa : 1° le 12 septembre 1612, Catherine Taets; 2° le 9 février 1630, Élisabeth de Wilde, morte le 5 juin 1674, fille de Pierre et d'Élisabeth Sturtewaeghen.

Il eut du premier lit huit enfants, entre autres trois, qui suivent, savoir :

A. Pierre, qui suit, V.

B. Antoine MAELCAMP, né le 26 novembre 1626, épousa, le 23 janvier 1649, Catherine Stoop, fille de Jean et d'Élisabeth Sollewyn, dont cinq enfants :

a. Isabelle Charlotte, née le 30 mai 1651, épousa Jean Baptiste de Hasselaere, licencié en médecine, dont un fils, Augustin, dominicain à Gand.

b. Catherine, née le 2 mars 1653, morte en bas âge.

c. Marie, née le 28 mars 1654, sans alliance.

d. Catherine, née le 4 février 1657, morte sans alliance.

e. Antoine MAELCAMP, né le 23 avril 1660, sans alliance.

C. François, qui suit, V, après son frère Pierre.

Il eut du second lit trois enfants, entre autres un fils, savoir :

D. Jean Baptiste, qui suit, V, après ses frères François et Pierre.

V. PIERRE MAELCAMP, né le 16 février 1615, épousa, en 1640, Barbe Heubens, fille de Jean et de Suzanne Stevens, dont huit enfants, savoir :

A. Marie Marguerite, née le 11 août 1646, épousa Livin Vaentkens.

B. Isabelle, née le 1er décembre 1647, épousa, en Sicile, Nicolas Omaseur, fils de Nicolas et d'Anne Ullens.

C. Marie Suzanne, née le 29 avril 1649, épousa Corneille de Winter.

D. Catherine, née le 10 juillet 1650.

E. Anne, née le 6 octobre 1651.

F. Pierre MAELCAMP, né le 23 novembre 1653, mort en Espagne, en 1698.

G. Jossine, née le 25 juin 1655.

H. Barbe, née le 21 mars 1656.

V. FRANÇOIS MAELCAMP, né à Gand, le 10 août 1628, mort le 31 octobre 1676, épousa, à Valenciennes, Jeanne de la Derrière, morte à Gand, le 10 mai 1687, dont trois enfants, savoir :

A. Jean Baptiste MAELCAMP, mort sans alliance.

B. Étienne, qui suit, VI.

C. Isabelle, née à Gand, le 29 mai 1672, épousa, à Gand, le 19 novembre 1697, Louis Bonaventure van de Woestyne, chevalier, secrétaire des Parchons de Gand.

VI. ÉTIENNE MAELCAMP, né à Gand, le 7 mars 1667, mort le 24 août 1728, épousa, en Espagne, Anne Marie Mahieu dit Principe, morte à Gand, le 10 janvier 1755, dont trois enfants, savoir :

A. Marie Anne Ildefonse, épousa, à Gand, le 2 février 1732, son cousin germain, Jean Baptiste van de Woestyne, chevalier, seigneur de Rooborst, mort le 25 août 1778, fils de Louis Bonaventure et d'Isabelle Maelcamp, ci-dessus.

B. Etienne François Michel, qui suit, VII.

C. Isabelle Jacqueline Rose Josèphe, sans alliance.

VII. ÉTIENNE FRANÇOIS MICHEL MAELCAMP, mort le 4 juillet 1776, épousa, à Gand, le 6 août 1732, Marie Thérèse Josèphe van de Woestyne, sa cousine germaine, sœur de Jean Baptiste, ci-dessus, dont six enfants, savoir :

A. Isabelle Anne Marguerite, morte sans alliance, à Gand, le 28 janvier 1789.

B. Anne Marie Françoise Josèphe, née à Gand, le 2 août 1737, morte le 3 octobre 1795, épousa, le 5 septembre 1761, Emmanuel Bernard de Moerman, conseiller au conseil de Flandre, né le 6 janvier 1725, mort le 22 janvier 1764, fils de François Robert, vicomte de Moerman d'Harlebeke, et de Catherine Thérèse Robette.

C. Marie Anne Louise, née le 10 décembre 1738, épousa, le 1er février 1777, Maximilien Antoine Morel, seigneur de Westgaver, mort le 5 juin 1793.

D. Colette Charlotte Philippine, morte sans alliance, le 2 décembre 1798.

E. Étienne Jean François, qui suit, VIII.

F. Jean Antoine MAELCAMP, seigneur d'Opstael, né le 26 avril 1749.

VIII. ÉTIENNE JEAN FRANÇOIS MAELCAMP, né à Gand, le 23 septembre 1746, mort à Gand, le 16 décembre 1797, secrétaire des Parchons de Gand, épousa, à Gand, le 10 mai 1773, Marie Barbe Pycke, née à Gand, le 5 janvier 1750, dont trois enfants, savoir :

A. Emmanuel Joseph Ghislain, qui suit, IX.

B. Pierre MAELCAMP, mort sans alliance.

C. Barbe Joséphine, épousa Joseph Paelinck, peintre d'histoire, mort à Schaerbeck, le 19 juin 1839.

IX. EMMANUEL JOSEPH GHISLAIN MAELCAMP, né à Gand, le 23 juillet 1774, mort le 18 mars 1840, épousa, le 10 août 1796, Thérèse Françoise Colette Morel, morte à Gand, le 22 février 1849, dont un fils, Étienne Édouard, qui suit, X.

X. ÉTIENNE ÉDOUARD MAELCAMP, né le 20 août 1797, mort à Gand, épousa Françoise Catherine Julie Maroux, dont trois enfants, savoir :

A. Victor MAELCAMP.

B. Étienne Jules, qui suit, XI.

C. Marie Désirée, morte à Gand, le 1er août 1856, épousa, le 22 décembre 1852, Édouard Massion, capitaine pensionné, mort à Bruxelles, le 24 février 1858.

XI. Étienne Jules Édouard Maelcamp d'Opstale, épousa, à Ninove, le 15 octobre 1860, Jeanne Marie Clémentine van Alstein, dont un fils, savoir :

Étienne Jules Marie Léon Désiré Maelcamp, né à Gand, le 31 décembre 1861.

V. Jean Baptiste Maelcamp, né en 1635, mort le 1er mai 1702, épousa, à Séville, Agnès Françoise Donckers, fille de Gaspard et de Suzanne Janssens, née à Anvers, morte le 11 décembre 1690, et inhumée à Saint Jacques, à Gand, dont douze enfants, savoir :

A. Jean Baptiste Maelcamp, s'établit en Espagne, et épousa, à Séville, Ignacia Omazur, dont quatre enfants :

a. Jean Baptiste Maelcamp, fut marié.
b. Agnès, épousa, à Séville, François Craeyenwinckel, dont un fils et une fille.
c. N..., épousa, à Séville, Charles Eneas, dont deux fils.
d. Isabelle, épousa Joseph de Pediola Narvuez, conseiller de Barcelone.

B. François Benoît Maelcamp, mort à Séville, sans alliance.

C. Isabelle Agnès, supérieure des Thérésiennes, à Gand, puis à Bruges.

D. Agnès Françoise, née à Séville, le 7 avril 1670, et baptisée à l'église de San Ysidoro, épousa, à Gand, le 21 octobre 1697, Jean Baptiste Guillaume Soenens, fils de Jacques et d'Isabelle van Basselaere.

E. Philippe Maelcamp, né le 2 mai 1676, mort le 8 juillet 1751, épousa, le 15 décembre 1706, Thérèse Jacobs, morte le 5 octobre 1719, fille de Charles et de Marie Thérèse Sasseghem, dont deux enfants :

a Philippe Charles Maelcamp, né le 9 septembre 1707, épousa, en Espagne, Marie Thérèse Jacobs, sa cousine germaine, femme en secondes noces, à

Séville, de Charles van de Woestyne, fille de Georges Emmanuel, seigneur de Westwalle, et de Thérèse Emmanuelle Peellaert, dont deux enfants.

b. Marie, épousa N. d'Heyne d'Elene, dont un enfant, mort en bas âge.

F. Charles Antoine, qui suit, VI.

G Jacques Fortunat, fondateur de la seconde branche.

H. Pierre MAELCAMP, provincial, pendant neuf années consécutives, de la Compagnie de Jésus, en Belgique.

I. Gaspard MAELCAMP, prêtre capucin, mort à Séville.

J. Benoît MAELCAMP, mort à Gand, sans alliance.

K. Françoise Adrienne, morte le 27 octobre 1749, et inhumée aux Récollets, à Gand.

L. Thérèse Adrienne, morte séculière, au couvent des Ursulines, à Aix la Chapelle.

VI. CHARLES ANTOINE MAELCAMP, né le 23 novembre 1677, mort à Gand, le 23 mars 1764, épousa Anne Barbe Valcke, fille de Pierre, seigneur de Hoetzeele, et de Barbe Catherine Mathieu, morte le 16 février 1711, dont un fils, Charles Philippe Antoine, qui suit, VII.

VII. CHARLES PHILIPPE ANTOINE MAELCAMP, seigneur de Schoonberghe, van den Abeele, Ter Loven, Zitsauw, Walle, né le 4 février 1710, mort le 18 juin 1766, épousa, le 6 février 1735, Isabelle Françoise Wyckhuuse, dame héritière de Fontigny, Raveschoot, Eenrode, dernière de son nom, née le 2 mars 1712, morte le 10 janvier 1782, fille unique de Philippe Joachim, seigneur des mêmes lieux, et de Florence Isabelle Borluut, sa femme du second lit, petite fille de Jean et de Jeanne van der Hellen, dont trois enfants, savoir :

A. Isabelle Catherine Rose, née le 27 août 1736, épousa, le 13 avril 1758, Antoine Joseph Emmanuel Rodriguez d'Evora y Vega, marquis de Rodes, baron de Berleghem, né le 9 avril 1732, mort à Gand, le 10 janvier 1766, fils aîné d'Emmanuel Joseph et de Marie Josèphe de Pamele.

B. Marie Josèphe Françoise, née le 19 octobre 1743, morte le 10 juillet 1771, épousa, à Gand, le 11 juillet 1769, Jean Baptiste Cyprien, comte de Lauretan d'Alembon, né à Audruie, en Boulonnais, chevalier de Saint Lazare, seigneur de Bavichove, Cauchy, fils aîné de Léonard Balthazar, chevalier de Saint Louis, et de Barbe de Guelque de Cheseau, dont postérité.

C. Charles Robert Jean, qui suit, VIII.

VIII. Charles Robert Jean, marquis de Maelcamp, chevalier, seigneur de Schoonberghe, Abeele, Ter Loven, Zitsauw, Walle, Fontigny, Raveschoot, Eenrode, né le 3 janvier 1742, comte en 1776, marquis en 1785, autorisé, en 1787, à sommer l'écu de ses armes d'une couronne ducale, épousa, le 27 avril 1769, Françoise Charlotte Colette Hubertine de Nieulant, née le 10 mai 1749, morte à Gand, le 29 mars 1772, fille de François Hubert Joseph, vicomte de Nieulant et de Poltelsberghe, seigneur de Ruddervoorde, chambellan de Son Altesse Royale le duc Charles de Lorraine, grand bailli de la ville de Gand, et de Françoise Joséphine d'Alegambe, fille de Charles, baron d'Auweghem et du Saint Empire Romain, seigneur de Mortaigne, Bassenghien, et de Christine Ernestine Wauters, dame de Volckegem, dont deux enfants, savoir :

A. Isabelle Charlotte Colette Hubertine Ghislaine Louise, née le 3 juin 1770, morte au berceau.

B. Jean Baptiste Désiré Colette Ghislain Hubert Jean, marquis de Maelcamp, né le 7 juillet 1771, mort, dernier de sa branche, à Delft, le 11 septembre 1794.

Deuxième branche.

VI. Jacques Fortunat Maelcamp, seigneur de Tomme, Ter Haeghen, Caleestert, né le 25 octobre 1683, mort à Gand, le

24 février 1741, épousa : 1° en Espagne, Marie Catherine del Campo dit van de Velde; 2° à Gand, le 12 mars 1734, Sabine Jeanne du Bois, née le 4 juin 1692, morte le 14 janvier 1765, fille de Mathieu et de Jacqueline Sabine Codde.

Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Marie Anne Bernarde Josèphe Pétronille, fille dévote, née à Séville, le 19 mai 1710, morte à Gand.

B. Jacques Étienne MAELCAMP, né en Espagne, le 4 décembre 1711, mort sans alliance, à Gand, le 4 février 1768, et inhumé à Saint Bavon.

Il eut du second lit sept enfants, savoir :

C. Sabine Philippine Colette, née le 10 janvier 1715, morte le 13 septembre 1750, épousa, le 14 juin 1734, Joseph Ignace de Ghellinck, chevalier, seigneur de Tollenaere.

D. Agnès Josèphe Flore, née le 26 décembre 1716, morte le 29 avril 1779, épousa, le 17 août 1743, Théodore Joseph de Jonghe, baron d'Ardoye, seigneur de Waerde, Mandekens, etc., conseiller et procureur général du conseil de Flandre, mort le 4 mars 1776.

E. Charles Aloïs, qui suit, VII.

F. Françoise Jeanne Baptiste Lutgarde, née le 16 juin 1720, épousa, le 3 septembre 1746, Robert Jean de Moerman, vicomte d'Harlebeke, né à Gand, le 12 février 1717, mort le 20 mai 1777, fils de François Robert et de Catherine Thérèse Robette.

G. Mathieu Jacques François MAELCAMP DE BALSBERGHE, né le 19 novembre 1724, épousa, le 15 mars 1780, Jeanne Charlotte Joséphine Colette, vicomtesse de Nieulant, née le 20 octobre 1751, morte à Gand, en janvier 1837, fille de François et de Françoise d'Alegambe, dont un fils :

Charles Hubert Bernard MAELCAMP, né à Gand, le 2 janvier 1781, mort sans alliance, en 1822, membre du corps équestre de la Flandre Orientale.

H. Emmanuel Charles Maur MAELCAMP, né le 16 janvier 1729, mort à Gand, le 3 mars 1776, et inhumé à Saint Bavon, licencié en l'un et l'autre droit, ecclésiastique.

I. Jean Baptiste Séraphin, fondateur de la branche d'Allemagne.

VII. Charles Alois Maelcamp, seigneur de Tomme, Ter Haeghen, né le 21 juin 1719, mort le 11 octobre 1784, chef bailli de la vicomté de Gand, épousa, à Ypres, le 29 mai 1774, Sabine Antoine Marguerite van der Stichele, fille de François Joseph, seigneur de Maubus, Bois Rozeele, et de Sabine Colette Thérèse Bonnaert, dont cinq enfants, savoir :

A. Mathieu Charles Antoine Désiré Maelcamp, seigneur de Tomme, né le 2 juin 1778, mort le 4 avril 1825, épousa, au château de Braffe, en septembre 1800, Charlotte Isabelle Joséphine de Gaest de Braffe, morte en 1821, fils de Charles François Joseph et d'Albertine Caroline Françoise Bonaert, dont plusieurs enfants, entre autres :

Marie Antoinette, née à Ypres, le 15 janvier 1805, morte à Tournai, le 19 décembre 1864, épousa Adolphe Marie Michel Joseph Errembault du Maisnil, né le 2 juillet 1797, fils de Denis et de Catherine Hoverlant du Carnois, dont postérité.

B. François Bernard Maelcamp, né le 22 septembre 1780, mort le 29 septembre 1780.

C. Désiré Baptiste Constant Joseph Maelcamp.

D. Jean Baptiste Constant Joseph, qui suit, VIII.

E. Charles Borromée Maelcamp, né le 9 février 1784, mort sans enfants, à Bruxelles, le 9 février 1848, épousa, le 31 mars 1826, Marie Thérèse Aimée Plunkett de Rathmore, née le 21 septembre 1777, morte le 25 février 1849, veuve en premières noces de Pierre François Ghislain Rudolphe de Villegas, des comtes de Saint Pierre Jette, fille de Jean Joseph Ferdinand Plunkett de Rathmore et de Marie Gabrielle Aimée Cossée.

VIII. Jean Baptiste Constant Joseph Maelcamp de Landeghem, né le 2 janvier 1782, mort en 1831, épousa, à Mons, le 24 janvier 1810, Charlotte Désirée Ursule Thérèse de Jacquier, fille unique de Nicolas Ignace Joseph, marquis de Virelles, morte le 28 avril 1833, dont plusieurs enfants, entre autres, Alfred Victor Marie Ghislain, qui suit, IX.

IX. ALFRED VICTOR MARIE GHISLAIN, BARON DE MAELCAMP DE VIRELLES, né le 16 septembre 1812, épousa, à Bruxelles, le 19 avril 1841, Virginie Marie Ghislaine d'Hane de Steenhuyse, née à Gand, le 4 novembre 1816, fille de Charles Joseph Marie, comte d'Hane de Steenhuyse, et de Christine Joséphine Dons de Lovendeghem, dont une fille, savoir :

Lucie Caroline Marie Ghislaine, née à Gand, le 5 janvier 1842, épousa, à Gand, le 8 mai 1860, Amédée Constantin Louis, comte de Renesse, secrétaire honoraire de légation, né à Liége, le 18 janvier 1833, veuf de Marie Caroline Joséphine, comtesse de Borghgrave d'Altena, fils de Louis Joseph Jean Anne Philippe Victor Rodolphe, comte de Renesse Breidbach, vice président du sénat, et d'Antoinette, baronne de Stockhem, dont postérité.

Branche d'Allemagne.

VII. JEAN BAPTISTE SÉRAPHIN, BARON DE MAELCAMP DE VLIERDERBEEKE, né le 14 novembre 1730, colonel au service d'Autriche, épousa, en Silésie, le 27 décembre 1762, Jeanne Élisabeth, baronne d'Ighauw, fille de Jean Joachim et de Chrétienne Vertueuse, baronne de Kracht, dont trois enfants, savoir :

A. Josèphe Charlotte Chrétienne Jeanne Sophie, née à Luxembourg, e 16 octobre 1763.

B. Charlotte Élisabeth Pétronille Frédéricque, née à Luxembourg, le 6 janvier 1766.

C. Gustave Adolphe Mathieu Clément Alexandre Eugène, qui suit, VIII.

VIII. GUSTAVE ADOLPHE MATHIEU CLÉMENT ALEXANDRE EUGÈNE, BARON DE MAELCAMP, né à Luxembourg, le 28 novembre 1769, tué en tête de la garde impériale autrichienne, le 21 mars

1799, épousa, le 14 novembre 1791, Louise Isabelle de Beaulieu, fille de Jean Pierre, général baron de Beaulieu, chevalier de l'ordre militaire de Marie Thérèse, dont trois enfants, savoir :

A. Pierre Gustave, BARON DE MAELCAMP DE BEAULIEU, né le 16 janvier 1793, capitaine au service d'Autriche, chambellan de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique.

B. Anne Élisabeth Estelle, née le 9 juillet 1794, morte le 25 février 1863, chanoinesse du chapitre de Savoie, à Vienne, épousa, le 6 juin 1826, Joseph, baron de Wattman Maelcamp Beaulieu, docteur en médecine, conseiller de cour, professeur émérite de l'université de Vienne, créé baron avec faculté de joindre le nom de sa femme au sien, par lettres patentes de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, en date du 5 septembre 1853.

C. N..., chanoinesse du chapitre de Brünn, en Moravie.

MAERE.

D'AZUR : à l'étoile à six rais d'or. COURONNE : à cinq perles. HEAUME : d'argent, grillé, liseré, orné d'or, fourré de gueules. LAMBREQUINS : d'azur et d'or. CIMIER : l'étoile de l'écu entre deux vols; à dextre, d'or; à sénestre, d'azur. SUPPORTS : deux levrettes contournées, au naturel, colletées d'or et de gueules.

La famille de Maere est une des plus anciennes du pays de Waes; les alliances qu'elle a contractées, les charges dont ses membres ont été revêtus depuis des siècles, attestent suffisamment son origine et la position qu'elle avait acquise dès le XIVe siècle.

Quoique la généalogie de la famille de Maere, établie sur preuves, commence dans la dernière moitié du XIVe siècle, le nom de cette maison, écrit indifféremment de Maere, de Mare et de Madere, se rencontre souvent dans des documents antérieurs de plus d'un siècle à la dernière date. C'est ainsi que nous trouvons qu'en 1282, Jehan de Mare figure dans un acte dressé à la requête d'un noble Flamand nommé Henri Evelbare; qu'en 1276, Berthoen de Mare fut envoyé par le comte de Flandre pour s'entendre avec les Anversois au sujet du péage de l'Escaut. Par lettres du 9 avril 1299, données à Saint Germain en Laye, Philippe, roi de France, voulant reconnaître les services rendus par Dominique de Maere pendant la guerre des Flandres, lui concède et donne la maison ayant appartenu à Jean de Tornaco et Paschasie, sa femme, située à Bruges, dans la rue dite Nor-

santstrate, ainsi que le manoir, les terres et autres biens tenus par Guillaume de Thourout, sis près de Vorselare, dans la châtellenie de Bruges.

La filiation de la famille de Maere a été donnée jusqu'au septième degré, en 1585, dans les Fragments généalogiques de l'official Dumont; Genève, 1776, t. II, p. 95. Depuis, M. Goethals, Miroir, etc., p. 665, s'en est occupé et a continué la descendance jusqu'à nos jours. Nous donnons la généalogie qui suit d'après des documents authentiques en n'omettant que les branches secondaires qui se sont séparées de la branche principale avant le XVIe siècle.

I. NICOLAS DE MAERE, mayeur de Saint Nicolas en 1386 et 1390, d'après les chartes qui existent encore aujourd'hui aux archives de la Flandre Orientale, à Gand. Son sceau était une étoile à six rais.

En flamand, *de Mare* signifie nouvelle; or, dans le langage mystique du moyen âge, l'étoile était l'emblème par excellence de la nouvelle, parce qu'une étoile annonça aux Mages la nativité du Christ. Les armes sont donc parlantes.

Il semble résulter des comptes du grand bailli de Waes, en 1373, que Nicolas eut pour père Jean de Maere et pour frères Jean et Pierre. On ignore le nom de sa femme, mais il laissa un fils, Jean, qui suit, II.

II. JEAN DE MAERE, cité dans les registres de l'église de Saint Nicolas, comme marguillier en 1393; il figure en cette qualité dans un accord intervenu, le 18 juillet 1393, entre François van de Poele, watergrave de Flandre, et la fabrique de l'église.

Le nom de sa femme est inconnu, mais il eut un fils, Alexandre, qui suit, III.

III. ALEXANDRE DE MAERE, cité comme marguillier en 1419 et 1428. Par acte du 3 février 1419, il prit à cense, pour l'église

de Saint Nicolas, de Henri Toluin, watergrave de Flandre, une pièce de terre de deux cents verges, située à l'ouest de l'église. C'est en partie sur cette pièce de terre que fut établi l'ancien cimetière.

Conjointement avec sa femme, appelée Marguerite... et ses enfants Jean, Nicolas, Pierre, Philippe et Élisabeth, il fonda un anniversaire de quinze gros de rente hypothéquée sur sa maison, sise rue Spievelt, en 1426. Il eut plusieurs enfants, entre autres trois, qui suivent, savoir :

A. Pierre, qui suit, IV.

B. Jean DE MAERE, échevin de Saint Nicolas en 1440; il fit le relief du fief de Licquevelde, sous Saint Paul, en 1435. Dans les comptes de cette année, le bailli Louis van der Moere rapporte « que le dict fief « doit estre desservi à un cornet quant Monsg[r] (le comte de Flandre) « veut chachier en la t're de Waize. »

C. Nicolas DE MAERE, en la même année fait le relief d'un fief de trente-cinq bonniers, comprenant onze arrière fiefs et « desservi a ung « cheval et a ung leycol. »

IV. PIERRE DE MAERE, échevin de Saint Nicolas de 1449 à 1464. Son sceau porte l'étoile à six rais, comme il conste par plusieurs actes scabinaux déposés encore aujourd'hui aux archives de l'église de Saint Nicolas.

Il épousa Catherine de Wrée, fille de Jean, veuve de Pierre van Belcele, fonda avec elle et ses enfants, l'an 1484, un anniversaire de vingt-deux gros et trois mesures de seigle par an. (Acte du 15 avril 1484.) Il eut quatre enfants, savoir :

A. Antoine DE MAERE.

B. Mathieu DE MAERE, épousa Digne van Goethem, dont postérité.

C. Martin, qui suit, V.

D. Thomasine.

V. MARTIN DE MAERE, échevin de Saint Nicolas de 1494 à 1517, maître des pauvres en 1504. Son sceau, portant l'étoile à

six rais, append encore à plusieurs chartes qui font partie des archives de l'église.

Il épousa Élisabeth Hillegeers, fille de Jean, dont plusieurs enfants, entre autres trois, qui suivent, savoir :

A. Pierre, qui suit, VI.
B. Élisabeth, morte sans alliance, le 1er avril 1543.
C. Antoine DE MAERE, épousa Madeleine van Schoote, dont deux fils :

a. Pierre DE MAERE.
b. Simon DE MAERE.

VI. PIERRE DE MAERE, mort en 1585, échevin de Saint Nicolas de 1542 à 1566, chef homme (hoofdman) du serment de Saint Sébastien, marguillier et maître des pauvres en 1546 et 1554, épousa Élisabeth Stroobant (1), femme en secondes noces de Jean van Landeghem, fille de Jacques et de Marguerite Zaman, dont trois enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, VII.
B. Marguerite, morte le jour de la Sainte Catherine, 25 novembre 1578, et inhumée dans l'église de Belcele, devant l'autel de Notre Dame, épousa : 1° Jean van der Elst, mort en 1564; 2° Jacques van Havre.

Jean van der Elst était fils de Jacques, échevin de Saint Nicolas, et de Jeanne van Schaverbeke. Du mariage de Marguerite de Maere avec Jean van der Elst est né un fils unique, Jacques van der Elst (2), d'abord greffier de Belcele, puis haut échevin du pays de Waes, en 1620;

(1) Marguerite Stroobant, sœur d'Elisabeth, ci-dessus, épousa Jean de Jonghe, fils de Jean, chevalier, auteur de la branche gantoise de ce nom, à laquelle appartient le dominicain Bernard de Jonghe, l'auteur des *Gentsche Geschiedenissen*.

(2) Son fils brisa d'un franc canton : d'azur à l'étoile à six rais d'or. — Pour la généalogie van der Elst, voyez Dumont : Fragm. généal.; pour la généalogie van Havre, voyez Goethals : Diction. hérald.

il épousa Marie van Schaverbeke, dont il eut plusieurs enfants, entre autres, Marguerite van der Elst, qui fut consacrée abbesse de Groenenbriel, à Gand, le 14 juin 1676, avec exposition des quatre quartiers :

VAN DER ELST, de Maere,
VAN SCHAVERBEKE, Verbeke.

Jacques van Havre était fils de Adrien et de Cornélie Spruyt; il fut bailli de la seigneurie de Cluysen en 1571, et échevin de Belcele en 1580.

C. Catherine, épousa Jean van Grimberghe, fils de Gilles.

VII. JEAN DE MAERE, qui figure, le 23 mars 1573, comme tuteur des enfants de Jean van Mullem, laissa, à sa mort, en 1586, plusieurs enfants en bas âge, dont les tuteurs furent Antoine de Witte, Nicolas van Mullem et Jacques van der Elst, ainsi qu'il résulte de l'état des biens des mineurs passé le 15 mai 1586. Il épousa Elisabeth van Mullem, vivant encore en 1606, fille de Jean et de Jeanne van der Braken, dite Verbraken, dont quatre enfants, savoir :

A. Gilles, qui suit, VIII.

B. Jossine, épousa Thierry de Jonghe.

C. Pierre DE MAERE, mort sans alliance, le 3 juin 1628, laissa pour unique héritier son frère Nicolas. Un procès, qu'encore mineur il avait eu à soutenir en même temps que Nicolas contre leur frère Gilles et leur beau frère Thierry de Jonghe, procès qui ne fut entièrement terminé qu'en 1599, explique pourquoi il exclut ces derniers de son testament. Peu de temps avant sa mort il avait fondé son anniversaire à l'église de Saint Nicolas.

D. Nicolas DE MAERE, épousa Anne Verbeke (1), fille de Josse, échevin de Saint Nicolas, et de Marie van Remoortere, dont postérité.

VIII. GILLES DE MAERE, mort le 30 juillet 1643, échevin du Beversche à Saint Nicolas en 1619, et où un anniversaire fut fondé à l'église paroissiale, lieu de sa sépulture, épousa : 1° Anne van der Braken, dite Verbraken; et 2° le 7 septembre 1605,

(1) Voy. Dumont, *Fragm. généal.*, t. I, p. 209, Généalogie Verbeke.

Anne Maes, fille de Jacques et d'Amelberghe de Jonghe, née à Nieukerken en 1578, morte le 30 septembre 1624.

Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, IX.

B. Catherine, née le 12 mars 1602, épousa : 1° André van Goethem, fils de Jacques, mort le 5 février 1643; et 2° le 23 janvier 1644, Jean Vernimmen, fils de Barthélemy et greffier de Thielrode.

Il eut du second lit trois enfants, savoir :

C. Jossine, née le 8 juin 1606.

D. Anne, née le 10 juin 1610, épousa Jacques Snouck.

E. Gilles DE MAERE, né le 2 juin 1620, épousa Amelberghe Vernimmen, dont postérité.

IX. JEAN DE MAERE, né en 1601, mort le 28 octobre 1674, échevin de Saint Nicolas et bourgmestre du Beversche. Il épousa, le 2 mai 1630, Anne van Cauteren (1), dite Vercauteren, fille de Gilles, échevin de Saint Nicolas, et de Jossine Poppe, morte le 1er août 1672. Le 21 novembre 1674 fut approuvé leur acte de partage entre leurs enfants mineurs, savoir :

A. Jeanne, née le 10 janvier 1634, morte sans alliance, le 8 octobre 1693.

B. Jean, qui suit, X.

C. Anne, née le 10 février 1640, épousa André de Bock.

D. Amelberghe, née le 17 février 1642, épousa, le 12 avril 1667, Pierre Andenaert, seigneur de Winninghe, fils de Laurent, mort le 24 mars 1703, et inhumé dans l'église de Saint Nicolas.

E. Nicolas DE MAERE, né le 7 septembre 1646, seigneur de Donck, Beeckacker, etc., épousa, le 20 novembre 1668, Jossine Albrecht, fille

(1) La branche cadette des van Cauteren posséda les seigneuries de Nederbrakel, Wedergraet, etc., elle s'allia aux Cassina, Woensheim, Plotho, etc. Voyez Dumont, *Fragm. généal.*, article van Cauteren.

de Jean et d'Anne de Maere, sa cousine. Il mourut à la tête des milices bourgeoises du pays de Waes, dans un combat livré, le 10 octobre 1675, aux troupes françaises dans les rues de Lokeren.

Il eut deux enfants qui lui survécurent; son état de biens fut dressé le 19 mai 1676. Sa veuve épousa en secondes noces André de Bruyne, fils d'André.

F. Gilles DE MAERE, né le 2 juin 1648, échevin de Saint Nicolas de 1698 à 1710, épousa, le 20 juillet 1676, sa cousine Anne de Maere, morte le 10 mars 1692, et inhumée dans l'église de Saint Nicolas, fille de Jean et de Jeanne Baert, veuve de Jacques van Nieulande, seigneur de Sompele, dont postérité.

X. JEAN DE MAERE, né le 17 mai 1638, mort le 14 septembre 1688, échevin de Saint Nicolas en 1670 et 1674, épousa, le 30 septembre 1664, Cornélie van Landeghem, morte le 31 mars 1717, fille de Jean, échevin de Vracene, dont plusieurs enfants, entre autres trois, qui suivent, savoir :

A. Pierre DE MAERE, né le 24 mars 1684, prêtre de l'Oratoire.

B. André, qui suit, XI.

C. Catherine, née le 28 août 1670, épousa Nicolas Maes, homme de fief de la cour de Waes.

XI. ANDRÉ DE MAERE, né à Saint Nicolas le 7 janvier 1687, mort le 30 mai 1730, épousa : 1° le 9 juillet 1716, Catherine Maes, née le 14 juillet 1697, fille d'Adrien, mayeur de Kemseke et Saint Paul, puis lieutenant grand bailli du Pays de Waes, de 1687 à 1692; et 2° Elisabeth de Grave, dont il n'eut pas d'enfants. Par acte testamentaire du 8 juin 1763, Elisabeth de Grave institua légataires universels les deux plus jeunes enfants du premier mariage de son mari.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Jean Baptiste, qui suit, XII.

B. Gilles DE MAERE, né le 21 janvier 1719.

C. François DE MAERE, né le 11 juin 1721.

XII. Jean Baptiste de Maere, né le 25 juin 1717, mort le 31 décembre 1799, épousa, le 27 avril 1745, Jossine de Pauw, fille de Pierre et d'Elisabeth Abbeel, née le 2 octobre 1721, morte le 28 octobre 1795, dont neuf enfants, six sans alliance et trois qui suivent, savoir :

A. Benoît Pierre de Maere, né le 21 mai 1750, mort le 4 novembre 1825, épousa Marie Catherine de Jonghe, dont trois filles.

B. Anne Françoise, née le 22 juin 1758, épousa, à Bruxelles, le 8 mai 1801, Nicolas Joseph van Dam, fils d'Engelbert et de Jeanne Laurens.

C. Pierre, qui suit, XIII.

XIII. Pierre de Maere, né le 12 août 1761, conseiller de régence en 1817, et président du conseil des hospices, mort le 20 décembre 1820, épousa, à Tamise, le 18 février 1802, Caroline Philippine Wallaert, née le 18 janvier 1778, morte à Gand, le 23 février 1836, femme en secondes noces de Pierre Jean van Remoortere, bourgmestre de Saint Nicolas, ci-dessous, fille de Jean, bailli de Tamise, originaire de Courtrai, et de Marie Thérèse Philippine Reynaert, qui était petite fille de Jacques, lieutenant grand bailli du Pays de Waes, en 1705, dont deux enfants, savoir :

A. Charles Louis, qui suit, XIV.

B. Anne, née le 27 décembre 1804, épousa Charles Louis Heyndericx, échevin de Saint Nicolas en 1849, membre du conseil provincial de la Flandre Orientale, mort le 17 mai 1862, dont quatre filles.

XIV. Charles Louis de Maere, né à Saint Nicolas, le 5 décembre 1802, chevalier des ordres du Lion néerlandais et de la Couronne du Chêne, membre de l'ordre équestre de la province d'Overyssel (Hollande), par réception du 2 juin 1845, épousa, le 22 novembre 1822, à Saint Nicolas, Cécile Jeanne van Remoortere, fille de Pierre Jean, baron van Remoortere, ancien bourgmestre de Saint Nicolas, sénateur et membre de la chambre

des représentants, et de Rose Jeanne d'Haens, sa première femme, dont cinq enfants, savoir :

A. Caroline Palmyre Ghislaine, née à Saint Nicolas, le 24 février 1824, épousa, à Enschede, Overyssel, le 3 novembre 1842, Albert Édouard Joseph, baron de Vivario de Ramezée, fils aîné de Mathieu Joseph, baron de Vivario de Ramezée, ancien membre de l'ordre équestre de la province de Liége, et de Marie Anne Victoire de Haulleville.

B. Émile François Ghislain, qui suit, XV.

C. Camille Charles Auguste DE MAERE, né à Saint Nicolas, le 30 janvier 1826, échevin de la ville de Gand de 1858 à 1866, membre de la chambre des représentants, épousa, à Gand, le 2 mai 1850, Coralie Constance Isabelle Limnander de Zulte, fille de Charles Auguste et de Coralie Marie Françoise Hamelinck.

D. Adolphe Joseph Marie DE MAERE, né à Saint Nicolas, le 27 février 1831, mort sans enfants, à Zwolle, le 2 février 1860, à l'âge de 28 ans, d'une maladie de langueur contractée aux Indes, officier de marine au service des Pays Bas de 1850 à 1855, membre de l'ordre équestre d'Overyssel par réception du 2 juin 1856, épousa, à Zwolle, Overyssel, le 17 avril 1856, Jeanne Marie van Sonsbeeck, fille de Herman, conseiller d'État, ancien ministre des affaires étrangères et du culte catholique aux Pays Bas, et de Pauline Bosch van Drakestein.

E. Caroline Cécile Wilhelmine, née à Gand, le 10 juin 1835, y épousa, le 9 novembre 1858, Jules Xavier Joseph Ghislain, baron Barbaix de Boninnes, né à Namur, le 18 avril 1822, fils de Charles Alexandre Joseph, baron Barbaix de Boninnes, et de Félicité Joséphine Pauline Drion, dont postérité.

XV. EMILE FRANÇOIS GHISLAIN DE MAERE, né à Saint Nicolas, le 28 janvier 1825, épousa : 1° à Gand, le 16 mai 1848, Léonie Fanny Adèle Grenier, morte à Gand, le 8 novembre 1857, fille d'Edouard Emmanuel, baron Grenier, sénateur et ancien vice président du sénat, et d'Henriette Antoinette Alodie Le Febvre, de Tournay ; et 2° à Bruges, le 25 octobre 1859, Laure Reine Frédérique Emilie Guidone Ghislaine, baronne van Zuylen van Nyevelt, née à Bruges, le 6 septembre 1838, fille de

Guido Joseph Marie Ghislain, baron van Zuylen van Nyevelt, et d'Emilie Marie Wauvermans.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Raymond DE MAERE, né à Gand, le 22 juin 1849.
B. Georges DE MAERE, né au château de Gâvre, le 31 août 1850.
C. Va'érie, née à Gand, le 31 décembre 1852.
D. Fernand de MAERE, né à Gand, le 8 novembre 1857.

Il a du second lit deux enfants, savoir :

E. Albert DE MAERE, né à Bruges, le 3 août 1860, mort à Gand, le 4 décembre 1864.
F. Maurice DE MAERE, né à Gand, le 30 novembre 1864.

MAESEN.

D'or : à l'anille de sable, surmonté d'un globe renversé d'azur, cintré et croisseté d'or. Cimier : à dextre, le globe de l'écu, mais droit, entre deux cornes de buffle, coupées d'or et de sable ; à sénestre, un lévrier naissant d'argent, colleté d'or.

I. Christophe van der Maesen, seigneur d'Aviompuits, épousa Béatrix Jadoul, dont un fils, Jean Christophe, qui suit, II.

II. Jean Christophe van der Maesen, seigneur d'Aviompuits, chevalier du Saint Empire Romain, par diplôme de l'empereur Joseph II, en date du 11 février 1770, entériné au conseil privé du prince évêque de Liége, le 22 décembre 1770, épousa, à Leipzig, par contrat du 18 avril 1757, réalisé à Liége, le 21 janvier 1763, Philippe Marthe Marie Curione, fille de François, dont plusieurs enfants, entre autres deux, qui suivent, savoir :

A. Laurent Christophe Joseph, qui suit, III.
B. Dieudonné Joseph Ignace, chevalier van der Maesen, reconnu comme tel par le gouvernement des Pays Bas.

III. Laurent Christophe Joseph, chevalier van der Maesen et du Saint Empire Romain, né à Liége et baptisé à Notre Dame aux Fonts, le 23 février 1762, épousa Marie Anne Dieudonnée Lion, dont deux enfants, savoir :

A. Antoine Laurent Christophe Charles, qui suit, IV.
B. Charles Augustin, chevalier van der Maesen, officier d'infanterie, né à Forêts, le 15 août 1806.

IV. Antoine Laurent Christophe, chevalier van der Maesen, reconnu dans ses droits nobiliaires et son titre de chevalier, transmissible à tous ses enfants mâles, par lettres patentes de Sa Majesté le roi Léopold Ier, en date du 20 février 1848, né à Dison, le 28 février 1794, chevalier de l'ordre de Léopold, procureur du roi près le tribunal de première instance de Verviers.

MAILLEN.

D'OR : à trois peignes de chevaux de gueules. COURONNE : de marquis ancienne. SUPPORTS : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules, tenant chacun une bannière aux armes de l'écu.

Le tout posé sous un pavillon de gueules, fourré d'hermine, cintré, houppé, frangé d'or; les courtines retroussées et liées à cordons et houppes d'or; le comble rayonné d'or, surmonté d'un trousseau de plumes; les revers aux émaux de l'écu.

Cette famille est originaire du pays de Liége.

Wouthy de Maillen est nommé, avec son frère Philippe, aussi chevalier, parmi les chevaliers liégeois rangés sous l'étendard de Saint Lambert, en 1321.

I. WERY DE MAILLEN, seigneur de Tahier, en partie, épousa Jeanne de Modave, fille de Watier, dit Waldor de Modave, chevalier, et de N. de Gorée, dont un fils, Wathelet, qui suit, II.

II. WATHELET DE MAILLEN épousa : 1° Marguerite de Libain dit de Beaufort, veuve d'Henri de Ramelot, fille de Guillaume, bailli de Bouvigne, chevalier de Montaigle, et de N. de Paive ; et 2° Ide de Juppleu dit de Leuze, fille de Jean, seigneur de Waroux, et de Catherine de Warfusée.

Il eut du second lit deux enfants, savoir :

A. Balduinet, qui suit, III.
B. Ide, épousa Jacquemin de Pottier.

III. BALDUINET DE MAILLEN épousa, en 1432, Jeanne de Pottier, dont un fils, Jean, qui suit, IV.

IV. Jean de Maillen, seigneur de Maibes, de Wierdes, de Dorinne, de Sart Bernard, mort le 7 mai 1500, épousa : 1° Jeanne de Trina dit Sarter ; et 2° Jeanne de Juppleu dit Delmotte, morte le 3 septembre 1527, et inhumée avec son mari dans l'église de Sart Bernard où l'on voyait leur pierre tumulaire.

Il eut du second lit six enfants, savoir :

A. Wauthier, qui suit, V.

B. Jeanne, épousa Engelbert de Gendron, seigneur de Champion.

C. Félix, fondateur de la branche éteinte des seigneurs de Godinnes.

D. Jean, fondateur de la branche éteinte des seigneurs de Sart Bernard.

E. Gérard, fondateur de la branche éteinte des seigneurs de Modave, à Limoy.

F. Louis de Maillen, mort au siége de Valenciennes.

V. Wauthier de Maillen, seigneur de Maibes, épousa, par contrat du 20 juillet 1520, Marguerite de Lardenois, dame de Ville et de Chefsonfosse, fille de Lambert, seigneur des mêmes lieux, et de Marguerite d'Autel, sa femme du second lit, dont cinq enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, VI.

B. Engelbert, fondateur de la branche éteinte des seigneurs de Sorée.

C. Lambert, fondateur de la branche éteinte des seigneurs de Maibes.

D. Jeanne, épousa François de Harzée, fils de Jean et de Catherine d'Anthines.

E. Marie, épousa Adrien d'Awans.

VI. Jean de Maillen, seigneur de Ville, mort le 19 avril 1583, et inhumé avec sa femme à My, sous une pierre tumulaire portant les huit quartiers :

Maillen	Delmotte	Lardenois	Autel
Verleumont	Rahier	Sohey	Neufforge

Cotisé avec les autres nobles du comté de Namur pour contribuer à l'aide volontaire accordée à l'empereur Charles Quint,

membre de l'état noble de Namur et capitaine du comté de Loigne, il épousa Anne de Verleumont, morte le 10 octobre 1569, et inhumée avec son mari, fille de Gilson, potestat de Stavelot, et d'Anne de Sohey, dont sept enfants, savoir :

A. Wauthier, qui suit, VII.

B. Jean de Maillen, tué, sans alliance, près de Huy, où l'on voyait son épitaphe.

C. Éverard de Maillen, sans alliance.

D. Paul de Maillen, jésuite, mort à Trèves.

E. Marguerite, épousa, en 1562, Henri de Crisgnée, seigneur de Grimonster, fils d'Arnould, seigneur de Lizen, de Xhenceval, de Guignée, etc., et de Sente d'Ochain.

F. Catherine, sans alliance.

G. Philippe de Maillen, sans alliance.

VII. Wauthier de Maillen, seigneur de Ville, mort le 6 octobre 1603, conseiller du prince évêque de Liége, pour le pays de Stavelot, mayeur héréditaire de Hamoir, épousa, par contrat du 7 juin 1569, Marie de Hodister, dame de l'office héréditaire de Hamoir, morte le 25 avril 1630, fille de Jean, seigneur de Génimont et de Bièvre, et de Marie de Hemricourt, dite de Haveau de Bovegnistier.

Ils furent inhumés dans la chapelle de Hamoir, sous une pierre tumulaire gravée de seize quartiers :

Maillen	Delmotte	Lardenois	Autel
Verleumont	Rahier	Sohey	Neufforge
Hodister	My	Génimont	Ochain
Hemricourt	Carpentier	Berlier	Hoenstroeck

Ils eurent onze enfants, savoir :

A. Jean de Maillen, mort sans alliance, ayant testé le 22 juillet 1646, gentilhomme de la chambre de Ferdinand de Bavière, prince évêque de Liége.

B. Marie, épousa, le 15 octobre 1591, Jean de Crisgnée, seigneur de Litzen, fils de Jean et de Jeanne de Favillon.

C. Éverard DE MAILLEN, seigneur de Ville, épousa Jeanne de Coppin, dame de Corenne, fille de Louis, seigneur de Beausaint, membre de l'état noble du Luxembourg, et de Catherine de la Roche, dame héritière de Beausaint, dont deux filles :

a. Marie Marguerite, épousa, en 1665, Jean Éverard de la Fontaine, vicomte d'Harnoncourt, seigneur d'Horbé.

b. Élisabeth, religieuse à Hocht.

D. Paul, qui suit, VIII.

E. Jeanne, épousa Philippe de Wal, baron de Woest, seigneur de Taviers, de Wibrouck, de Landrescourt, veuf de Marguerite d'Anthines, fils de Mathieu, gouverneur de Chauvancy, colonel d'infanterie, commandant le château de Gand en 1585, prévôt de Luxembourg, gouverneur d'Arlon, et d'Anne de Lardenois de Ville.

F. Gillette, épousa Jean de Gourcy, seigneur de Porcheresse, de Ville sur Cousance, fils de François, seigneur de Ville sur Iron, en partie, de Charey, de Rothey, de Mérigny, capitaine prévôt de Longwy, et de Catherine Champenois dite de Nogent.

G. Marguerite, épousa Louis de Coppin, seigneur de Beausaint, frère de Jeanne, ci-dessus.

H. Gilles DE MAILLEN, capitaine, tué au siége d'Ostende.

I. Wauthier DE MAILLEN, mort en Hongrie, au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique.

J. Antoine DE MAILLEN, religieux capucin.

K. Nicolas DE MAILLEN, sans alliance.

VIII. PAUL DE MAILLEN, officier héréditaire de Hamoir, seigneur de Maibes, de Lussin, membre de l'état noble de Namur, convoqué, en 1636, avec les autres gentilshommes de la province, pour se rendre à la cour de Bruxelles, épousa, le 8 décembre 1622, Jeanne de Maillen, sa parente, dame héritière de Ry, fille d'Éverard de Maillen et de Jeanne de Crisgnée, dont un fils unique, Walther, qui suit, IX.

IX. WALTHER DE MAILLEN, officier héréditaire de Hamoir, seigneur de Ry, de Maibes, épousa, par contrat passé à Liége, le 9 novembre 1661, Marie de Laverne, dame de Courcelles et de Ville Chevreux, en Bourgogne, fille de Jean Claude, conseiller de

guerre, colonel de cuirassiers au service de Sa Majesté Catholique, gouverneur de Saint Venant, des ville et duché de Limbourg, et de Marguerite de Fraypont, chanoinesse de Rheinsdorf lez Bonn, dont douze enfants, quatre filles religieuses et huit qui suivent, savoir :

A. Jean Claude DE MAILLEN, officier héréditaire de Hamoir, capitaine au régiment de son parent le comte de Saint Mauris, au service de France, quitta la carrière militaire et se fit d'Église.

B. Walther de MAILLEN, chanoine régulier de l'ordre de Sainte Geneviève, à Neufmoustier.

C. Jacques François, qui suit, X.

D. Guillaume Walther DE MAILLEN, sans alliance.

E. Barbe Françoise, épousa Nicolas, baron de Wal de Baronville, seigneur de Ville.

F. Anne Charlotte, épousa, par contrat passé au château de Ry, le 9 février 1697, Théodore Florent de Lardenois de Ville, seigneur de Mabonge, en partie, fils de Charles, seigneur de Naomé, de Melreux, et de Marguerite de Waha, sa femme du premier lit.

G. Jeanne Philippine, chanoinesse du chapitre d'Épinal, morte sans enfants, épousa : 1° Gilles Albert de Ghelin, seigneur de Verlaine, et 2° Jean François, comte de Beaurieux, seigneur de Maffes.

H. Thérèse Dieudonnée, épousa, le 13 avril 1728, Jean François, baron de Wambach, seigneur de Burté, de Borcy, d'Oubersy, de Longvilly, dont elle n'eut pas d'enfants.

X. JACQUES FRANÇOIS DE MAILLEN, officier héréditaire de Hamoir, seigneur de Maibes, de Ry, de Jamblinne, de Narron, membre de l'état noble de Namur, mort en 1740, épousa, en 1701, Marie Élisabeth de Brant de Brabant, fille unique et héritière d'Albert Jean Balthazar, membre de l'état noble de Namur, et de Marie Louise de Fariaux, inhumée avec son mari dans l'église de Monhiville, avec épitaphe et seize quartiers :

MAILLEN	Verleumont	Hodister	Hemricourt
MAILLEN	Hollogne	Crisgnée	Favillon
LAVERNE	du Tartre	Saint Mauris	Willafans
FRAIPONT	Nerpe dit Mets	Trina dit Sarter	Lienen

Ils eurent quatre enfants, deux filles mortes en bas âge et deux fils, savoir :

A. Albert François DE MAILLEN, seigneur de Ry, de Maibes, de Jamblinne, de Narron, de Sorée, de Reppe, capitaine au régiment de la Reine Infanterie, au service de France, mort le 20 avril 1768, et inhumé à l'église de Monhiville, rebâtie en totalité par sa munificence, avec épitaphe et seize quartiers. Il institua légataire universel Albert François Dieudonné de Maillen, son neveu, ci-dessous.

B. Claude Walther, qui suit, XI.

XI. CLAUDE WALTHER, BARON DE MAILLEN, seigneur de la vicomté de Noirmont, officier héréditaire de Hamoir, seigneur de Ferot, de Millier, d'Ohey, de Chaltin, membre de l'état noble de Namur, né à Jamblinne, le 18 décembre 1707, mort le 12 mai 1788, et inhumé à l'église de Monhiville, épousa, à Liége, par contrat du 12 mars 1732, Marie Anne de Savary, fille unique de François Joseph et d'Ursule de Loyers, dont quatorze enfants, six fils morts en bas âge, deux filles religieuses aux couvents de Val Notre Dame et d'Oriente, et six qui suivent, savoir :

A. Godefroid Joseph DE MAILLEN, lieutenant au régiment de la Fère, au service de France, mort à Valence, en Dauphiné, à l'âge de dix huit ans.

B. Albert François Dieudonné, qui suit, XII.

C. Anne Marguerite, religieuse à l'abbaye des Dames nobles d'Herckenrode.

D. Marie Thérèse Françoise, dame de Millier, de Lizen, née à Xhignesse, le 18 février 1741, épousa, à Scy, par contrat du 9 octobre 1769, Philippe Joseph Martinez, comte de Peralta y Cascales, seigneur de Louvignies, né à Louvignies, le 26 février 1718, gentilhomme ordinaire de la chambre de Théodore de Bavière, prince évêque de Liége, lieutenant colonel au régiment de Vierset, chevalier de Saint Louis, fils de don Rodrigues, chevalier de l'ordre de Calatrava, seigneur de Louvignies, membre de l'état noble de Hainaut, gentilhomme de Théodore de Bavière, prince évêque de Liége, général de ses troupes, et d'Isabelle de Cassina.

E. Barbe Françoise Scolastique, dame de Foret et de la vicomté de Noirmont, épousa, à Ohey, le 18 août 1765, Jacques Joseph Augustin, baron de Stassart, né à Namur, le 25 août 1737, mort à Corioule, le 12 mai 1807, conseiller au grand conseil à Malines, fiscal, président du conseil provincial de Namur, et de Catherine Joséphine de Martin.

F. Marie Isabelle Josèphe, née à Liége, le 22 décembre 1747, épousa, à Ry, le 5 novembre 1760, Albert Ignace Joseph de Cuvelier, seigneur de Champion, lieutenant colonel au service de Sa Majesté Catholique, né à Namur, le 9 novembre 1730, fils de Nicolas Antoine Joseph, seigneur de Villers le Hest, de Crehen, de Cognelée, de Champion, et de Marie Antoinette Charlotte Brigitte de Zualart.

XII. Albert François Dieudonné, marquis de Maillen, avec décoration d'armes, par lettres patentes de l'empereur Joseph II, en date du 1er mars 1789, seigneur d'Ohey, de Chaltin, de Sorée, de Ry, de Maibes, de Jamblinne, de Narron, de Reppe, vicomte de Noirmont, né à Chaltin, le 10 novembre 1750, sous lieutenant, puis aide major au régiment de Boulonnais, au service de France, membre de l'état noble de Namur, sous le gouvernement autrichien, puis de l'ordre équestre de la province de Namur, sous le régime des Pays Bas, grand veneur et grand fauconnier de la province de Liége, fit ses preuves de chambellan avec les douze quartiers suivants :

Maillen	Maillen	Laverne	Fraipont
Brant	Anthines	Fariaux	Trois Villes
Savary	Felennes	Loyers	Sohey

Il épousa, au château d'Eysden, par contrat du 27 novembre 1771, Ferdinande Antoinette Philippine, comtesse de Geloes, chanoinesse d'Andenne, dame de l'ordre de la Croix Étoilée, morte au château de Ry, le 8 septembre 1808, fille de Maur Ferdinand, comte de Geloes et du Saint Empire Romain, conseiller intime et ministre de conférence du cardinal de Bavière, prince évêque de Liége, et son chambellan, conseiller privé, commissaire déciseur de la ville de Maestricht, stathouder de la

noble salle de Curenge, haut officier de la ville de Hasselt, chef de l'état noble du pays de Liége, lieutenant des fiefs, président des états reviseurs et du conseil ordinaire, seigneur de la franchise d'Eysden, et d'Isabelle, comtesse de Hoensbroeck d'Oost, dame de la Croix Étoilée, sœur du prince évêque de Liége, dont sept enfants, savoir :

A. Frédéric Walther Narcisse Ghislain DE MAILLEN, né à Namur, le 29 octobre 1772, mort à Ohey, le 3 novembre 1781, page du prince évêque de Liége.

B. Ferdinande Marie Joséphine Calixte Ghislaine Françoise Antoinette, chanoinesse du chapitre de Susteren, dame de la Croix Étoilée, née à Ohey, le 14 octobre 1773, morte à Ciney, le 2 août 1849.

C. Isabelle Guillelmine Clémentine Ghislaine Françoise Antoinette, née à Ohey, le 23 novembre 1774, chanoinesse du chapitre d'Asbeck, au pays de Munster, le 28 avril 1790.

D. Julienne Charlotte Reine Begge Ghislaine Françoise Antoinette, née à Andenne, le 6 janvier 1777, chanoinesse du chapitre de Susteren.

E. Fortuné Walrame Ghislain François Antoine, qui suit, XIII.

F. César Antoine Constantin Ghislain François DE MAILLEN, né à Andenne, le 16 février 1779, mort le 1er juillet 1779.

G. Philippine Augustine Félicité Ghislaine Françoise Antoinette, née à Namur, le 1er mars 1782, chanoinesse du chapitre de Nottulen, au pays de Munster, épousa Frédéric, baron de Khaynach.

XIII. FORTUNÉ WALRAME GHISLAIN FRANÇOIS ANTOINE, MARQUIS DE MAILLEN D'OHEY, né à Andenne, le 3 janvier 1778, mort le 2 août 1833, épousa, en 1820, Sophie de Pierpont, morte en 1824, fille d'Ambroise Albert et de Constance de Noust, dont un fils unique, Albert Joseph Antoine, qui suit, XIV.

XIV. ALBERT JOSEPH ANTOINE, MARQUIS DE MAILLEN D'OHEY, né au château de Ry, le 22 août 1822, épousa, le 11 novembre 1844, Éléonore Marie Ferdinande, comtesse van den Steen de Jehay, née le 7 octobre 1824, fille cadette de Charles Amand Herman Joseph, baron van den Steen de Jehay, auditeur au conseil

d'État sous l'Empire français, membre de l'ordre équestre de la province de Liége sous le gouvernement des Pays Bas, gouverneur de la province de Liége, après 1830, sénateur, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près du Saint Siége, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Saint Jacques et de l'Épée, etc., et de Marie Charlotte Éléonore Pétronille de Grumsel d'Émale, dont cinq enfants, savoir :

A. Marie Aimée Ferdinande Antoinette, née le 2 octobre 1845.
B. Marie Augustine Caroline Isabelle, née le 28 janvier 1849.
C. Antonia Charlotte, née à Liége, le 4 février 1853.
D. Wilhelmine Victorine Marie Anne, née à Bruxelles, le 11 juin 1856.
E. Albert Fortuné Victor Ferdinand Marie DE MAILLEN, né au château de Ry, Namur, le 4 août 1863.

La maison de Maillen a encore donné naissance aux branches éteintes des seigneurs de Sorée, de Maibes, de Godinnes, d'Arville, de Sart Bernard, de Wierde, etc., qui toutes contractèrent de belles alliances et tinrent un rang distingué dans la noblesse des pays de Namur et de Liége.

MAISTRE D'ANSTAING.

D'OR : à la croix ancrée de sable. COURONNE : à neuf perles.

Originaire de la Flandre française, recomue pour noble et jouissant des priviléges dépendant de la noblesse depuis l'an 1581, cette famille, fixée en Belgique depuis la Révolution française, habitait antérieurement sa terre d'Anstaing, dont elle porte le nom.

I. JEAN LE MAISTRE épousa Marie Voisin, dont un fils, Pierre, qui suit, II.

II. PIERRE LE MAISTRE, seigneur du Chesne, d'Houpplines, épousa Antoinette des Tombes, dont un fils, Pierre, qui suit, III.

III. PIERRE LE MAISTRE, seigneur du Chesne, d'Houpplines, né à Turcoing, le 21 juin 1624, épousa Rose Chombart, dont un fils, Michel, qui suit, IV.

IV. MICHEL LE MAISTRE, seigneur d'Anstaing, d'Esplechin, de Gruson, né à Turcoing, le 13 septembre 1657, mort à Lille, le 14 septembre 1731, épousa, à Séville, Espagne, N. Redincq y Barba, inhumée avec son mari dans le chœur de l'église d'Anstaing, sous une pierre tumulaire ornée d'un double écusson encore existant, dont un fils, Joseph Chrétien Michel, qui suit, V.

V. Joseph Chrétien Michel le Maistre, seigneur d'Anstaing, d'Esplechin, de Gruson, né à Séville, le 13 juillet 1711, mort à Lille, le 22 novembre 1748, et inhumé à Anstaing, épousa, le 27 juillet 1738, Isabelle Charlotte Jacobs de Terombecq, fille de Martin, seigneur d'Ascq, et d'Albertine Diedeman de la Rianderie, dont cinq enfants, savoir :

A. Pierre Joseph Albert, qui suit, VI.

B. Marie Josèphe Charlotte, épousa, le 10 février 1761, Louis de Rouvroy, seigneur de Fournes, capitaine au régiment de la Tour du Pin.

C. Marie Rose Sophie, épousa, le 17 juillet 1760, Joseph Mairesse de Pronville.

D. Isabelle Ernestine Josèphe, épousa, en 1769, Charles de Chambge, seigneur de Liessart, premier président au bureau des finances de la généralité de Lille.

E. Louise Joséphine Adélaïde, épousa, le 5 décembre 1768, Julien, comte de Bonnescuelle, baron d'Orgers, brigadier des armées du roi, mestre de camp en second du régiment des Dragons de la reine, etc.

VI. Pierre Joseph Albert le Maistre, seigneur d'Anstaing, né à Lille, le 3 juillet 1740, mort à Tournai, le 7 mars 1814, combattit dans la campagne des émigrés, dite des Princes; il épousa, le 3 octobre 1768, Marie Anne Françoise van Zeller de Roders, dont deux enfants, savoir :

A. Isabelle Amélie, épousa, à Lille, N. de Languesaing.

B. Jean Baptiste Ernest, qui suit, VII.

VII. Jean Baptiste Ernest le Maistre d'Anstaing, né à Lille, le 5 juin 1775, mort à Kain, près Tournai, le 14 septembre 1848, officier dans l'armée de Condé, puis au régiment autrichien des hussards de Bercheny, épousa, en 1803, Philippine van der Gracht, fille d'Idesbalde Marie Louis Joseph François van der Gracht de Grand Rieu, bailli héréditaire de Tournai, Tournaisis, grand mayeur et ensuite bourgmestre de Tournai, et de Marie Claire Ruffine Hannecart d'Irval, dont trois enfants, savoir :

A. Idesbalde Pierre Ernest, qui suit VIII.

B. Laure Justine, épousa, en mai 1832, Moïse le Clément de Saint Marcq, officier de cavalerie.

C. Athénaïs, sans alliance.

VIII. Idesbalde Pierre Ernest le Maistre d'Anstaing, né à Tournai, le 27 novembre 1804, chevalier de l'ordre de Léopold, auteur du remarquable ouvrage : *Histoire de la Cathédrale de Tournai*, épousa, en 1832, Henriette Ghislaine Maelcamp, fille de Mathieu Charles Antoine Désiré et de Charlotte Joséphine Isabelle de Gaest de Braffe, dont trois enfants, savoir :

A. Louise Ghislaine, née le 6 janvier 1838, épousa, en 1860, à Tournai, Charles Taffin de Givenchy.

B. Joseph Éleuthère le Maistre d'Anstaing, né le 14 septembre 1840, mort en 1858.

C. Henri Idesbalde Moïse le Maistre d'Anstaing, né le 7 septembre 1846.



MALCOTE.



D'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, couronné d'or.

Cette famille est représentée par Charles Louis Théodore van Malcote, à Anvers.



MALDEGHEM.

D'or : à la croix de gueules, à l'orle de douze merlettes du même. Heaume : couronné. Cimier : deux escoupes.

Devise : Loyale.

Les premiers degrés de cette famille nous sont connus par un acte de dénombrement de fiefs situés dans la paroisse de Maldeghem et relevant de la cour de Middelbourg. Cet acte, qui porte la date du 16 août 1430, est conservé dans les archives de la ville de Thielt.

I. Salomon van Maldeghem, châtelain de Maldeghem, se croisa avec Robert, comte de Flandre, l'an 1096.

II. Arnould, châtelain et seigneur de Maldeghem, fonda deux anniversaires en 1120.

III. Robert, châtelain et seigneur de Maldeghem, en 1147 et 1152.

IV. Thierry ou Didier, châtelain et seigneur de Maldeghem, signa des chartes de l'évêque de Tournai et de Marguerite, comtesse de Flandre, en 1187 et 1227, épousa Elisabeth de Rœulx.

V. Philippe, Ier du nom, seigneur banneret de Maldeghem, épousa, en 1207, Marie de Hainaut, dame de Raes, fille de Guillaume, fils du comte de Hainaut, cousine germaine d'Isabeau, reine de France.

VI. Guillaume, chevalier, seigneur banneret de Maldeghem, Raes, Leyschoot, etc., épousa : 1° Marguerite de Rodes, dame de la Woestine; 2° Agnès de Ghistelles, fille d'Arnold et d'Agnès de Vormezeele. Il signa plusieurs chartes des années 1250, etc., entre Guillaume, roi des Romains, comte de Hollande, et Florent, son frère.

VII. Philippe II, seigneur banneret de Maldeghem et du Franc alleu de Leyschoot, mort avant 1272, épousa Elisabeth de Belle, fille de Salomon et de Christine de Ghuines.

VIII. Philippe III, dit le Loyal, chevalier, seigneur banneret de Maldeghem et de Leyschoot, acquit le surnom de Loyal à cause de sa fidélité et générosité envers son souverain et que ses descendants prirent pour devise, épousa Marie de Rodes, dame de Wondelghem.

IX. Philippe IV, chevalier, seigneur banneret de Maldeghem, Leyschoot, dit le Grand, mort à Thou, en Sauterne, par suite de ses blessures après un combat contre les Français, inhumé à Maldeghem, épousa : 1° Marie d'Enghien; 2° Yolente de Mortagne, fille de N. de Coucy, morte en 1341.

X. Philippe V, chevalier, seigneur banneret de Maldeghem, Leyschoot, Ruward de Flandre, mort en 1374, épousa : 1° Sybille de Borsele, morte en 1352; 2° Marie de Bethume, dame de Lockeren et d'Héberterne.

XI. Jean van Maldeghem, seigneur d'Aertrycke et du Tiers de Raes, échevin du Franc de Bruges, mort en 1396, inhumé à Maldeghem, épousa Hedwige de Borsele, fille de Gérard, morte en 1399.

XII. Didier van Maldeghem, seigneur du Tiers de Raes, gouverneur de Saint Denis, près Paris, mort en 1429, épousa

Marguerite de Praet, fille de Bauduin et de Marguerite de Poucques.

XIII. ROLAND VAN MALDEGHEM épousa : 1° en 1442, Marie de Moerkercke, fille de François, morte en 1453; 2° Elisabeth de Stoppelaere, fille de Hubert, morte en 1473.

XIV. ROLAND VAN MALDEGHEM, chevalier, échevin du Franc, de 1482 à 1489, épousa : 1° Catherine Lambrechts, dame de Lettebrouck, morte en 1506, fille de Pierre; 2° Jeanne d'Ostrees, fille de Philippe et de Louise du Cours en Bollonais.

XV. JEAN VAN MALDEGHEM, bailli d'Oostbourg, de 1513 à 1521, puis de Maldeghem, mort en 1543, épousa : 1° Joanne Wilbrechts; et 2° à Oostbourg, en 1499, Jeanne de Hallewyn, morte en 1521. De ce dernier mariage sont issus les comtes de Maldeghem.

XVI. PIERRE VAN MALDEGHEM, cité dans le registre aux fiefs de Middelbourg, comme possédant trois fiefs dans la paroisse de Maldeghem, et parmi eux celui dont il est fait mention dans l'acte de dénombrement du 16 août 1430, épousa Marguerite Helynex, dont sept enfants, qui eurent pour tuteurs leurs oncles Josse van Maldeghem et Ghislain Hellyncx, entre autres, Jacques, l'aîné, qui suit, XVII.

XVII. JACQUES VAN MALDEGHEM, seigneur de Meersch en Maldeghem, héritier du fief dont son oncle et tuteur Josse van Maldeghem fit le dénombrement en son nom, le 16 septembre 1514, épousa Cornélie Oberts, dont trois enfants, entre autres, Pierre, qui suit, XVIII.

XVIII. PIERRE VAN MALDEGHEM, qui releva, le 14 janvier 1538, le fief que son père tenait de ses ancêtres à Maldeghem, épousa Jossine van Assenede, dont plusieurs enfants, entre autres, Pierre, qui suit, XIX.

XIX. PIERRE VAN MALDEGHEM, fit, le 30 mars 1579, le dénombrement du fief qu'il tenait de ses ancêtres, et se servit à cette occasion du sceau aux armes de Maldeghem, avec le heaume couronné et ses escoupes; épousa : 1° N...; et 2° Jacquemine de Meyere.

Il eut du premier lit un fils, savoir :

A. Pierre, qui suit, XX.

Il eut du second lit cinq enfants, savoir :

B. François, fondateur de la deuxième branche.
C. Antoine, fondateur de la troisième branche.
D. Marie, épousa, à Bruges, en 1569, Pierre Hantsaeme.
E. Jeanne.
F. Jacqueline.

XX. PIERRE VAN MALDEGHEM, qui releva son fief héréditaire, le 7 juillet 1587, épousa Marguerite Raes, dont trois enfants, savoir :

A. Nicolas VAN MALDEGHEM, né à Gand et baptisé à Saint Michel, le 5 mai 1594, mort à Ruysselede, le 15 janvier 1646, épousa, à Thielt, le 25 janvier 1614, Godeleve van Dorpe, dont quatre enfants :

a. Jossine, née à Ruysselede, le 1er mai 1615.
b. Marie, née à Ruysselede, le 2 novembre 1636.
c. Pétronille, née à Ruysselede, le 25 mars 1639.
d. Martin VAN MALDEGHEM, frère jumeau de Pétronille.

B. Jossine, née à Gand et baptisée à Saint Michel, le 23 juillet 1596.
C. Pierre, qui suit, XXI.

XXI. PIERRE VAN MALDEGHEM, né à Gand et baptisé à Saint Michel, le 15 novembre 1598, fit relief de son fief héréditaire, le 22 août 1626, se servant du même sceau aux armes de Maldeghem avec le heaume couronné et les escoupes.

Mort avant le 12 mars 1651, ce qui résulte d'un acte de vente

déposé aux archives de Thielt, bailli de Ruysselede et échevin de la seigneurie de Moeracker, à Ruysselede, il épousa, à Ruysselede, Barbe van den Hecke, fille de Macaire et de Pierrine van Crayennest, dont neuf enfants, savoir :

A. Nicolas, qui suit, XXII.
B. Jean van Maldeghem, né à Ruysselede, le 25 février 1637.
C. Pierre, qui suit, XXII, après son frère Nicolas.
D. Catherine, née à Ruysselede, le 24 août 1635.
E. Marie, morte à Ruysselede, le 5 mai 1645.
F. Françoise, morte à Ruysselede, le 18 avril 1666.
G. Anne, née à Ruysselede, le 28 juillet 1650, morte à Ruysselede, en 1666.
H. Jeanne, née à Ruysselede, le 4 novembre 1652, morte à Ruysselede, le 9 avril 1664.
I. François Laurent van Maldeghem, né à Ruysselede, le 12 janvier 1657.

XXII. Nicolas van Maldeghem, né à Ruysselede et baptisé le 14 mai 1634, épousa : 1° Catherine de Timmerman ; et 2° Catherine de Roo.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Marie Anne, née à Ruysselede, le 23 avril 1659.
B. Catherine, née à Ruysselede, le 4 juillet 1661.
C. Pierre, qui suit, XXIII.
D. Jean van Maldeghem, né à Ruysselede, le 20 octobre 1664.

Il eut du second lit une fille, savoir :

E. Pétronille, née à Ruysselede, le 23 juillet 1666.

XXIII. Pierre van Maldeghem, né à Ruysselede, le 10 septembre 1656, mort à Ruysselede, le 20 février 1695, bailli de Ruysselede, épousa Marie Anne van den Hende ; dont une fille, savoir :

Catherine, née et baptisée à Ruysselede, le 24 avril 1694.

XXII. PIERRE VAN MALDEGHEM, né à Ruysselede, le 31 juillet 1640, mort à Ruysselede, le 7 mars 1724, échevin de la seigneurie de Quaedestraete, à Ruysselede, épousa Catherine van Hende, morte à Ruysselede, le 4 décembre 1668, dont quatre enfants, savoir :

A. Anne Marie, née à Ruysselede, le 24 mars 1662.
B. Pierre VAN MALDEGHEM, né à Ruysselede, le 24 février 1663.
C. Adrien, qui suit, XXIII.
D. Jean VAN MALDEGHEM, né à Ruysselede, le 21 novembre 1668.

XXIII. ADRIEN VAN MALDEGHEM, né à Ruysselede, le 18 septembre 1666, épousa Pétronille van der Haghen, morte à Ruysselede, le 6 novembre 1714, dont quatre enfants, savoir :

A. Dieudonné Jacques, qui suit, XXIV.
B et C. Deux filles jumelles, mortes au berceau.
D. Jean VAN MALDEGHEM, mort à Ruysselede, en 1716.

XXIV. DIEUDONNÉ JACQUES VAN MALDEGHEM, né à Ruysselede, le 5 juin 1712, échevin et homme de fief de la seigneurie et cour de Vlaecht, à Ruysselede, en 1758, 1760, 1762, épousa Élisabeth Neerinck, dont un fils, Pierre Jacques Joseph, qui suit, XXV.

XXV. PIERRE JACQUES JOSEPH VAN MALDEGHEM, né à Ruysselede, le 29 février 1740, mort à Ruysselede, le 14 ventose an VII, greffier de Lootenhulle, épousa, à Ruysselede, le 18 mai 1763, Marie Catherine Mesdagh, morte à Ruysselede, et inhumée dans l'église du village, le 10 janvier 1793, dont deux enfants, savoir :

A. Anne Catherine, née à Ruysselede, le 1er avril 1771, morte en bas âge.
B. Justinien, qui suit, XXVI.

XXVI. Justinien van Maldeghem, né à Ruysselede, le 25 janvier 1773, mort à Wyngene, le 10 mai 1830, épousa Marie Colette Pypaert, née à Vinckt, le 16 décembre 1768, morte à Bruxelles, le 5 décembre 1850, fille de Jean Baptiste, bailli, puis maire de Vynckt, dont huit enfants, savoir :

A. Marie Justine, née à Denterghem, le 6 février 1801, morte le 23 août 1866.

B. Marie Mélanie, née à Denterghem, le 23 mars 1802.

C. Jean Baptiste van Maldeghem, né à Denterghem, le 7 novembre 1803, mort sans alliance, à Bruxelles, le 24 décembre 1841.

D. Romain Étienne van Maldeghem, né à Denterghem, le 5 avril 1805, mort à Denterghem, le 24 janvier 1807.

E. Robert Julien van Maldeghem, admis dans ses droits nobiliaires par arrêté royal du 21 juin 1859 et par lettres patentes du 20 août 1859.

F. Étienne Évariste van Maldeghem, admis dans ses droits nobiliaires par les mêmes dispositions officielles, né à Denterghem, le 24 octobre 1808.

G. Eulalie Colette, née à Denterghem, le 19 janvier 1811, morte à Denterghem.

H. Romain Eugène van Maldeghem, admis dans ses droits nobiliaires en même temps que ses frères, né à Denterghem, le 23 avril 1813, peintre d'histoire, ancien directeur de l'académie des beaux arts de Bruges, chevalier des ordres de Saint Grégoire le Grand et du Saint Sépulcre, officier de l'ordre de Nicham.

Deuxième branche.

XX. François van Maldeghem épousa : 1° à Bruges, en décembre 1584, Victoire van Aecken ou van Haeken ; et 2° Barbe Christiaens, morte à Bruges, le 8 novembre 1606.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Anne, née à Bruges, le 14 juin 1590.

B. Salomon, qui suit, XXI.

C. Jossine, épousa, en 1619, Vincent de Deyster.

D. Barbe, née le 9 décembre 1593, épousa Jean de Groote.

Il eut du second lit une fille, savoir :

E. Victoire, épousa, à Bruges, le 26 décembre 1611, Pierre van Beversluys.

XXI. SALOMON VAN MALDEGHEM, né à Bruges, en 1592, mort le 23 août 1650, épousa, à Bruges, le 9 septembre 1618, Élisabeth van Vyve, fille d'Adrien et d'Anne van Halmale, dont six enfants, savoir :

A. Anne, née à Bruges, le 25 mai 1620.

B. François VAN MALDEGHEM, né à Bruges, le 15 juin 1621, épousa, à Ostende, le 2 mai 1673, Anne Matreuw, dont un fils :

Jean Baptiste VAN MALDEGHEM, né à Ostende, le 15 novembre 1675.

C. André VAN MALDEGHEM, né à Bruges, le 9 mars 1624.

D. Herman, qui suit, XXII.

E. Jacques VAN MALDEGHEM, né à Bruges, le 1er mai 1628, mort le 24 janvier 1682, épousa : 1° Marie van Mechelen; et 2° à Bruges, le 28 septembre 1667, Christine de Back, femme en secondes noces de Jean Toussaint.

Il eut du premier lit une fille :

a. Pétronille.

Il eut du second lit un fils :

b. Pierre VAN MALDEGHEM.

F. Élisabeth, née à Bruges, le 2 juillet 1630.

XXII. HERMAN VAN MALDEGHEM, né à Bruges, le 2 juin 1626, épousa : 1° Gertrude van Leuven; 2° à Ostende, Antoinette Bonnelle.

Il eut un fils, Luc, qui suit, XXIII.

XXIII. LUC VAN MALDEGHEM, échevin de la ville de Damme, épousa Marie Anne Moers ou van der Moere, dont un fils, François, qui suit, XXIV.

XXIV. François van Maldeghem épousa Élisabeth van den Steene, morte à Bruges, le 18 octobre 1757, et inhumée aux Récollets avec leur fille unique, savoir :

Marie, morte le 21 novembre 1769, épousa Jean Looten, mort le 8 avril 1763.

Troisième branche.

XX. Antoine van Maldeghem épousa : 1° à Bruges, en août 1584, Élisabeth Ooghe, morte en 1588; et 2° à Bruges, le 13 octobre 1588, Jeanne van de Voorde van Vliet.

Il eut du second lit trois enfants, savoir :

A. Élisabeth, morte à Bruges, le 2 juin 1642, épousa, à Bruges, le 3 novembre 1604, Frédéric Aerts, fils de Jean et de Madeleine van de Velde.

B. Catherine, née à Gand, le 16 décembre 1590, épousa N. van Wyngaerde.

C. Antoine, qui suit, XXI.

XXI. Antoine van Maldeghem, né à Gand, le 12 janvier 1692, épousa Jacqueline Daelmans, dont trois enfants, savoir :

A. Marie, née à Bruges, le 8 avril 1617.

B. Jeanne, née à Bruges, le 9 mai 1625.

C. Pierre van Maldeghem, né à Bruges, le 26 mai 1637.

MALE.

D'ARGENT : à la tour crénelée de sable, portillée d'argent, surmontée de trois corneilles de sable, volantes en bande. COURONNE : de chevalier. CIMIER : une corneille de sable entre un vol d'argent. SUPPORTS : deux lions d'or tenant chacun une bannière aux armes de l'écu.
DEVISE : nec male custodiunt.

Cette famille, qui est fort ancienne, portait, dans le principe, d'argent à trois tours crénelées de gueules et portillées d'argent, deux en chef, une en pointe.

Le comte O'Kelly, à la page 112 de son *Dictionnaire des cris d'armes et des devises*, dit que la devise des van Male se rapporte aux corneilles qui, en s'envolant, prouvent qu'elles ne gardent pas Mâle, c'est à dire le château fort de Mâle, près de Bruges, dont, d'après F. Goethals, les van Male tireraient leur nom et seraient originaires.

Avant l'interprétation donnée par M. O'Kelly, on attribuait un autre sens à la devise « Nec male custodiunt. » Elle signifiait, disait-on, que les van Mâle n'auraient pas mal gardé le manoir féodal des comtes de Flandre.

Après avoir subsisté longtemps dans une seule branche, les van Male, à partir de la septième génération, se divisèrent en un grand nombre de branches. Toutes, à l'exception de la branche des van Male dit Malinez, ont conservé dans leur écusson une tour, en modifiant toutefois les autres meubles de leurs armoiries primitives.

La noblesse d'une branche établie à Anvers a été reconnue sous le règne de l'impératrice Marie Thérèse. La branche de Bruxelles a fait constater ses droits nobiliaires sous les gouvernements des Pays Bas et de Belgique.

La généalogie la plus complète de cette famille a été donnée par F. V. Goethals, dans le III[e] volume de son *Dictionnaire généalogique et héraldique*, publié en 1850.

Depuis lors, Gailliard, dans son ouvrage : *Bruges et le Franc,* tome IV, page 414, Bruges 1860, a traité les van Male restés à Bruges.

Enfin, le baron Isidore de Stein d'Altenstein, *Annuaire de la Noblesse de Belgique,* dix neuvième année, page 190, a donné une généalogie fort détaillée, mais à partir du XVI[e] siècle seulement, de la branche fixée à Bruxelles.

Nous donnons ici le résultat de nos propres recherches sur l'ensemble du sujet dont des parties distinctes ont fait l'objet des travaux de nos confrères, en prenant, pour point de départ, la cinquième génération ; les quatre premières sont empruntées à Félix Goethals, d'après les généalogistes van der Straten, Christyn et Fremault.

Avant d'aborder la filiation qui nous occupe, nous devons faire remarquer que la branche aînée de van Male, fixée à Bruxelles, est la seule dont la généalogie soit complétement établie.

I. BAUDOUIN VAN MALE, châtelain du château et de la châtellenie de Male, près de Bruges, a accompagné Guy de Dampierre, comte de Flandre, à la croisade de 1269, épousa, quelques années auparavant, Catherine Adornes, fille d'Opice et de Agnès van Axpoele, de Bruges, dont deux enfants, savoir :

A. Baudouin VAN MALE, épousa Mathilde de Ghistelles, fille de Wolpharde, sire de Wadruple, et d'Isabeau de Steenberghe, dont une fille :

Mathilde, châtelaine de Male, épousa Jean van de Walle, échevin de Bruges en 1337.

B. Jean, qui suit, II.

II. JEAN VAN MALE, donateur d'une pièce de terre située à Houthave, pour le repos de son âme, à l'église de Saint André lez Bruges, épousa Marie van Aertrycke, fille de Jean, échevin du Franc, de 1278 à 1281, dont deux enfants, savoir :

A. Jean qui suit, III.
B. Baudouin VAN MALE, homme d'armes de Louis de Male, comte de Flandre, mort dans un combat contre les Gantois.

III. JEAN VAN MALE, échevin de Bruges en 1358, épousa Marie Blancaert, de Ruppelmonde, fille de Henri, chevalier, dont quatre enfants, savoir :

A. Baudouin, qui suit, V.
B. Marguerite, épousa, à Bruges, en 1419, Josse van Temseque, fils de Josse et de Catherine de Lare.
C. Marthe, morte à Bruges, en 1414, épousa Gilles Colibrant, fils de Josse, chevalier, vivant en 1431.
D. Pierre VAN MALE, épousa Madeleine Soetlaere, fille de Jean, conseiller de Bruges en 1436 et 1437, dont une fille :

Marguerite, morte en 1457, connue de tous les généalogistes qui ont écrit l'histoire de la famille van Male. Les uns la disent mariée à François van Temseque, les autres lui donnent pour époux François le Febure.

IV. BAUDOUIN VAN MALE, dit Zoon M'her Jan, épousa Adélaïde van Dadizeele, fille de Georges et de Marie Meusch, dont quatre enfants savoir :

A. BAUDOUIN, qui suit, V.
B. Daniel VAN MALE, dominicain à Bruges.
C. Jean VAN MALE, chanoine du chapitre de Saint Donat, à Bruges.
D. Marguerite, épousa Baudouin, bâtard de Ghistelles.

V. BAUDOUIN VAN MALE, tué au siége d'Audenaerde, en 1450, homme d'armes sous le règne de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et sous le commandement de Simon de Lalaing, épousa Mathilde van Houthem, fille de Jean, sire de Houthem, et d'Aleïde d'Elderen, dont plusieurs enfants, entre autres deux fils, savoir :

A. Guillaume, qui suit, VI, après son frère Jean, continue la première branche.
B. Jean, qui suit, VI.

VI. JEAN VAN MALE, échevin de Bruges en 1475, mort en 1492, épousa Marie van den Heede, fille de Jean, échevin de Bruges en 1426, et d'Aimable van de Velde, dont deux enfants, savoir :

A. Liévin VAN MALE, né à Bruges, le seul qui conserva les armoiries primitives de la famille : d'argent à trois tours de gueules, épousa Amélie van der Burcht, fille de Pierre, gouverneur de Nieuport, et de Yolande de Paeldynck. Ils fondèrent la troisième branche.
B. Pierre, qui suit, VII.

VII. PIERRE VAN MALE, né à Bruges, épousa Mathilde van Overbeke, morte en 1499, fille de Gilles, dont un fils, Gilles, qui suit, VIII.

VIII. GILLES VAN MALE, né à Bruges, épousa, à Bruges, Marie de Ridt, fille de François, d'une famille brugeoise, dont deux enfants, savoir :

A. Gilles VAN MALE, mort à Bruges en 1560, épousa, à Bruges, Isabelle van Leeuberghen. Ils fondèrent la sixième branche, dont les descendants adoptèrent les armes de Leeuberghen : d'azur à une tête de lion d'or lampassée de gueules, et y ajoutèrent, pour brisure, un chef d'argent à trois tours de gueules.
B. Soyer VAN MALE, né à Bruges, épousa, à Bruges, en 1589, Élisabeth le Roux. Ils fondèrent la septième branche, dont les descendants

adoptèrent les armoiries de de Ridt : à la champagne ondée d'azur, à une fasce d'argent également ondée, et y ajoutèrent un chef de gueules au château d'or.

VI. Guillaume van Male, échevin de Bruges, mort en 1473, épousa, en 1499, Agnès de Metteneye, fille de Georges, bourgmestre de Bruges en 1421, et de Marguerite Bonin, dont deux enfants, savoir :

A. Guillaume, qui suit, VII.

B. Antoine van Male, quitta Bruges à la fin du xv[e] siècle et alla s'établir à Anvers, prenant pour armes une des tours de son père, qu'il fit d'azur sur champ d'or, la surmontant, en signe d'émigration, dit-on, de trois corneilles de sable volantes en bande.

Il épousa Marguerite de Moor, de Termonde, fille de Frédéric et d'Anne Spanoghe.

Ils fondèrent la seconde branche.

VII. Guillaume van Male, mort en 1518, échevin de Bruges en 1510, épousa Livine Breydel, morte en 1495, fille de Jacques, sire de Vladsloo, échevin de Bruges, et de Jeanne van Schatille, dont deux enfants, savoir :

A. Jacques, qui suit, VIII.

B. Baudouin van Male dit Malinez, fondateur de la quatrième branche, chevalier de l'ordre du Saint Sépulcre de Jérusalem, archer de l'empereur Maximilien, épousa, à Bruges, Béatrix Pardo, fille de Sylvestre, né à Burgos, en Espagne, et de Josine Lopez.

VIII. Jacques van Male acheta, moyennant une redevance annuelle à payer au chapitre, la concession d'une stalle dans l'église de Notre Dame, à Bruges. (Voir Gaillard, *Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre Occidentale*, tome I[er], page 514.)

Il épousa Josine de Buc, fille de Louis, dont deux enfants, savoir :

A. Charles VAN MALE, né à Bruges, établi à Anvers, bailli de Borcht et de Swyndrecht, épousa, à Anvers, à l'église de Notre Dame, le 8 avril 1550, Anne de Moy, fille d'un échevin d'Anvers.

Il est le fondateur de la cinquième branche.

B. Antoine, qui suit, IX.

IX. ANTOINE VAN MALE, né à Bruges, mort à Anvers, le 10 novembre 1580, et inhumé dans l'église de Notre Dame, fixé à Anvers avec son frère Charles, adopta comme lui, pour armoiries, une des tours de leur père, qu'ils firent de sable et, comme l'avait fait leur grand oncle Antoine van Male, la surmontèrent de trois corneilles de sable, volantes en bande.

Licencié ès lois, conseiller receveur général des domaines et finances au quartier d'Anvers, il épousa, à Anvers, d'après une déclaration du roi d'armes au titre de Brabant, en date du 3 avril 1666, Marguerite van der Meere, et, d'après F. V. Goethals, Marguerite Bercx, dont quatre fils, savoir :

A. Sylvestre, qui suit, X.

B. Jacques VAN MALE, né à Anvers, le 11 avril 1560, mort à Bruxelles, le 3 août 1612, et inhumé à Notre Dame de la Chapelle, commissaire des galères de la marine espagnole aux Pays Bas, épousa Marie van Male, sa nièce, fille de Sylvestre.

C. ARNOULD VAN MALE, né à Anvers, le 3 mai 1558, mort à Anvers, le 9 septembre 1611, et inhumé à Notre Dame, fondateur de la huitième branche, adopta les armoiries de son grand oncle, Antoine van Male : d'or, à la tour d'azur, surmontée de trois corneilles de sable, volantes en bande.

Licencié ès lois, il a épousé, à Anvers, dans l'église de Saint Jacques, le 3 août 1586, Élisabeth Anthennis, fille de Jacques et d'Élisabeth Verguys.

D. Antoine VAN MALE, né à Anvers, le 14 février 1554, épousa, dans l'église de Notre Dame du Sud, le 1er février 1572, Marie van Eecke, de Cologne.

X. Sylvestre van Male, né à Anvers, dans la maison de son père, près de ce qu'on appelait alors la Nouvelle Bourse, le 7 janvier 1557, mort à Bruxelles, le 9 décembre 1606, et inhumé avec sa seconde femme dans un caveau de la nef de l'église des Saints Michel et Gudule, sous une dalle en pierre bleue, portant l'écusson de van Male timbré de celui de Claire van Parys, avec épitaphe, parcourut une brillante carrière.

En 1577, à l'âge de vingt ans, il embrassa avec ardeur le parti des Espagnols, occupa successivement plusieurs emplois et remplit diverses missions pour le service du roi d'Espagne. Son zèle et son dévouement envers ce souverain lui attirèrent, en 1579, une double sentence, de confiscation de biens et de bannissement, avec peine de mort s'il rentrait dans sa patrie. Il se réfugia à Calais, où il vécut jusqu'à la restauration du gouvernement espagnol dans les provinces belgiques. Rappelé au commencement de 1585, nommé membre de la chambre des aides des États de Brabant et receveur général du domaine du roi au quartier de Malines, il devint ensuite commissaire ordinaire des montres des gens de guerre, c'est à dire commissaire aux revues, et envoyé en cette qualité pour arrêter des soldats mutinés qui s'étaient réfugiés dans les villes de Steenberghe et de Cruyslant, frappées de contributions pour leur avoir donné asile.

A la suite de cette expédition, il fut, en récompense, nommé receveur général des États de Brabant au quartier d'Anvers, et surintendant des fortifications de l'Escaut. Dans l'exercice de ces dernières fonctions, il fut atteint de la fièvre des polders, et vint mourir à Bruxelles.

Il avait épousé : 1° à Calais, pendant son exil, le 7 janvier 1582, Diliane Voet, morte en couches, le 6 octobre 1582; 2° à Bruxelles, le 19 mai 1585, Claire van Parys, morte à Bruxelles, le 19 décembre 1609, et inhumée près de son mari, fille de Jean, conseiller au conseil souverain de Brabant, et de Livine van Nyverseel.

Il eut du second lit douze enfants, dont les survivants partagèrent la succession de leurs parents par acte passé devant les échevins de Bruxelles, le 14 septembre 1610. De huit filles, une seule, Marie, contracta mariage, avec son oncle Jacques, ci-dessus; les autres moururent en bas âge ou prirent le voile. De quatre fils, un, Jacques, mourut sans alliance, les trois autres suivent, savoir :

A. Abraham VAN MALE, mort le 29 janvier 1620, drossart de Steenberghe, épousa Sophie de Ravenswaey, d'Utrecht, dont un fils unique, Jean Baptiste, drossart de Steenberghe, après son père, mourut sans alliance, en 1659.

B. Jean Baptiste VAN MALE, chevalier par lettres patentes du roi d'Espagne Philippe IV, en date du 24 mars 1647, seigneur de Bautersem, né à Bruxelles, le 30 octobre 1643, et inhumé à l'église des Saints Michel et Gudule, dota cette église de la statue de Saint Jacques le Mineur, dont le socle porte encore ses armes. Envoyé des archiducs Albert et Isabelle à la cour d'Angleterre, de 1614 à 1627, il avait épousé, à Bruxelles, le 9 février 1614, Marie Verleysen, morte le 4 décembre 1659, dont cinq enfants, deux fils et une fille, morts sans alliance, et deux filles mariées :

a. Isabelle Françoise, épousa Guillaume François Morens, licencié ès lois, substitut du procureur général au conseil de Brabant.

b. Marie Marguerite, dame de Bautersem, épousa : 1° Jean Martin Colibrant, secrétaire du conseil privé; 2° Henri Taye, baron de Wemmel, commandant de place de la ville de Bruxelles.

C. Charles, qui suit, XI.

XI. CHARLES VAN MALE, chevalier, par lettres patentes du 22 mai 1640, né à Bruxelles, le 8 octobre 1589, mort subitement, à Bruxelles, dans son carrosse, en rentrant d'une séance du conseil de Brabant, le 27 décembre 1642, et inhumé avec sa femme dans le caveau de la famille, avocat, conseiller, en 1629, au conseil souverain du Brabant, épousa, à Bruxelles, le 10 décembre 1613, Claire Houwaert, morte le 28 février 1665, fille

de Gilles et de Marie Marguerite Jacobs (1), dont onze enfants, un fils sans alliance, quatre filles qui prirent le voile ou moururent sans avoir été mariées, et six qui suivent, savoir :

A. Gilles Albert, qui suit, XII.

B. Maximilien Ignace, qui suit, XII, après son frère Gilles Albert.

C. Charles VAN MALE, moine aux Augustins de l'abbaye de Rouge Cloître, mort à Tirlemont, le 11 mai 1672.

D. Éléonore, morte à Bruxelles, le 10 juin 1696, et inhumée dans le caveau de la famille à l'église des Saints Michel et Gudule, épousa Robert Swarts, sergent major de bataille au service de l'empereur Ferdinand III, commandant d'un terce d'infanterie wallonne, commandant la place de Bruxelles.

E. Anne Marie, morte à Bruxelles, le 9 février 1711, et inhumée aux Augustins, épousa : 1° Jean Guillaume van der Schueren, seigneur de Brugge; 2° don Ferdinand Hermani, capitaine au service de Sa Majesté Catholique.

XII. GILLES ALBERT VAN MALE, chevalier, par lettres patentes du 30 juin 1648, seigneur de Stockel sous Woluwe Saint Pierre, né à Bruxelles et baptisé à Saints Michel et Gudule, le 13 septembre 1614, mort à Bruxelles, le 4 février 1671, et inhumé aux Dominicains, admis au lignage de Sweerts, le 13 juin 1635, échevin de Bruxelles, de 1638 à 1647, conseiller au conseil de Brabant, par patentes du 30 juin 1648, conseiller au conseil privé, le 3 décembre 1662, épousa, à Bruxelles, le 6 mars 1643, Anne Marie Maes, morte à Bruxelles, le 2 septembre 1664, fille de Jean, seigneur de Longchamps, conseiller au conseil de Brabant, et d'Adrienne Asseliers, dont sept enfants, trois fils sans alliance, une fille qui prit le voile, et trois qui suivent, savoir :

A. Claire Françoise, morte à Bruxelles, le 20 octobre 1712, épousa,

(1) C'est par ce mariage que les van Male furent admis dans le lignage de Sweerts et purent faire partie du magistrat de Bruxelles.

à Bruxelles, le 4 mars 1667, Ferdinand Albert de Fierlant, auditeur général des troupes espagnoles aux Pays Bas.

B. Marie Anne Françoise, morte le 17 mars 1707, épousa, le 17 octobre 1676, François Eugène Rollin, secrétaire du généralat de la cavalerie.

C. Philibert Hyacinthe, qui suit, XIII.

XIII. Philibert Hyacinthe van Male, seigneur de Stockel, né à Bruxelles et baptisé à Saints Michel et Gudule, le 24 décembre 1656, mort le 9 mai 1693, épousa, à Bruxelles, le 18 octobre 1682, Antoinette Françoise de Herzelles, sa cousine germaine, morte à Bruxelles, le 21 décembre 1719, fille de Philippe, baron de Wirchin, seigneur de Monsbroeck, de Facuwez, grand drossard de Brabant, et de Barbe Maes, dame de Longchamps, dont un fils unique, Jean Baptiste, qui suit, XIV.

XIV. Jean Baptiste van Male, seigneur de Stockel, né au château de Facuwez, sous Ittre, le 10 août 1683, cornette, puis capitaine de cuirassiers au service de Sa Majesté Catholique, épousa, à Bruxelles, le 22 avril 1702, Marie Louise Toboada de Ulloa, fille de François, colonel d'un régiment d'infanterie espagnole, gouverneur de la Corogne, et de Françoise Charlotte de Landas.

Ils eurent trois enfants, un fils et une fille sans alliance, et une fille mariée, savoir :

Dorothée Josèphe, née à Bruxelles, le 10 janvier 1705, morte le 6 juin 1737, épousa, à Bruxelles, le 18 novembre 1730, François Alexandre della Faille, fils d'Alexandre François, colonel de cuirassiers au service de Bavière, et d'Isabelle Gertrude Huens.

XII. Maximilien Ignace van Male, né à Bruxelles, le 7 septembre 1624, mort à Bruxelles, le 20 juillet 1674, licencié ès

lois, avocat au grand conseil à Malines en 1654, épousa, à Malines, le 4 décembre 1661, Marie de Bœuff, morte à Bruxelles, le 29 novembre 1692, et inhumée avec son mari dans le caveau de la famille van Male, fille de Jacques, seigneur de Flamengrie, et de Marguerite Jaecx, dont trois enfants, une fille sans alliance et deux qui suivent, savoir :

A. Claire Marie, née à Malines, le 21 mai 1663, morte à Bruxelles, le 12 décembre 1693, épousa, à Bruxelles, le 27 juillet 1683, don Juan Antonio de Rueda y Contreras, capitaine de cavalerie au service de Sa Majesté Catholique, gouverneur de l'Aragon, mort à Saragosse, le 12 octobre 1726.

B. Albert Jean Baptiste, qui suit, XIII.

XIII. Albert Jean Baptiste van Male, né à Malines, le 6 décembre 1666, mort à Bruxelles, le 6 septembre 1711, et inhumé avec sa femme dans le caveau de la famille, à Saints Michel et Gudule, épousa, à Bruxelles, le 26 janvier 1696, Anne van Santen, morte à Bruxelles, le 19 mars 1723, ayant testé par devant le notaire van der Elst, à Bruxelles, le 11 mai 1716, fille de Balthazar et de Marie Borremans, dont onze enfants, dix sans alliance, et Ferdinand André, qui suit, XIV.

XIV. Ferdinand André van Male, né à Bruxelles, le 30 novembre 1697, mort à Bruxelles, le 25 janvier 1747, et inhumé dans le caveau de la famille, à Saints Michel et Gudule, admis dans le lignage de Sweerts, le 17 juin 1731, licencié ès lois, avocat au conseil souverain de Brabant, échevin de Bruxelles de 1737 à 1745, épousa, à Bruxelles, le 2 mai 1739, Catherine Françoise Josèphe Salmon, femme en secondes noces de Joseph Adrien Antoine Anne, seigneur de Nieuwermeulen, échevin de Termonde, morte à Bruxelles, le 27 novembre 1780, et inhumée à Saints Michel et Gudule, près de son premier mari, fille de Jean Louis Salmon, d'une famille de Douai, et de Marie Anne

van Santen, dont trois enfants, une fille sans alliance, et deux fils, savoir :

A. Jean Joseph Daniel, qui suit, XV.

B. Louis Joseph Clément VAN MALE, né le 23 novembre 1743, mort sans alliance au château de Nieuwermeulen, sous Capelle Saint Ulric, le 15 août 1815, licencié ès lois, avocat au conseil de Brabant, échevin de Bruxelles de 1769 à 1794.

XV. JEAN JOSEPH DANIEL VAN MALE, seigneur de Brachêne, de Rouckel et de Ghorain, né à Bruxelles et baptisé à Saints Michel et Gudule, le 21 juillet 1742, mort à Bruxelles et inhumé dans le caveau de la famille, le 23 octobre 1781, licencié ès lois, avocat au conseil souverain de Brabant, par lettres patentes du 21 mars 1779. Étant à Vienne, en 1768, il reçut de l'impératrice Marie Thérèse le portrait de cette souveraine et celui de son fils, qui devint plus tard l'empereur Joseph II.

Il épousa, à Bruxelles, le 24 avril 1769, Marie Thérèse Joséphine Ghislaine de Man, dame de Brachêne, de Rouckel et de Ghorain, morte à Bruxelles, le 13 octobre 1803, et inhumée à Wemmel, fille de Charles Joseph, seigneur d'Hobruge, échevin de Bruxelles, et de Marie Thérèse Catherine Jeanne, baronne van Werde, dont huit enfants, trois sans alliance et cinq qui suivent, savoir :

A. Louis Jean Joseph VAN MALE, né à Bruxelles, le 20 juillet 1773, mort à Podriebad, en Bohême, le 5 janvier 1803, et inhumé à Vienne, cadet au régiment de Kinsky, au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, le 20 juillet 1773, lieutenant au régiment de Furstenberg en 1792, grièvement blessé au siége de Mantoue et retraité en 1796, épousa, à Comothau, en Bohême, le 3 septembre 1779, Charlotte Eulalie Josèphe de Miraumont de Tribolet, née à Mons, en 1763, morte à Bruxelles, le 6 mars 1837, fille de Jean Baptiste Joseph, colonel commandant l'hôtel des invalides à Comothau, et d'Isabelle Florence de Lattre de Feignies, dont une fille, née à Comothau, le 5 septembre 1800, morte le jour de sa naissance.

B. Benoît Ferdinand, qui suit, XVI.

C. Laurent Albert Ghislain, qui suit, XVI, après son frère Benoît Ferdinand.

D. Marie Thérèse, née à Bruxelles, le 22 juin 1778, mort à Cortenberg, le 23 juillet 1836, épousa : 1° à Bruxelles, le 8 novembre 1802, Jacques Joseph Ghislain Rotyns, né à Bruxelles, le 15 décembre 1782, mort à Bruxelles, le 3 mai 1807, fils de Charles Jean et d'Anne Catherine de Leeu; 2° à Hove, Anvers, le 26 juin 1808, Marie Albert Joseph Gabriel Ghislain, baron van Eesbeke dit van der Haghen, ancien margrave d'Anvers, veuf de Marie Hélène Geelhand, né à Bruxelles, le 18 mars 1757, mort à Bruxelles, le 16 juillet 1829, fils d'Honoré Joseph et de Marie Élisabeth de Broe de Diepenbend.

E. Barbe Joséphine Ghislaine, née à Bruxelles, le 7 septembre 1781, morte à Bruxelles, le 10 mai 1858, épousa, à Bruxelles, le 16 juillet 1804, Sébastien Charles Hyacinthe Joseph Ghislain Huysman d'Honssem, né à Bruxelles, le 26 mars 1778, mort à Berchem Sainte Agathe, le 13 août 1847, fils de Jean Emmanuel Laurent Ghislain, et d'Éléonore Josèphe Françoise d'Hannosset.

XVI. BENOÎT FERDINAND JOSEPH VAN MALE DE BRACHENE, né à Bruxelles, le 5 février 1775, mort à Bruxelles, le 16 février 1821, et inhumé avec sa femme à Wemmel, licencié en droit, épousa, à Bruxelles, le 17 février 1802, Isabelle Joséphine Marie Ghislaine de Cloeps d'Heernesse, née à Bruxelles, le 22 mai 1782, morte à Bruxelles, le 4 janvier 1849, fille de Josse Léonard Louis de Cloeps, seigneur d'Heernesse, et d'Isabelle Caroline Marie Ghislaine de Pape de Wyneghem, dont six enfants, savoir :

A. Léonard Joseph Marie Ghislaine VAN MALE DE BRACHÊNE, né à Bruxelles, le 1er mai 1803, cadet au régiment de hussards, le 22 septembre 1822, lieutenant le 31 décembre 1830, capitaine au 1er régiment de chasseurs à cheval, le 1er août 1843, aide de camp du général van Remoortere, retiré du service, le 18 janvier 1848, chevalier de l'ordre militaire de Léopold, sans alliance.

B. Isabelle Louise Marie, née à Bruxelles, le 15 avril 1804, épousa, à Bruxelles, le 17 mai 1832, Charles Jean d'Hamer de Tenbroeck, né

à Alost, le 27 janvier 1792, mort à Bruxelles, le 31 juillet 1838, fils de Liévin et de Marie Françoise van Mulders.

C. Marie Louise, née à Bruxelles, le 5 juin 1803, morte à Bruxelles, le 22 janvier 1806.

D. Zoé Catherine Marie Ghislaine, née à Bruxelles, le 14 février 1807, morte à Bruxelles, le 12 novembre 1848, épousa : 1° à Bruxelles, le 7 août 1837, Prosper Auguste Benjamin Isidore Joseph Renoz, major d'état major et chef d'état major de la division de grosse cavalerie, chevalier de l'ordre de Léopold, né à Liége, le 7 mai 1810, mort à Alger, le 11 août 1845, fils d'Henri et de Marie Thérèse Louise de Wadeleux; et 2° le 21 juin 1847, Pierre Olivier Joseph Coomans, né à Bruxelles, le 18 juin 1816, fils de Josse Joseph, directeur de l'enregistrement et des domaines, et de Cécile Joséphine Lespirt.

E. Thérèse Octavie Joséphine Ghislaine, née à Bruxelles, le 14 avril 1809, morte à Bruxelles, le 16 mai 1810.

F. Albert Marie Joseph Ghislain van Male de Brachène, né à Bruxelles, le 17 mai 1811, entré le 18 octobre 1830 dans la garde civique de Bruxelles, en qualité de sous lieutenant, major commandant le 3e bataillon de la 1re légion, décoré de la Croix commémorative, sans alliance.

XVI. Laurent Albert Ghislain van Male de Ghorain, reconnu dans ses droits nobiliaires par arrêté royal du 21 juin 1823, né à Bruxelles, le 23 août 1776, mort à Molenbeek Saint Jean, le 20 avril 1839, où deux monuments ont été érigés dans l'église à sa mémoire et à celle de sa femme, le premier dû au ciseau de Puyenbroeck, et le second, œuvre du sculpteur Geerts, de Louvain, licencié en droit, d'abord avoçat à la cour d'appel de Bruxelles, chef de bureau au ministère de la justice de 1814 à 1823, référendaire au conseil d'État de 1823 à 1830, membre du conseil communal de Molenbeek Saint Jean de 1825 à 1839, membre du comité consultatif pour les affaires relatives aux fondations d'instruction publique, de 1834 jusqu'à sa mort, épousa,

à Bruxelles, le 7 juin 1802, Marie Louise Jeanne Ghislaine de Cloeps d'Heernesse, sœur d'Isabelle ci-dessus, et de Jean Baptiste, baron de Cloeps d'Heernesse, chevalier de l'ordre du Saint Sépulcre de Jérusalem, morte à Molenbeek Saint Jean, le 7 novembre 1842, dont un enfant unique, Josse Joseph Ghislain, qui suit, XVII.

XVII. Josse Joseph Ghislain, chevalier van Male de Ghorain, titre transmissible à ses descendants mâles, dans l'ordre de primogéniture, par lettres patentes de Sa Majesté le roi Léopold Ier, en date du 27 décembre 1839, né à Bruxelles, le 21 mars 1803, docteur en droit à l'université de Gand, le 31 mars 1827, inscrit, le 10 mai 1830, au tableau des avocats près la cour supérieure à Bruxelles, sous lieutenant dans la garde communale de Bruxelles, par arrêté royal du 11 septembre 1828, plus tard capitaine quartier maître de la légion d'Anderlecht, jusqu'au licenciement de cette légion en 1848, attaché au ministère de l'intérieur, par arrêté du 29 juin 1830, commis rédacteur, le 31 août 1832, puis chef de bureau, inspecteur provincial de l'enseignement primaire dans le Brabant, par arrêté royal du 8 octobre 1842, chevalier de l'ordre de Léopold par arrêté royal du 16 mars 1846.

De 1834 à 1847, Josse Joseph Ghislain, chevalier van Male de Ghorain, fut en outre secrétaire du comité consultatif pour les affaires relatives aux fondations d'instruction publique. Il fut aussi membre du conseil communal et du conseil d'administration des hospices des vieillards à Molenbeek Saint Jean.

Il épousa, à Bruxelles, le 6 janvier 1836, Pétronille Josèphe Françoise Popelaire de Terloo, reconnue et confirmée dans ses droits nobiliaires par lettres patentes de Sa Majesté le roi Léopold Ier, en date du 16 avril 1841, morte le 7 janvier 1851, à Molenbeek Saint Jean, où son mari a fait élever à sa mémoire un monument, œuvre du statuaire Jacquet, sœur du baron

Popelaire de Terloo, fille de Louis Joseph et d'Élisabeth Françoise Delmotte, dont six enfants, savoir :

A. Yolande Laure Marie Albertine Joséphine Ghislaine, née le 11 décembre 1836.

B. Léon Baudouin Louis Oscar Joseph Ghislain, CHEVALIER VAN MALE DE GHORAIN, né le 11 décembre 1837, docteur en sciences politiques et administratives, épousa, à Beveren, Flandre Orientale, le 29 novembre 1865, Céline Sophie Joséphine Ghislain de Maleingreau, fille de Walerand, baron de Maleingreau d'Hembise, et de Marie de Villers de Fourneau, petite fille de Charles, membre de l'ordre équestre du Brabant et membre de la deuxième chambre des états généraux, et de Marie Horion, et arrière petite fille de Siméon, baron d'Hembise, seigneur d'Havrech de Bonssu de Tourneville, et de Marie Cossée de Semeries.

C. Ermelinde Marie Caroline Mathilde Joséphine Ghislaine, née le 21 septembre 1841, épousa, à Molenbeek Saint Jean, le 11 mai 1859, Louis Édouard Gustave Ysebrant de Lendonck, de Lille, né le 4 novembre 1828, fils de Louis Joseph, ancien capitaine de cavalerie au service de France, chevalier de la Légion d'honneur, et de Joséphine Charlotte Duvernay du Plessis, petit fils d'Idesbalde, seigneur de Lendonck, Difque, Frétin Capelle, Baescamp et Hérinnes, et de Louise de Bacquehem, et arrière petit fils de Charles, seigneur de Lendonck, etc., et de Marie de Saint Génois.

D. Anatolie Barbe Marie Sidonie Joséphine Ghislaine, née le 27 juillet 1843.

E. Marie Louise Clotilde Béatrix Joséphine Ghislaine, née le 11 août 1844, épousa, à Molenbeek Saint Jean, le 21 mars 1865, Ernest Eugène Joseph Ghislain, baron de Peellaert, né à Bruges, le 28 janvier 1829, fils aîné d'Eugène Marie Didier Ghislain, baron de Peelaert, et d'Hortense van Hoonacker, petit fils d'Anselme, chambellan de l'empereur Napoléon Ier, qui le créa comte d'empire par décret du 15 août 1810, et d'Isabelle, comtesse Affaytadi de Ghirtettes, et arrière petit fils de Jean, baron de Peellaert, seigneur de Westhove, de Steldershove et de Ten Poele, et de Thérèse Coppicters Wallant.

F. Célinie Isabelle Guillelmine Eudoxie Joséphine Ghislaine, née le 30 janvier 1846, morte à Nice, le 18 mars 1864.

Deuxième branche.

VII. Antoine van Male, né à Bruges, épousa Marguerite de Moor, de Termonde, fille de Frédéric et d'Anne Sponoghe, dont, entre autres enfants, il eut deux fils, savoir :

A. Philippe van Male, épousa, à Anvers, dans l'église de Saint Jacques, le 8 juin 1543, Anne de Halmale.

Ils eurent postérité. Une de leurs descendants, Marie van Male, épousa Jean Coryns, dont la pierre sépulcrale est retracée à la page 88 des *Monuments funéraires de la province d'Anvers*, église de Saint Michel.

B. Walter van Male, chanoine de Saint Rombaut, à Malines, mort le 24 mai 1536. (Voir le précédent ouvrage, page 27, église de Saint Rombaut.)

Troisième branche.

Cette branche est la seule qui conserva les armoiries primitives de la famille : d'argent, à trois tours de gueules, etc.

VII. Liévin van Male, né à Bruges, épousa, à Bruges, Amélie van den Burcht, fille de Pierre, gouverneur de Nieuport, en 1430, et d'Yolande Paeldynck, dont, entre autres enfants, il eut un fils, Liévin, qui suit, VIII.

VIII. Liévin van Male épousa, en 1535, à Gand, Claire Cabilliau, fille de Jacques et de Marguerite van de Walle, dont plusieurs enfants, entre autres un fils, Sylvestre, qui suit, IX.

IX. Sylvestre van Male, alla s'établir en Portugal, où il devint surintendant des finances du roi Jean III. Il épousa Béatrix de Mello, dont plusieurs enfants, entre autres, Jean, qui suit, X.

X. Jean van Male, épousa Laura de Pardella, puis alla s'établir aux Indes hollandaises.

Quatrième branche.

VIII. Baudouin van Male, né à Bruges, chevalier du Saint Sépulcre de Jérusalem, archer du corps de l'empereur Maximilien, fondateur, selon F. Goethals, de la branche dite de Malinez, épousa, à Bruges, Béatrix Pardo, fille de Sylvestre, de Burgos, et de Josine Lopez, dont plusieurs enfants, entre autres trois, qui suivent, savoir :

A. Sylvestre van Male, mort en Afrique, au service de l'empereur.
B. Guillaume, qui suit, IX.
C. Antoine van Male, conseiller du roi Philippe le Bel et de son fils l'empereur Charles Quint, épousa Marguerite de Villegas, fille de Diego, corrégidor de la ville de Burgos, en Espagne, et d'Isabelle d'Ayala.

IX. Guillaume van Male dit Melinæus, gentilhomme de la chambre de l'empereur Charles Quint et son secrétaire intime, épousa, à Bruxelles, le 17 janvier 1553, Hippolyte Reyneu, dont cinq enfants, entre autres trois, qui suivent, savoir :

A. Charles, qui suit, X.
B. Éléonore, née le 28 février 1555, eut pour parrain Philippe, roi d'Angleterre, fils de l'empereur, et pour marraines Éléonore, reine de France, et Éléonore, duchesse de Florence.
C. Jean, qui suit, X, après la descendance de son frère Charles.

X. Charles van Male dit Malinez, né à Bruxelles, le 13 décembre 1553, eut pour parrains l'empereur Charles Quint et Louis de Flandre, seigneur de Praet. Ses marraines furent Marie, reine douairière de Hongrie, et Christine de Danemark. Mort à

Bruxelles, le 1[er] mai 1616, il avait rempli successivement les charges d'échevin et de bourgmestre d'Anvers, de conseiller et de président de l'amirauté suprême, de président de la chambre des comptes, à Bruxelles. Il fut l'un des négociateurs de la paix de Vervins, en 1598.

Il avait épousé Anne Viron, fille d'Odon, secrétaire d'Éléonore d'Autriche, veuve du roi de France François I[er], et de Catherine Gillès, dont deux enfants, savoir :

A. Aurèle Augustin, qui suit, XI.

B. Hippolyte, épousa Henri de Vicq, chevalier, seigneur de Meulevelt, bourgmestre du Franc de Bruges, ambassadeur des archiducs Albert et Isabelle à la cour de France, conseiller du conseil privé, à Bruxelles, conseiller du conseil suprême, à Madrid, président du grand conseil, à Malines.

XI. Aurèle Augustin van Male dit Malinez, chevalier, mort à Madrid, le 17 août 1662, et inhumé dans l'église de Saint André, dit l'hôpital des Flamands, avec épitaphe, lieutenant civil de la ville de Gand, conseiller au conseil souverain de Brabant, conseiller du conseil suprême de l'amirauté et vice chancelier, président du conseil provincial de Flandre, conseiller au conseil privé, envoyé extraordinaire auprès de l'empereur Ferdinand III et de la diète de Ratisbonne, représentant du roi à l'élection et au couronnement de l'empereur Ferdinand IV, premier conseiller au conseil suprême d'État des Pays Bas et de Bourgogne, près de la personne de Philippe IV, à Madrid, etc., épousa Anne Prats, fille de Philippe, seigneur de Saint Albert, secrétaire du conseil d'État et privé, et de Marie van Eeckeren, dont quatre enfants, savoir :

A. Charles Aurèle Augustin van Male dit Malinez, mort sans enfants, écuyer de l'archiduc d'Autriche Léopold Guillaume et du prince Jean d'Autriche, gouverneur des Pays Bas, receveur général des

finances, épousa Dorothée de Massiet, fille de Pierre, seigneur de la Busche, et de Dorothée de Vicq.

B. Philippe Louis VAN MALE DIT MALINEZ, vicomte de Saint Albert, né en 1614, mort à Bruxelles, en 1707, capitaine de cavalerie, grand maître et garde des forêts de Brabant, laissa un fils, Philippe Guillaume, dernier hoir mâle de sa branche, légataire universel d'Ide Jeanne de Hornes, dame de Geldorp, Brackhuysen, etc.

C. Hippolyte, épousa Henri Othon de Humyn, seigneur de Schutborch, lieutenant colonel de cavalerie au service de Sa Majesté Catholique.

D. Hélène Robertine, dame de Saintes, morte le 29 février 1704, épousa : 1° Jean Aurèle Servais, seigneur de Saintes et de Liberchies, capitaine de cavalerie au service de Sa Majesté Catholique, tué au siége de Valenciennes, en 1656; et 2° par contrat du 26 août 1658, Pierre van Achelen, secrétaire du conseil privé, fils de Folcard, membre du conseil privé, et de Marie Bogaert.

X. JEAN VAN MALE alla s'établir à Tournai, où il testa en 1611. Il transforma la particule de son nom et s'appela de Male. Il épousa Élisabeth Appelteren, fille de François et de Marguerite Gieillis, dont quatre enfants, savoir :

A. Roland, qui suit, XI.

B. Pierre DE MALE, mort le 26 mai 1603, chanoine de Tournai, auteur d'une histoire des évêques de Tournai.

C. Isabelle, épousa Jean Rogier.

D. Martin DE MALE, juré de Tournai, mort à Tournai, le 31 juillet 1620.

XI. ROLAND DE MALE épousa Hélène du Chambge, qui portait d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de trois merlettes de sable, et en pointe d'un trèfle de sinople, dont un fils, Jean, qui suit, XII.

XII. Jean de Male, licencié en droits, souverain greffier de Tournai, mort à Tournai, le 16 juillet 1691, et inhumé avec sa femme à Saint Piat, épousa Barbe Coppin, qui portait d'azur, au coq de sable, crêté et bardé de gueules, les pattes aussi de gueules, la dextre posée sur un pain au naturel, la sénestre posée sur une terrasse de sinople.

La branche de Tournai, qui conserva dans ses armes les trois tours de la famille, blasonnait de sable, à la tête de lion d'argent, au chef de gueules chargé de trois tours crénelées et ouvertes d'argent.

Cinquième branche.

IX. Charles van Male épousa, le 8 avril 1550, Anne de Moy, dont un fils, Louis, qui suit, X.

X. Louis van Male, né à Anvers, le 29 octobre 1548, mort à Anvers, le 2 juillet 1596, et inhumé aux Frères Mineurs, dont le contrat de mariage portait qu'il était d'une famille brugeoise, épousa, à Notre Dame d'Anvers, le 19 juin 1574, Jacqueline Smitsaert, morte à Anvers, le 19 mai 1622, et inhumée avec son père aux Dominicains, fille de Pierre, tué dans la Furie espagnole, en 1576, dont onze enfants, huit morts en bas âge et inhumés dans l'église de Saint Jacques, à Bruges, et trois qui suivent. savoir :

A. Suzanne, née à Anvers, le 7 avril 1580, morte à Anvers, le 20 septembre 1661, et inhumée avec son mari aux Dominicains, épousa, à l'église de Saint Jacques, à Anvers, le 23 juillet 1602, Jean van Cappelle, mort le 24 septembre 1638.

B. Louis van Male, né à Anvers, le 27 mars 1583, épousa Sophie van Santvoort, dont un fils :

Jean Baptiste van Male, droesart du pays de Steenberghe, mort sans alliance, en 1659.

C. Soyer van Male, né à Anvers, le 15 mai 1588, eut pour parrain Soyer van Male, de Bruges, auteur de l'ouvrage intitulé *Les Lamentations*.

Sixième branche.

IX. Gilles van Male, conseiller de Bruges en 1510, mort à Bruges en 1560, épousa, à Bruges, Isabelle van Leeuberghen, dont un fils, Soyer, qui suit, X.

X. Soyer van Male, auteur des *Lamentations*, conseiller, chef homme, échevin de Bruges de 1550 à 1586, mort le 7 juillet 1601, épousa : 1° Antoinette van der Maze, morte le 9 décembre 1559; 2° Jeanne Haghe, morte le 17 août 1569.

Il eut seize enfants et, entre autres, du second lit, Maximilien, qui suit, XI.

XI. Maximilien van Male, seigneur de Nederbouchoute, licencié en droit, épousa Cécile Chiny, fille de Jean et de Marie Brunnincx, née le 24 janvier 1585, morte le 26 mars 1663. Le monument élevé à la mémoire de ces époux est représenté dans l'ouvrage du baron L. de Herckenrode, *Tombes de la Hesbaye,* page 516.

Ils eurent, entre autres enfants, un fils, Jean François, qui suit, XII.

XII. Jean François van Male, seigneur de Nederbouchoute, épousa Élisabeth Pex, née le 14 mars 1626, fille de Nicolas et de Marguerite van Honthem, dont un fils, Maximilien, qui suit, XIII.

XIII. Maximilien van Male, seigneur de Nederbouchoute, né le 6 février 1652, épousa, à l'église de Saint Jacques, à Anvers, le 28 novembre 1673, Suzanne Smitsaert, dont une fille, savoir :

Angéline Catherine, née à Anvers, le 21 novembre 1674, épousa Ignace della Faille, fils de Jean Baptiste, bourgmestre d'Anvers, et de Marie van de Werve.

Septième branche.

IX. Soyer van Male épousa, à Bruges, le 25 octobre 1599, Élisabeth le Roux, dont deux enfants, savoir :

A. Pierre, qui suit, X.
B. Pierre Joseph, qui suit, X, après son frère Pierre.

X. Pierre van Male, épousa, à Bruges, le 5 octobre 1624, Catherine Joos, dont une fille, savoir :

Marie, épousa, à Bruges, le 6 février 1665, François del Castillo, fils de Gaspard et de Françoise de Velaere.

X. Pierre Joseph van Male épousa : 1° à Bruges, le 22 août 1636, Anne de Jumont, fille de Pierre, né à Tournai; 2° le 17 février 1648, Anne Storms.

Il eut du second lit un fils, Gaspard, qui suit, XII.

XII. Gaspard van Male épousa, à Bruges, le 15 septembre 1708, Jeanne van den Steene, de Bruges.

Huitième et dernière branche.

X. ARNOULD VAN MALE épousa, à Anvers, le 3 août 1586, Élisabeth Antheunis, dont un fils, Ferdinand, qui suit, XI.

XI. FERDINAND VAN MALE épousa, à l'église de Notre Dame du Sud, à Anvers, le 30 mai 1630, Jeanne Christine van der Zype, nièce de François Zœpeus, seigneur de Couwendael et d'Ondermeulen, vicaire général de l'évêché d'Anvers, dont un fils, Jacques, qui suit, XII.

XII. JACQUES VAN MALE épousa, à l'église de Notre Dame du Sud, à Anvers, le 3 octobre 1665, Marthe van den Berghe, née à Anvers, le 15 juillet 1637, fille de Barthélemy et de Dymphne van Giessen, dont un fils, Jean, qui suit, XIII.

XIII. JEAN VAN MALE, né à Anvers, le 15 juin 1673, épousa, à Lierre, le 7 mai 1694, Marie Françoise Stobbaerts, dont un fils, Pierre Régnier, qui suit, XIV.

XIV. PIERRE RÉGNIER VAN MALE, reconnu dans ses droits nobiliaires, le 15 mars 1755, ayant pour armes : d'or, à une tour d'azur, surmontée de trois corneilles, de sable, volantes en bande, né à Anvers, le 6 janvier 1715, échevin d'Anvers en 1772, épousa, à l'église de Saint Jacques, à Anvers, le 17 avril 1755, Catherine Marie van den Berghe.

MAN.

—

ÉCARTELÉ : au premier et au quatrième d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois têtes de mores, tortillées de gueules, qui est de MAN ; au deuxième et au troisième, d'argent à deux fasces de gueules, à la fasce de sable, brochante sur le tout et chargée de trois écussons d'or à trois pals de gueules, posés dans le sens de la bande, qui est DANNEELS. COURONNE : de comte ancienne. CIMIER : un lion naissant de sable, armé et lampassé de gueules. SUPPORTS : deux lions léopardés d'or, tenant chacun une bannière, à dextre aux armes de de Man, à sénestre aux armes de Danneels.

Cette famille est originaire de la province d'Anvers.

I. CORNEILLE DE MAN épousa Jacqueline de Boucq, dont deux enfants, savoir :

A. Nicolas, qui suit, II.
B. Jacques, fondateur d'une branche éteinte en 1812.

II. NICOLAS DE MAN épousa, à Anvers, le 15 octobre 1623, Marguerite Domis, née le 2 juillet 1599, fille de François Domis et de Barbe van den Stock, dont un fils, Corneille, qui suit, III.

III. CORNEILLE DE MAN, chevalier par lettres patentes du 7 février 1673, seigneur des deux Lennick, de Walcourt, et, en cette qualité, patron et collateur de onze prébendes de l'église collégiale d'Anderlecht, seigneur de Watermael, d'Auderghem, de Beaumont, d'Eyseren, de Bisdomme et de Sart à Neerissche, né à Anvers, le 22 septembre 1624, mort à Bruxelles, le 11 mai 1700, et inhumé dans l'église des Dominicains à Auderghem, trésorier de la ville d'Anvers, conseiller surnuméraire au conseil de Bra-

bant, avec droit de succession à la première vacance d'une place de conseiller ordinaire, épousa : 1° à Anvers, le 26 novembre 1652, Élisabeth van Eycke, morte le 1er novembre 1677, fille de Jacques, échevin et chef de la police d'Anvers, et d'Élisabeth van Horne; et 2° Isabelle van der Piet, dame de Ranst, de Milleghem, veuve de François Joseph Macquereel.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Jacques Nicolas, qui suit, IV.

B. François Joseph de Man, seigneur de Walcourt, prêtre et chanoine d'Anderlecht, chanoine gradué de la cathédrale d'Anvers, mort à Bruxelles, le 17 mai 1740.

C. Marie Thérèse Agnès, dame de Watermael, d'Auderghem et de Schoonenbergh, née à Anvers, le 29 juin 1660, morte le 9 février 1787, et inhumée aux Annonciades, à Bruxelles, épousa : 1° le 9 février 1682, Louis Ignace de Cupis de Comargo, capitaine des gardes des chevaubais de Sa Majesté le roi d'Espagne Charles II, aux Pays Bas; et 2° le 27 janvier 1695, Guillaume Gabriel de Kessel, major au service des États généraux, né à Blanmont, le 10 février 1658, mort à Bruxelles, le 3 février 1742, fils de Guillaume, seigneur de Blanmont, et d'Anne de Roly.

D. Isabelle Marguerite, dame de Sart, d'Eyseren, de Biadomme, morte le 22 décembre 1745, et inhumée avec son mari à l'église des Annonciades, à Bruxelles, épousa Pierre de Cupis de Comargo, seigneur de la Baillerie, colonel d'un régiment de cavalerie au service du prince de Liége, frère de Louis Ignace, ci-dessus, né le 18 septembre 1639, mort sans enfants, le 17 novembre 1702, fils de Théodore, seigneur de la Baillerie, et de Marie Dorothée le Gros.

IV. Jacques Nicolas de Man, chevalier, seigneur des deux Lennick, d'Attenrode, de Wever, de Lodyck, de Nieustreyen, né à Anvers, le 9 mai 1654, mort à Bruxelles, le 15 octobre 1726, et inhumé à Anderlecht, conseiller ordinaire au conseil de Brabant, avec dispense particulière de pouvoir siéger au conseil conjointement avec son père, par lettres patentes du 8 décembre 1687, vice chancelier de Brabant, vice lieutenant de la cour féodale à

Bruxelles, proviseur de l'hôpital de Vilvorde, épousa : 1° par contrat du 9 février 1688, Anne Antoinette de Pape, fille de Léon, chef président du conseil privé; et 2°, le 2 avril 1699, Anne Marie Thérèse de Cordes, dame d'Attenrode, de Wever, de Termeiren, née le 27 août 1665, morte le 28 novembre 1735, fille de Jean Charles, seigneur de Termeiren, et de Charlotte Danneels, dame d'Attenrode et de Wever.

Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Isabelle Marie, dame de Lodyck, morte sans alliance, le 1er juin 1769.

B. Anne Antoinette Josèphe, dame de Lodyck et de Nieuwstreyen, morte le 3 juin 1734, et inhumée aux Pauvres Claires, à Bruxelles, épousa Philippe Norbert François, comte van der Stegen, seigneur de Brachene, drossart de Brabant, né le 9 août 1691, mort le 18 février 1743, fils d'Adolphe Jean, comte van der Stegen, seigneur de Sainte Waudru, drossart du pays et du duché de Brabant, et de Marie Françoise van der Meere, sa femme du second lit.

Il eut du second lit quatre enfants, savoir :

C. Jean Baptiste Joseph, qui suit, V.

D. Joseph François DE MAN, BARON D'ATTENRODE ET DE WEVER, par lettres patentes du 5 juin 1737, seigneur de Beersel et de Terhoelen, né à Bruxelles, le 17 mai 1703, mort sans enfants, à Bruxelles, le 4 juillet 1777, licencié ès droits à Louvain, admis au lignage de Coudenberg, le 13 juin 1732, épousa, le 21 novembre 1750, Marie Caroline van der Stegen, née le 27 février 1727, morte le 6 janvier 1782, et inhumée aux Chartreux, à Bruxelles, fille de Charles Louis et de Marie Madeleine de Brouchoven, baronne de Putte.

E. Guillaume Gabriel DE MAN, seigneur de Brachene, mort sans alliance, le 13 février 1765.

F. Charles Joseph, fondateur de la branche des seigneurs d'Hobrugge.

V. JEAN BAPTISTE JOSEPH DE MAN, seigneur des deux Lennick et de Lodyck, admis au lignage de Coudenberg, le 13 juin 1730, né en 1702, mort le 27 octobre 1742, épousa, en 1733, Gratienne

Marie Pétronille de Provins, née le 13 septembre 1712, morte le 29 septembre 1751, fille de Jacques, directeur de l'académie de la Cour de Bruxelles, et de Marie Élisabeth Stevers, femme en secondes noces, le 19 mars 1750, de Thomas Joseph, baron de Kessel, major au régiment d'Arberg, dont quatre enfants, savoir :

A. Charles Joseph Ghislain, qui suit, VI.

B. Anne Marie Thérèse, morte le 27 août 1765, épousa, le 17 avril 1754, Jean Pierre Vincent de Pape, seigneur de Wyneghem, né le 5 avril 1717, mort le 14 septembre 1765, fils de Matthieu Joseph, seigneur de Glabbeek, et de Jeanne Catherine van Caverson.

C. Isabelle Marie Ghislaine, épousa Jean Baptiste Joseph Rol, mort à Louvain, le 14 janvier 1778, fils de Jean Baptiste Joseph et de Jeanne Catherine Joséphine Peeters.

D. Marie Barbe Joséphine Ghislaine, dame de Linkebeek, de Rhode Saint Génèse et de Speelhoven, née le 18 août 1742, morte sans alliance, le 5 septembre 1796.

VI. Charles Joseph Ghislain de Man, seigneur des deux Lennick, de Walcourt, né le 15 juillet 1741, mort au château de Bierbais, sous Hévillers, le 4 novembre 1834, épousa, le 18 avril 1763, Marie Thérèse Françoise Schockaert, née le 28 octobre 1741, morte le 28 juin 1797, fille unique de Jean Damnien Antoine Schockaert, chancelier de Brabant, et de Marie Thérèse Fernandez de Ribadeo, dont un fils, Hyacinthe Joseph Ghislain, qui suit, VII.

VII. Hyacinthe Joseph Ghislain de Man de Lennick, né le 20 août 1767, mort au château de Bierbais, sous Hévillers, le 14 février 1832, épousa, à Wetteren, le 8 floréal an VII, Caroline Thérèse Marie van Beek, fille de Pierre Jean Joseph, seigneur de Bierbais, et de Marie Anne Esther de Monte, dont trois enfants, savoir :

A. Charles Ernest Ghislain, qui suit, VIII.

B. Jacques Adolphe Ghislain DE MAN DE LENNICK, né à Hévillers, le 20 messidor an XIII, mort à Bruxelles, le 4 mai 1821.

C. Marie Sydonie Eulalie, née à Bruxelles, le 8 novembre 1810, morte au château de Bierbais, le 7 septembre 1847.

VIII. CHARLES ERNEST GHISLAIN DE MAN DE LENNICK, né à Bruxelles, le 12 mai 1800, épousa Élisabeth Reis.

SEIGNEURS D'HOBRUGE.

V. CHARLES JOSEPH DE MAN, seigneur d'Hobruge, né à Bruxelles, le 16 novembre 1706, mort à Bruxelles, le 18 août 1773, et inhumé à Sainte Gudule avec ses deux femmes, licencié ès droits, admis au lignage de Coudenberg, échevin de Bruxelles et puis du banc d'Uccle, épousa : 1° à Bruxelles, le 28 janvier 1736, Julie Jacqueline Lucie Josèphe de Pape, sœur de Jean Pierre Vincent, ci-dessus, née le 13 décembre 1714, morte le 30 novembre 1744; 2° le 21 novembre 1747, Marie Thérèse Jeanne Catherine van Weerde, née le 19 juin 1724, morte le 3 juin 1758, fille de François Louis, baron van Weerde, et de Christine Caroline Swarts.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Joseph Benoît Ghislain DE MAN, seigneur d'Hobruge, d'Attenrode et de Wever, né à Bruxelles, le 7 janvier 1740, mort sans alliance, à Bruxelles, le 23 octobre 1794.

B. Guillaume Joseph Xavier DE MAN, seigneur de Termeiren, né à Bruxelles, le 20 avril 1742, mort sans alliance, le 12 décembre 1789.

C. Jean Léopold Joseph, qui suit, VI.

Il eut du second lit deux enfants, savoir :

D. Marie Thérèse Joséphine Ghislaine, dame de Ghorain, etc., née à Bruxelles, le 14 janvier 1749, morte à Bruxelles, le 13 octobre 1803,

épousa, à Bruxelles, le 24 avril 1769, Jean Joseph Daniel van Male, seigneur de Brachene, de Rouckel et de Ghorain, avocat au conseil de Brabant, né à Bruxelles, le 21 juillet 1742, mort à Bruxelles, le 23 octobre 1781, fils de Ferdinand André, avocat au conseil souverain de Brabant, échevin de Bruxelles, et de Catherine Françoise Josèphe Salmon.

E. Thérèse Joséphine Ghislaine, née à Bruxelles, le 21 décembre 1751, morte à Bruxelles, le 2 janvier 1831, épousa, à Bruxelles, par contrat du 6 mars 1773, Léonard François de Paule Joseph Ghislain Huysman de Neufcour, né à Bruxelles, le 2 avril 1742, fils de Sébastien Antoine et de Marie Anne Caroline Thérèse de Kempis.

VI. JEAN LÉOPOLD JOSEPH DE MAN, seigneur d'Attenrode, de Beersel, etc., né à Bruxelles, le 30 août 1743, mort le 7 février 1820, licencié ès droits à Louvain, admis au lignage de Coudenberg, échevin de Louvain, épousa, à Bruxelles, le 7 mai 1770, Cornélie Rosalie Baesen, née à Bruxelles, le 8 mars 1751, morte à Bruxelles, le 7 mai 1792, fille de Corneille Joseph, conseiller au conseil de Brabant, et de Marie Thérèse Casselot, dont trois enfants, savoir :

A. Charles François Joseph DE MAN, seigneur d'Attenrode, de Beersel, mort à son château de Termeiren sous Breendonck, le 17 octobre 1830, épousa, le 23 janvier 1799, Catherine Marie Eugénie Josèphe della Faille, née le 13 avril 1777, fille de Joseph Charles Henri Jean Népomucène della Faille de Leverghem, membre de la première chambre des États généraux, et de Catherine Isabelle Marie Joséphine Antoinette de Witte.

B. Joseph Louis, qui suit, VII.

C. Rosalie Marie Caroline, sans alliance.

VII. JOSEPH LOUIS DE MAN D'HOBRUGE, baron d'Attenrode et de Wever, par arrêté royal du 14 juin 1838, né à Bruxelles, le 6 juin 1775, mort au château de Hoeylaert, le 14 septembre 1854, sénateur, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Saint Grégoire le Grand, épousa, le 26 août 1800, Marie Angélique Françoise Anne de Robiano, née le 29 sep-

tembre 1775, fille de Jean Joseph, comte de Robiano, conseiller et receveur général des États de Brabant au quartier d'Anvers, et de Jeanne Marie Robertine Josèphe Limpens, dont trois enfants, savoir :

A. Jean Marie Joseph François de Paule, qui suit, VIII.

B. Eugénie Marie Josèphe, née le 16 juin 1803, épousa, le 25 mai 1830, Jean Albert Louis Jules, comte de Buisseret Blarenghien, chef d'escadrons au 6e dragons sous Charles X, roi de France, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint Ferdinand d'Espagne, fils de Louis Henri Joseph, vicomte de Buisseret Blarenghien, et de Marie Claire Eugénie, comtesse de Sainte Aldegonde.

C. Charles Marie Joseph DE MAN D'ATTENRODE, né le 14 décembre 1806, mort le 16 décembre 1811.

VIII. JEAN MARIE JOSEPH FRANÇOIS DE PAULE DE MAN D'ATTENRODE, né le 16 juillet 1801, commissaire de l'arrondissement de Louvain, membre de la chambre des représentants, chevalier de l'ordre de Léopold, épousa, le 9 février 1830, Marie Caroline Armandine Françoise de Paule Lefevre d'Ormesson, née le 9 avril 1811, fille de N., marquis Lefevre d'Ormesson, et de Henriette Ernestine de Grouchy, dont quatre enfants, savoir :

A. Alix Marceline Françoise de Paule, née le 20 mars 1835.

B. Ernestine Marie Françoise de Paule Geneviève, née le 3 janvier 1837, épousa, au château de Hoeylaert, Brabant, le 26 août 1862, Maxime de Laage de la Rocheterie.

C. Marie Marceline Françoise de Paule Ernestine, née le 17 novembre 1842, épousa, à Ixelles, le 8 février 1858, Ernest, vicomte de Saint Phalle, officier d'artillerie au service de France.

D. Vincent de Paule Charles Marie François de Paule DE MAN D'ATTENRODE, né le 20 novembre 1847.

MARCHAL.

D'AZUR : à une croix d'or chargée de cinq tours de sable et cantonnée au premier et au quatrième canton d'un croissant adossé d'or et d'une étoile d'argent mise en pal; au deuxième et au troisième d'un léopard d'argent. HEAUME : couronné. CIMIER : un loup cervier issant. SUPPORTS : deux loups cerviers.

Cette famille ancienne et distinguée est originaire de la Lorraine.

I. JEAN MARCHAL, vivant à Bar, en Lorraine, épousa Isabelle *Yel*, dont un fils, Nicolas, qui suit, II.

II. NICOLAS MARCHAL, né à Saint Mihiel, en 1564, mort en 1616, ingénieur pendant trente ans des fortifications de Lorraine, réputé, par Vauban, comme étant l'un des plus habiles ingénieurs de son temps, fortifia Nancy, dont les ouvrages de défense étaient considérés comme un chef d'œuvre. Il épousa Claude Élisabeth Thomassin, dont quatre enfants, savoir :

A. Claude MARCHAL, né à Nancy, le 24 mars 1595, mort en bas âge.
B. Didier MARCHAL, né à Nancy, le 2 janvier 1597.
C. Nicolas Georges, qui suit, III.
D. Anne, épousa Jean Vitelly, capitaine d'une compagnie de deux cents fantassins, lieutenant au gouvernement de Nancy.

III. NICOLAS GEORGES MARCHAL, anobli dans sa personne et dans sa race, sans distinction de sexe ni de primogéniture, par Charles IV, duc de Lorraine, par lettres patentes datées de

Mircourt, le 10 janvier 1634, en récompense des services rendus par son père et par lui à la couronne ducale, contribua puissamment à la fuite du duc Charles IV de Lorraine et de sa sœur, femme de Gaston, duc d'Orléans, lors de l'investissement du blocus de Nancy, en 1633, par Louis XIII et le cardinal de Richelieu.

Né à Nancy et baptisé le 2 août 1605, mort à Longwy, l'une des trois forteresses de Lorraine qui n'avaient pas voulu se rendre à Louis XIII, où il s'était retiré, Nicolas Georges Marchal épousa Françoise l'Archier, dont un fils, Charles Jean, qui suit, IV.

IV. CHARLES JEAN MARCHAL, né à Longwy, le 12 juillet 1637, mort à Longwy, le 3 mars 1733, épousa Anne Marchal, dont un fils, Jean Charles, qui suit, V.

V. JEAN CHARLES MARCHAL, né à Longwy, le 16 février 1680, mort en 1715, épousa Marguerite Laurent, dont un fils, Jean Baptiste Charles, qui suit, VI.

VI. JEAN BAPTISTE CHARLES MARCHAL, né à Longwy, le 26 décembre 1698, mort à Longwy, le 7 juillet 1749, épousa, le 24 juin 1717, Anne de Maidy, fille de Henri et de Marguerite de Locis, dont trois enfants, savoir :

A. Jean Baptiste Charles, qui suit, VII.

B. Nicolas MARCHAL, né à Longwy, le 15 août 1726, se fit d'Église.

C. Michel MARCHAL, né à Longwy, le 10 octobre 1727, mort à Hal, Brabant, le 3 juin 1807, épousa, en 1762, Anne d'Ambremont, dont nombreuse postérité.

VII. JEAN BAPTISTE CHARLES MARCHAL, né à Longwy, le 20 avril 1722, épousa, le 16 novembre 1745, Jeanne Henrion, fille de Nicolas et de Marie Feric, dont deux enfants, savoir :

A. Jean Nicolas, qui suit, VIII.

B. Anne, sans alliance.

VIII. Jean Nicolas Marchal, né à Longwy, le 2 décembre 1753, mort à Montmédy, le 22 avril 1789, destiné d'abord à entrer dans les ordres, tonsuré par l'archevêque de Trèves, entré ensuite à l'école militaire de Pont à Mousson, où il se distingua par ses excellentes études, ingénieur au service d'Autriche, professeur d'architecture militaire à l'école militaire de Malines, lieutenant ingénieur, secrétaire intime et premier aide de camp du lieutenant général comte Ferraris, chargé de rédiger en chef le travail nécessaire pour dresser la carte des Pays Bas autrichiens, honoré, en récompense de ses travaux, d'une lettre très flatteuse de l'impératrice Marie Thérèse, épousa, à Bruxelles, le 1er juillet 1779, Marie Anne Françoise Josèphe de Rinonville, morte à Saint Josse Ten Noode, le 3 décembre 1834, à l'âge de quatre vingt cinq ans, dont quatre enfants, savoir :

A. François Joseph Ferdinand, qui suit, IX.

B. Gustave Jérôme Théodore Marchal, né à Bruxelles, le 3 septembre 1782, lieutenant dans la légion polonaise de la Vistule, au service de l'Empire français, disparu depuis 1810.

C. Pierre Édouard Henri Marchal, né à Bruxelles, le 31 mars 1784, mort à Verceil, Piémont, à l'âge de vingt et un ans, sous officier au 23e régiment de chasseurs à cheval.

D. Ernest Joseph Marchal, né à Bruxelles, le 18 juillet 1786, mort à Bruxelles, le 19 juin 1858, lieutenant d'artillerie, décoré de la médaille de Sainte Hélène, épousa, le 29 février 1816, Rosalie Françoise Ghislaine de la Kethulle, née à Saint Gilles, Waes, le 25 décembre 1791, fille de Maximilien Marie Emmanuel Ghislain Désiré et d'Agnès Françoise Ursule Ghislaine de Moerman d'Harlebeke, dont deux enfants :

a. Ernest Richard Henri Ghislain Marchal, né à Molembeek Saint Jean, le 6 décembre 1816, employé au ministère de la guerre.

b. Horace Edmond Joseph Ghislain Marchal, mort en bas âge.

IX. François Joseph Ferdinand, chevalier Marchal, par lettres patentes de Sa Majesté le roi Léopold Ier, en date du 26 mars 1845, transmissible par ordre de primogéniture, né à Bruxelles,

le 9 décembre 1780, mort à Schaerbeek, le 22 avril 1858, conservateur de la section des manuscrits à la bibliothèque royale, chevalier des ordres de Léopold et de la Légion d'honneur, savant modeste et justement estimé, épousa, le 22 novembre 1822, Isabelle Epiphanie Victoire Diez, née à Malines, le 6 janvier 1796, morte à Schaerbeek, le 20 décembre 1864, fille de François Joseph et de Marie Anne Schepers, dont six enfants, savoir :

A. Marie Léontine Virginie, née à Bruxelles, le 27 octobre 1823, épousa, à Schaerbeek, le 3 novembre 1844, Jean Théodore Strake, sculpteur, né à Dorsten, le 9 juillet 1817.

B. Pauline Élisa, née à Bruxelles, le 22 mars 1825, épousa, à Schaerbeek, le 27 juin 1844, Jean Adolphe Désiré Libbrecht, né à Bruxelles, le 2 août 1820.

C. Charles Émile Joseph, qui suit, X.

D. Jeanne Emma Sophie Cornélie, née le 1er août 1830.

E. Edmond Léopold Joseph Gustave MARCHAL, né le 15 juillet 1833.

F. Félix Paul Nicolas MARCHAL, né le 28 juin 1836, lieutenant adjudant major au régiment des carabiniers, aide de camp du général Foury, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi Léopold II, chargé de notifier à l'empereur du Mexique Maximilien Ier l'avénement au trône de Sa Majesté et le décès de son père le roi Léopold Ier, accompagna son général au Mexique, fut blessé grièvement à ses côtés, ainsi que lui, lors de l'attaque des brigands dont la mission belge fut l'objet dans les gorges du Rio Frio, le 4 mars 1866, attaque dans laquelle le lieutenant d'artillerie Victor Frédéric, baron d'Huart, fut frappé à mort. Relevé dans un état alarmant, Félix Paul Nicolas Marchal fut transporté au palais de Mexico où, jusqu'à son retour en Europe, il reçut des soins empressés de l'empereur et de l'impératrice Charlotte, sœur du roi des Belges. Il épousa, à Schaerbeek, le 2 septembre 1862, Caroline Coppens.

X. CHARLES EMILE JOSEPH, CHEVALIER MARCHAL, né le 19 juillet 1828, épousa, à Schaerbeek, le 30 mars 1855, Cornélie Crossée, fille du général major Crossée.



MARCHES.

D'ARGENT : à deux lions affrontés de sable, soutenant un croissant d'azur. COURONNE : rehaussée de neuf perles. SUPPORTS : deux griffons d'or.

Cette famille distinguée est originaire de Gascogne, au pays d'Albret. Sa généalogie a été authentiquement vérifiée par Louis Pierre d'Hozier, juge général d'armes de France, le 12 avril 1738, et insérée dans l'Armorial général de France, deuxième partie du second registre. On la retrouve encore dans les *Tablettes historiques et nobiliaires de France et des Pays Bas ;* les *Archives de l'état noble du Luxembourg ;* les Généalogies d'*Allemagne* et de *Lorraine* (simple crayon) ; La Chesnaye Desbois, etc.

De Marches, de temps immémorial, a toujours occupé le premier rang dans le catalogue des gentilshommes de la Sénéchaussée de Nérac ; par sa parenté avec les comtes du Han de Martigny qui lui donnèrent une aïeule, ses alliances sont prises dans les meilleures maisons de France, entre autres les marquis de Roquefeuille de Puydébar, et par là aux d'Arpajon, aux Clérac, aux Blancafort, aux Cornillan.

En 1109, Bernard, prince d'Anduze, épousa Adélaïde de Roquefeuille. On trouve, en 1211, les Roquefeuille neveux de Marie de Montpellier, reine d'Aragon. En 1227, Armand de Roquefeuille épousa sa cousine Béatrix d'Anduze, fille de Pierre et de Constance de Toulouse, veuve de don Sanche IV, dit le

Vaillant, roi de Navarre. En 1169, Raymond de Roquefeuille avait épousé Guillemette de Montpellier, fille de Guillaume VII, seigneur de Montpellier, et de Mathilde de Bourgogne.

De Marches, par du Han, est également allié aux Choiseul Meuse et aux d'Arberg Valengin.

Les Vaucleroy, d'où descend de Marches, ont eu des filles mariées aux d'Enghien et aux Vaudémont.

Du Han de Martigny compte d'excellentes alliances; en Allemagne, avec les Esterhazy, les Metternich, par la branche de Wolf Metternich, les Seyn Wittgenstein et les Schawenbourg, par les Heyden et les Veix; en Angleterre, avec les comtes Elliot de Port Elliot de Barnes.

En Lorraine, de Marches tient, par ses ancêtres et ses alliances, aux meilleures familles, telles que Gourcy, Failly, Pouilly, de Laittre, Gratinot, Tonne le Til, Du Hautoy, Ville sur Iron.

Dans le duché de Luxembourg, ils sont alliés, par les Wopersnow, aux Mohr de Waldt, aux Reynach, aux Sponheim de Baccarach, aux Vithlem de Stezzenfels, aux Kob de Neudingen, aux Lutzeradt, aux Gultingen, aux Heinrich de Schwartzembourg.

La famille du Han, originaire du Vermandois, était de l'ancienne chevalerie de Lorraine. Un de ses membres assista aux assises de cette chevalerie, tenues à Pont à Mousson, les 13 décembre 1425 et 19 septembre 1435.

La généalogie officielle de la famille de Marches commence à Théodore, qui suit, I.

I. Théodore de Marches, seigneur de la Saigne, eut un fils, Jacques, qui suit, II.

II. Jacques de Marches, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes, épousa, par contrat du dernier jour de février 1602, du consentement de son père noble Théodore de Marches, seigneur de la Saigne, Jeanne Marie Ledoulx de Maignan, fille

de Charles, seigneur de Cailhambert, dont plusieurs enfants, entre autres trois, qui suivent, savoir :

A. Jean, Ier du nom, qui suit, III.

B. Louis DE MARCHES, seigneur de Coussire, mestre de camp et colonel de cavalerie.

C. Charles DE MARCHES, capitaine d'infanterie.

III. JEAN DE MARCHES, Ier du nom, seigneur de Cellerier et de la Saigne, capitaine de cavalerie au régiment de Merinville, épousa, par contrat du 18 juin 1654, Catherine de Superiori, dont un fils, Jean, IIe du nom, qui suit, IV.

IV. JEAN DE MARCHES, IIe du nom, seigneur de Cellerier, capitaine de dragons au régiment de Martigny, épousa, à Arlon, par contrat du 24 décembre 1697, Anne Claire de Vaucleroy, dame de Guirsch, au duché de Luxembourg, née le 8 octobre 1669, fille de Jérôme Alexandre de Vaucleroy de Virmel, seigneur de Guirsch, de Cobreuil, de Lavaux, et de Marie Cécile de Bettenhoven, dont deux enfants, savoir :

A. André, qui suit, V.

B. Joseph DE MARCHES, né à Espiens, paroisse du diocèse de Condom, le 18 août 1711, cornette au régiment de cavalerie de Grammont, en 1738.

V. ANDRÉ, BARON DE MARCHES, par lettres patentes de Sa Majesté l'impératrice et reine Marie Thérèse, en date du 17 juillet 1751, seigneur de Guirsch, d'Ell, de Hondelange, de Paret, de Reimling, etc., né à Espiens, le 5 octobre 1707, capitaine de dragons, transporta sa résidence de Nérac dans le Luxembourg, où, le 10 décembre 1746, il fut admis dans l'état noble avec les huit quartiers :

MARCHES	le Doulx de Maignan	Superiori	Sarran
VAUCLEROY	Corbreville	Bettenhoven	Lutzerat

Il épousa : 1° Charlotte Marie Julienne Josèphe Catherine, baronne de Reiffenberg, sœur de Pierre Philippe Joseph, comte de Reiffenberg ; et 2° par contrat du 22 janvier 1753, Barbe Catherine, comtesse de Montbelliard de Franquemont, fille de Claude Antoine, comte de Montbelliard de Franquemont, seigneur de Courouvre, gentilhomme du duc de Lorraine, et de Barbe Françoise, comtesse d'Aspremont.

Il eut du premier lit un fils, savoir :

A. Jean Henri Marie Joseph, qui suit, VI.

Il eut du second lit une fille, savoir :

B. Barbe Françoise, née le 16 janvier 1754, dame de l'ordre de la Croix Étoilée, épousa, par contrat du 18 décembre 1775, Sébastien Charles Joseph, baron de la Barre et de Maisnil, capitaine d'infanterie au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, chevalier de l'ordre de Saint Étienne de Toscane, député de l'état noble du duché de Luxembourg.

VI. Jean Henri Marie Joseph, baron de Marches, seigneur de Guirsch, etc., né le 17 mai 1748, épousa, le 19 octobre 1773, Agathe Charlotte du Han de Martigny, chanoinesse de Nivelles, dont un fils unique, Charles Alexandre, qui suit, VII.

VII. Charles Alexandre, baron de Marches, seigneur de Guirsch, etc., né le 15 avril 1775, et tenu sur les fonts par Son Altesse Royale le prince Charles Alexandre de Lorraine, gouverneur général des Pays Bas autrichiens, épousa Geneviève Félicité Eugénie Marie Louise, baronne de Senzeilles de Soumagne, chanoinesse de Nivelles, dont cinq enfants, savoir :

A. Arnold Charles Auguste de Marches, sans alliance.

B. Adèle, épousa Hippolyte Ménessier, frère du lecteur du roi de France.

C. Marie Justine Félicité Flore Charlotte Alphonsine Philippine, morte à Bruxelles, le 9 mars 1864, à l'âge de soixante quatre ans, épousa, le 25 octobre 1824, Joseph Marie Louis, baron de Potesta de Waleffe, sénateur, mort le 15 avril 1851.

D. Marie Alphonse Philippe, qui suit, VIII.

E. Marie Auguste Élisabeth, morte à l'âge de vingt six ans, épousa, le 12 avril 1841, Philippe Adolphe Lesoinne, professeur extraordinaire à l'université de Liége.

VIII. Marie Alphonse Philippe, baron de Marches, né le 28 janvier 1802, mort à Bruxelles, le 21 mars 1861, épousa, le 6 décembre 1817, Marie Justine de Pfortzheim de Colpach, née le 10 mars 1798, morte à Bruxelles, le 27 mai 1863, fille de Jean Georges de Pfortzheim, seigneur de Colpach, dans le Luxembourg, et d'Anne, baronne de Tornaco, dont quatre enfants, savoir :

A. Gustave Alexandre Ferdinand, qui suit, IX.

B. Henri Édouard de Marches, lieutenant de hussards au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, épousa, le 9 mai 1848, Marie Joséphine Ghislaine, baronne d'Overschie de Neeryssche, née le 27 décembre 1827, morte à Pau, le 1er décembre 1859, fille d'Auguste Joseph Ghislain, baron d'Overschie de Neeryssche, et de Philippine Emmanuelle Ghislaine van der Linden d'Hooghvorst.

C. Alfred de Marches, attaché de légation, mort en septembre 1849.

D. Christine Mathilde, née le 16 juin 1832, épousa, le 18 août 1855, Ernest Marie Joseph, comte d'Hane de Steenhuyse, membre du conseil héraldique, bourgmestre d'Elene, etc., né à Gand, le 16 décembre 1821, fils de Charles Joseph Marie, comte d'Hane de Steenhuyse, membre de l'ordre équestre de la Flandre Orientale, chambellan du roi Guillaume Ier, membre de la chambre des représentants, échevin de Gand, et de Christine Joséphine Dons Lovendeghem. (Voir tome V, page 195.)

IX. Gustave Alexandre Ferdinand, baron de Marches, chevalier de la Légion d'honneur, né le 13 septembre 1818, épousa, le 16 avril 1845, Zoé Théodorine Ghislaine Vilain XIIII,

dame honoraire du palais de Sa Majesté la reine des Belges, née le 1er novembre 1824, fille aînée de Charles Ghislain Guillaume, vicomte Vilain XIIII, ancien ministre des affaires étrangères, membre de la chambre des représentants, etc., et de Pauline de Billehé de Valensart, dont trois enfants, savoir :

A. Pauline Zoé Alphonsine, née le 26 décembre 1847, épousa, en avril 1866, Émile, baron de Wyckerslooth de Roogestein, lieutenant au régiment des guides, officier d'ordonnance de Sa Majesté le roi des Belges.

B. Charles Justin DE MARCHES, né le 20 mars 1852, mort à Bruxelles, le 1er mai 1864.

C. Berthe, née en 1856.

MARCQ DE TIÈGE.

D'ARGENT : à trois pals de gueules. COURONNE : de baron, pour le titulaire; pour les autres descendants : COURONNE de baron, sommée d'un heaume d'argent, grillé et liséré d'or, fourré et attaché d'azur au bourrelet et aux hachements de gueules et d'argent. SUPPORTS : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

DEVISE : *Vis unita fortior.* (D'argent sur un listel de gueules.)

La famille Marcq de Tiège est issue, ainsi que le constate le diplôme délivré par l'impératrice Marie Thérèse, le 31 mai 1779, de l'ancienne et noble famille Marcq (de Hongrie). Voici un extrait de ce diplôme :

« ..... Salut. De la part de notre cher et bien aimé François Léonard Bernard Marcq, écuyer seigneur de Tiège, nous a été très humblement représenté qu'il est fils légitime de Théodore Bernard Marcq, écuyer seigneur de Tiège, et de Marie Claire Philippine de Conninck, lequel aurait été fils légitime de Louis François Marcq, écuyer seigneur de Tiège, conseiller et auditeur des Gens de Guerre, et de Gertrude de Buisseret, petit fils d'Antoine Marcq, écuyer échevin de la ville de la Roche, greffier et contrôleur des domaines en Ardenne, et de Jeanne de Pinchart, et arrière petit fils de Guillaume Marcq, écuyer, et de Marie Lebeau; que sa famille est originaire de Hongrie, sortant d'une branche cadette de l'ancienne et noble famille de Marcq, qui ont toujours été attachés à notre auguste maison, pour le service de

laquelle ses ancêtres ont même sacrifié leur vie et leurs plus chers intérêts à notre royal service, tant dans le civil que dans le militaire. Entr'autres le bisaïeul du remontrant et de tous ses frères, dont les uns seraient morts à notre service, dans la robe, et les autres *les armes à la main*; que son aïeul, qui aurait également servi, non seulement nos glorieux prédécesseurs en qualité d'auditeur de provinces, mais aussi dans leurs armées, par une *Commission particulière et à ses propres frais*, faisant les fonctions d'auditeur général de la chancellerie. »

I. Guillaume Marcq, écuyer, épousa Marie le Beau, dont un fils, Antoine, qui suit, II.

II. Antoine Marcq, écuyer, échevin de la ville de la Roche, greffier et contrôleur des domaines en Ardennes, épousa Jeanne de Pinchart, dont un fils, Louis François, qui suit, III.

III. Louis François Marcq, écuyer, seigneur de Tiège, conseiller et auditeur des gens de guerre, auditeur général de la chancellerie, par « commission particulière et à ses propres frais, » ainsi que l'exprime le glorieux diplôme de l'impératrice et reine Marie Thérèse, épousa Gertrude de Buisseret, dont un fils, Théodore Bernard, qui suit, IV.

IV. Théodore Bernard Marcq, écuyer, seigneur de Tiège, mort à Louvain, le 24 avril 1774, épousa Marie Claire Philippine de Coninck, morte à Louvain, le 6 mai 1776, dont deux enfants, savoir :

A. François Léonard Bernard, baron de Marcq, par lettres patentes de Sa Majesté l'impératrice Marie Thérèse, en date du 31 mai 1779, seigneur de Tiège, mort sans enfants, en 1800, épousa, le 17 février 1776, Henriette Joséphine Ghislaine de Vicq de Cumptich, veuve en

premières noces de Philippe François Albert de Vicq de Cumptich, son oncle, et en secondes noces de Jean Baptiste Hyacinthe, baron de Godin, seigneur de Beaumez et de Merlicourt, fille de François Philippe Joseph de Vicq, baron de Cumptich, et de Marie Josèphe Blondel.

B. Philibert Eustache Théodore, qui suit, V.

V. Philibert Eustache Théodore de Marcq de Tiège, né à Tirlemont, le 16 décembre 1743, mort à Tirlemont, le 26 février 1793, épousa, à Tirlemont, le 1er juillet 1777, Anne Philippe Immens, dont deux enfants, savoir :

A. François de Marcq de Tiège, né le 22 septembre 1779, sans alliance.

B. Paul Henri Dominique, qui suit, VI.

VI. Paul Henri Dominique, baron de Marcq de Tiège, né à Tirlemont, le 28 février 1784, mort à Ottignies, le 6 septembre 1866, bourgmestre d'Ottignies depuis 1819, chevalier de l'ordre de Léopold. Homme de bien, magistrat intègre et d'une sévère impartialité, il sut gagner et conserver l'estime de ses administrés et de ceux qui l'ont connu.

Il avait épousé Agathe Ghislaine Françoise de Vicq de Cumptich, veuve en premières noces d'Alexandre de Berthout de Carillo, vicomte de Quenonville et Ottignies, dont trois enfants, savoir :

A. Édouard Marie de Marcq de Tiège, né en 1813, mort sans alliance, à Ottignies, le 19 janvier 1860.

B. Edmond Ghislain, qui suit, VII.

C. Louis Marie, qui suit, VII, après son frère Edmond Ghislain.

VII. Edmond Ghislain, baron de Marcq de Tiège, né le 10 février 1816.

VII. Louis Marie de Marcq de Tiège, né en 1823, épousa, le 17 avril 1849, Céline le Gros d'Incourt, fille de Zénon Charles Michel et de Lucie Marie Thérèse de Burburé de Terbruggen, dont deux enfants, savoir :

A. Albert Henri Bernard Ghislain de Marcq de Tiège, né à Bruxelles, le 27 mai 1850.

B. Louise Marie Charlotte Ghislaine, née à Bruxelles, le 2 mai 1853.

MARENZI.

ÉCARTELÉ : au premier et au quatrième d'azur à une sphère ailée d'argent; au deuxième et au troisième de gueules à la guivre ondoyante en pal, d'argent, couronnée d'or. Sur le tout, un écusson couronné, écartelé : au premier et au quatrième DE MARENZI, qui est d'or, à l'aigle de sable, couronné d'or; au deuxième et au troisième d'or à trois bandes échiquetées d'or et d'argent. TROIS HEAUMES : couronnés. CIMIER : 1° la sphère ailée; 2° l'aigle; 3° la guivre. LAMBREQUINS : d'azur et d'argent. SUPPORTS : à dextre, un griffon d'or; à sénestre, un lion du même, tenant chacun une banderole d'or à l'aigle de sable, couronnée d'or.

I. BRUNO FERDINAND RODOLPHE, BARON DE MARENZI, épousa Thérèse Josèphe Xavière Zoetaert, dont un fils, Adolphe François, qui suit, II.

II. ADOLPHE FRANÇOIS, BARON DE MARENZI, né à Bruges, le 13 mars 1797, mort à Bruxelles, le 31 juillet 1862, épousa Marie Anne Claire Galland, dont deux enfants, savoir :

A. Émile, BARON DE MARENZI.

B. Léonie Louise Thérèse, épousa, à Bruges, le 20 août 1844, Eugène Louis Joseph van Duerne de Damast.

MARMOL.

Coupé : cousu de sinople et d'azur, au lion d'argent couronné d'or armé et lampassé de gueules brochant sur le tout, adextré d'une croix haute écotée d'or et alésée du quatrième émail qu'il tient des pattes de devant, et posé avec les pattes de derrière sur une colonne d'argent du troisième émail, périe en bande au second et croisant en sautoir sur le pied de la croix. Cimier : le lion naissant de l'écu.

Devise : Marmora durant.

Plusieurs anciens auteurs espagnols ont traité de la généalogie de cette famille. Don Juan Florez de Ocarez dit, entre autres, au livre II *de las Genealogias del nuevo reyno de Grenada*, imprimé à Madrid l'an 1676, in-folio par le arbol, 17, § 6, folio 302, en parlant de la famille Marmolejo : « On croit qu'ils prennent ce « nom à cause de la valeur de quelque varon (ce qui signifie « baron en vieux français) ou pour le plus assuré à cause de la « villa de Marmolejo (comparée au marbre par un diminutif, car « Marmol en espagnol signifie marbre) qui à présent a jusqu'à « 300 habitants et est distante d'une lieue de la cité d'Andujar, « qui fut premièrement du territoire de Cordoue et ensuite de « l'évêché de Jaen, appelée anciennement Utique, cité abondante « en peuple et capitale de l'évêché pour avoir été fondée par les « Carthaginois en mémoire de l'Utique de Caton, et il y a un « archiprêtre d'Anduxar. »

I. Alonzo del Marmol, inhumé dans la chapelle du couvent de Saint Pierre Martyr, à Tolède, ainsi qu'on le voit par le testament de son petit fils, venu, d'après la tradition, d'Angleterre en

Castille, avec la reine Catherine, femme de Henri III, en 1393, épousa, d'après les registres du héraut d'armes Beydaels, Maria Aguado Brodot, dont trois enfants, savoir :

A. Francisco Garcia DEL MARMOL, page et damoiseau du roi Jean II, son premier gentilhomme, ambassadeur de Henri III en France, maître de l'hôtel de l'Infant don Alphonso, son frère. Sa postérité s'est fixée à Alcala de Hénarès.

B. Juan Alonzo, qui suit, II.

C. Ferdinando Alonzo, qui suit, II, après son frère Juan.

II. JUAN ALONZO DEL MARMOL eut trois fils, savoir :

A. Alonzo, qui suit, III, après son frère Luys.

B. Pedro DEL MARMOL.

C. Luys, qui suit, III.

III. LUYS DEL MARMOL, fondateur d'un couvent où six religieuses de son nom pouvaient être reçues à perpétuité, sans dot, possesseur du premier majorat, fondé en Andalousie par Alonzo, 1er du nom, eut un fils, Alonzo, qui suit, IV.

IV. ALONZO MUNOZ DE SALAZAR DEL MARMOL, seigneur de la villa del Marmol, épousa Beatrix de Molina, descendante d'une des plus nobles familles de l'Andalousie.

Après lui, la seigneurie del Marmol passa dans la maison de Tolède par le mariage de Marie de Salazar de Henriquez de Navarra, dame del Marmol, avec Pierre de Tolède, premier marquis de Mancira, commandeur d'Esparrogal, vice roi de Galice et du Pérou.

III. ALONZO DEL MARMOL, secrétaire des rois Catholiques Ferdinand et Isabelle, député de l'état noble aux États de Toro, en 1505, et regidor de Madrid, fonda, par testament passé à Ségovie,

le 4 août 1494, un majorat en faveur de Juan, son fils aîné, eut cinq enfants, savoir :

A. Juan, qui suit, IV.
B. Francisco DEL MARMOL.
C. Thomasso DEL MARMOL.
D. Elvina.
E. N. DEL MARMOL, né posthume.

IV. JUAN DEL MARMOL, possesseur du majorat, épousa Inès de Figueroa, dont une fille, savoir :

Isabelle, épousa Gaspard de Prado Locisa, dont belle postérité.

II. FERDINANDO ALONZO DEL MARMOL épousa, selon les registres du héraut d'armes Beydaels, Dionysia de Bocabella, issue, par sa mère, de la maison de la Tour d'Auvergne, dont un fils, Lorenzo, qui suit, III.

III. LORENZO DEL MARMOL, patron de l'église Sainte Marie, qualifié de chevalier gentilhomme dans les nominations à cette charge, épousa, suivant les registres cités : 1° Cathalina de Penalosa; 2° N. de la Torre.

Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Hernando, qui suit, IV.
B. Béatrix, épousa N. de Avila.

Il eut du second lit un fils, savoir :

C. Pedro, qui suit, IV, après la postérité de son frère Hernando.

IV. HERNANDO DEL MARMOL, procureur général des chevaliers *escuderos* de la Hermandad en 1584 et 1585, ainsi qu'il conste par les preuves fournies par son arrière petit fils Gabriel Joseph

de Prado y Marmol, pour être admis dans l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, preuves approuvées le 30 janvier 1625, fonda, en 1536, conjointement avec sa femme, et par octroi de l'empereur Charles Quint, un majorat consistant en maisons situées dans la paroisse de Sainte Marie, à Madrid, au coin de la rue qui descend au collége de la ville et de celle qui va à l'église Saint Just. Il épousa Cathalina de Penalosa, dont un fils, Lorenzo, qui suit, V.

V. Lorenzo del Marmol épousa une dame de Tolède, succéda au majorat et eut cinq enfants, savoir :

A. Fernando del Marmol, succéda à ce majorat, fut capitaine gouverneur de Rosano, mourut sans hoirs, et légua son majorat à son neveu Lorenzo de Prado.

B. Maria, fut canonisée sous le nom de sainte Marie de Tolède.

C. Mayor, dite de Toledo, née à Madrid, paroisse de Sainte Marie, épousa don Geronimo de Guzman, seigneur de Palacios, conseiller de Sa Majesté au collatéral du royaume de Naples.

D. Thérésa, dite d'Avalos y Toledo, sans alliance.

E. Cathalina, transmit à son fils aîné, Lorenzo, l'héritage de son père, dont la postérité mâle était éteinte, épousa Francisco de Prado y Penalosa.

IV. Pedro del Marmol, secrétaire de Leurs Majestés Catholiques en leur royal conseil, épousa Isabella Zapata, dont trois enfants, savoir :

A. Lorenzo, qui suit, V.

B. Pedro Zapata del Marmol, secrétaire du roi Philippe IV au conseil de Castille, alcade des chevaliers gentilshommes de la Hermandad, en 1586, ainsi qu'il conste par les preuves de Gabriel Joseph de Prado, déjà cité, vivant en 1627, se maria et eut une fille noblement alliée.

C. Luyz del Marmol de Carvajal, célèbre historien et voyageur espagnol, né à Grenade en 1523, fit partie de l'expédition de Charles

Quint contre Tunis, en 1536, servit dans les armées de l'empereur pendant vingt ans, fut près de huit ans prisonnier des Marocains, traversa l'Afrique jusqu'aux confins de la Guinée, parcourut toute la Barbarie et toute l'Égypte, acquit une connaissance profonde de l'arabe, tant oriental qu'africain, écrivit une Description générale de l'Afrique, traduite en français par Perrot d'Ablancourt, en 1667, écrivit encore d'autres ouvrages, entre autres l'Histoire de la Révolte et du Châtiment des Mores dans le royaume de Grenade.

Cité dans toutes les biographies espagnoles, il vécut jusqu'à la fin du XVIe siècle.

V. Lorenzo del Marmol, chevalier de l'ordre de Calatrava, chevalier de l'ordre de Saint Jacques, par lettres patentes du 3 mars 1647, épousa Juana de Miranda, dont trois enfants, savoir :

A. Andrès, qui suit, VI.
B. Maria, épousa son parent Lorenzo de Prado, ci-dessus.
C. N. del Marmol, mort en bas âge.

VI. Andres del Marmol, licencié, vivant en 1627, auteur d'un ouvrage intitulé : *Excellencias vida y trabajos del Padre fra Geronimo Grancion de la Madre de Dios*, etc., Valladolid, 1619, voy. Paquot, *Hist. litt. des Pays Bas*, épousa Leonora de Ecija, dont un fils, André, qui suit, VII.

VII. André del Marmol, né à Madrid, le 6 février 1594, veedor et contador général de l'armée de Bourgogne, vint aux Pays Bas en août 1618, où il épousa, le 21 juin 1619, à Bruxelles, Maria de Ortega, dont un fils, André, qui suit, VIII.

VIII. André del Marmol, né à Anvers, en 1623, mort à Malines, le 28 décembre 1689, et inhumé à Bruxelles, aux Grands Carmes, conseiller de l'amirauté suprême, alcade de la cour, intendant général du Brabant, conseiller au conseil suprême de Madrid, conseiller d'État et président du grand conseil,

à Malines, par patentes du 24 septembre 1686, épousa, le 14 novembre 1651, Catherine Anne Lambrechts, née le 30 juillet 1618, morte le 1er avril 1708, fille de Philippe Lambrechts, seigneur de Campenhout et de Ruysbeck, et de Françoise Maurissens. dont quatre enfants, savoir :

A. Marie Françoise, née au château de Ruysbeck, le 15 mars 1653, près de Campenhout, morte sans alliance, le 25 avril 1717.

B. André François del Marmol, né à Bruxelles, le 21 mai 1655, mort à Bruxelles, le 10 avril 1742, et inhumé aux Grands Carmes, chevalier de l'ordre de Saint Jacques, par patentes du 16 novembre 1675, administrateur, curé ou premier chapelain, de l'hôtel royal nobiliaire à Madrid, reçu de l'ordre de prêtrise à Namur, chanoine de Saint Rombaut, à Malines, doyen de la cathédrale d'Anvers en 1713.

C. Philippine, née à Bruxelles, le 4 décembre 1657, morte sans alliance, à Malines, le 13 décembre 1739, et inhumée dans l'église de Sainte Catherine.

D. Laurent Hyacinthe, qui suit, IX.

IX. Laurent Hyacinthe del Marmol, né à Bruxelles, le 20 octobre 1659, page de Sa Majesté Catholique Charles II, par patentes du 14 juin 1671, guidon royal, grand maître des forêts du Brabant en survivance, par patentes du roi Charles II, données à Madrid, le 21 octobre 1680, capitaine de cuirassiers, aux guerres des Pays Bas, par patentes du 2 juillet 1688, chevalier de l'ordre de Saint Jacques, par patentes du 8 février 1674, obtint la permission de solenniser sa profession au couvent des religieuses de Saint Jacques el Mayor au lieu de le faire au couvent de Velès, suivant la règle. La famille del Marmol possède dans ses archives cinq pièces authentiques contenant les ordres de Sa Majesté Charles II pour messire Laurent del Marmol, son page. Une de ces pièces contient toute la cérémonie de l'ordre militaire de Saint Jacques lorsque ce dernier fut armé chevalier chapitralement en présence de vingt six chevaliers cités du même ordre. Il fut armé par le duc de Pastrana; le marquis de la Algaba fut

son parrain; don Pedro Bayona et don Antonio Sivil de Santelices lui mirent les éperons. Les preuves de noblesse de don Laurent del Marmol avaient été adressées auparavant au duc de Pastrana, et la preuve a été précédée par l'information et témoignage de onze seigneurs qui ont juré dûment devant Dieu et la croix sur l'ancienneté, lustre et noblesse de la famille de del Marmol en présence du notaire Lucas Gomez, selon qu'il conste par le notaire royal et public Juan de Burgos, à Madrid, le 16 avril 1675.

Capitaine dans les guerres des Pays Bas, il se distingua particulièrement au bombardement d'Audenarde, à des escarmouches à Beaumont et à Boussu, lors du siége de Namur, à la canonnade près Charleroi, à la bataille de Walcourt et à celle de Fleurus, au combat du camp de Steinkerke, etc., etc., ainsi qu'il résulte des certificats qui lui furent délivrés par les mestres de camp don Pedro Perez de Luna y Texada, don Antonio de Zuniga y Enriquez, don Alexandre de Bay, don Juan Augustin Hurtado de Mendoza.

Il épousa, le 20 mars 1694, au Bruyne Cruyce, près de Malines, Marguerite Marie Philippine Arazola de Oñate, morte le 1er mai 1699, fille de Jean Arazola de Oñate, chevalier, seigneur de Goumont, conseiller et commis des domaines et finances, surintendant dans le Hainaut, et d'Isabelle de Cordes, dame de Goumont, fille de Jean Charles et d'Isabelle de Robiano, dont quatre enfants, savoir :

A. Laurent Jean Joseph, qui suit, X.

B. Anne Isabelle Charlotte, morte sans alliance, à Bruxelles, le 16 mars 1765, âgée de soixante et onze ans, et inhumée aux Grands Carmes.

C. Catherine Anne Joséphine, née à Anvers, morte à Bruxelles, le 11 janvier 1763, et inhumée aux Grands Carmes, épousa, le 10 juillet 1731, Philippe Antoine Placide, comte de Bierens, baron du Saint Empire, seigneur de Baerlo, de Buyssinghen, etc., etc., mort à Aix la Chapelle, le 20 décembre 1761, et inhumé aux Pauvres Claires.

D. André François Philippe DEL MARMOL, licencié en droit, mort sans

hoirs, à Bruxelles, le 13 mars 1735, épousa Anne Marie d'Arazola de Oñate de Peuteghem, sa cousine germaine, morte le 26 avril 1741, fille de Mathieu Augustin et d'Anne Ernestine Real.

X. LAURENT JEAN JOSEPH DEL MARMOL, né à Lanne, près de Nivelles, le 13 janvier 1695, mort le 9 novembre 1731, et inhumé dans le caveau de la famille aux Grands Carmes, à Bruxelles, licencié, épousa, le 11 novembre 1721, à Louvain, Charlotte Philippine de Dongelberghe, fille de Charles Robert de Dongelberghe, baron de Corbeek, et de Marie Jeanne van Eyck, morte à Bruxelles, le 19 août 1755, dont trois enfants, savoir :

A. Théodore Jean Laurent, qui suit, XI.

B. André François Philippe DEL MARMOL, né à Bruxelles, en 1725, mort sans alliance, à Gênes, le 13 septembre 1746, et inhumé dans l'église paroissiale Saint Cyr, lieutenant aux gardes wallonnes de Sa Majesté Catholique en Espagne, laissa ses biens à sa mère.

C. Gabriel Charles Joseph DEL MARMOL, né à Bruxelles, en novembre 1729, mort sans postérité, licencié en droit, le 21 juin 1752, et contrôleur des fondations pieuses à Bruxelles, laissa ses biens à sa mère.

XI. THÉODORE JEAN LAURENT DEL MARMOL, né à Louvain, le 20 octobre 1722, mort à Bruxelles, le 16 septembre 1790, licencié, échevin de Bruxelles depuis 1750 jusque 1765, puis conseiller au conseil souverain de Brabant par patente du 4 mars 1765, et reçu au lignage noble de Sleus du chef de son grand père maternel, épousa : 1° en 1745, Marie Pétronille Jacqueline de Vleeschoudere, née à Bruxelles, le 19 janvier 1718, morte sans enfants, à Bruxelles, le 6 novembre 1755, et inhumée aux Grands Carmes, fille de Pierre et de Marie Anne Françoise Perez ; 2° le 2 novembre 1757, Marie Élisabeth Lucie van de Velde, baptisée dans la chapelle de la cour, à Bruxelles, le 4 janvier 1735, ayant eu pour marraine l'archiduchesse Marie Élisabeth, gouvernante des Pays Bas, morte au château de Blaerthem, le 10 août 1796, et inhumée dans le caveau de la famille de l'église du village,

fille de Jean Guillaume, conseiller et maître de la chambre des comptes, à Bruxelles, et de Marguerite de Brinckman.

Il eut du second lit sept enfants, savoir :

A. Victoire Marie Barbe Ghislaine, née à Bruxelles, le 4 février 1759, morte sans alliance, à Nivelles.

B. Ferdinand Charles Joseph Victor, qui suit, XII.

C. Marie Alexandrine Joséphine, née à Bruxelles, le 17 février 1762, morte à Eeckeren, le 30 décembre 1834, épousa, à Bruxelles, le 8 mai 1786, Emmanuel Pierre Louis Joseph Cuylen de t'Goor et de Tereeken, né à Anvers, le 11 décembre 1756, mort à Eeckeren, le 17 juin 1836, substitut du procureur général pour les provinces de Brabant, Limbourg et Outre Meuse, fils de Pierre Grégoire, seigneur de Tereeken, conseiller fiscal au conseil souverain de Brabant, et de Claire Louise Felbier, sa femme du second lit.

D. Joseph Charles Aloys, qui suit, XII, après son frère Ferdinand Charles Joseph.

E. Gabrielle Barbe Charlotte Ghislaine, née le 30 novembre 1765, morte le 30 septembre 1767, et inhumée aux Grands Carmes à Bruxelles.

F. André François Philippe DEL MARMOL, né à Bruxelles, le 12 août 1768, mort sans alliance.

G. Théodore Jean Laurent DEL MARMOL, né à Bruxelles, le 13 août 1772, mort sans alliance, au château d'Areneberg, en Suisse, chambellan de Sa Majesté la reine Hortense de Hollande, chevalier de l'ordre royal de Saint Hubert de Bavière.

XII. FERDINAND CHARLES JOSEPH VICTOR, BARON DEL MARMOL, par diplôme du 22 juillet 1843, de Sa Majesté Guillaume II, roi des Pays Bas, titre transmissible par ordre de primogéniture, puis transmissible à tous ses descendants mâles, par diplôme de Sa Majesté Léopold Ier, roi des Belges, du 16 août 1848, né à Bruxelles, le 30 juin 1760, mort à Liége, le 28 juillet 1854, successivement greffier au conseil souverain de Brabant, colonel commandant en chef les gardes d'honneur du Nord, en 1805, conservateur forestier du 24e arrondissement à la résidence de

Bruxelles, par décret impérial du 17 avril 1807, inspecteur général des eaux et forêts pour les départements des Deux Nèthes, de l'Escaut, de la Lys et de Jemmapes, le 29 août 1814, conservateur des eaux et forêts pour les provinces de Liége, de Namur, de Limbourg et de Luxembourg, le 12 janvier 1816, administrateur des domaines, eaux et forêts pour le 5ᵉ ressort, comprenant les provinces de Liége, de Namur et le grand duché de Luxembourg, le 15 janvier 1824. En 1831, il demanda et obtint sa pension de retraite.

Il avait épousé Marie Antoinette Victoire Gaudin, dont quatre enfants, savoir :

A. Ferdinand Charles Victor, qui suit, XIII.

B. Théodore DEL MARMOL, né à Bruxelles, le 17 janvier 1804, mort le 14 février 1821.

C. Jules Auguste Léon, qui suit, XIII, après son frère Ferdinand Charles.

D. Louis Joseph Gustave, BARON DEL MARMOL, né à Liége, le 6 mai 1818.

XIII. FERDINAND CHARLES VICTOR, BARON DEL MARMOL, né le 6 décembre 1797, ancien commis d'état, puis agent des domaines à Verviers, épousa Constance Pirard, dont cinq enfants, savoir :

A. Antoine Victor Joseph, qui suit, XIV.

B. Guillaume Ferdinand, BARON DEL MARMOL, né à Ensival, le 20 juin 1833, épousa, à Verviers, le 11 janvier 1860, Marie Agnès Émilie Simonis, née à Eupen, le 30 novembre 1830, fille d'André Joseph Armand et de Marie Françoise Joséphine Élisabeth de Grand Ry, dont trois enfants :

a. Armande Élisabeth Émilie Constance Marie, née à Ensival, le 19 juin 1861.

b. André Guillaume Ferdinand Antoine DEL MARMOL, né à Ensival, le 26 janvier 1863.

c. Marie Thérèse Anne Joséphine Antoinette, née à Ensival, le 22 avril 1866.

C. Marie Constance Victoire, née à Ensival, le 18 juin 1834, épousa, à Tancrémont, Liége, le 24 avril 1862, Pierre Joseph Prosper Poswick,

né à Hodimont, le 20 décembre 1834, fils de Lambert Guillaume Prosper, bourgmestre de Hodimont, chevalier de l'ordre de Léopold, et de Marie Catherine Lucie Joséphine de Thier.

D. Joseph Nicolas, BARON DEL MARMOL, né à Ensival, le 8 septembre 1835, épousa, le 20 janvier 1866, Emma Simonis, sœur de Marie Agnès Émilie, ci-dessus.

E. Victor DEL MARMOL, mort en bas âge.

XIV. ANTOINE ou TONY VICTOR JOSEPH, BARON DEL MARMOL, né à Ensival, le 22 mars 1832, ingénieur civil des mines, épousa, à Acoz, le 17 décembre 1855, Marie Thérèse Eugénie de Dorlodot, née le 18 août 1835, fille d'Eugène François, sénateur, et de Thérèse Josèphe Houyoux.

XIII. JULES AUGUSTE LÉON, BARON DEL MARMOL, né à Bruxelles, le 17 janvier 1804, avocat à la cour de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold, épousa, le 23 avril 1829, Louise Marie Claire Destriveaux, fille de Pierre Joseph, chevalier de l'ordre de Léopold et décoré de la croix de Fer, avocat à la cour de Liége, professeur émérite à l'université de Liége, dont il fut deux fois recteur, membre du Congrès national, membre du comité diplomatique, conseiller provincial, dont il fut six ans vice président, membre de la chambre des représentants en 1847, où il fut constamment réélu et dont il fut plusieurs fois président et doyen d'âge, membre de nombreuses sociétés et auteur de divers ouvrages, mort en 1853, à Bruxelles, dont trois enfants, savoir :

A. Charles Joseph Victor, BARON DEL MARMOL, né à Liége, le 22 octobre 1830, avocat, épousa, le 11 octobre 1853, Laurence Lamarche, dont cinq enfants, entre autres :

a. Juliette Marie Eugénie Berthe, née le 27 septembre 1854.

b. Marie Louise Gabrielle, née le 10 février 1856.

B. Ferdinand Louis Ernest, BARON DEL MARMOL, né à Liége, le 2 novembre 1832, ingénieur civil des arts et manufactures.

C. Mathilde Louise Victoire, née à Liége, le 27 décembre 1836, épousa, le 27 décembre 1865, Prosper Constant del Marmol de Saint Marc, son cousin, ci-dessous.

Seconde Branche.

XII. JOSEPH CHARLES ALOYS DEL MARMOL DE SAINT MARC, né à Bruxelles, le 13 février 1764, mort au château de Saint Marc, le 30 avril 1836, député des états de la province de Namur en 1816, épousa Louise Thérèse Josèphe de Le Gros de Marche, morte au château de Saint Marc, Namur, le 14 février 1859, fille de Charles Vincent Joseph, seigneur de Saint Marcq, d'Émines, de Marchovelette, et d'Agnès Josèphe de Lemède, dont six enfants, savoir :

A. Ernest François DEL MARMOL DE SAINT MARC, né le 10 février 1806, mort sans alliance.

B. Ferdinand Eugène, qui suit, XIII.

C. Prosper Constant DEL MARMOL DE SAINT MARC, né le 30 juin 1808, épousa, le 27 décembre 1865, Mathilde Louise Victoire del Marmol, sa cousine, ci-dessus.

D. Alexandre Louis DEL MARMOL DE SAINT MARC, né le 30 août 1809, mort sans alliance.

E. Emmanuel Louis Joseph DEL MARMOL DE SAINT MARC, né le 16 octobre 1810.

F. Eugène Théodore DEL MARMOL DE SAINT MARC, né le 7 janvier 1812.

XIII. FERDINAND EUGÈNE DEL MARMOL DE SAINT MARC, né le 18 mai 1807, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la députation permanente du conseil provincial de Namur, épousa Eulalie Gilain, dont deux enfants, savoir :

A. Ferdinand DEL MARMOL DE SAINT MARC.

B. Marguerite.

MARNIX.

D'AZUR : à la bande d'argent, accostée de deux étoiles d'or. CIMIER : une tête de licorne d'argent.
SUPPORTS : deux licornes d'argent.
L'écu placé sur un manteau de pourpre, fourré d'hermine et couvert d'une couronne à cinq fleurons.

Cette famille, originaire de la Savoie, doit son nom à une seigneurie mouvante de la châtellenie d'Yenne avec château fort et justice souveraine. Les seigneurs de Marnix étaient aussi les feudataires de la vallée et du comté de Bossel, ainsi que d'autres fiefs dans les environs du bourg Saint Mauris. Ils s'établirent aux Pays Bas au XVe siècle et y acquirent une grande illustration pendant la révolution du XVIe siècle. L'ancienneté de la noblesse de la maison de Marnix et la pureté de ses alliances ont été établies dans les chapitres nobles du pays, à Denain, à Maubeuge, à Sainte Waudru, et les seigneurs de Marnix jouissaient en Savoie de toutes les marques d'ancienne noblesse militaire, selon l'usage du pays.

La terre et seigneurie d'Ogimont fut érigée en vicomté par le roi d'Espagne, Philippe IV, le 28 septembre 1629, en faveur de Jean de Marnix, connu jusqu'alors sous la qualification de baron de Pottes. Louis XV, par lettres patentes du 1er décembre 1749, confirma Baudry Adalbert de Marnix, seigneur de Rollencourt, dans le pouvoir de la faculté de prendre le titre de comte, qu'il « était en possession de porter ainsi qu'avaient fait ses ancêtres. » Sous le gouvernement des Pays Bas, le chef de la famille fut

admis par le roi au titre de comte, transmissible dans l'ordre de primogéniture, accordant en même temps à l'aîné de ses fils de porter, du vivant de son père, le titre de vicomte. Des diplômes de Sa Majesté le roi Léopold Ier, en date du 8 août 1847, accordent le titre de comte aux trois chefs de branches descendant du chef de la famille. Leurs aînés prennent le titre de vicomte, transmissible par ordre de primogéniture.

I. André de Marnix, seigneur de Marnix, eut un fils, Claude, qui suit, II.

II. Claude de Marnix, seigneur de Marnix, qui acheta, vers la fin de 1486, la maison dite du Commun, à Moutiers, à charge d'une rente, épousa Marie de Vaudan, sœur d'Antoine de Vaudan, seigneur de la Nouvelle Tour et du château de Foisset, trésorier général de l'archiduchesse d'Autriche, duchesse de Savoie, dont sept enfants, savoir :

A. Pierre de Marnix, le Viel, docteur ès lois, chanoine de Besançon, de Cambrai, prieur de Collomas et de Marbo, archidiacre du chapitre séculier de Tarentaise, chanoine de Saint Servais, à Maestricht, mort vers 1540, et inhumé devant le grand autel de l'église Notre Dame, à Moutiers.

B. Jean, qui suit, III.

C. Pierre de Marnix, le Jeune, seigneur de Marnix, mort en 1546, écuyer tranchant de Maximilien Marie Sforza, duc de Milan, puis de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, passa avec elle aux Pays Bas, et fut employé en diverses missions en Espagne, en France, en Savoie et en Lorraine. Conseiller des syndics de Chambéry en 1544, il avait épousé Constance de Fleurez, dont une fille :

Marguerite, dame de Marnix, épousa Jean d'Avise, conseiller d'État d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie, sénateur du souverain sénat de Savoie.

D. Bertrand de Marnix, protonotaire apostolique, commandataire de Chaux, de l'ordre de Cluny, chanoine de la cathédrale de Tournai, et de Sainte Waudru, à Mons.

E. Georgie, épousa Claude Jaillon, avocat fiscal au bailliage d'Aval, en Bourgogne, conseiller au parlement de Dôle.

F. Péronette, épousa Michel de la Frasse.

G. Antoinette, épousa N. de Cerise, gentilhomme de Savoie, grand bailli de Faucigny.

III. JEAN DE MARNIX, chevalier par lettres patentes de l'empereur Charles Quint, en date du 12 février 1522, seigneur de Thoulouse, secrétaire de Marguerite, duchesse de Savoie, épousa Jeanne de Cerf, fille de Jean, seigneur de Hagedoorne, et de Marguerite van Hazebrouck, dont deux enfants, savoir :

A. Jeanne, épousa Nicolas de Gilley, seigneur de Marnolz.

B. Jacques, qui suit, IV.

IV. JACQUES DE MARNIX, chevalier par lettres patentes de l'empereur Charles Quint, datées de Cateau Cambrésis, le 3 novembre 1543, seigneur de Thoulouse, baron de Pottes, commissaire général des gens de guerre, chargé d'une mission spéciale dans le but de faciliter le mariage de l'archiduc Philippe avec Marie, reine d'Angleterre, épousa : 1° le 3 avril 1535, Marie de Hamericourt, fille de Gérard, chevalier, seigneur de Willersies, de Neufville sur Sambre, du Mont Saint Aldegonde, conseiller et maître d'hôtel de la reine douairière de Hongrie, et d'Isabeau de Spangen ; et 2° le 5 février 1546, Marie de Bonnières de Souastre, fille d'honneur de Marie, reine de Hongrie, fille de Jean, seigneur de Souastre, et de Jeanne de Lannoy, dame d'Ogimont.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Isabelle Jeanne, épousa Charles Jacques de Wignacourt, seigneur d'Ourton, échanson de la reine de Hongrie, gouverneur de Binche, veuf de Marguerite de Poix, fils de Ghislain, seigneur de Wignacourt et d'Ourton, et de Louise de Pronville, dame de Bugnostre. D'eux descendent les marquis de Wignacourt.

B. Jean DE MARNIX, seigneur de Thoulouse, né vers 1538, l'un des signataires du *Compromis des Nobles*, assista à l'assemblée de Breda

et au massacre d'Austruweel, fait qui provoqua la confiscation de sa terre de Thoulouse, épousa Catherine de Ghoor de Caldembroeck, fille d'Alard, sire de Caldembroeck, et d'Ursule van Wyenhorst, dont une fille :

Ursule, dame de Thoulouse, épousa Bertrand de Lutzeradt, sénéchal de Clèves, en faveur de qui les archiducs Albert et Isabelle accordèrent, en 1610, main levée de la terre de Thoulouse.

C. Philippe, qui suit, V.
D. Marie, épousa Melchior Nicolas Schetz.

Il eut du second lit deux enfants, savoir :

E. Jean de Marnix, baron et seigneur de Pottes, épousa, d'après le Père Anselme, tome VII, page 561, Claude de la Rivière.
F. Gérard, qui suit, V, après son frère Philippe.

V. Philippe de Marnix, seigneur du Mont Saint Aldegonde, l'un des grands hommes de son siècle, contribua puissamment à la formation de la république des Provinces Unies et au renversement de la domination espagnole, écrivain fécond, poëte estimé, patriote ardent, conseiller de l'électeur palatin Frédéric III, zélé propagateur des doctrines de Calvin, l'un des conseillers les plus influents du prince d'Orange, Guillaume le Taciturne, gouverneur de Delft, de Rotterdam et de Schiedam, auteur de l'acte célèbre connu sous le nom de *Compromis des Nobles* en 1566, et l'un des plus actifs négociateurs de la *Pacification de Gand* en 1576. Membre du congrès de Breda, conseiller d'État, député à la Diète de Worms en 1578, ambassadeur en France, chargé d'offrir la couronne des Pays Bas à François de Valois, duc d'Anjou et d'Alençon, bourgmestre d'Anvers en 1583, il se distingua par des talents de tacticien éminent pendant le siége de 1584-1585. Né à Bruxelles en 1538, il mourut à Leyde, le 15 décembre 1598, et fut inhumé à West Soubourg.

Il épousa : 1° Philippotte van Belle, dite de Bailleul, fille de Corneille et de Françoise van Grysperre; 2° Catherine van Eec-

keren, veuve de Jean, chevalier van Stralen ; 3° Josine de Lannoy, dame de Hardiplancques et de Bailleul, veuve d'Adrien de Bailleul, gouverneur de Landrecies en 1563, morte à Leyde, en 1605, fille d'Antoine de Lannoy, seigneur de Hardiplancques et de Bailleul, et de Jacqueline de Hemsrode.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Jacques DE MARNIX, seigneur de West Soubourg et de Mont Saint Aldegonde, mort en 1599, épousa Véronique Hoen van der Lippe, dont une fille :

Walburge, dame de Soubourg, épousa, en 1616, Guillaume van Oldenbarnevelt, seigneur de Stoutenburg et de Kralinger, gouverneur de Berg op Zoom.

B. Marie, épousa Louis de Flandres, fils de Jacques, seigneur d'Ouvelde, et de Catherine van Boetselaer.

C. Amélie, morte le 22 mai 1604, épousa, en 1598, Rutger Wessel van Boetselaer, seigneur d'Asperen et de Merwede, baron du Saint Empire Romain, fils de Rutger, seigneur d'Asperen, de Nieuwpoort, de Merwede, de Carnis, et d'Agnès de Bailleul.

D. Élisabeth, morte à Delft, en 1608, et inhumée dans l'ancienne église, où l'on voit encore son mausolée, épousa Charles Morgan, colonel écossais au service des Provinces Unies.

Il eut du second lit une fille, savoir :

E. Louise, épousa Philippe de Levin, dit Famars, chevalier, colonel d'un régiment wallon au service des Provinces Unies, gouverneur de Heusden, fils de Charles de Levin, chevalier, seigneur de Famars, Lonsart, Foricourt, gouverneur de Malines, grand maître d'artillerie, gouverneur d'Heusden, vaillant guerrier et grand homme d'État, et de Catherine de Hinckart.

V. GÉRARD DE MARNIX, baron de Pottes, seigneur d'Ogimont, chevalier par lettres patentes du roi d'Espagne Philippe II, en date du 21 juin 1590, épousa, avec dispenses données à Rome, le 1er janvier 1577, par Grégoire XIII, Salomée de Gaillard, hé-

ritière de Crillat, de Bousailles, de Tretu et de Saint Mauris, sa cousine sous germaine, dont douze enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, VI, après ses frères Claude et Catherin.

B. Jacques Antoine DE MARNIX, seigneur de Crillat, de Bousailles, de Tretu, de Saint Mauris, mort sans alliance, au château de Crillat, en 1637.

C. Marguerite, dame de Pottes, morte sans enfants, le 28 août 1636, épousa, par contrat du 2 mai 1629, Emmanuel Ballet, chevalier, seigneur de Leeuwenbourg, de Schilde, échevin de la ville de Gand, veuf de Madelaine de Beer, mort à Gand, le 2 février 1677, fils de Nicolas, seigneur de Leeuwenbourg, de Schilde, etc., grand bailli de la ville et châtellenie de Warneton, et de Françoise Bave.

D. Claudine, sans alliance.

E. Philippe DE MARNIX, sans alliance.

F. Gérard DE MARNIX, seigneur et vicomte d'Ogimont, mort sans alliance, à Ogimont.

G. Catherine, sans alliance.

H. Claude, qui suit, VI, après son frère Catherin.

I. Catherin, qui suit, VI.

J. Jean Marie DE MARNIX, chanoine et doyen du chapitre de Saint Omer.

K. Jérôme DE MARNIX.

L. Anne, épousa Philippe de Chissey, dont elle n'eut pas d'enfants.

VI. CATHERIN DE MARNIX, baron de Pyemorain, épousa Antoinette Françoise de Culz Samboin, dont quatre enfants, savoir :

A. Jacques, qui suit, VII.

B. Jean François DE MARNIX, membre, en 1651, du noble et royal chapitre de Saint Claude, prieur de l'Etoile au diocèse de Besançon, qualifié d'infirmier de l'abbaye royale de Saint Claude, l'un des fondateurs et des bienfaiteurs des hospices d'Orgelet, en Artois, où une place publique porte son nom.

C. Claude Gaspard DE MARNIX, chanoine du chapitre de Saint Claude et prieur de Saint Laurent la Roche.

D. Éléonore Joseph DE MARNIX, épousa Anne Thérèse d'Aubonne, dame de Goubians, fille d'Adrien François et de Péronne de Rosières.

VII. Jacques Antoine de Marnix, baron de Pyemorain, épousa : 1° Adrienne Thérèse de Bouchault, dame de Vincelles; et 2° Michelle de la Hamaïde, fille de Ferry, seigneur d'Ogimont, grand bailli de Lille, et d'Agnès Florence de Marnix, dont trois enfants, savoir :

A. Albert François de Marnix, chanoine du chapitre de Saint Claude, mort à Lyon.

B. Jean François de Marnix, dit de Chaulin, succéda à son frère dans la prébende de Saint Claude.

C. Charles Gaspard de Marnix, baron de Pyemorain, seigneur de Crillat, de Vincelles.

VI. Claude de Marnix, seigneur et baron de Crillat, après son frère aîné, seigneur de Mamquise, de Villeneuve, épousa Gasparine de Lezay, dont sept enfants, savoir :

A. Jean Gaspard de Marnix, seigneur de Crillat, sans alliance.

B. Claude César de Marnix, seigneur de Crillat, après son frère aîné.

C. Ursule, épousa Claude de Grivel, seigneur de Perrigny.

D. Catherine, épousa N. de Balay, seigneur de Château Rouillaux.

E. Éléonore, épousa Philibert de Precipiano, seigneur de Cuse, de Gondenans, etc.

F. Jeanne, épousa Jacques Antoine de Maysons, dont elle n'eut pas d'enfants.

G. N..., dame de Moutenne, sans alliance.

VI. Jean de Marnix, baron de Pottes, chevalier, par lettres patentes du 30 mars 1617, vicomte d'Ogimont, par lettres patentes du 28 août 1629, assassiné sur la grand'route entre Lyon et Rhoanne, où il fut inhumé, auteur d'un ouvrage politique, épousa, par contrat du 21 février 1612, Marguerite de Haudion,

dite de Guiberchies, fille de Pierre, seigneur de Guiberchies, et de Florence de Bernemicourt, dame de Liesvelt, dont deux enfants, savoir :

A. Nicolas François, qui suit, VII.

B. Agnès Florence, épousa, par contrat du 30 avril 1633, Ferry de la Hamaïde, grand bailli de Lille.

VII. Nicolas François de Marnix, chevalier, vicomte d'Ogimont, baron de Pottes, seigneur de Germignies, mort à Tournai, et inhumé à Saint Brice, épousa : 1° le 21 juin 1642, à Tournai, Isabelle Claire d'Ongnyes, fille de Charles Philippe, chevalier, comte d'Estrées, baron de Rollencourt, gouverneur d'Aire, et d'Éléonore Hippolyte d'Ongnyes; et 2° par contrat du 20 juin 1660, Isabelle de Vos.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Claude François Dominique, qui suit, VIII.

B. Nicolas François de Marnix, né à Tournai, le 11 novembre 1647.

C. Charles Philippe de Marnix, né à Tournai, le 25 février 1656.

VIII. Claude François Dominique de Marnix, chevalier, vicomte d'Ogimont, baron de Rollencourt, député ordinaire de la noblesse d'Artois, né à Pottes, le 21 mars 1644, mort le 22 août 1714, épousa, au château de Bachy, en 1679, Anne Antoinette Agnès de Haudion de Guiberchies, chanoinesse de Denain, sa cousine germaine, fille de Pierre Ulric, chevalier, seigneur de Guiberchies, et de Jeanne de Tenremonde, dont onze enfants, savoir :

A. Baudry Aldebert, qui suit, IX.

B. Nicolas François Liévin de Marnix, né à Rollencourt, le 10 novembre 1691, mort le 6 octobre 1725, tréfoncier de Liége.

C. Jean Marie Joseph de Marnix, chevalier, page de l'électeur de Cologne, né à Arras, le 3 février 1701, sans alliance.

D. Hubertine Adrienne Agnès, dite mademoiselle d'Estrées, chanoinesse de Maubeuge, morte le 4 avril 1742.

E. Marie Jeanne Madeleine, chanoinesse de Maubeuge, morte le 21 novembre 1750.

F. Marie Agnès Françoise, chanoinesse de Denain, née à Tournai, le 17 novembre 1681, morte au couvent de Denain, le 31 décembre 1724.

G. Claude François Alexandre de Marnix, né à Tournai, le 27 avril 1683.

H. Louise Anne Claudine, chanoinesse de Denain, morte au couvent, le 22 juillet 1698.

I. Hubert Adrien Dominique de Marnix, né à Tournai, le 20 avril 1685, mort à Gand, le 14 juillet 1708.

J. Isabelle Claire Françoise, née à Rollencourt, le 20 octobre 1694.

K. Éléonore Hippolyte Charlotte, née à Rollencourt, le 13 juillet 1696, chanoinesse du chapitre de Sainte Waudru, à Mons.

IX. Baudry Aldebert, comte de Marnix, chevalier, baron de Rollencourt et de Crillat, seigneur de Bousailles, de Tretu et de Saint Mauris, mort au château de Rollencourt, le 15 juin 1757, et inhumé à l'église de Saint Ricquier, à Rollencourt, épousa, par contrat du 28 juin 1718, Aldegonde Éléonore de Lannoy Beaurepaire, morte au château de Rollencourt, le 28 décembre 1773, à l'âge de quatre vingt quatre ans, fille de Philippe Ignace de Lannoy, comte de Beaurepaire et du Saint Empire, et de Marie Françoise de Coloma, dont cinq enfants, savoir :

A. Claude François Joseph, qui suit, X.

B. Pierre Joseph, chevalier de Marnix, capitaine au régiment de Chartres, chevalier de Saint Louis, mort en émigration, à Lingen, le 10 février 1795, épousa, par contrat du 13 novembre 1786, Valentine Alexandrine Josèphe de Cunchy, fille d'Antoine François Philippe, seigneur de Trembloye, et de Catherine Marguerite Philippine Brigitte de la Motte, dame de Cuvigny.

C. Charlotte Josèphe, chanoinesse de Denain, née à Rollencourt, le 25 septembre 1719.

D. Anne Antoinette Agnès, chanoinesse de Denain, né à Rollencourt, le 14 novembre 1720, morte à Malines, le 21 mai 1791, épousa, le 23 juin 1742, Alexis Bon Henri de Lannoy, son cousin germain, capitaine au régiment d'Infanterie du Roi, au service de France, commandant du fort Saint François à Aire, chevalier de Saint Louis, fils de

Charles Ignace François, comte de Lannoy de Beaurepaire, seigneur de Caucourt, et d'Alix Françoise Barbe Guye de Saint Vaast, dame de Honnecourt.

E. Marie Louise Hubertine, dite mademoiselle de Mainsoncelle, chanoinesse de Denain, née à Rollencourt, le 14 novembre 1721.

X. Claude François Joseph, comte de Marnix, chevalier, baron de Rollencourt, de Crillat et de Pyemorain, comte de Bornhem, né à Rollencourt, le 29 janvier 1730, mort le 11 juillet 1780, épousa, par contrat du 7 août 1774, Marie Ghislaine Ernestine Sophie de Cunchy de Pommeras, née le 26 juin 1746, morte à Bornhem, le 26 janvier 1820, fille d'Antoine François Philippe de Cunchy, chevalier, seigneur de Fleury et de Trembloye, et de Catherine Marguerite Philippine Brigitte de la Motte, dame de Cuvigny, de Bellencourt et de Caillemont, dont un fils unique, Charles Ghislain Marie, qui suit, XI.

XI. Charles Ghislain Marie, comte de Marnix, né à Rollencourt, le 31 mars 1780, mort à Bornhem, le 6 mai 1832, grand veneur de Sa Majesté le roi Guillaume Ier des Pays Bas pour les provinces méridionales, membre de la première chambre des États généraux, président de l'ordre équestre de la province d'Anvers, épousa, en 1802, Dorothée Louise Ghislaine van der Gracht, née à Luxembourg, le 8 juillet 1777, fille de Louis François Eugène, dit le chevalier van der Gracht, capitaine de grenadiers au régiment du prince de Ligne, et de Marie Ferdinande Ghislaine Snoy, dont huit enfants, savoir :

A. Louis Joseph Ghislain Marie, qui suit, XII.

B. Marie Ferdinand Ghislain Amédée, qui suit, XII, après son frère Louis Joseph Ghislain.

C. Sophie Marie Ghislaine Joséphine, née à Bornhem, le 12 novembre 1805, épousa, le 18 août 1824, Louis Dominique Ghislain de Fraetracts, né le 19 février 1797.

D. Charles Gustave Ghislain Marie, qui suit, XII, après ses frères Louis Joseph Ghislain Marie et Marie Ferdinand Ghislain Amédée.

E. Émilie Philippine Marie Ghislaine, née le 13 avril 1809, épousa, le 28 août 1833, Édouard Charles Dons.

F. Marie Ghislaine Christine Thérèse, morte en bas âge, le 2 décembre 1813.

G. Victor Idesbalde Marie Ghislain, qui suit, XII, après ses trois frères, Louis Joseph Ghislain, Marie Ferdinand Ghislain Amédée et Charles Gustave Ghislain Marie.

H. Charlotte Ghislaine Marie, née à Bornhem, le 25 février 1816.

XII. Louis Joseph Ghislain Marie, comte de Marnix, sénateur, né à Bornhem, le 30 mars 1803, épousa, le 13 avril 1831, Pétronille Caroline Marie Ghislaine, baronne Diert de Kerckwerve, née à Bruxelles, le 18 octobre 1812, dont trois enfants, savoir :

A. Charles Ghislain Marie de Marnix, né à Bruxelles, le 13 avril 1832, mort à Francfort, le 15 août 1834.

B. Marie Thérèse Caroline Ghislaine, née à Bruxelles, le 27 juin 1835, épousa, à Bruxelles, par contrat du 14 septembre 1854 et à l'état civil, le 17 septembre, Camille Ernest Albéric Jean Baptiste, comte du Chastel de la Hovardrie, né à Wez Velvain, le 2 septembre 1827, fils d'Adolphe Andronique Albéric, comte de Chastel de la Hovardrie, officier de cavalerie au service des Pays Bas, et de Léonie Charlotte Josèphe, baronne Lefebvre.

C. Louise Caroline Josèphe Florence Marie Ghislaine, née à Bruxelles, le 27 octobre 1837, épousa, le 18 septembre 1856, Oswald Wolkmar Gabriel François Jean Baptiste, marquis du Chasteler et de Moulbais, grand d'Espagne de première classe, bourgmestre de Moulbais, né à Bruxelles, le 27 décembre 1822, mort à Bruxelles, le 8 juillet 1865, et inhumé à Moulbais, fils d'Albert François, marquis du Chasteler et de Moulbais, grand d'Espagne de première classe, général de cavalerie, aide de camp de Sa Majesté le roi Léopold I[er], chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur des ordres de la Légion d'honneur et de la Tour et de l'Épée du Portugal, etc., et de Victoire Clotilde Tons.

XII. Marie Ferdinand Ghislain Amédée, comte de Marnix, né à Bornhem, le 26 mai 1804, épousa, le 13 octobre 1847,

Dorothée Marie Ghislaine Montens d'Oosterwyck Houtvenne, née à Malines, le 4 février 1820, dont deux enfants, savoir :

A. Philippe, VICOMTE DE MARNIX, né à Bruxelles, le 6 février 1849.

B. Gérard Alexis, VICOMTE DE MARNIX, né à Ravestein, le 4 septembre 1851.

XII. CHARLES GUSTAVE GHISLAIN MARIE, COMTE DE MARNIX, né le 23 avril 1807, mort à Bruxelles, le 8 mars 1862, grand maréchal de la cour, sénateur, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, chevalier de l'ordre de Léopold, grand cordon de l'ordre de Léopold d'Autriche, de l'ordre de la branche Ernestine de Saxe et de l'ordre d'Isabelle la Catholique, grand officier de l'ordre de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre du Danebrog, etc., épousa, le 14 mai 1849, Adrienne Éléonore Joséphine, baronne de Heeckeren, veuve de Florent Joseph van Ertborn, morte le 17 juin 1850, dont une fille, savoir :

Sophie Louise Justine Ghislaine Marie, dite Adrienne, née le 5 juin 1850.

XII. VICTOR IDESBALDE MARIE GHISLAIN, COMTE DE MARNIX, né à Bornhem, le 31 mars 1814, épousa, à Liège, le 14 avril 1836, Herminie Charlotte Joséphine Émilie Desoer, née à Liège, le 4 avril 1817, morte à Bruxelles, le 1er juin 1844, dont deux enfants, savoir :

A. Ferdinand Joseph Marie Ghislain, VICOMTE DE MARNIX, né à Liège, le 12 avril 1837.

B. Émilie Mathilde Valérie Marie Ghislaine, née à Liège, le 17 octobre 1841, épousa, à Bruxelles, le 1er avril 1861, Albert Marie Ghislain, comte de Beauffort, né au château de Bouchaut, à Meysse, le 30 septembre 1834, fils de Louis Léopold Marie Amédée, comte de Beauffort, et de Marie Élisabeth Joséphine Antoinette Jeanne Ghislaine, comtesse Roose de Baisy.

MARTINI.

De gueules : à l'écusson d'argent, chargé d'une croix ancrée du champ. Coupé : d'argent au lion de gueules. Couronne : à cinq fleurons. Cimier : un lion issant d'or, armé et lampassé de gueules, accosté de deux chicots au naturel, posés en chevrons renversés. Supports : deux panthères au naturel.

Cette famille patricienne est originaire de la ville de Lucques. Elle remonte au xe siècle. A cette époque, Martinus Martini possédait déjà un écusson. En 1236, Gugliemo Martini fut grand consul de Lucques. En 1282, Martini était une des principales, des plus illustres familles de Lucques, ville très florissante à cette époque. En 1308, sa grande puissance attira sur elle un décret condamnant à l'exil une partie de ses membres compris dans l'arrêt de proscription qui frappait les principaux seigneurs de Lucques. Ils se retirèrent à Venise et s'y firent aussi une grande renommée.

En 1369, lors de la domination de la république de Lucques par les Pisans, les Martini qui n'avaient point quitté le sol natal oublièrent l'offense reçue un demi siècle auparavant. Ils firent preuve d'un patriotisme ardent en s'unissant à d'autres citoyens pour réaliser une somme considérable qui fut offerte à l'empereur Charles IV, pour le déterminer à délivrer la république du joug des Pisans. A partir de cette époque et pendant l'espace de trois siècles, les Martini brillèrent constamment parmi les sommités de Lucques. On compte parmi eux un grand nombre d'ambassadeurs, cent quatre vingts anciens et un grand nombre de

gonfaloniers, c'est à dire de chefs suprêmes de la république, tandis que les anciens formaient un sénat composé de neuf membres.

Parmi les hommes considérables que la famille de Martini produisit dans cet espace de trois siècles, on cite : Fredo, gonfalonier en 1371, le promoteur et l'un des principaux donateurs de la souscription nationale qui détermina l'intervention de l'empereur Charles IV. L'épitaphe gravée sur son tombeau, au couvent de San Frediano, retrace cette belle action et ses éminentes qualités; Piero, gonfalonier en 1380; Giovanni, gonfalonier en 1451; Nicolas, gonfalonier en 1454 et 1458; Bartholomæo, gonfalonier en 1433, 1437, 1441, 1451, 1454, 1463.

Dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, Ascanio Martini vint s'établir à Anvers; mais cette installation n'enleva point à sa personne et à ses descendants les droits et prérogatives que leurs ancêtres possédaient à Lucques; pour en jouir de nouveau, il eût suffi d'y reprendre domicile.

Aux Pays Bas, les Martini virent leur position de noblesse reconnue et attestée par un certificat de Pierre de Launay, Englebert Flacchio et Jean de Launay, en date du 17 juin 1649, ainsi conçu :

« Nous soussignés, rois, hérauts et poursuivants d'armes de Sa Majesté en ces Pays Bas et Bourgogne, attestons et certifions que la famille de Martini est une des illustres et anciennes familles de la ville et république de Luca, en Italie, où elle a été noblement et richement alliée, et produit personnages, lesquels, pour leur mérite, ont été employés aux états les plus nobles et honorables de ladite ville et république, et servi Sa Majesté Catholique en qualité de colonel et capitaine des chevaux en ces Pays Bas; de laquelle famille est vraiment et légitimement procédé le sieur Albert de Martini, qui de demoiselle Brigitte Lommori, pareillement issue d'une noble famille de ladite ville et république de Luca, procréa les sieurs Aloysio et Jehan de Mar-

tini. Ce qui nous a apparu par bonnes et authentiques preuves et actes de la dite ville et république de Luca, et autres, lesquels sont en notre pouvoir, etc. »

Des attestations analogues furent délivrées à Lucques, le 30 avril 1707, par le grand chancelier Barthélemy Bertolini, et le 15 mai 1784, par le grand chancelier Patrice Calandrini. Ce dernier affirme non seulement que « la famille Martini a été honorée des dignités d'ancien et de gonfalonier, principales charges de la république, mais, en outre, que si Joseph Nicolas Martini, natif d'Anvers, prenait son domicile à Lucques, il pourrait y jouir des mêmes avantages et honneurs qu'ont eus ses ancêtres. »

Ces titres déterminèrent une déclaration délivrée par la chambre héraldique aux Pays Bas, en date du 16 juillet 1784, et enregistrée au tome XXI, page 241, de la collection intitulée : *Preuves héraldiques.*

Les Martini jouirent toujours, depuis un temps immémorial, en Italie, des priviléges et prérogatives attachés au titre de comte, qu'ils possédaient en fait et en droit, et dont ils portaient les décorations sur leurs armoiries, mais ils ne prenaient pas cette qualité, parce que l'usage, dans la république de Lucques, n'était pas que les nobles se servissent d'un titre quelconque, marquis, comtes, barons ou chevaliers, tout en jouissant, cependant, des prérogatives attachées ailleurs à ces différentes dignités nobiliaires.

Pour régulariser ces droits, conformément à la législation héraldique des Pays Bas, Sa Majesté la reine Marie Louise de Bourbon, infante d'Espagne, grande duchesse de Lucques, autorisa Joseph Hyacinthe Joseph Jacques Martini, le 5 septembre 1822, à porter le titre de comte ; il reçut le diplôme de cette autorisation le 19 novembre 1844, de Son Altesse Royale Charles Louis de Bourbon, infant d'Espagne, duc de Lucques, qui y joignit celle de porter ce titre pour tous ses descendants, sans distinction de sexe, et à perpétuité.

Aux Pays Bas, la famille Martini qui, depuis son installation, jouissait des honneurs et avantages inhérents à la noblesse, jusqu'à l'époque de l'annexion à la république française, fut réintégrée dans son ancienne position nobiliaire, le 22 juillet 1824, par Sa Majesté le roi Guillaume Ier des Pays Bas. Par lettres patentes de Sa Majesté le roi Léopold Ier, Joseph Hyacinthe Jacques Martini fut reconnu dans son titre de comte, mais le droit de transmission ne lui fut concédé que dans l'ordre de primogéniture seulement.

Voici la généalogie sommaire de cette famille, depuis son établissement dans nos contrées :

I. Ascanio de Martini, inhumé à Saint Jacques à Anvers, où ses descendants choisirent également leur sépulture, eut un fils, Barthélemy, qui suit, II.

II. Barthélemy de Martini, mort le 23 décembre 1752, épousa Anne Françoise de la Flie, morte le 23 mai 1752, dont un fils, Joseph Nicolas, qui suit, III.

III. Joseph Nicolas Martini, né à Anvers et baptisé à Saint Jacques, le 12 août 1712, mort le 13 novembre 1782, épousa Isabelle Marie Jacqueline Meyers, dont un fils, Joseph Jacques Nicolas, qui suit, IV.

IV. Joseph Jacques Nicolas Martini, né à Anvers et baptisé à Saint Jacques le 12 mars 1759, mort à Schooten le 26 mai 1821, épousa Jeanne Colette Françoise du Bois de Vroylande, née à Anvers et baptisée à Notre Dame le 13 octobre 1760, morte le 23 janvier 1843, dont un fils, Joseph Hyacinthe Jacques, qui suit, V.

V. Joseph Hyacinthe Jacques, comte Martini, né à Anvers et baptisé à Saint Jacques, le 7 juillet 1791, garde d'honneur sous l'Empire, lieutenant en second en 1813, chevalier de la

Légion d'honneur le 1er juin 1841, chevalier de l'ordre de Léopold le 31 décembre 1844, chevalier de première classe de l'ordre du Mérite civil de Saint Louis de Lucques, le 20 décembre 1844, commandeur de l'ordre constantinien de Saint Georges de Parme, qui a été décerné au comte de Martini par ordonnance de Son Altesse Royale Charles III de Bourbon, infant d'Espagne, duc de Parme, du 12 février 1851, décoré de la médaille de Sainte Hélène, chambellan de Son Altesse le duc de Lucques, le 22 décembre 1844, et après l'abdication de Charles II, duc de Parme, auparavant duc de Lucques, nommé chambellan de Charles III, son successeur, par ordonnance du 1er septembre 1850. Après la mort de celui-ci, le comte Martini a été maintenu comme chambellan à la cour de Louise Marie de Bourbon, régente des États de Parme, etc.

Il épousa, le 7 mai 1822, Anne Joséphine Françoise Thérèse Meeùs, née à Bruxelles, le 7 août 1803, fille de François Joseph, membre de la seconde chambre des Etats généraux, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, et de Marie Thérèse van der Borcht, dont dix enfants, quatre morts en bas âge et six qui suivent, savoir :

A. Valérie Marie Charles, née le 30 septembre 1823.

B. Ernest Ferdinand Henri MARTINI, né le 29 avril 1825.

C. Célestin François Paul Joseph MARTINI, né à Bruxelles, le 8 mai 1826, épousa, au château de Buresse, le 23 novembre 1858, Emma d'Andrimont.

D. Alfred Pierre Joseph MARTINI, né le 11 janvier 1831.

E. Gustave Ferdinand Joseph MARTINI, né le 15 septembre 1833, mort à Namur, le 26 juin 1865, prêtre de la Compagnie de Jésus.

F. Léontine Marie Anne Isabelle, née le 9 janvier 1837.

MARTINY.

D'AZUR : au chevron d'argent, soutenant deux geais affrontés du même et accompagné en pointe d'un arbre de sinople, planté dans une terrasse du même. CIMIER : l'arbre de l'écu. LAMBREQUINS : d'argent et d'azur. SUPPORTS : deux lions d'or contournés, armés et lampassés d'azur.

Cette famille est représentée par Jean Adolphe de Martiny, à Luxembourg.

MAURISSENS.

D'ARGENT : au tilleul de sinople, accompagné à sénestre d'une corneille essorant de sable ; le tout soutenu d'une terrasse de sinople. HEAUME : couronné. CIMIER : un cygne issant d'argent, le vol levé. LAMBREQUINS : d'argent et de sinople.

Cette famille, qui reçut diplôme de chevalerie, le 27 décembre 1822, est représentée par Ignace Xavier Joseph, chevalier de Maurissens, à Anvers.

MAZEMAN DE COUTHOVE.

DE GUEULES : à trois fasces ondées, tiercées ondées, chacune d'argent, d'azur et d'or. COURONNE : de baron. CIMIER : un sauvage issant de carnation, ceint et couronné de lierre, tenant de la main dextre une massue posée sur l'épaule, la sénestre appuyée sur la hanche. LAMBREQUINS : d'argent et de gueules.

DEVISE : Melior vigilantia (somno) Mosander.

Cette belle famille est originaire de Poperinghe, où elle exerça, pendant un long espace de temps, la charge honorable et distinguée de conseiller pensionnaire.

I. JEAN MAZEMAN, surnommé le Grand *Mozander*, par son zèle à combattre les hérétiques qui suscitaient des troubles aux Pays Bas, élu, en 1569, par le magistrat, conseiller pensionnaire et greffier de la ville de Poperinghe, reçut solennellement, du magistrat, au nom de la ville, une coupe d'argent, pour prix de ses services. Il épousa Godelive David, dont un fils, Jean, qui suit, II.

II. JEAN MAZEMAN, échevin et greffier de Poperinghe, épousa Jeanne de Roode, fille de Charles, dont un fils, Mathieu, qui suit, III.

III. MATHIEU MAZEMAN épousa N... Ellieul, fille de Jacques, dont un fils, Jean Baptiste, qui suit, IV.

IV. JEAN BAPTISTE MAZEMAN, licencié ès lois, avocat distingué, épousa Ghislaine van der Mastin, dont un fils, Jean Jacques, qui suit, V.

V. JEAN JACQUES MAZEMAN, licencié ès lois, greffier de Poperinghe, épousa Marie Jeanne Cheys, fille de N... Cheys, premier échevin de Poperinghe, dont un fils, Jean Jacques, qui suit, VI.

VI. JEAN JACQUES MAZEMAN, licencié ès lois, avocat, premier bourgmestre, et ensuite premier conseiller pensionnaire et greffier de la ville de Poperinghe et de ses dépendances, épousa Anne Françoise Proventier, fille d'Ignace Laurent, licencié ès lois, premier bourgmestre de Poperinghe, dont un fils, Jacques François de Sales Joseph, qui suit, VII.

VII. JACQUES FRANÇOIS DE SALES JOSEPH MAZEMAN, seigneur de Couthove et de Tonlieu, né le 17 septembre 1733, mort le 9 décembre 1790, conseiller pensionnaire de la ville de Poperinghe, anobli par lettres patentes de l'impératrice Marie Thérèse, en date du 6 février 1772, dont voici la teneur :

« De la part de notre cher et bon ami Jacques François de Sales Joseph de Mazeman de Couthove en West Flandre, licencié ès lois et ci devant conseiller pensionnaire de notre ville de Poperinghe, nous a très humblement représenté qu'il serait issu en ligne masculine et légitime de Jean Mazeman, son quintayeul, et de Godeline David, sa femme, lequel aurait été élu, par le magistrat, conseiller pensionnaire et greffier de notre ville, emploi qu'il aurait géré pendant quarante quatre ans avec tant de conduite et de probité, que ledit magistrat, en signe de reconnaissance, lui aurait offert solennellement, au nom de la ville, une coupe d'argent, pour prix de ses services et notamment de son zèle à combattre les hérétiques qui, de son temps, suscitèrent des troubles aux Pays Bas, et à l'occasion de quoi il aurait obtenu le surnom de Grand Mozander, dit Mazeman ; que son

quatrisaïeul Jean aurait pris alliance avec Jeanne, fille du sieur Charles de Roode, et aurait desservi pendant cinq ans le greffe de Poperinghe, dont il serait mort échevin; que son trisaïeul, Mathieu Mazeman, aurait été allié à la fille de Jacques Ellieul; que son bisaïeul, Jean Baptiste, marié à Ghislaine van der Mastin, se serait distingué dans la profession d'avocat; que son aïeul Jean Jacques, licencié ès droits et marié à Marie Jeanne Cheys, fille du premier échevin de Poperinghe, aurait été pendant huit ans greffier de ladite ville; que son père, aussi nommé Jean Jacques, licencié ès lois, avocat, premier bourgmestre et ensuite premier conseiller pensionnaire et greffier de ladite ville et ses dépendances, aurait très honorablement desservi cet emploi pendant quatorze ans, et se serait allié à Anne Françoise, fille de feu Ignace Laurent Proventier, licencié ès lois et premier bourgmestre de la même ville; que, depuis longues années, ses ancêtres, de père en fils, se seraient distingués, tant par leurs emplois que par leur zèle, et auraient toujours vécu noblement; que lui remontrant, désirant suivre les traces louables de ses aïeux, aurait aussi occupé, pendant plusieurs années, la charge de conseiller pensionnaire de Poperinghe; qu'il aurait épousé Marie Claire van de Goesteene, dont les ancêtres auraient, depuis longtemps, rempli les premières charges de la magistrature; que se trouvant le seul rejeton de sa famille qui aurait postérité, et étant propriétaire de la terre de Couthove en West Flandre, relevant de nous et ayant haute justice, il y aurait fixé son domicile, après s'être volontairement démis de son emploi de pensionnaire de Poperinghe; que désirant s'occuper, avec sa famille, à cultiver et embellir ce canton, dont il aurait fait défricher une partie, et y faisant subsister par là nombre d'ouvriers qui y vivent continuellement, il ne lui resterait plus à désirer que d'exciter de plus en plus l'émulation de ses descendants, en rendant leur état plus assuré et les encourageant par ce moyen à faire éclater leur dévouement et leur zèle pour notre auguste maison, nous suppliant,

à ces causes, de daigner lui accorder nos lettres patentes de noblesse pour lui, ses enfants et descendants, des deux sexes, nés et à naître de mariage légitime, avec permission de pouvoir continuer le port des armoiries dont lui et ses ancêtres se seraient servis jusqu'à présent, qui sont de gueules à trois tierces ondées d'argent, d'azur et d'or, surmontées d'un casque au naturel, fourré de gueules, ayant pour cimier un homme sauvage de carnation, feuillé de sinople, armé de sa massue, et pour devise : *Melior vigilantia (somno) Mozander*. Nous, etc. Vienne, 6 février 1772. »

Jacques François de Salés Joseph Mazeman de Couthove épousa, le 21 avril 1766, Marie Claire Josèphe Thérèse van de Goesteene, dont un fils, Jacques François Joseph, qui suit, VIII.

VIII. Jacques François Joseph Mazeman, seigneur de Couthove et de Tonlieu, né le 7 février 1767, mort le 14 novembre 1837, maire de Poperinghe sous l'administration française, membre de l'ordre équestre de la Flandre occidentale, et député de cet ordre aux états de la province, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, épousa, le 22 avril 1802, Reine Aimée Marie Joséphine de Langhe, fille de Jacques Ignace Jean de Langhe, dont plusieurs enfants, entre autres trois, qui suivent, savoir :

A. Jules Joseph Thimothée, qui suit, IX.

B. Eulalie Marie Joséphine, morte au château de Kemmel, le 6 août 1864, épousa : 1° Jean Baptiste de Navigheer de Kemmel; et 2° Ernest de Gheeus.

C. Justine Aloïse, épousa Théodore Thimothée Ghislain de Gheeus, né le 27 germinal an XIII, mort à Ypres, le 18 décembre 1864.

IX. Jules Joseph Thimothée, baron Mazeman de Couthove, par lettres patentes de Sa Majesté le roi Léopold Ier, en date du 22 juillet 1847, né le 28 janvier 1811, membre du Conseil provincial de la Flandre occidentale, sénateur, bourgmestre de

Proven, où il a établi une superbe résidence d'été, épousa, en 1847, Alix de Florisonne, née à Ypres le 24 mai 1823, morte le 28 novembre 1857, fille unique de Léopold Joseph Charles et d'Adèle Joséphine Ghislaine Françoise Xavière Carton de Winnezule, dont trois enfants, savoir :

A. Gaston François Xavier Emmanuel Marie Lucie MAZEMAN, né à Ypres, mort à Ixelles, le 6 mars 1864, à l'âge de douze ans et deux mois.

B. Valentine.

C. Raoul DE MAZEMAN DE COUTHOVE.

MEESTER.

De sable : à neuf besants d'or formant une croix. Cimier : la croix de l'écu entre un vol de sable.

Cette famille est originaire de Malines.

I. Artus ou Arnould de Meester, *alias* Blau ou de Blauwe, eut un fils, André, qui suit, II.

II. André de Meester, mort à Malines, le 22 août 1618, épousa, à Malines, le 8 juin 1575, Madeleine van Herdeghem, fille de Pierre et d'Anne van den Bossche, dont quatre enfants, savoir :

A. Artus ou Arnoud, qui suit, III.
B. Anne, religieuse au couvent de la Trinité, à Gand, morte le 14 septembre 1684, à l'âge de quatre vingt quatorze ans.
C. Madeleine, épousa, à Malines, le 12 juin 1610, Pierre Michiels ou Michielsens, échevin de Malines.
D. Mathias, qui suit, III, après son frère Artus.

III. Artus ou Arnoud de Meester, mort à Malines, le 23 janvier 1642, épousa, le 2 mai 1604, Gasparine van Vossele ou van Vorssele, dont six enfants, savoir :

A. Jean de Meester, né le 5 août 1609.
B. Madeleine, née le 25 février 1611.
C. Barbe, née le 20 mars 1613.
D. Pierre de Meester, né le 15 juin 1615.

E. Élisabeth, née le 13 décembre 1617, épousa, à Anvers, le 13 mai 1639, Pierre van Berlaer, mort le 16 juin 1653.

F. Mathieu DE MEESTER, né le 7 mai 1620, épousa, à Malines, le 21 août 1643, Madeleine de Clerck, fille de Jean, veuve en 1650.

III. MATHIAS DE MEESTER, mort à Malines, le 23 novembre 1627, épousa, à Malines, le 8 juin 1621, Catherine van Beneden, morte à Malines, le 16 août 1655, femme en secondes noces, le 18 novembre 1638, de Jean van Herdeghem, fille de Gaspard et de Catherine Boots, dont trois enfants, savoir :

A. Catherine, née le 30 octobre 1622.

B. Jean DE MEESTER, né le 5 décembre 1623.

C. Pierre, qui suit, IV.

IV. PIERRE DE MEESTER, né à Malines, le 30 juin 1626, mort le 5 mars 1691, épousa, à Malines, Catherine de Dryver, née à Malines, le 19 janvier 1635, morte à Malines, le 28 novembre 1688, fille de Jean et de Claire de Leeuw, dont neuf enfants, savoir :

A. Claire, née le 4 juillet 1658, morte à Malines, le 8 août 1687, épousa, le 12 juin 1678, Jean van Loven, échevin de Malines, mort à Malines, le 25 décembre 1723, fils de Paul et d'Élisabeth Bertrams.

B. Jean DE MEESTER, mort le 8 juin 1660.

C. Pierre, qui suit, V, après ses frères Martin et Égide.

D. Catherine, née le 6 août 1663, morte sans alliance, à Malines, le 27 août 1735.

E. Jean DE MEESTER, né le 3 juillet 1665, mort à Malines, le 11 septembre 1695, religieux récollet.

F. Rombaut de MEESTER, mort le 13 décembre 1667.

G. Guillaume DE MEESTER, mort le 14 août 1670.

H. Martin, qui suit, V, après son frère Égide.

I. Égide, qui suit, V.

V. EGIDE DE MEESTER, né le 22 décembre 1672, mort à Malines, le 31 décembre 1734, épousa, à Malines, le 1er janvier 1698, Claire Anne Wouters, née à Malines en 1664, morte le 25 juin 1728, fille de Guillaume et d'Elisabeth van Loven, dont six enfants, savoir :

A. Rombaut DE MEESTER, né le 27 juin 1698, mort en bas âge.

B. Catherine, morte le 14 mars 1699.

C. Claire Anne, née le 11 mars 1700, morte sans alliance, le 25 juillet 1745.

D. Jean DE MEESTER, né le 2 septembre 1701, sans alliance.

E. Gilles DE MEESTER, jésuite, né le 6 septembre 1702, mort à Gand, le 21 avril 1762.

F. Catherine, morte le 16 juillet 1705.

V. MARTIN DE MEESTER, né le 10 septembre 1671, mort le 12 janvier 1731, épousa, à Malines, le 18 février 1702, Anne Marie Mommaers, née à Malines, le 29 décembre 1682, morte le 9 septembre 1718, fille de Jean Baptiste et de Claire Catherine Hillema, dont huit enfants, savoir :

A. Marie, née le 17 décembre 1702, morte sans alliance, le 7 octobre 1779.

B. Catherine, née le 24 juillet 1704, morte sans alliance, le 31 décembre 1752.

C. Jean DE MEESTER, né le 1er novembre 1706, mort sans alliance, le 31 octobre 1759.

D. Jean François DE MEESTER, né le 10 janvier 1709, mort sans alliance, le 31 octobre 1750.

E. Claire Catherine, née le 20 juin 1711, morte à Heyndonck, près de Malines, le 23 août 1774, épousa, à Malines, le 10 juin 1745, Jean Pierre Wouters, conseiller pensionnaire de la ville de Malines, né à Impden, le 9 novembre 1709, mort sans enfants, à Malines, le 25 juillet 1765, fils de Jean et de Marie Isabelle Beaufort.

F. Anne Marie, née le 14 décembre 1713, morte le 18 juin 1777, épousa, le 15 décembre 1745, Pierre Antoine Hillema, né à Malines, le 19 octobre 1712, mort à Malines, le 27 mai 1781, fils de Chrétien, échevin et trésorier de Malines, et de Jeanne Marie Brandts.

G. Suzanne Thérèse Josèphe, née le 26 mars 1715, morte sans alliance, à Malines, le 27 mars 1781.

H. Pierre DE MEESTER, mort le 11 octobre 1718.

V. PIERRE DE MEESTER, né à Malines, le 13 juin 1662, mort à Malines, le 24 août 1731, échevin et trésorier de la ville de Malines, épousa, à Malines, le 23 juin 1691, Barbe Blondeau, née à Malines, le 16 octobre 1660, morte à Malines, le 10 juin 1712, fille d'Antoine Blondeau et de Jeanne Vermeulen, dont sept enfants, savoir :

A. Pierre Antoine DE MEESTER, né le 5 avril 1692, mort le 31 août 1692.

B. Barbe Catherine, née le 16 décembre 1693, morte sans alliance, le 14 décembre 1747.

C. Pierre Jean DE MEESTER, né le 9 février 1695, mort le 27 juillet 1757, prêtre, chanoine de la fondation de Zellaer, à Saint Rombaut, à Malines.

D. Antoine Joseph, qui suit, VI.

E. Jeanne Élisabeth, morte le 19 juin 1699.

F. Élisabeth, née le 27 décembre 1699, morte sans alliance, le 10 décembre 1776.

G. Jean François Léonard DE MEESTER, né le 6 novembre 1704, mort le 1er octobre 1708.

VI. ANTOINE JOSEPH DE MEESTER, né à Malines, le 18 mars 1696, mort le 6 septembre 1749, échevin et trésorier de Malines, épousa, le 25 juillet 1723, Anne Marie Hillema, sœur de Pierre Antoine ci dessus, née à Malines, le 18 décembre 1695, morte à Malines, le 17 juillet 1725, dont un fils, Pierre, qui suit, VII.

VII. Pierre de Meester, né à Malines, le 9 mai 1724, mort le 25 novembre 1784, conseiller assesseur du mont de piété à Malines, épousa, à Anvers, le 4 juillet 1746, Marie Jeanne Josèphe Mols, née à Anvers, le 23 février 1723, morte à Malines, le 9 mai 1766, fille de François, échevin d'Anvers, et de Marie Auvray, sa femme du second lit, dont onze enfants, savoir :

A. Marie Josèphe, née le 23 novembre 1748, morte à Arschot, le 5 décembre 1794, épousa, à Malines, le 23 novembre 1767, André Charles Ghislain Deudon, avocat au grand conseil et échevin de la ville de Malines, né à Malines, le 13 novembre 1742, mort le 14 octobre 1798, fils de Pierre Joseph, conseiller au grand conseil, et de Marie Caroline van den Zype.

B. Gaspard Antoine, qui suit, VIII.

C. Anne Catherine, née le 9 décembre 1753, morte le 27 décembre 1754.

D. Jean Pierre Chrétien, fondateur de la deuxième branche.

E. Reine Jeanne Marie, née le 26 novembre 1756, morte sans alliance, le 1er mars 1776.

F. Pierre Joseph Jean de Meester, né le 11 décembre 1758, mort sans alliance, à Malines, le 12 octobre 1815.

G. Barbe Catherine Thérèse, née le 23 mars 1761, morte au château d'Hollaecken, près de Malines, le 14 novembre 1835, épousa, le 2 mai 1786, Ernest Guillaume Richterich, secrétaire et greffier du grand conseil à Malines, né à Malines, le 28 septembre 1751, mort à Malines, le 6 avril 1833, fils de Joseph Théodore, conseiller au grand conseil, et de Cornélie Marie Jeanne O'Donnoghue.

H. François Joseph, fondateur de la troisième branche.

I. Anne Caroline, née le 16 août 1762, morte à Willebroeck, le 19 janvier 1839, épousa : 1° à Malines, le 7 février 1786, Charles Maximilien Joseph du Trieu, né à Malines, le 18 novembre 1756, mort le 9 février 1795; et 2° à Malines, le 11 avril 1796, Jacques de Maeyer, né à Willebroeck, mort à Bruxelles, le 2 mai 1819.

J. Thérèse Angélique, née le 7 novembre 1763, morte à Muysen, le 30 juin 1813, épousa, à Malines, le 2 mai 1786, Charles Jean Joseph van Langhendonck, né à Bruxelles, le 23 janvier 1753, mort le 31 août

1817, fils de Pierre, conseiller au conseil souverain de Brabant, et de Christine Marie Isabelle Josèphe de Greve, sa femme du second lit.

K. Jeanne Marie, née le 2 mai 1765, morte au château de Wolfslinden, le 14 novembre 1851, épousa, à Malines, le 22 novembre 1785, Jean Gérard van Outheusden de Wolfslinden, né à la Haye, le 18 septembre 1747, mort à Eppeghem, près de Malines, le 18 septembre 1823, fils de Henri Jacques, chevalier, seigneur de Sevenhuysen, et d'Anne Marie Diert.

VIII. Gaspard Antoine de Meester, né à Malines, le 25 avril 1751, mort à Hombeek, près de Malines, le 25 août 1823, avocat au grand conseil à Malines, épousa, le 3 février 1778, Jeanne Françoise Jossine du Trieu, née à Malines, le 2 octobre 1748, morte à Malines, le 31 janvier 1810, fille de Pierre André François, secrétaire et greffier du grand conseil, et de Marie Anne Antoinette de Beaufort, dont sept enfants, savoir :

A. Pierre Joseph Ghislain, qui suit, IX, après ses frères François Théodore Antoine Ghislain et Pierre Jean Emmanuel Ghislain.

B. Joseph André Ghislain de Meester, né le 12 octobre 1780, mort sans alliance, le 1er juillet 1840, échevin de la ville de Malines.

C. François Théodore Antoine Ghislain, qui suit, IX, après son frère Pierre Jean Emmanuel Ghislain.

D. Julien François de Sales Ghislain de Meester, mort à Malines, le 2 février 1792.

E. Jean Athanase Ghislain de Meester, né à Malines, le 22 novembre 1786, mort sans alliance, à Malines, le 2 octobre 1815.

F. Jean François Ghislain de Meester, mort le 7 février 1790.

G. Pierre Jean Emmanuel Ghislain, qui suit, IX.

IX. Pierre Jean Emmanuel Ghislain de Meester, né à Malines, le 4 novembre 1790, mort à Hombeek, le 6 juin 1847, épousa, à Anvers, le 20 mai 1824, Catherine Caroline Grelhand, née à Anvers, le 20 janvier 1798, fille de Henri Joseph, seigneur de Merxem, et de Catherine Constance Josèphe Mols, dont trois enfants, savoir :

A. Léopold Pierre Joseph, qui suit, X.

B. Mélanie Marie Catherine, née à Anvers, le 20 octobre 1826, morte à Anvers, le 25 mai 1842.

C. Athanase Antoine, qui suit, X, après son frère Léopold Pierre Joseph.

X. Léopold Pierre Joseph de Meester, né à Anvers, le 20 février 1825, épousa, à Lille, le 25 février 1865, Nisida Anne Rachel de Coussemacker, née à Douai, le 8 mai 1841, fille de Charles Edmond Henri, juge au tribunal civil de Lille, chevalier de la Légion d'honneur, correspondant de l'Institut, membre d'un grand nombre de sociétés savantes, et de Marie Joséphine Uranie Mignard de la Mouillerie.

X. Athanase Antoine de Meester, né à Anvers, le 13 juin 1829, épousa, à Anvers, le 12 juin 1855, Eudolie Marie Thérèse Rosalie de Terwagne, dont trois enfants, savoir :

A. Hélène Marie Lucie Athanasie, née à Anvers, le 30 mai 1860.

B. Romaine Marie Lucie Athanasie, née à Anvers, le 29 décembre 1862.

C. Lucie Marie Josèphe Anastasie, née à Anvers, le 30 juin 1863.

IX. François Théodore Antoine Ghislain de Meester, né à Malines, le 10 mai 1784, mort à Malines, le 5 septembre 1865, épousa, à Malines, le 23 novembre 1807, Ignacie Julie Antoinette Ghislaine de Giey, née à Lembeck, le 2 août 1781, morte à Malines, le 9 janvier 1843, fille d'Henri Hyacinthe, baron de Giey, seigneur d'Houtschot et du Malaye, et d'Eléonore Augustine le Duc de Trouille, dont deux enfants, savoir :

A. Éléonore Euphémie Antoine Ghislaine, née à Malines, le 21 août 1808, épousa, au château de Ramsdonck, le 30 septembre 1835, Armand Ghislain Marie Limnander de Nieuwenhoven, né à Gand, le

23 mai 1814, fils d'Armand Benoît Jérôme Ghislain et de Marie Claire Josèphe Ghislaine Elmire, comtesse de Malet Coupigny.

B. Louis Alfred Antoine Ghislain, qui suit, X.

X. Louis Alfred Antoine Ghislain de Meester, né à Malines, le 5 août 1809, épousa, à Hever, près de Malines, le 20 juin 1844, Nathalie Marie Joséphine de Meester de Ravenstein, ci-dessous, dont deux enfants, savoir :

A. Joseph de Meester.

B. Norbert Jean Joseph Marie Ghislain de Meester, mort à Malines, le 24 août 1863, à l'âge de dix sept ans.

IX. Pierre Joseph Ghislain de Meester, né à Malines, le 8 juin 1779, mort à Malines, le 31 mars 1841, membre de l'ordre équestre de la province d'Anvers, épousa, à Malines, le 9 juillet 1802, Madeleine Antoinette Backx, née à Malines, le 14 avril 1782, fille de Corneille Pierre Barthélemy et de Catherine Marie Scheppers, dont deux enfants, savoir :

A. Corneille Gaspard Ghislain de Meester, né à Malines, le 1er novembre 1802, mort à Malines, le 28 février 1852, épousa Valentine du Trieu de Terdonck.

B. Catherine Antoinette Ghislaine, née à Malines, le 17 février 1804, morte sans enfants, à Malines, le 30 mars 1858, épousa, à Malines, le 11 octobre 1831, François Joseph Ghislain de Cannart d'Hamale, né à Louvain, le 1er juin 1803, fils d'Hyacinthe Mathieu Jean et de Thérèse Joséphine Lambertine Frantzen.

Deuxième branche.

VIII. Jean Pierre Chrétien de Meester de Ravestein, né à Malines, le 1er août 1755, mort à Malines, le 3 avril 1818,

échevin et trésorier de Malines, épousa, le 26 juillet 1779, Marie Emmanuelle du Trieu, née à Malines, le 25 décembre 1753, morte le 9 avril 1812, dont six enfants, savoir :

A. Rosalie Marie Anne Pétronille, née à Malines, le 15 juillet 1780, morte sans enfants, à Malines, le 10 avril 1858, épousa, à Malines, le 4 septembre 1818, Jean Joseph Louis Douglas dit Schott, membre de l'ordre équestre de la province d'Anvers, né à Malines, le 8 août 1774, mort le 18 juillet 1827, fils de Jacques François, conseiller au grand conseil à Malines, et de Thérèse Barbe Joséphine van Marcke de Lummen.

B. Constantin Pierre Jean, qui suit, IX.

C. Louis Joseph Boniface, fondateur de la quatrième branche.

D. Adélaïde Madeleine Françoise Ghislaine, née à Malines, le 28 octobre 1784, morte à Bruxelles, le 18 octobre 1839, épousa, à Bruxelles, le 16 novembre 1818, François Joseph Antoine Pangaert d'Opdorp, chevalier, né à Bruxelles, le 9 septembre 1774, fils de Pierre Joseph et d'Anne Marie Jeanne Aerts, sa femme du deuxième lit.

E. Édouard Jean Charles DE MEESTER DE RAVESTEIN, né à Malines, le 22 mars 1787, mort à Bruxelles, le 21 janvier 1838, épousa, à Anvers, le 26 juin 1827, Colette Thérèse della Faille, née à Anvers, le 4 janvier 1793, morte à Anvers, le 29 septembre 1831, fille de Jacques Jean Baptiste Alexandre et de Pétronille Auvray.

F. Pauline Thérèse Antoinette, née à Malines, le 12 juillet 1788, morte sans alliance, à Malines, le 9 mars 1843.

IX. CONSTANTIN PIERRE JEAN DE MEESTER DE RAVESTEIN, né à Malines, le 1er janvier 1782, mort à Malines, le 12 avril 1853, épousa, à Hever, le 16 août 1811, Caroline Marie Françoise de Wargny, née à Malines, le 4 février 1781, morte à Malines, le 13 juin 1852, fille de François Louis Joseph, chevalier, maire et ensuite sous préfet de l'arrondissement de Malines, et de Catherine Jeanne Jossine Lapostole, dont trois enfants, savoir :

A. Émile Jean Josse Emmanuel Ghislain DE MEESTER DE RAVESTEIN, né à Malines, le 24 mai 1812, docteur en droit, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de la Branche Ernestine de Saxe, chevalier de l'ordre de l'Aigle Rouge de Prusse, décoré de la médaille de Ham-

bourg, etc., ancien chargé d'affaires de Belgique près du Saint Siége, secrétaire de légation à Rome.

B. Auguste Louis Marie Ghislain DE MEESTER DE RAVESTEIN, né à Malines, le 24 décembre 1813, mort à Gand, le 20 mars 1849, ancien membre du conseil provincial de Brabant, épousa, à Gand, le 20 septembre 1841, Idalie Marie Ghislaine van den Hecke, née à Gand, le 22 décembre 1816, fille de Jacques Joseph Jean Louis van den Hecke de Lembeke, membre de l'ordre équestre de la Flandre Orientale, sénateur, et de Marie Rosalie Joséphine Ghislaine, comtesse della Faille d'Assenede, dont une fille :

Eveline Jeanne Marie Ghislaine, née à Gand, le 19 juillet 1842, morte à Gand, le 2 avril 1865, épousa, à Gendbrugghe lez Gand, le 24 novembre 1863, Irenée Ferdinand Jean Baptiste Marie Joseph Ghislain le Fevere de Ten Hove, né le 18 novembre 1837, fils de Ferdinand Marie Joseph Ghislain et d'Eulalie Grégoire Philippine d'Hoop.

C. Nathalie Marie Joséphine, née à Malines, le 3 mars 1820.

Troisième branche.

VIII. FRANÇOIS JOSEPH DE MEESTER, né à Malines, le 16 octobre 1759, mort à Malines, le 20 janvier 1848, épousa, à Boom, en juillet 1796, Jeanne Françoise de Becker, née à Boom, le 20 septembre 1768, morte le 2 janvier 1845, fille de Jean Emmanuel et de Quirinne Pétronille de Bruynée, dont cinq enfants, savoir :

A. Jean François, qui suit, IX, après son frère Ferdinand.

B. Barbe Élisabeth, née à Boom, le 30 août 1798, sans alliance.

C. Hortense, née à Boom, le 27 mars 1800, morte à Cologne, le 23 août 1863, épousa, à Malines, en novembre 1839, Omer André Charles Ablay, général de cavalerie, fils de Guillaume François et de Marie Angélique Josèphe Gantois.

D. Frédéric DE MEESTER, mort en bas âge.

E. Ferdinand, qui suit, IX.

IX. FERDINAND DE MEESTER, né à Anvers, le 22 mars 1804, épousa, à Bruxelles, le 21 avril 1840, Cornélie Christine Colette de Roovere de Roosemeersch, née à Bruxelles, le 17 novembre 1817, fille de Luc Joseph Antoine, conseiller à la cour supérieure de justice à Bruxelles, et d'Anne Marie Catherine de Ruddere de Te Lokeren, dont trois fils, savoir :

A. Raimond François Ferdinand Marie DE MEESTER, chevalier de Malte, né à Malines, le 20 mars 1841, épousa, à Deurle, le 30 octobre 1865, Octavie Marie Rosalie Constance Jeanne Ghislaine de Kerchove de Denterghem, née à Basele, le 18 novembre 1843, fille de Prosper Joseph Eugène Jean François Ghislain, membre de la Chambre des représentants, et d'Emma Élisabeth Vilain XIIII.

B. Anatole Marie Adolphe DE MEESTER, né à Bruxelles, le 4 mai 1843.

C. Albert Marie François de MEESTER, mort en bas âge.

IX. JEAN FRANÇOIS DE MEESTER, né à Boom, le 20 mai 1797, épousa, à Bruxelles, le 24 octobre 1831, Jeanne Marie Pétronille Gaucheret, fille de Pierre, avocat et capitaine de section de la ville de Bruxelles, et de Jeanne Mosselman, dont trois enfants, savoir :

A. François Alfred DE MEESTER, né le 28 octobre 1832, mort à Uccle, le 2 mars 1861.

B. Jeanne Hermance, née le 25 mai 1834.

C. Edmond Marie Ferdinand DE MEESTER, né le 31 janvier 1839.

Quatrième branche.

IX. LOUIS JOSEPH BONIFACE DE MEESTER, né à Malines, le 14 mai 1783, épousa, à Bruxelles, le 30 septembre 1806, Jeanne Caroline Ghislaine van Gastel, née à Bruxelles, le 17 octobre

1781, morte à Bruxelles, le 2 janvier 1830, fille de Joseph Emmanuel, substitut du procureur général du conseil souverain de Brabant, et de Catherine Caroline Louise Pangaert, dont quatre enfants, savoir :

A. Euphrasie Emmanuelle Ghislaine, née à Bruxelles, le 29 juillet 1809, morte à Bruxelles, le 11 mai 1820.

B. Théophane Jean Marie, qui suit, X.

C. Élisabeth Françoise Marie, née à Bruxelles, le 11 décembre 1812, épousa, à Bruxelles, le 6 juin 1836, Benoît Gabriel Marie François, comte de Cornet de Peissant, né à Bruxelles, le 7 novembre 1809, mort le 15 septembre 1848, fils de Gabriel Gommar Joseph Laurent, comte de Cornet de Peissant, conseiller de la cour souveraine de Brabant, et de Cécile Caroline Robyns, sa femme du second lit.

D. Euphrasie Eugénie Antoinette Félicité, née à Bruxelles, le 7 mars 1822, épousa, à Strombeek, le 16 août 1843, Jean Constantin Ferdinand Ghislain, comte de Villegas de Clercamp, né à Bruxelles, le 30 mars 1808, fils de Jean François Ghislain et de Jeanne Ghislaine Powis de Tenbossche.

X. Théophane Jean Marie de Meester, né à Bruxelles, le 29 janvier 1811, épousa, le 10 avril 1839, Gabrielle Caroline Marie de Xhenemont, née à Anvers, le 23 août 1819, fille de Dieudonné Henri Etienne, ancien lieutenant colonel, adjudant de Sa Majesté le roi Guillaume Ier des Pays Bas, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, membre de l'ordre équestre de la province d'Anvers, et d'Eugénie Marie Isabelle Victoire Goubeau de Bergeyck, dont deux enfants, savoir :

A. Valérie Eugénie Louise, née à Bruxelles, le 18 mai 1840, morte le 28 juillet 1846.

B. Arthur François Henri de Meester, né à Bruxelles, le 7 septembre 1842.

MEEUS.

Écartelé : au premier et au quatrième d'argent à trois épis de blé de sinople, mouvants d'une terrasse de même et accostés de deux chevreaux au naturel; au deuxième et au troisième de sable à une chaudière à brasser d'or, accompagnée de trois étoiles du même. Couronne : de comte, sommée d'un casque d'argent grillé, liséré, orné, couronné d'or et accompagné de ses lambrequins d'argent, de sinople et de sable. Cimier : un corbeau essorant au naturel, tenant en son bec une branche de laurier de sinople.

Devise : Virtute et prudentia.

Les écrivains héraldiques et les historiens ont consacré de remarquables travaux à l'histoire de cette ancienne et noble famille, originaire du Brabant, élevée, dans les temps modernes, au degré de la considération et de la gloire, dues à ceux qui ont le plus efficacement contribué à rendre, malgré l'exiguïté de son territoire, la Belgique régénérée, indépendante et libre, l'un des principaux centres de production de l'Europe.

C'est dans ces écrits, puisés à des sources authentiques, que nous avons recueilli les éléments de notre travail. Les matériaux recueillis par Félix Goethals (1) établissent, d'une manière aussi complète qu'on peut le faire aujourd'hui, la généalogie de la maison de Meeûs; l'*Histoire de M. le comte Ferdinand Philippe de Meeûs*, par M. J. J. Thonissen, membre de la chambre des représentants, professeur à l'université catholique de Louvain (2), démontre la pensée exprimée par l'auteur dans sa préface, à savoir, que « la piété la plus austère, jointe à la soumis-« sion la plus complète aux lois de l'Église, peut se concilier, à

(1) *Notabilités nobiliaires de la Belgique, des Pays Bas et du Nord de la France*; tome Ier.

(2) In-8° avec portrait; Louvain, typographie de Ch. Peeters, 1863.

« tous égards, avec les conceptions audacieuses et les œuvres « grandioses de l'industrie moderne. »

Déjà, dans un essai bien informé sur le sujet que nous développons aujourd'hui, nous avons résumé, dans les termes suivants, d'évidentes vérités, fondées sur des faits d'une notoriété telle que leur démonstration est une tâche des plus aisées :

« Le titre de comte décerné en 1837, par le roi Léopold, au chef de cette honorable famille, disions nous (1), les services rendus au pays par cet homme éminent, les témoignages d'une douleur profonde que la ville de Bruxelles a hautement manifestés à la mort de l'homme de bien qui fut son père, suffiraient, à défaut d'autres droits, pour donner au nom de Meeûs une place distinguée dans les archives de la noblesse belge, si Meeûs, originaire de Brabant, n'était par lui même d'une noblesse ancienne deux fois reconnue par le roi d'Espagne Charles II, en 1688 et en 1679. A une époque antérieure à l'année 1519, cette famille était en possession des terres féodales de Pulle, S'Gravenwesel, Merxem, Schoten. Dans ces temps reculés elle était alliée à de Raet, Brant, van der Haghen, van Haverskerke, et depuis, elle compta au nombre de ses alliances Steenhault, Wauthier, Kerremans, Zadeleere, etc.

« On lit dans les *Archives de l'ordre de Malte; extraits des documents sur la noblesse du Brabant*, par M. de Saint Allais, que deux membres de cette famille, désirant être affiliés à l'ordre de Malte, obtinrent de Charles II, roi d'Espagne, des mercèdes d'honneur et des reconnaissances de noblesse.

« Ces documents sont très courts; nous allons les transcrire en entier; le premier est conçu dans ces termes :

« Par lettres patentes expédiées à Madrid, le 1er septembre 1688.

« Jean Philippe Meeûs, inhabitant de la ville de Bruxelles.

« Ayant remonstré qu'il seroit issu d'ancienne et honorable

(1) *Noblesse belge*, tome II, pages 7 et 8.

« famille, et allié à d'autres dont plusieurs auroient possédé « diverses charges considérables, sans que luy ny ses ancestrès « auroient jamais exercé aucun art mechanique, ou dérogué par « quelque action vile en aucune manière à leur estat et condi- « tion, et que le remonstrant auroit aussy servi Sa Majesté en son « armée des Pays-Bas dans la compagnie du marquis de Wes- « terloo;

« Le roy Charles II l'a annobly au port d'un escu d'argent à « trois espics de bled de sinople, terrassées d'une montagnette « de même et supportées de deux chevreaux au naturel; escartelé « de sable à une chaudière à brasser d'or, accompagnée de trois « estoilles de même, mis en profil; Icellui escu surmonté d'un « Heaume d'argent grillé et liséré d'or, aux lambrequins et bour- « let d'argent et de sinople. Cimier : un corbeau s'essorant por- « tant au bec un rameau de laurier. »

« Le second titre, daté du 16 mars 1689, est rédigé en ces termes :

« Paul Meeûs, natif de la ville de Bruxelles, fils de Walrandus, « licencié ès loix, et de Marie Kerremans,

« Ayant très-humblement remonstré que son dit père auroit « louablement servy Sa Majesté longues années en qualité « d'Eschevin de la chef chambre des Tonlieux en icelle ville, et « toujours porté pour armoiries un escu d'argent à trois espics « de bled de sinople, terrassées d'une montagnette de même et « supportées de deux chevreaux au naturel (c'est à dire que dans « les côtez dextre et sinistre sont deux chevreaux y mis en telle « assiette comme s'ils sauteroient l'un contre l'autre sur les dittes « espicts); escartellé de sable à une chaudière à brasser d'or, « accompagnée de trois estoilles de même : Icelluy escu timbré « d'un heaume d'argent grillé et liséré d'or mis en profil, aux « pennaches et bourlet d'argent et de sinople. Cimier, un cour- « beau s'essorant au naturel, portant au bec un rameau de lau-

« rier. Et que comme le remonstrant seroit issu d'une famille « très honnorable, et auroit toujours vécu en jeun homme d'hon- « neur, sans jamais avoir fait aucune action vile, ou adhéré à « aucune faction ou secte contraire à celle d'un roy vassal de la « couronne royale. »

« Cependant, malgré ces preuves irrécusables de l'antique origine de la maison de Meeûs, il serait fort difficile d'établir maintenant sa filiation complète. L'incendie de l'hôtel de M. le comte Ferdinand de Meeûs, en 1830, celui de son château d'Argenteuil, en 1847, ont détruit de précieux documents qui ne pourront être rétablis qu'après de longues et persévérantes recherches. »

Ces recherches aboutiront elles jamais à un résultat absolu? Il est permis de l'espérer, mais nul ne peut encore l'affirmer avec une certitude entière. M. Goethals qui, de degré en degré, est parvenu à remonter l'échelle généalogique parcourue par la famille de Meeûs jusqu'à la seconde moitié du XIVe siècle, ne se déclare pas encore satisfait de son travail. « Si, dit il, la généalogie de la famille de Meeûs, après tous les soins que nous y avons portés, laisse encore beaucoup à désirer, c'est que nous n'avons pas été assez heureux pour pouvoir reconstituer les archives de cette famille qui, dans ces derniers temps, a été accablée de deux incendies. »

En effet, tous les actes recueillis par M. Goethals n'ont pu être entièrement classés dans son travail, et, dans l'espoir qu'ils pourront être utiles par la suite, l'auteur héraldique a dû se borner à analyser les commencements de ces précieux documents :

« Joannes, dictus Meeûs, filius quondam Reyneri, et Elisabetha Daneels, dicta Vlaendermans, ejus uxor, 11 mai 1433... »

« En 1442 était conseiller de la ville de Bruxelles : Henricus, dictus Meeûs. — Henricus van der Straten, dictus Meeûs, 26 octobre 1447... »

Originaire des contrées féodales de Leeuw, l'ancienneté de la maison de Meeùs est attestée, à une époque bien antérieure aux premiers actes qui la mentionnent, par des quartiers gravés sur les pierres sépulcrales élevées à la mémoire de nobles personnages. Établie, dès le principe, dans la ville de Bruxelles, elle prit bientôt une part importante à son administration et lui consacra toujours ses efforts et sa fortune. Robert Meeùs et sa femme, Barbe van der Elst, contribuèrent, pour une large part, aux frais d'une fête que la ville de Bruxelles, sous Charles Quint, offrit au jeune prince qui régna plus tard sur les Pays Bas, sous le nom de Philippe II. Jean Baptiste Meeùs fut, plus tard, un des fondateurs et des plus efficaces protecteurs de l'industrie renaissante dans la capitale du Brabant.

Le prêt fait, en 1548, par Robert Meeùs et Barbe van der Elst, son épouse, à la ville de Bruxelles, a été consigné dans un acte conçu en ces termes :

« Allen ghenen die dese letteren zullen zien oft hoeren lesen, borgemeesteren, schepenen, rentmeesteren en raedt der stad van Brussele, de heeren ende goede mannen van de wyden raede, ende de geswoeren van de ambachten, binnen derselver stadt, t'sammen representerende de drye leden van de voorseyde stadt, saluyt! Met kennissen der waerheyt doen cont : Alsoe by ons, twee eerste leden, op ten derden dach der voorlede maent van februario, ende by ons, derde leth, opten vierden dach deselver maent, in de vergaderingen by ons alsdoen gehouden omt te vervollene de costen die men soude moeten doen van wegen deser stadt van Brussele, om de prinche van Spaengnien, onsen natuerlycken heere toecomen van desen Nederlanden, voor syne eerste incompst eerlyck tegen te ryden, inne te halene, particurlyck te beschinckene ende te tracterene, een banequet op deser stadhuys te gevene, de feeste van den steeckspele te houdene metten pryse van den vieren, met der daeraen cleefde, met ook

den cleedene van den heeren ende andere officieren, al van eenen couleure; met ooch die vier rinsguldenen, die men elcken gesworne van den ambachten, nu dienende, tot behoef van hueren cleedene, van deser stadt goeden geven soude; ende andere extraordinarise costen, gedragende t'samen ter sommen van vytien duyzend rinsguldenen, naervolgende den concepte daer af gemaeckt zynde, geconsenteert is de voorseyde somme van vyfthien duyzend rinsguldenen, behalve, soe verre deselve costen min gedroegen, dat d'overschot derselver sommen soude bekeert worden in 't achlerheyt deser stadt, welcke somme men vinden soude opten Carolus-gulden voortyde gestelt op elck broussele biers; daerop men verkoopen soude erffelycke ende lyfrenten, erffelycke den penning achtiene, ende lyfrenten alzoe diere alsmen soude keennen gecrygen, welcke hoochenisse soude loop hebben ter tyt die rentent als nu te vercoopene of andere soo vele beloopende souden zyn geloft, geven den rentmeesteren der stadt oerdene ende rectricie hoe zy hen in 't opbueren derzelver hoochenissen ende distribueren van den penning daer aff comende souéen hebben te regulerene nae uytwysen der acte van beyde dien daten geteekend Moyenson. Ende zoe zy, dat wy rentmeesteren navolgende dyen consente van Robbrechte Meeùs soen wylen Jans Meeùs ende Berbelen van der Elst, zyne huyswouwen, ontvangen hebben de hooftpenningen, etc. Ghedaen in 't jaer ons heeren duysent vyf hondert acht-en-veertigh, op den veerthiensten dach der maent van maerte, nae styl van Brabant. »

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, ou lire ouïront, bourgmestres, échevins, receveurs, conseillers de la ville de Bruxelles, les bons hommes du large conseil, et les jurés des métiers de la même ville, représentant ensemble les trois corps de la susdite ville, salut! En connaissance de vérité, savoir faisons : Comme par nos deux premiers membres, le troisième jour du mois de février dernier, et par notre troisième membre, le quatrième jour du même mois, dans les assemblées que nous avons

eues à l'effet de pourvoir aux dépenses qui pourraient devoir être faites par la ville de Bruxelles, à l'occasion de la première entrée, dans cette ville, du prince d'Espagne, notre seigneur naturel présomptif de ces Pays Bas, pour aller convenablement à sa rencontre, le recevoir, le traiter tout particulièrement, lui offrir un banquet à l'hôtel de ville, faire la fête d'un tournoi, avec distribution de prix, selon l'usage; pour le costume des membres du magistrat et des autres officiers, tout de couleur uniforme; aussi pour les quatre florins du Rhin qu'il conviendrait de donner à chaque juré des métiers, actuellement en fonctions, pour leur habillement; et pour les autres dépenses, montant ensemble à la somme de quinze mille florins du Rhin, conformément au projet qui en a été fait; a été octroyée ladite somme de quinze mille florins du Rhin, sous la réserve que, si les frais ne s'élevaient pas à cette somme, l'excédant serait employé à l'amortissement de l'arriéré; le remboursement de laquelle somme serait pris sur le florin-carolus mis autrefois sur chaque brassin de bière; pour lesquelles on constituerait des rentes héréditaires et viagères; les héréditaires au denier dix-huit; les viagères selon les circonstances; lesquelles préemptions se feraient aussi longtemps que dureraient les rentes à vendre ou les autres obligations qui pourraient être contractées, les receveurs de la ville étant chargés de soigner les préemptions, et de régler le service des deniers en provenus, conformément à l'acte signé en ce jour, Moyenson. Et comme soit que nous receveurs, en vertu de l'autorisation de Robert Meeùs, fils de feu Jean Meeùs, et Barbe van der Elst, son épouse, avons reçu la somme capitale...

« Fait en l'an de notre Seigneur, mil cinq cent et quarante huit, le quatorzième jour du mois de mars, selon le style de Brabant. »

Jean Baptiste Meeùs, s'associant aux grandes entreprises fondées dans le but de créer en Belgique une nouvelle ère de pros-

périté et de progrès, prenant aussi l'initiative de toute idée tendante à ce but élevé, comprit combien il serait utile, à une époque de rénovation des établissements industriels, qui se manifesta au XVIIIe siècle, de doter sa patrie de l'industrie de l'impression des toiles de coton peintes, créée en Hollande. A cet effet, il sollicita et obtint le privilége de faire établir, en Belgique, le fabricat de cet important produit. L'octroi de ce privilége a été rapporté en ces termes : « In de maandt van augusty 1726, heeft de aertshertoginne Elisabeth, als gouvernante des Oostenryckschen Nederlanden, te Brussel, aen mynheer Meeûs, banquier deser stadt, een octroy verleent om een cattoen-drukkery op de rechten, 't geene men zyde tot Vilvoorden te zullen geschieden (1). »

Dans les temps modernes, c'est au comte Ferdinand de Meeûs qu'appartient en grande partie la création de cette puissance toujours croissante du travail qui place la Belgique, forte et riche, au premier rang des nations industrielles du globe. « C'est lui qui le premier, » dit M. J. J. Thonissen avec autant de vérité que d'éloquence, « c'est lui qui le premier signala et sut mettre « en œuvre la force irrésistible de l'association des efforts et des « capitaux conçue sur une vaste échelle. C'est lui qui, plus que « tout autre, contribua à faire de la Belgique, malgré l'exiguïté « de son territoire, l'un des principaux centres de production de « l'Europe. Triomphant de tous les obstacles et bravant toutes « les déceptions, il fit jaillir, dans la plupart de nos provinces, « de nouvelles et inépuisables sources de richesses. Sans encourir « le reproche d'exagération, on peut hardiment affirmer que tous « nos districts industriels portent des traces impérissables de son « passage. »

Avant d'aborder la généalogie de la maison de Meeûs, nous devons dire, dans ce préambule, comment le titre de comte fut établi et transmis dans la race de l'un des hommes éminents qui,

(1) *Koophandel van Amsterdam*, tome Ier, page 409.

à l'avénement de notre dynastie nationale, se chargèrent de la direction des destinées de la Belgique indépendante.

La richesse publique, en 1836, avait acquis, comme par magie, un immense développement. Sous l'influence de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale s'étaient formées trente sociétés anonymes au capital réuni de 102,640,000 fr. (1). Frappé de cette situation prospère, le roi Léopold I[er] voulut reconnaître les services signalés que le gouverneur de la Société générale, M. Ferdinand Philippe de Meeûs, avait rendus à son pays, en lui conférant le titre de comte, transmissible à tous ses enfants mâles.

Ce diplôme, daté du 10 décembre 1836, est conçu dans ces termes :

« Léopold, roi des Belges, à tous présents et à venir, salut !

« Voulant reconnaître les services rendus au pays et à notre personne par le sieur Ferdinand Philippe de Meeûs, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur de France, gouverneur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, membre de la Chambre des représentants ;

(1) Le tableau des Sociétés anonymes, qui fonctionnaient sous le patronage de la Société générale, de la Société de commerce et de la Société nationale, comprenait, en 1838, les Sociétés du canal de jonction de la Sambre à l'Oise ; de la Société civile pour l'embellissement de Bruxelles ; d'Hornu et de Wasme ; des produits du Flénu ; du Nord du Bois de Boussu ; de Monceau-Fontaine ; de Marcinelle et Couillet ; de Selessin ; du Levant du Flénu ; de Châtelineau ; de Lodelinsart ; de la Grappe et Grisœuil ; du Long-Terne ; du Chemin de fer du Haut et Bas-Flénu ; de Maubourg et Bellevue ; du Couchant du Flénu ; Charbonnière de navigation française et belge ; de Sars-Longchamps et Bouvy ; de Raffinerie nationale de sucre ; Anversoise de bateaux à vapeur ; de Bruges, pour la fabrication du sucre de betteraves ; de manufacture de glaces ; de manufacture de tapis ; Encyclographique des sciences médicales ; du Phénix, à Gand ; du Renard, à Bruxelles ; de Sucrerie, à Marlagne ; de Développemen de la navigation et du commerce maritime belge ; des Hauts Fourneaux du Luxembourg ; la Mutualité.

« Vu l'article 75 de la Constitution ainsi conçu : Le roi a le droit de conférer des titres de noblesse sans pouvoir jamais y attacher aucun privilége ;

« Nous avons, par notre arrêté du sixième jour du mois de décembre de la présente année, élevé le dit sieur Ferdinand Philippe de Meeûs à la dignité de comte.

« Désirant profiter de cette faveur, ledit sieur Ferdinand Philippe de Meeûs s'est retiré devant notre ministre des affaires étrangères, spécialement à ce commis par nous, afin d'obtenir nos lettres patentes nécessaires pour jouir du titre de comte et en faire jouir ses descendants.

« A ces causes, nous avons conféré et par ces présentes nous conférons audit sieur Ferdinand Philippe de Meeûs, le titre de comte avec les armoiries ci-après décrites. Voulant que le titre de comte soit transmissible à la descendance directe, légitime, de mâle en mâle, que les armoiries soient portées par tous ses descendants directs légitimes, sans distinction de sexe, lesquelles armoiries conformes à celles qui ont été confirmées à la famille par Charles II, le 20 mars 1688 et le 20 mars 1689, sont figurées aux présentes, à savoir : Un écu écartelé au 1er et 4e d'argent à trois épis de blé de sinople, mouvant d'une terrasse de même et accostés de deux chevreaux au naturel ; au 2e et 3e de sable à une chaudière à brasser d'or, accompagnée de trois étoiles de même; l'écu timbré actuellement d'une couronne de comte et d'un casque d'argent grillé et liséré d'or, orné de ses lambrequins. Cimier : un corbeau sautant au naturel, tenant en son bec une branche de laurier de sinople.

« Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons ordonné que ces présentes lettres patentes fussent revêtues du sceau de l'État. Donné en notre palais à Bruxelles, le 10 décembre 1836. »

Si la généalogie de la maison de Meeûs, incomplète encore, ne remonte dans cet ouvrage, comme dans l'œuvre déjà citée de

Félix Goethals, qu'à la seconde moitié du XIVe siècle, la filiation établie par l'auteur héraldique le plus érudit et le plus fécond de tous ceux qui ont traité de cette matière ardue est accompagnée, degré par degré, des preuves authentiques déterminées par l'article IV du règlement émané le 23 septembre 1769, pour servir de règle aux chapitres nobles des Pays Bas.

I. NICOLAS MEEUS est cité dans un acte passé devant les échevins de Bruxelles, le 17 janvier 1363 : « Nicolaus, dictus Meeûs, « promisit... » (1)

Il eut quatre enfants, savoir :

A. Nicolas, qui suit, II.

B. Heyman MEEUS. — Un acte passé devant les échevins de Leeuw Saint Pierre, le 20 avril 1392, prouve que sa postérité se réduisit à deux filles : « Lysbet ende Yde Meeûs, Heymans Meeûs kinderen wylen « waeren » (2).

C. Olivier MEEUS, épousa N. van Volxem. Il fonda la seconde branche de sa maison.

D. Marie, épousa Henri van Kersbeke.

On lit dans un acte passé devant le drossart du Brabant : « Van « Marie Meeûs, die met Henricke van Kersbeke, haere man ende monboir, op 23 meerte 1435... » (3)

II. NICOLAS MEEUS, IIe du nom, épousa Élisabeth t'Kint qui lui survécut, d'après un acte passé, le 9 juillet 1454, par devant les échevins de Bruxelles et conçu en ces termes :

« Élisabeth, dicta t'Kint, filia Joannis t'Kint, relicta quondam « Nicolai, dicti Meeûs, promisit dare Nicolao, suo filio, quem

(1) Nicolas, dit Meeûs, promit...

(2) Élisabeth et Ida Meeûs, filles de feu Heymans Meeûs.

(3) ...de Marie Meeûs, qui, assistée de Henri van Kersbeke, son mari et tuteur, 23 mars 1435.

« habet a quondam dicto Nicolao, suo dudum marito, ducentos « denarios aureos, 9 juilii 1454... » (1)

Il eut de son mariage sept enfants, savoir :

A. Nicolas MEEUS, IIe du nom, mentionné dans l'acte ci-dessus, mort sans alliance ou sans postérité.

B. Jean, qui suit, III.

C. Jutha, citée dans un acte passé par devant les échevins de Bruxelles, en 1445 : « Nicolaus, dictus Meeûs, filius quondam Nicolai, « dicti Meeûs, et Elisabeth, dicta t'Kint, ejus uxor, promiserunt dare « Juthæ, dictæ Meeûs, eorum filiæ... 7 aprilis 1445. » (2)

D. Édouard MEEUS, mort sans alliance ou sans postérité.

E. Élisabeth, épousa Jean de Raet, ainsi qu'il conste d'un acte passé par devant les échevins de Bruxelles, ainsi conçu : « Dat Eduwaerts « Meeûs, soen wylen Claes Meeûs ende Laureys de Raet, soen Jans de « Raet, die hy hadde van wylen Lysbetten Meeûs, syne wive, suster « des voorseyde Eduwaerts, hebbent gekent, 23 october 1484... » (3)

F. Guillaume MEEUS, épousa Élisabeth Brant. Ils sont mentionnés dans un acte de relief passé par devant la cour féodale de Brabant : « ... Van Lysbetten Brans, weduwe wylen Willems Meeûs, die met « Gielyse Oemens, hueren geleverden monboir, op 17 october 1483, « ontfing by doode wylen Roelants Brant, huers oems... » (4)

Cet acte de relief prouve que Guillaume Meeûs était mort en 1483 ; cependant, d'après un autre titre, il vivait encore en 1486.

(1) Élisabeth, dite t'Kint, fille de Jean, veuve de feu Nicolas, dit Meeûs, promit, le 9 juillet 1454, de donner à son fils Nicolas, qu'elle a dudit Nicolas, son mari, deux cents deniers d'or... 9 juillet 1454.

(2) Nicolas, dit Meeûs, fils de feu Nicolas, dit Meeûs, et Élisabeth t'Kint, sa femme, promirent de donner à Jutha Meeûs, leur fille... 7 avril 1445.

(3) Édouard Meeûs, fils de feu Nicolas, et Laurent de Raet, fils de Jean de Raet, qu'il a eu de feue Élisabeth Meeûs, sa femme, sœur dudit Édouard, ont reconnu... 23 octobre 1484.

(4) ... d'Élisabeth Brant, veuve de feu Guillaume Meeûs, qui, assistée de Gilles Oemen, son tuteur, à elle donné, reçut, le 17 octobre 1483, par la mort de feu Roland Brant, son oncle...

Ces deux versions contradictoires n'ont aucune importance. Toutefois, voici un extrait du second document : « Notum sit universis quod Elisabetha, dicta Brans, filia quondam Henrici, dicti Bran, et Willelmus, dictus Meeûs, ejusdem Elisabethæ maritus et tutor legitimus, pro se ipsis ac pro Joanne, dicto Brant, fratre ex utroque parente, prædictæ Elisabethæ Brans, quem ipsi in hoc comprehendunt, contulerunt Petro, dicto Brant, filio quondam magistri Rolandi Brant, medietatem, 1486, 28 novembris. »

« Soit connu de tous, qu'Élisabeth, dite Brant, fille de feu Henri, dit Brant, et Guillaume, dit Meeûs, mari et tuteur légitime de la même Élisabeth, tant pour eux mêmes que pour Jean, dit Brant, frère germain de la dite Élisabeth Brant, qu'ils représentent en ceci, délivrèrent à Pierre Brant, fils de feu Roland Brant, la moitié, etc., le 28 novembre 1486. »

G. Gérard Meeus, épousa Élisabeth van den Driesche, ainsi qu'il conste d'un acte passé devant les échevins de Bruxelles : « ... Elisabeth « van den Driessche, filia quondam Rumoldi, relicta quondam Gerardi, « dicti Meeûs, promisit dare... 1487, 20 mai. » (1)

III. Jean Meeus, Ier du nom, dit Ghisan, épousa Marie van der Haghen, fille de Barthélemy van Eesbeke, dit van der Haghen, qui acheta sa bourgeoisie à Bruxelles, et d'Helwige van Lennick, dont deux enfants, savoir :

A. Jean, IIe du nom, qui suit, IV.

B. Adrien Meeûs, releva, le 30 octobre 1519 et le 18 février de la même année, le fief de Pulle et les terres et seigneuries de s'Gravenwesel, de Merxem et de Schoten.

« Van Adriaen Meeùs, die op 30 october 1519, ontfinck in den naem ende tot behoef van jouffrouwe Katherinen van Haves-

(1) Élisabeth van den Driessche, fille de feu Rumoldi, veuve de feu Gérard, dit Meeûs, promit de donner... 20 mai 1487.

kerke, geheeten Butoir synder huysvrouw by doode wylen Jans van Haveskercke, geheeten Butoir, huers vaders, 't huys ende hoff van Pulle, gelegen tot Pulle, by Santhove...

« Van Adriaen Meeûs, die op 18 februari 1519, styl van Brabant, daerby waeren als mannen van leene meester Adolf van der Noot, raet ordinair in Brabant meester Balthazar van Vlierden, Henrick van Eyck, Jan Lecellier, Marcelys van Ymmerseele, ende meer andere, ontfinck, in den naem ende tot behoef ende als wettich man en monboir van jouffrouwen Katherynen van Haveskercke, geheeten Butoir, wettige dochter wylen Jan van Haveskercke, geheeten Butoir, ter berzynde ende met consente van Janne van der Gracht, als wettich man en monboir van jouffrouwe Marien van Haveskercke, geheeten Butoir, synde wettiger geselline, wettigen dochter wylen Gielen van Haveskercke, geheeten Butoirs, den Ouden, Gielys soene, ende dit met consente van den selven Janne van der Gracht, als procureur, soe hy seyde, van de wettige kinderen wylen Thomas ende Augustyns Butoirs, wettige kinderen der voorseyde wylen Ouden Gieles, by doode des voorseyde wylen Jans van Haveskercke, voere d'eene hellicht der goederen nageschreven, ende by doode wylen jouffrouwen Johannen van Ranst, ende des vooseyde wylen Jans van Haveskercke, huers soens, voor d'andere hellicht derselve goederen, te wetene : 't dorp ende die heerlicheyt van t' Sgrevenweselen, metten toebehoirten, etc., item 't dorp van Merem ende van Schoten... »

« Van Adriaene Meeûs, die voortyden vercregen hadde met schepenen brieven van Antwerpen, tegen wylen heeren Adam van Berchem, ridder eene erfrente van IIII liv., grooten Brabants, en hem dieselve by den selve heeren Adriaene beset was voor schepenen van Antwerpen op voorseyde twee vierendeeles des voorseyde erfrente vrouwe Katherine van Ophem, weduwe der voorseyde heeren Adams onlancxleden gelost ende gequeten heeft; maer, want de voorseyde erfrente ten tyde van de voor-

seyde constitutien niet te leene ontfangen en is geweest, daerom hier over heergewede van de voerseyde... »

« D'Adrien Meeùs, qui reçut le 30 octobre 1519, au nom et au profit de damoiselle Catherine van Haveskercke, dite Butoir, sa femme, par la mort de feu Jean van Haveskercke, dit Butoir, son père, la maison et jardin de Pulle, sis à Pulle, près de Santhoven... »

« D'Adrien Meeùs qui, en présence des hommes de fief, maître Adrien van der Noot, conseiller ordinaire au conseil de Brabant, maître Balthazar van Vlierden, Henri van Eyck, Jean Lecellier, Marcellis van Immerseele, et plusieurs autres, reçut, le 18 février 1519, selon le style du Brabant, au nom et au profit et comme tuteur légitime de damoiselle Catherine van Haveskercke, dite Butoir, fille légitime de feu Jean Baptiste van Haveskercke, dit Butoir, assistée et avec le consentement de Jean van der Gracht, comme mari et tuteur légitime de Marie van Haveskercke, dite Butoir, son épouse légitime, fille légitime de feu Gilles van Haveskercke, dit Butoir, le Vieux, fils de Gilles, et avec le consentement du même Jean van der Gracht, comme fondé de pouvoirs, ainsi qu'il assure, des enfants légitimes du susdit feu Gilles, le Vieux, par la mort du susdit feu Jean van Haveskercke, pour une moitié des biens ci après désignés, et par la mort de damoiselle Jeanne van Ranst, ainsi que dudit feu Jean van Haveskercke, leur fils, pour l'autre moitié des mêmes biens, savoir : le village et la seigneurie de S'Gravenwesel, avec ses dépendances; item, le village de Merxem et de Schoten... »

« D'Adrien Meeùs, qui avait acquis autrefois, par acte passé par devant les échevins d'Anvers, de feu messire Adam van Berchem, chevalier, une rente héréditaire de IIII livres de gros de Brabant, dont deux quatrièmes parts lui avaient été remises en nantissement, par le même Adrien, par devant les échevins d'Anvers, laquelle rente héréditaire Catherine van Ophem, veuve dudit messire Adrien, a remboursée et àcquittée depuis peu;

mais puisque, lors de la constitution de la dite rente, le relief n'en a été reçu, pour ce motif on porte ici le droit... »

IV. JEAN MEEUS, IIe du nom, est cité avec ses parents, dans un acte du 13 novembre 1494, commençant en ces termes : « Joannes Meeùs, soen Jans Meeùs ende Marien van der Haghen, syn wive... 13 november 1494 (1). »

Il épousa Catherine van der Cammen, dont deux enfants, savoir :

A. Robert, qui suit, V.
B. Wautier, qui fonda la troisième branche.

V. ROBERT MEEUS avança, comme nous l'avons vu ci-dessus, à la ville de Bruxelles, en 1548, la somme nécessaire à la réception solennelle de Philippe II, alors prince héréditaire. Il épousa Barbe van der Elst, dont trois enfants, savoir :

A. Catherine, épousa, le 23 février 1555, à l'église collégiale des Saints Michel et Gudule, à Bruxelles, Henri van Schoonhoven.
B. Pierre, qui suit, VI.
C. Guillaume MEEUS, épousa, le 19 juin 1556, à l'église des Saints Michel et Gudule, Anne Buys.

VI. PIERRE MEEUS épousa Madeleine Bont, dont quatre enfants, savoir :

A. Antoine, qui suit, VII.
B. Anne, née à Bruxelles et baptisée à l'église de la Chapelle, le 16 septembre 1565, morte en bas âge ou sans postérité.
C. Roland MEEUS, né le 22 septembre 1569, étant tenu sur les fonts par Raoul van der Beke et Marguerite van der Beke.
D. Mathieu MEEUS, né le 21 septembre 1571, étant tenu sur les fonts par Livin van Arkele et Catherine van Mirop.

(1) Jean Meeûs, fils de Jean Meeûs et de Marie van der Haghen, son épouse... 13 novembre 1494.

VII. ANTOINE MEEUS épousa, le 10 novembre 1588, à Bruxelles, Pétronille Buys, dont huit enfants, savoir :

A. Jacques MEEUS, né à Bruxelles et baptisé à l'église de la Chapelle, étant tenu sur les fonts par Jacques Meeûs et Sycken Meeûs, le 18 octobre 1589, épousa, au mois de février 1612, à Bruxelles, Anne van Beughem, fille de Jean et de Marguerite du Bois, dont cinq enfants :

a. François MEEUS, né à Bruxelles, le 19 juillet 1618.

b. Barbe, née le 3 mars 1620.

c. Jeanne, née le 10 février 1621, épousa, le 20 janvier 1646, Jean de Cock.

d. Nicolas MEEUS, né le 28 novembre 1622, épousa, le 11 août 1646, Madeleine van de Perre.

e. Christophe MEEUS, né le 18 mai 1624, mort en bas âge.

B. Pétronille, née à Bruxelles et baptisée à l'église de la Chapelle, le 21 mai 1592, étant tenue sur les fonts par Pierre Meeûs et Claire van der Elst.

C. Antoinette, née le 4 juin 1594, étant tenue sur les fonts par Charles Witdoeck et Marie van Cuyck, épousa, le 13 mars 1613, Hector van der Haghen.

D. Mathias MEEUS, né le 24 août 1596, étant tenu sur les fonts par Philippe van der Elst et Guillelmine Metermans.

E. Gaspard MEEUS, né le 30 décembre 1599.

F. Philippe MEEUS, né le 7 novembre 1602.

G. Marc, qui suit, VIII.

H. Éléonore.

VIII. MARC MEEUS, né à Bruxelles le 28 mars 1606, mort à Bruxelles, le 10 janvier 1650, épousa : 1° à Bruxelles, le 10 septembre 1630, Antoinette Caravachio, morte à Bruxelles le 23 septembre 1638; 2° le 16 mai 1639, Anne van Damme, morte à Bruxelles le 10 mai 1643; et 3° le 9 novembre 1644, Barbe van der Veken, morte à Bruxelles le 6 juin 1670.

Il eut du premier lit cinq enfants, savoir :

A. Jean Baptiste MEEUS, né le 14 septembre 1631.

B. Catherine, née le 2 février 1633.
C. Jacques Meeus, né le 24 février 1634.
D. Jeanne, née le 23 mars 1636.
E. Marie Anne, née le 6 juillet 1637.

Il eut du deuxième lit deux enfants, savoir :

F. Waleran Meeus, né le 25 avril 1641.
G. Anne, née le 19 octobre 1642, morte enfant.

Il eut du troisième lit trois enfants, savoir :

H. Anne, née le 15 septembre 1645, épousa, le 8 mai 1664, à l'église de Saint Géry, à Bruxelles, Josse van den Bosch.
I. Jean Baptiste, qui suit, IX.
J. Antoine Meeus, né le 14 mai 1649, mort sans alliance, le 3 juillet 1722.

IX. Jean Baptiste Meeus, Ier du nom, né à Bruxelles le 20 mars 1647, mort le 9 février 1694 et inhumé, avec sa femme, dans un caveau de famille, à l'église de la Chapelle, à Bruxelles, épousa, le 24 juin 1670, à Bruxelles, Eléonore Touron, née à Bruxelles le 25 janvier 1652, morte le 11 octobre 1696, fille de Jean Touron et de Jeanne Ysermans; sœur d'Adrien Touron, né à Bruxelles le 27 février 1667, mort à Bruxelles le 27 mars 1743, religieux à l'abbaye de Caudenberg, à Bruxelles, où il fut chargé de différentes dignités et charges monastiques, et même de la prélature; sœur d'Anne Touron, béguine au grand béguinage, à Bruxelles, qui, dans l'acte de partage de ses biens, mentionne les enfants de Jean Baptiste Meeùs et d'Eléonore Touron :

« Condt zy allen dat op heden 10 meert 1742, voor my openbaer notaris, lot Brussel, commen en de gecompareert zyn in propre persoonen d'heer Stephanus Josephus Meeùs, sone wylen sieur Joannes Baptista Meeùs ende van wylen jouffrouwe Eleonora Touron, gehuyssehen waeren, ter eenre; item, d'heer Franciscus Meeùs, broeder van vader ende moeder des voor-

seyde Stephanus Josephus Meeùs, ter tweedens; item, joncker Carolus Augustinus Wautier, joncker Joannes Baptista Wautier, ontfanger van Syne Magesteits exploiten, mitsgaders vrouwe Barba Wautier, in houwelyck met d'heer Joannes Henricus Creskens, raet fiscael van Syne Magesteits financien, haeren man ende momboir, die dezelve zyne compaigne tot hetgene naebeschreven volcomentlyck is autoriseerende, kinderen wylen jonkers Augustinus Charles Wautier, in synen levene raedt ende generael meester van Zyne Magesteits munten in den landen van herrewaerts over, et van wylen jouffrouwe Anne Françoise Meeùs, die suster was, van vader ende moeder, der voorseyde; Stephanus Josephus Meeus, ter derder, vierder ende vyfder zyde; item, jouffrouwe Catharina Josepha, Françoise Josepha ende sieur Jean Franciscus Meeùs, mitsgaders sieur Joannes Josephus Symons, voor de tochte ende als vader ende momboir over syne vier minderjarige kindien met naeme, Barbara, Maria, Anna ende Joannes Symons, by hem verweckte met wylen jouffrouwe Maria Josepha Meeùs, voor een hoofd voor de proprietyt, kinderen ende kindtskinderen van wylen Jean Baptista Meeùs, in syn leven erflaet van Zyne Majesteits hooft tholcamere binnen deze stadt, die eengelyckx broeder was, van vader en moeder, der voorseyde Stephanus Josephus, Franciscus Josephus ende Anne Françoise Meeùs, ter seste, sevenste, achste, negenste, thienste, elfste, twelfster syde; de welcke hebben gekent ende geleden, kennen ende leyden, mits dezen, underlinge met vriendelyckheden, rypen raede ende voorsinningen advyse, by hun te voorens daerop gehadt, ende naer voorgaende behoorelycke tauxatie geschiedt door de gesworene meerers deser stadt, nopende de goederen gelegen binnen deze stadt, gescheyden ende gedeylt te hebben in twelf gelycke paerten ende deelen, alle alsulcken goederen gronden van erve ende rente als op hun naer distinctie als boven hoofdelick ende met staexgewyse indiviselyck zyn verstorven ende gesuccedeert uytenhoofde ende als erffgenaemen testamentair van

wylen jouffrouwe Anna Touron, in haeren levene beggyne op den Grooten Beggynhoven binnen deze stadt, hunne moye, oude moye ende der voorseyde weesen over oude moye was, naer inhoudt van haer testament daer van syne gepasseert vore my ondergeschreven notaris, present getuygen, op den vierthienden augusti van den voorlede jaere 1721. Aldus gedaen en gepasseertbinnen deze stadt Brussele ten dage, maende ende jaer voorschreven, ten presentie van Ferdinandus de Greef, ende Ludovicus Boschmans, als getuygen. H. Baugniet, notaris. »

Jean Baptiste Meeùs eut d'Eléonore Touron douze enfants, savoir :

A. Jean Baptiste, II[e] du nom, qui suit, X.

B. Anne Françoise, née le 6 décembre 1674, morte à Bruxelles, le 12 février 1708, épousa, le 8 juillet 1698, Augustin Charles Wautier, gentilhomme du prince d'Isenghien, puis conseiller surintendant de la Monnaie, à Bruxelles, veuf de Thérèse Fabri, fils de Pierre Wautier, seigneur de Ham sur Heure, capitaine de cavalerie d'une compagnie wallone, et de Catherine de Witte.

C. Michel Meeus, né le 29 septembre 1678.

D. Étienne Joseph Meeus, né le 23 juin 1680, mort sans alliance, à Bruxelles, le 11 juillet 1743, prévôt, en 1701, de la confrérie des Ames à l'église de la Chapelle, à Bruxelles, inhumé dans le caveau de la famille Touron, à l'église de la Chapelle.

E. Élisabeth, née le 5 août 1682, morte sans alliance, le 27 août 1753.

F. Jeanne, jumelle d'Élisabeth.

G. Barbe, née le 27 mai 1684.

H. Josse Meeus, né le 7 décembre 1685.

I. Jacques Meeus, né le 26 février 1687.

J. Bernard Meeus, né le 20 mai 1688.

K. François Meeus, né le 17 décembre 1689, prévôt, en 1714, de la confrérie des Ames de l'église de Notre Dame de la Chapelle, à Bruxelles.

L. Antoinette, béguine au Grand Béguinage, à Bruxelles, née le 25 janvier 1692, morte le 23 novembre 1729.

X. Jean Baptiste Meeus, prévôt, le 18 mai 1697, de la Confrérie des Ames de Notre Dame de la Chapelle, à Bruxelles,

dignité exclusivement réservée aux plus notables de la paroisse, né à Bruxelles le 10 décembre 1672, mort à Bruxelles le 6 juillet 1754 et inhumé à l'église de la Chapelle, dans le caveau de la famille Touron, déjà cité dans l'introduction de cette notice, est mentionné, avec sa femme et ses enfants, dans un acte passé par devant la cour féodale de Coeckelberg, le 7 janvier 1732.

On lui doit l'importation en Belgique de l'industrie de l'impression des toiles de coton, et il légua à ses descendants le devoir, noblement accompli, de consacrer leurs efforts, leurs intelligences et leurs capitaux, au développement du travail national. Il leur légua surtout l'amour du bien, l'attachement aux liens de famille, le patriotisme le plus pur, la charité chrétienne, la piété la plus austère et la soumission la plus absolue envers les lois de l'Église.

Il épousa, à Bruxelles, le 16 mai 1699, Catherine van Cutsem, née à Bruxelles le 14 mai 1680, prévôte, en 1708, de la confrérie des Ames de l'église de Notre Dame de la Chapelle, morte à Bruxelles, le 1er février 1755, fille de Paul et de Catherine de Vos, dont onze enfants, savoir :

A. Paul Jean Meeus, né le 12 août 1700, mort en bas âge.

B. Catherine Josèphe, née le 29 décembre 1701, morte le 23 mai 1755, sans alliance, et inhumée à l'église de la Chapelle, à Bruxelles.

C. Marie Josèphe, née le 12 juin 1703, morte le 3 mai 1735, épousa, à Bruxelles, le 1er septembre 1725, Jean Joseph Symons, mort le 24 novembre 1751, fils de Jacques et de Barbe de Vos.

D. Anne Marie Josèphe, née le 3 octobre 1704, morte sans alliance, à Bruxelles, le 1er novembre 1783.

E. Barbe Josèphe Adrienne, née le 29 janvier 1710, morte à l'âge de quatre vingt dix ans, le 20 vendémiaire an VIII.

F. Antoinette Madeleine Josèphe, née à Bruxelles, le 22 juillet 1711, morte à Bruxelles, le 6 avril 1784, épousa, le 24 octobre 1743, Jean Baptiste de Zadeleere, veuf d'Anne Puttaert, mort à Bruxelles, le 26 février 1771, fils de Jean Baptiste et de Jeanne Marie de Smet.

G. Agnès Josèphe, née le 26 octobre 1712.

H. Agnès Josèphe, née le 21 janvier 1715.

I. Françoise Josèphe, née le 27 janvier 1716.

J. Thérèse Josèphe, jumelle de Françoise Josèphe.

K. Jean François Joseph, qui suit, XI.

XI. Jean François Meeus, né à Bruxelles, le 13 juillet 1717, mort à Bruxelles, le 3 janvier 1792, prévôt de la confrérie des Ames de l'église de Notre Dame de la Chapelle, homme remarquable par l'étendue de ses connaissances, mais simple et pieux, s'attacha à fortifier dans sa nombreuse famille l'amour de Dieu, de la justice, le patriotisme et le dévouement aux autres hommes. Il épousa, le 9 juin 1756, Barbe d'Huvetter, née à Bruxelles et baptisée à l'église de la Chapelle, le 23 mars 1736, morte à Bruxelles, le 3 décembre 1781, fille de Ferdinand et de Catherine Beeckman, dont neuf enfants, savoir :

A. Ferdinand Jean Joseph, qui suit, XII.

B. Catherine Françoise Josèphe, née le 15 mars 1759.

C. Anne Françoise Barbe, née le 4 décembre 1760.

D. Henri Joseph, qui suit, XII, après son frère Ferdinand Jean Joseph.

E. François Joseph, qui suit, XII, après ses frères Ferdinand Jean Joseph et Henri Joseph Adrien.

F. Françoise Josèphe Jeanne, née le 20 décembre 1767, morte sans alliance.

G. Pierre Jean Joseph Meeus, né le 20 décembre 1769, mort sans alliance, à Bruxelles, le 18 février 1787.

H. Barbe Jeanne Josèphe, née le 14 juillet 1772, morte le 21 novembre 1775.

I. Jean Baptiste Meeus, né le 13 février 1779, épousa : 1° à Bruxelles, le 28 floréal an IX, Barbe Thérèse van Zieune, morte le 16 janvier 1816; 2° à Bruxelles, le 29 juillet 1819, Marie Françoise Wouters, née le 8 mars 1791, morte le 4 juillet 1840, fille de Jacques Jean et de Jeanne van der Scheuren; et 3° à Bruxelles, le 20 janvier 1842, Élisabeth Caroline Catherine Muller, née à Bruxelles, le 30 avril 1821, fille de Jean Frédéric Auguste, capitaine pensionné, et de Caroline Catherine de Maeyer.

XII. Ferdinand Jean Joseph Meeus, né à Bruxelles, le 12 juin 1757, mort à Bruxelles, le 3 avril 1808, épousa, à Bruxelles, le 9 septembre 1783, Jeanne Catherine van Zieune, fille de Jeanne et de Marie Anne van der Vorst, dont sept enfants, savoir :

A. Marie Anne, née le 19 juin 1784, morte le 26 décembre 1784.

B. Anne Barbe Françoise, née le 25 mai 1785, sans alliance.

C. Pierre Joseph Meeus, né le 18 mai 1786, mort le 3 septembre 1786.

D. Anne Marie Josèphe, née le 4 juin 1787, morte à Bruxelles, le 11 janvier 1830.

E. Françoise Josèphe, née le 13 août 1788, morte le 5 janvier 1789.

F. Éléonore Françoise, le 11 septembre 1790, morte à Bruxelles, le 20 février 1793.

G. Jean Bernard Meeus, né le 10 avril 1795, mort à Bruxelles, le lendemain.

XII. Henri Joseph Adrien Meeus, prévôt, le 9 mai 1784, de la confrérie des Ames de l'église de la Chapelle, né le 13 mars 1763, mort à Lacken, le 18 mai 1849, épousa, le 24 mai 1791, Marie Madeleine Jeanne van der Borcht, née à Bruxelles, le 21 février 1771, morte à Bruxelles, le 17 février 1837, fille de Pierre Joseph et de Louise Françoise Hens, dont trois enfants, savoir :

A. Pierre Joseph Meeus, né à Bruxelles, le 29 juillet 1793, épousa, le 28 juillet 1813, Thérèse Françoise van der Maelen, née à Bruxelles, le 3 juin 1792, morte à Molembeek Saint Jean, lez Bruxelles, le 14 mars 1850, fille de Guillaume van der Maelen et de Barbe Anne de Raymaeker.

B. Henri Louis Joseph Meeus, mort à Paris, le 24 septembre 1822, épousa Henriette Françoise Claes de Lembecq, dont un fils unique :

Alexandre Henri Joseph Ghislain Meeus, mort à Bruxelles, le 16 décembre 1817, à l'âge de sept mois.

C. Marie Anne, née à Bruxelles, le cinquième jour complémentaire de l'an V de la république française, épousa, à Bruxelles, le 8 mai 1822, Ferdinand Philippe, comte de Meeûs d'Argenteuil, chef de la branche de Meeûs d'Argenteuil, ci-dessous, né à Bruxelles, le 9 prairial an VI de la république française, mort à Bruxelles, le 9 avril 1861, fils de François Joseph Meeûs, membre de la seconde Chambre des États généraux, chevalier de l'ordre royal du Lion Néerlandais, et de Marie Thérèse van der Borcht.

XII. François Joseph Meeus, né à Bruxelles, le 30 mars 1765, mort en 1821, président du collége électoral du 3e arrondissement du département de la Dyle, président du conseil général du même département, délégué, en cette qualité, au sacre de l'empereur Napoléon Ier, membre de la seconde Chambre des Etats généraux, chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, etc., était une des notabilités les plus distinguées de la ville de Bruxelles.

Le comte Ferdinand Philippe de Meeûs d'Argenteuil, son second fils, accordant un jour, à l'auteur de cette notice, l'honneur d'un entretien, lui parla en ces termes de cet homme remarquable : « Mon père, disait-il, me donna, dès mes plus « jeunes années, d'excellentes leçons, et, ce qui est mieux en- « core, de très bons exemples. L'amour de Dieu, de la justice et « de la patrie, un dévouement absolu aux intérêts moraux et « matériels des autres hommes, étaient le texte habituel de ses « entretiens et le mobile de tous ses actes. »

Ce portrait était fidèle. Un attachement sans bornes à la foi de ses pères, et le pur amour de la patrie, distinguèrent toujours François Meeûs et le firent jouir, pendant toute sa vie, de la plus grande considération de ses concitoyens. Ceux-ci honoraient en lui ses talents et ses vertus, bien plus encore que sa naissance et sa fortune, qui, cependant, était considérable, et dont il fit

toujours un usage généreux et digne. « C'était un de ces hommes « d'élite à qui l'envie elle même est obligée de rendre hommage, « parce que toutes leurs idées et toutes leurs aspirations sont « puisées à la double source de la religion et du patrio- « tisme (1). »

Aussi, lorsque l'empereur Napoléon voulut reconstituer et raffermir l'ordre social en appelant aux grandes fonctions publiques, des gens de bien, que recommandaient à la fois de grands talents et l'estime dont ils jouissaient dans l'esprit de leurs concitoyens, afin qu'ils fissent oublier aux populations lassées l'ignorance, la basse cruauté, les déprédations et les vices des proconsuls de la république, il donna à François Meeûs une preuve de haute confiance, en le nommant président du conseil général du département de la Dyle. Nous avons dit qu'il était de plus président du corps électoral du 3e arrondissement de ce département et qu'en cette double qualité il assista au sacre de l'empereur en 1804.

Guillaume Ier, appréciant à son tour le choix qu'avait fait l'empereur Napoléon dans la personne de François Meeûs, lui témoigna également son estime et sa confiance. Il l'appela à la seconde Chambre des États généraux, et ce mandat législatif, marque de faveur souveraine, fut confirmé et maintenu constamment par la voix du scrutin. François Meeûs se montra digne de ces suffrages réitérés. De même que toutes les autres sommités de la représentation nationale à cette époque, dont la Belgique s'honore, il fut un défenseur intelligent des besoins et des vœux légitimes du pays. Fidèle aux exemples de ses pères, il fit preuve d'un « dévouement absolu aux intérêts moraux et matériels de « ses concitoyens. » Ces mots, pour tous les membres de la famille de Meeûs, sont aujourd'hui, de l'assentiment unanime de toutes les classes de la société, l'expression réelle de la vérité.

(1) J. J. Thonissen, *Vie du comte Ferdinand de Meeûs*, p. 2.

Parfait catholique, François Meeûs mourut saintement, comme il avait vécu. La capitale entière, s'associant au deuil de sa famille, pleura cet homme probe et consciencieux, qu'elle avait toujours vu gérer ses propres affaires, comme celles de son pays, avec honneur et désintéressement.

Il avait épousé, le 13 mars 1790, à Bruxelles, Marie Thérèse van der Borcht, d'une ancienne famille du Brabant, d'origine espagnole, qui compte, parmi ses ancêtres, l'amiral van der Borcht, dont le portrait, peint par van Dyck, existe encore au Musée de Madrid. Née à Bruxelles, le 22 décembre 1766, morte à Bruxelles, le 5 août 1815, Marie Thérèse van der Borcht était fille unique et héritière de Jean Baptiste et de Marie Caroline Leloux.

Ils eurent, de leur mariage, cinq enfants, savoir :

A. Pierre François Joseph, qui suit, XIII.

B. Marie Françoise, née à Bruxelles, le 12 messidor an IV, morte le 24 novembre 1835, à l'âge de trente neuf ans, épousa, le 20 juin 1828, François Joseph Frédéric Ghislain, baron de Roest d'Alkemade, né à Bruxelles, le 2 juillet 1791, fils de Jacques Godefroid, vicomte de Roest d'Alkemade, et de Marie Barbe Catherine de Roest d'Alkemade.

C. Ferdinand Philippe, comte de Meeûs d'Argenteuil, fondateur de la branche de Meeûs d'Argenteuil.

D. Henriette Françoise, née à Bruxelles, le 4 fructidor an VIII, épousa Marie Charles Ferdinand Balthazar, baron de Macar, né le 5 septembre 1785, mort le 27 mars 1806, gouverneur de la province de Liége, fils de Pierre François Balthazar de Macar, conseiller du prince évêque de Liége, et d'Anne Marie Augustine Scholastique d'Aoust.

E. Anne Joséphine Françoise Thérèse, née à Bruxelles, le 7 août 1803, épousa, le 7 mai 1822, Joseph Hyacinthe Jacques, comte Martini, chevalier des ordres de Léopold, de la Légion d'honneur et du Mérite civil de Saint Louis du duché de Lucques, commandeur de l'ordre Constantinien de Saint Georges de Parme, chambellan du duc de Lucques, officier de cavalerie sous l'empire, etc., né à Anvers, le 7 juillet 1791, fils de Joseph Jacques Nicolas Martini et de Jeanne Colette Françoise du Bois de Vroylande.

XIII. Pierre François Joseph Meeus, né à Bruxelles, le 9 août 1792, épousa, à Bruxelles, le 7 septembre 1812, Marie Jeanne Pauline Brion, née à Bruxelles, le 15 octobre 1793, morte à Bruxelles, le 28 avril 1846, à l'âge de cinquante deux ans, fille de Paul Joseph Brion, ancien membre du conseil municipal de Bruxelles, et de Marie Josèphe le Juste, dont trois enfants, savoir :

A. François Meeus.

B. Mathilde, épousa, à Saint Josse Ten Noode, en novembre 1849, Félix, chevalier de Sauvage Vercourt.

C. François Pierre Joseph, qui suit, XIV.

XIV. François Pierre Joseph Meeus, né à Bruxelles, le 24 octobre 1815, épousa, à Bruxelles, le 14 août 1837, Louise Adèle Ghislaine Henriette de Waha, née à Bruxelles, le 30 novembre 1816, fille de Jacques Joseph Ghislain de Waha et de Rosalie Isabelle Baesen de Houtain.

Meeûs d'Argenteuil.

XIII. Ferdinand Philippe, comte de Meeûs d'Argenteuil, par lettres patentes de Sa Majesté le roi Léopold Ier, en date du 10 décembre 1836, docteur en droit, gouverneur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, commandeur des ordres de Léopold, de la Légion d'honneur, de Saxe et du Lion Néerlandais, colonel de la garde bourgeoise de Bruxelles et membre du Comité de sûreté, en 1830, membre du Congrès national, membre de la Chambre des représentants, depuis l'origine de cette assemblée jusqu'en 1845; fils puîné de François Joseph Meeûs, président du collége électoral du 3e arrondissement du département de la

Dyle, président du conseil général du même département, sous l'empire français, membre de la seconde Chambre des États généraux du royaume des Pays Bas, et chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, etc.; et de Marie Thérèse van der Borcht; né à Bruxelles, le 9 prairial an VI de la république française, mort à Bruxelles, le 9 avril 1861.

Ferdinand Philippe Meeûs grandit à une époque difficile pour l'enseignement de la jeunesse chrétienne. Les écoles dirigées par le clergé avaient été supprimées par la grande révolution qui marqua la fin du XVIIIe siècle, et aucune n'était rétablie; les parents, chez qui la foi catholique s'était maintenue intacte et qui croyaient fermement, non seulement que hors l'Église il n'est point de salut, mais aussi qu'il n'existe point de base solide pour la conservation de l'ordre social, étaient réduits à la dure nécessité d'envoyer leurs enfants aux établissements officiels. Les meilleurs, et le Lycée impérial de Bruxelles était de ce nombre, ne laissaient rien à désirer sous le rapport de l'enseignement littéraire, mais la jeunesse était loin d'y rencontrer les mêmes avantages dans la sphère bien autrement importante de l'éducation religieuse. Il fallait une foi robuste et une volonté bien ferme pour conserver de pures croyances dans l'atmosphère de ces écoles. Aussi, cette période de la vie du comte Ferdinand Philippe de Meeûs fut-elle une des plus critiques de son existence. M. J. J. Thonissen la décrit en ces termes :

« Malgré la surveillance la plus active exercée par les admi-
« nistrateurs de l'établissement, il est certain que les élèves s'y
« trouvaient en quelque sorte plongés dans une atmosphère
« d'irréligion dédaigneuse. Resté fidèle aux sentiments de foi et
« de piété qui avaient toujours fait l'apanage glorieux de sa fa-
« mille, l'homme dont nous allons esquisser la vie eut bien des
« assauts à soutenir; mais, au lieu de se courber lâchement sous
« ces attaques incessantes, il n'y voyait qu'un motif d'étudier les
« dogmes, de recueillir les preuves et de sonder les sources du

« culte dix fois séculaire qui servait de but à tant d'attaques et « d'outrages. Il lut et comprit si bien les écrits des principaux « apologistes que, loin de perdre les nobles et pures croyances « de son enfance, il sortit plus fort et plus convaincu de ces « tristes luttes, où les sophismes de l'impiété se trouvaient asso- « ciés aux passions ardentes du jeune âge. Son esprit, aussi pé- « nétrant que juste, aperçut clairement la vérité et s'y attacha « avec un vigoureux élan qui ne se démentit jamais. C'est même « dans ces études religieuses commencées sur les bancs de « l'école qu'il faut chercher la cause de la prédilection constante « pour les recherches théologiques, qu'il manifesta dans tout le « cours de sa belle carrière (1). »

Sous d'autres rapports, l'enseignement classique du Lycée impérial de Bruxelles fructifia rapidement chez le jeune Ferdinand Philippe de Meeûs. Il fut l'un des élèves les plus distingués de cette institution qui forma tant d'hommes célèbres dans les sciences, les arts, la littérature, le barreau, la magistrature, la politique, le monde et l'armée.

Son cours d'humanités terminé, il fit ses études universitaires à Louvain, où il obtint, le 5 août 1819, le grade de docteur en droit.

Mais ce diplôme, pour le jeune Ferdinand Philippe de Meeûs, était un moyen et non pas le but de sa carrière. Il ne rechercha pas dans les luttes du barreau les succès et la renommée auxquels il pouvait légitimement prétendre. Les traditions de ses pères lui traçaient une autre mission. Il prit la direction de l'importante maison de banque de son nom, qui jouissait déjà d'une réputation séculaire et européenne de loyauté poussée jusqu'au scrupule, d'appui constant et des plus efficaces pour le commerce de la capitale, d'impulsion créatrice pour l'industrie générale du pays.

(1) Vie du comte Ferdinand de Meeûs, pp. 4 et 5.

Le 9 mai 1822, il avait épousé sa cousine germaine, Marie Anne de Meeûs, et cette union bienheureuse, onze fois bénie de Dieu, que la moindre division intestine ne troubla jamais, est le plus bel exemple que l'on puisse offrir de l'unité dans la famille, et de la pratique fidèle, rigoureuse, de tous les devoirs que cet état impose.

Ferdinand Philippe de Meeûs, qui n'avait d'autre ambition que celle de faire du bien, s'était donc assigné un rôle dans ce monde. Il jouissait en paix du bonheur que procure le foyer domestique, quand tout à coup les événements s'emparèrent de lui et le jetèrent brusquement dans les agitations et les troubles de la vie politique.

S'associant tout entier aux plaintes de ses concitoyens, il réclamait avec eux le redressement des griefs. Il blâmait et déplorait les tendances despotiques et imprudentes du gouvernement néerlandais. Mais, s'écartant en cela du parti du mouvement, toujours exagéré aux époques de réaction violente, et devançant en cela les idées qui se généralisèrent après le rétablissement du calme et de l'ordre social, il était convaincu que, sous le rapport des intérêts matériels, l'union de la Belgique et de la Hollande était l'une des plus belles conceptions de la diplomatie européenne. Il espérait, avec tous les chefs de l'opposition nationale, que de sages concessions de la part du roi Guillaume ne tarderaient pas à rétablir la paix et la confiance, en consolidant, dans nos belles provinces, le sceptre de la maison d'Orange. Mais l'obstination du roi et la colère du peuple en décidèrent autrement. De sages conseils furent impuissants sur l'esprit du souverain. Les divisions intestines qui régnaient dans la maison de Nassau mirent obstacle à toutes les tentatives de conciliation. Le roi Guillaume, se fondant sur les droits que lui conféraient les traités de 1815, considérait la Belgique comme un simple accroissement de territoire fait à son profit, et traitait en rebelles les sujets qui ne se rangeaient pas docilement à ses lois; le prince

d'Orange, aimé des Belges, aurait pu servir de protecteur officieux et heureux entre le trône et la nation; mais le prince Frédéric, qui jalousait son frère, indisposait contre lui le monarque, dont il partageait toutes les idées, et usait de son pouvoir pour frapper tous ses efforts de stérilité et d'impuissance. C'est ainsi que les hommes éclairés qui voulaient rétablir l'ordre et désarmer la populace, en attendant que le différend entre les deux grandes divisions du royaume pût être aplani par la voie légale, virent échouer tous leurs efforts et furent débordés par les agitateurs secrets, qui étaient inspirés par des idées subversives de l'ordre social. Ils en donnèrent bientôt la preuve en poussant le peuple à des excès rappelant les plus mauvais jours de la révolution française.

Le 26 août, dès la première heure, F. de Meeûs, réuni à d'autres citoyens courageux, se rendit à l'hôtel, où il obtint des autorités provinciales l'autorisation d'armer et d'organiser une garde bourgeoise, composée d'hommes intéressés au maintien de l'ordre. Bientôt, chargé du commandement des gardes de la sixième section, avec le grade de colonel, il rendit à cette occasion des services immenses, en achetant et en payant de ses propres deniers un nombre considérable de fusils, qu'il fit déposer à l'état major de la garde et dont les prolétaires s'étaient emparés la nuit précédente, en pillant les magasins de tous les armuriers de la capitale. S'il était partisan chaleureux et convaincu des droits du pays, il était l'ennemi déclaré de tous les excès révolutionnaires. Il combattit le désordre avec une énergie sans égale et poursuivit, avec une persévérance infatigable, son œuvre de pacification. C'est pourquoi, le 4 septembre, il fut nommé trésorier de la garde bourgeoise et chargé, en cette qualité, de recueillir le produit des souscriptions destinées à pourvoir aux dépenses du service.

Son zèle lui valut bientôt une autre distinction, ou, pour mieux dire, une part plus grande encore d'action et de respon-

sabilité. Le 8 septembre, à six heures du soir, les membres des états généraux présents à Bruxelles, les chefs de la garde bourgeoise et plusieurs habitants notables, réunis à l'hôtel de ville, procédèrent, par voie de scrutin secret, à la formation d'une liste de seize candidats, parmi lesquels le conseil communal choisit le lendemain, avec l'assentiment du gouverneur de la province, huit membres d'une commission de sûreté publique. La tâche que s'était imposée cette commission, difficile dès le début, devint bientôt pénible et même périlleuse. Ferdinand de Meeûs ne se rebuta pas, et quand, dans la journée orageuse du 20 septembre, il se rendit à l'hôtel de ville, il bravait les menaces de mort que contenaient des lettres anonymes reçues dans la matinée. Ces menaces n'étaient point de vaines paroles. Poussé par le sentiment du devoir, le citoyen les dédaigna; mais ses efforts courageux qui stimulaient le zèle de la garde bourgeoise, ne purent arrêter l'élan de la foule. Le peuple s'empara de l'hôtel de ville et fit disparaître les dernières traces d'une administration régulière. Le colonel qui, dans cette situation critique, n'*avait pu se résoudre à faire verser le sang de ses concitoyens égarés*, se retira, prévoyant dès lors que les troupes du prince Frédéric, en marche vers la capitale, lui feraient un crime de sa modération et de son civisme. Il ne se trompait pas.

Le 23 septembre, sa vaste et opulente demeure, située en face de la porte de Schaerbeek, fut envahie par les Hollandais. Ils s'y conduisirent avec une fureur barbare. Ils saccagèrent l'habitation de l'officier supérieur de la garde civique, du membre de la commission de sûreté publique. Pour venger les obstacles qu'ils avaient rencontrés et les pertes qu'ils avaient subies à l'entrée de la ville, les soldats du roi Guillaume commirent des excès plus épouvantables encore. Ils tuèrent à coups de baïonnette deux employés de la maison et blessèrent grièvement trois servantes, réfugiées dans les caves. F. de Meeûs, prévenu par des avis officieux, put heureusement se soustraire à temps à la fureur

d'une soldatesque effrénée. Le 26 septembre, ignorant encore l'issue de la lutte, il avait réussi à sortir de Bruxelles et à trouver un asile pour sa jeune famille dans un village des environs de Louvain.

Une étrange nouvelle lui parvint sous ce toit hospitalier. Le peuple victorieux avait achevé, dans sa demeure, l'œuvre de dévastation et de ruine commencée par les soldats néerlandais.

On trouve, dans un écrit du temps, le récit fidèle de ces scènes à jamais regrettables de sauvagerie (1).

Immédiatement après la retraite du prince Frédéric, des ennemis personnels de F. de Meeûs s'étaient empressés de répandre le bruit odieux qu'il avait lui-même introduit dans son hôtel et placé à ses fenêtres les soldats qui, de ce poste avantageux, avaient dirigé un feu meurtrier sur les patriotes. Dénaturant avec une audacieuse perfidie sa conduite si ferme à la fois pendant les journées des troubles, des démagogues exaltés, furieux de n'avoir pu faire naître des désordres qui leur permissent d'accomplir leurs mauvais desseins, disaient que c'était avec le projet préconçu de fournir des armes aux Hollandais qu'il avait acheté les fusils des prolétaires, le lendemain du premier pillage. On lui reprochait d'avoir procédé avec une tiédeur calculée dans ses fonctions d'officier de la garde bourgeoise. On allait jusqu'à l'accuser de malversation en sa qualité de trésorier général de la garde! On disait encore qu'il était du nombre de ceux que le prince Frédéric avait désignés dans sa proclamation du 21 septembre, où il affirmait que les meilleurs citoyens le suppliaient de venir rétablir l'ordre à Bruxelles. C'étaient autant de mensonges infâmes, autant d'accusations manifestement absurdes, mais que les classes inférieures, toujours prédisposées à croire à la trahison, acceptèrent comme des vérités irrécusables.

« Quand le sang du peuple a coulé dans la guerre civile, dit

(1) *Esquisses historiques de la révolution belge de* 1830 Bruxelles, Tarlier, 1830.

« M. Thonissen, le pillage et l'incendie sont les suites ordinaires « des calomnies accueillies par les masses victorieuses. »

On ne réfute pas de semblables calomnies; de tels faits sont matériellement impossibles. Un traître à la patrie, un agent secret du roi Guillaume, n'aurait pu s'en rendre coupable. En lisant les lignes qui précèdent l'esprit est confondu en voyant par quels grossiers artifices on peut encore, dans notre siècle de lumières et de civilisation, égarer et exaspérer les masses.

En effet, quel usage les soldats hollandais, formant des troupes régulières et complétement armées, pouvaient-ils faire de fusils de chasse et d'armes de luxe? Quel besoin avaient-ils des cartouches clandestinement fabriquées par F. de Meeûs, tandis que les caissons de l'artillerie du corps d'armée devaient contenir et contenaient en effet le complet déterminé par les règlements de cartouches à boulets et de cartouches à balles tant d'infanterie que de cavalerie? Un simple soldat du train aurait suffi pour proclamer la vérité. Si elle ne fut point reconnue avant le désastre, c'est que la Providence voulait éprouver un homme de bien, pour le relever bientôt plus haut que jamais!

F. de Meeûs était accusé de malversations dans la gestion des deniers de ses concitoyens! Nous rougissons de honte en écrivant ces mots qui s'appliquent à un homme dont la vie entière ne fut qu'une suite non interrompue d'actes de *générosité* et de *désintéressement*.

F. de Meeûs avait indiqué lui-même aux Hollandais les postes les plus avantageux! Il était donc un bien grand stratégiste cet homme paisible, ce doux chrétien qui avait horreur du sang humain, et les soldats qu'il dirigeait sur le chemin du massacre étaient bien ignorants des choses de la guerre, puisque, maîtres d'une position, ils ne savaient pas comment l'utiliser sans des conseils!

Enfin, F. de Meeûs était un des habitants de Bruxelles sur lesquels le prince Frédéric comptait le plus pour rétablir l'auto-

rité royale dans la ville. Etrange manière de récompenser un allié, que de le vouer à la ruine et au massacre!

Le cœur se soulève de dégoût au souvenir de cet épisode honteux de notre glorieuse révolution; mais l'histoire a des exigences implacables et nous devons y céder en poursuivant le récit officiel de ces actes odieux.

Un épisode, entre tous, fut habilement exploité contre Ferdinand Philippe de Meeûs. Le 19 septembre, deux troupes d'hommes armés, agissant à l'insu du commandant de la garde bourgeoise, étaient sorties de Bruxelles. L'une de ces bandes enleva les chevaux de la brigade de gendarmerie cantonnée à Tervueren; l'autre arrêta la diligence d'Amsterdam au pont de Laeken et la força de rétrograder. Espérant encore éviter les périls et les dommages d'une attaque armée, la commission de sûreté et l'état major de la garde s'empressèrent de blâmer cette double expédition dans une proclamation conçue en termes énergiques.

Ces manœuvres portèrent leurs fruits. Le 27 septembre, à neuf heures du matin, des femmes du voisinage brisèrent les vitres du rez de chaussée de l'hôtel de Meeûs; puis une foule furieuse se porta dans les appartements et acheva l'œuvre de destruction commencée par les troupes hollandaises. Tandis que des centaines de furieux jetaient les débris du mobilier par les fenêtres des trois étages, quelques uns de leurs compagnons amenèrent les voitures et les brisèrent au milieu des cris et des applaudissements de la populace. On fit du tout un énorme bûcher et l'on y mit le feu, pendant qu'une partie des assistants, se donnant la main et formant une chaîne immense, dansaient autour des flammes et chantaient en chœur des hymnes patriotiques! Encore cette hideuse scène de dévastation ne suffit-elle pas pour calmer la colère de ces hommes égarés. Des pillards mirent le feu au toit de l'hôtel, d'où il ne tarda pas à envahir toutes les parties de l'édifice. Les dévastateurs se rangèrent alors

en cercle et prirent une attitude menaçante pour empêcher l'arrivée des secours, et bientôt l'une des plus belles et des plus somptueuses demeures de la capitale ne fut plus qu'un monceau de cendres.

Ainsi, loin d'entendre proclamer son dévouement à la cause populaire, au lieu de recevoir la récompense due à ses courageux efforts et aux sacrifices considérables qu'il s'était imposés, F. de Meeûs s'entendait proclamer l'ennemi de son pays et voyait attacher à son nom si honorable et si pur de toute action indigne la flétrissure de traître vendu à la politique hollandaise. Il se voyait frappé d'ostracisme et son habitation incendiée, malheur irréparable, parce qu'il lui enlevait la majeure partie de ses archives de famille disparue dans les flammes!

Que fit F. de Meeûs quand, le soir même, il apprit ces déplorables nouvelles, par un messager expédié au moment où ces actes de vandalisme touchaient à leur terme? Prit-il la résolution subite de transporter ailleurs son activité créatrice et son intelligence supérieure? Eut-il, dans l'amertume de son âme des paroles de malédiction pour l'ingrate patrie qui répondait par l'injure et le mal à ses constants bienfaits? Non; l'attitude qu'il prit dans cette circonstance néfaste suffirait seule pour glorifier toute la vie d'un grand citoyen. « Pas un seul mouvement d'indignation, dit M. Thonissen, pas un sentiment d'aigreur ne surgit dans son âme généreuse. Apprenant en même temps la victoire du peuple et l'incendie de son hôtel; persuadé que l'attaque brutale des troupes hollandaises avait irrévocablement détruit le royaume des Pays Bas, il oublia promptement ses malheurs et ses griefs personnels, pour applaudir de toutes ses forces au triomphe de la cause nationale. Plaignant un peuple égaré, il pardonna aux pillards et aux incendiaires. »

Ces pensées, Ferdinand de Meeûs les exprima dans une lettre adressée à son beau frère, M. Meeûs van der Maelen, dont voici un extrait :

« Echappé par le plus grand des hasards, avec ma femme et « mes cinq enfants, à la fureur des soldats qui m'avaient cher- « ché pour me fusiller; cerné par eux dès les premiers jours et « sachant qu'ils avaient pillé ma maison, j'étais enfin parvenu, « dimanche matin, à faire sortir de Bruxelles ma malheureuse « famille, dans la crainte que nous ne fussions les victimes des « troupes dans leur retraite. J'étais près de Louvain, lorsque « j'appris avec certitude la nouvelle de cette retraite, et déjà je « me disposais à retourner dans notre illustre cité, lorsqu'on « m'informa que le peuple, sur des bruits vagues (que mes sen- « timents et mon amour pour notre pays, dont j'ai donné tant « de preuves, auraient dû étouffer dès leur naissance), avait in- « cendié ma propriété. Cette action eut sans doute son principe « dans l'intention de rendre chaque maison de Bruxelles inabor- « dable à l'ennemi, en vouant à la destruction celles que sa « présence avait souillées. Je cesse de m'en plaindre, pour ne « former que des vœux pour l'affranchissement de notre pays. »

Ces lignes étaient écrites dans l'épanchement affectueux de la famille, et celui à qui elles étaient adressées se hâta de les rendre publiques.

M. Meeùs van der Maelen publia cette lettre avec une adresse au peuple et un décret du gouvernement provisoire ainsi conçu :

« Le gouvernement provisoire, comité central, autorise, sur « sa demande, M. Meeùs van der Maelen à faire publier et affi- « cher la lettre et l'adresse ci dessus. Il saisit cette occasion pour « recommander à tous les citoyens le maintien de l'ordre public « et de la tranquillité. Quand un peuple a combattu si vaillam- « ment contre les ennemis du dehors, il doit respecter et faire « respecter au dedans les personnes et les propriétés.

« Bruxelles, 2 octobre 1830.

« De Potter, Ch. Rogier, S. van de Weyer. »

Cette double publication produisit une réaction immédiate, générale. F. de Meeûs lui-même en constata l'effet dans une lettre du 6 octobre qu'il adressa au journal *le Belge :*

« Victime de l'erreur, je ne me plains point des pertes que j'éprouve : un sentiment plus élevé remplit toute mon âme. Je l'avoue, la pensée, qu'un seul instant on ait pu me croire capable de flétrir le nom que m'a transmis sans tache un père défenseur constant de nos droits, m'est d'un poids cruel et accablant.

« Mon patriotisme, qu'attestent les actes d'une vie que je ne crains point de soumettre tout entière à l'examen le plus rigoureux, n'a pas suffi, je le sais et j'en gémis, pour étouffer, dans un premier moment d'orage, des bruits vagues, mais injurieux à mon honneur. De retour à Bruxelles, rendue au calme et à la sécurité, je suis venu, fort des sentiments qu'inspire une conscience pure, demander mes accusateurs : jusqu'ici je n'ai trouvé que des amis. Si l'on peut prouver à ma charge un fait, un seul fait contraire à nos libertés, je me déclare le plus vil des hommes.

« J'espère que ce peu de mots suffiront pour confondre mes calomniateurs et détruire jusqu'à la dernière prévention conçue contre moi. La justice doit être la compagne de la gloire; toutes deux, si j'en crois les vœux de mon cœur, se fixeront dans notre chère patrie. »

Dans tout pays, les masses sont mobiles, variables dans leurs impressions. La nation belge, de plus, est juste, généreuse, incapable de commettre de sang froid de viles actions. Déjà, la réflexion seule avait dissipé les derniers soupçons, la calomnie ne laissait plus de traces dans les esprits des classes inférieures, les nobles paroles de F. de Meeûs y firent naître le remords et dès lors, le peuple reconnaissant loyalement son erreur, eut à cœur et à honneur de faire oublier à F. de Meeûs le désastre

immérité dont il était la victime. Un pamphlet anonyme, qui cherchait à faire revivre la calomnie, souleva une impulsion universelle de dégoût et provoqua le mépris public. Les instigateurs de ces scènes honteuses gardèrent le silence, tandis que le gouvernement provisoire et les habitants de Bruxelles prodiguèrent à F. de Meeûs des témoignages éclatants de confiance et d'estime.

Le 8 octobre, F. de Meeûs fut nommé membre du conseil communal à une imposante majorité et aux applaudissements unanimes de la population; le 14 octobre, le gouvernement provisoire lui confia l'importante fonction de membre de la commission des finances, chargée d'aviser au moyen de faire face aux nombreuses dépenses que nécessitaient l'organisation et la défense du pays.

Le même jour, le gouvernement provisoire l'appela à un poste plus élevé encore : celui de gouverneur de la *Société générale pour favoriser l'industrie nationale.*

Enfin, le 27 octobre, il fut élu membre suppléant du congrès national.

Le double mandat législatif et financier qui venait d'être confié à F. de Meeûs, lui assignait désormais un rôle politique important. Il sut le remplir d'une manière utile pour le pays, honorable pour lui, glorieuse pour l'histoire de sa famille. Au début de sa carrière parlementaire, il prit une part active au congrès national dans ces débats mémorables d'où sortirent les libertés constitutionnelles que les autres peuples envient à la Belgique; au dehors il consacrait toutes les forces de son intelligence et toute l'énergie de sa volonté à la prospérité de l'important établissement financier placé sous sa haute direction.

Examinons en premier lieu ce que fut le comte Ferdinand Philippe de Meeûs au congrès constituant, quelle est la part qui lui appartient dans les sublimes principes posés par cette immortelle assemblée :

Le 27 décembre 1830, il vote la disposition constitutionnelle portant que les rassemblements en plein air restent soumis aux lois de police.

Le 12 janvier 1831, il se prononce contre l'envoi de députés à Paris et à Londres, pour y traiter tout ce qui peut être relatif au choix du chef de l'Etat.

Le 18 janvier, il vote contre le décret d'organisation du premier ban de la garde civique.

Le 19 janvier, il vote contre la proposition tendant à charger les commissaires belges à Paris de transmettre des renseignements positifs sur les négociations relatives au choix du chef de l'Etat.

Le 25 janvier, il propose, avec cinquante et un autres députés, de décerner la couronne belge au duc de Nemours.

Le même jour, il propose et défend un amendement au projet de décret relatif au recouvrement anticipé de la contribution foncière pour l'an 1831.

Le 2 février, il se prononce de nouveau en faveur de l'élection du duc de Nemours.

Le 3 février, il vote en faveur de l'élection du duc de Nemours.

Le 17 février, il vote pour l'abaissement du cens électoral des campagnes.

Le 24 février, il vote pour l'élection du baron Surlet de Chokier en qualité de Régent de la Belgique.

Le 3 mars, il vote en faveur de la deuxième loi électorale.

Le 4 mars, il est nommé membre de la commission chargée d'examiner les questions relatives aux titres dits *los renten* (1).

Le même jour, il parle sur le projet de décret concernant la levée d'un emprunt de douze millions de florins ou l'aliénation de biens domaniaux.

(1) Une des questions les plus compliquées que souleva le traité du 15 novembre 1831. Le roi Léopold déclara que peu de personnes en Belgique pouvaient la traiter avec autant d'autorité que Ferdinand Philippe de Meeûs.

Le 5 mars, il répond à des attaques dirigées par le baron Beyts contre la *Société générale* en sa qualité de caissier de l'Etat.

Le même jour, il vote contre le projet de décret sur le serment à prêter par les fonctionnaires publics.

Le 6 mars, il vote contre le décret sur le mode de perception de la taxe des barrières.

Le 9 avril, il propose un amendement au projet de règlement d'ordre pour la cour des comptes.

Le 11 avril, il vote contre le décret sur l'admission au service belge d'officiers étrangers.

Le 25 mai, il propose, avec vingt cinq autres députés, de déférer la couronne au prince Léopold de Saxe Cobourg.

Le 31 mai, il vote pour la priorité en faveur de l'élection immédiate du chef de l'Etat.

Le 1er juin, il vote contre la proposition de fixer un délai fata pour l'acceptation de la couronne.

Le même jour, il vote contre la proposition portant que le serment du roi devra être prêté dans le mois de l'élection.

Le 4 juin, il vote pour le prince Léopold de Saxe Cobourg.

Le même jour, il propose, avec le baron Osy, de nommer une députation chargée d'offrir la couronne au prince élu.

Le 14 juin, il propose de lever la prohibition sur la sortie de l'avoine.

Le même jour, il est nommé membre de la commission chargée d'examiner le budget des voies et moyens.

Le 18 juin, il vote contre les modifications qu'on voulait faire subir aux décrets sur la garde civique.

Le 1er juillet, il vote pour la proposition de M. Charles de Brouckere tendant à ce que le ministère présente des conclusions sur le résultat des négociations.

Le 7 juillet, il se prononce contre l'adoption des *dix huit articles*, dans les termes suivants :

« Reconnaissant mes faibles moyens dans l'art oratoire, il ne faut rien moins aujourd'hui que le cri de ma conscience pour vaincre ma répugnance à prendre la parole.

« Deux motifs puissants me feront voter pour la question préalable.

« Le premier motif est puisé dans le principe même de l'existence de la société que vous représentez. Non; ce n'est point au cri des traités de 1790 qu'une partie de la société qui existait avant notre révolution s'est séparée de l'autre.

« Les mêmes statuts, vous le savez, nous réunissaient avec les Hollandais en une seule et même société. Bientôt une partie de cette société reconnut que ces statuts sacrifiaient trois millions et demi d'habitants à l'égoïsme de deux millions. C'est là, messieurs, la cause unique de notre séparation.

« Mais quelles seront les limites de la nouvelle société? Eh! messieurs, celles mêmes tracées par la séparation. Ici, permettez-moi de le dire franchement : si le Brabant septentrional et la Zélande elle-même s'étaient joints à nous, ils seraient de droit membres de cette société, et aucune puissance de la terre n'aurait le droit d'invoquer, ni pour ni contre nous, les traités. Elle ne pourrait se mêler de nos affaires que pour terminer, par une voie de conciliation, les différends que laisse naturellement après elle une rupture violente.

« Aujourd'hui cependant, que fait-on? On intervient; on veut stipuler pour soi! Vous devez être neutres, nous dit-on; et, ombrageuses de la valeur belge, les puissances semblent par leurs précautions prédire que nous devrons être un jour un plus grand peuple.

« Mais je nie que les puissances puissent intervenir dans nos affaires tant que nous ne manquons pas au droit des gens, au droit des nations. Et ici, messieurs, permettez-moi d'examiner brièvement notre conduite sous ce dernier rapport.

« Comme pour prouver que la modération est la compagne de

la véritable valeur, vous l'avez poussée jusqu'à la condescendance. Vous deviez constituer l'État ; il fallait choisir entre la république et la monarchie. Vos voisins craignaient la république, vous choisissiez l'état monarchique.

« Il s'agit d'élire un roi ; un jeune prince se présente, fils d'un grand homme, dont l'histoire a enregistré la valeur ; la France s'en inquiète, que faites-vous? C'est parmi les princes français que vous choisissez votre roi.

« Mais déjà l'ombrageuse Angleterre, à tort ou à raison, croit voir livrer la Belgique à la France. On vous refuse le duc de Nemours. Que faites-vous alors? Alors, messieurs, je le dis franchement, vous avez poussé la modération jusqu'à la dernière complaisance.

« L'Angleterre désire un autre gage de notre nationalité. Il faut lui prouver que nous voulons être Belges, rien que Belges et jamais Français ; elle le désire. Eh bien, vous allez chercher un roi au sein même de l'Angleterre ; vous élisez le duc de Saxe Cobourg.

« Et, permettez-moi de le dire ici, c'est ce choix qui sauvera la Belgique ; qu'on me montre, après cela, quand et où nous avons manqué au droit des gens, au droit des nations?

« Dès lors, messieurs, quelle puissance oserait, sans violer les principes d'éternelle justice, nous imposer des conditions? Non, messieurs, tranquillisez-vous, le jour a lui où la force brutale ne fait point toujours fléchir la justice. Voyez au Nord ces quatre millions de braves qui font trembler le colosse du Nord, ce colosse qui naguère menaçait le monde entier!

« Je me résume, et je ne crains pas de le déclarer, c'est avec les Hollandais seuls que nous devons traiter. Nos limites sont celles de notre séparation ; offrons-leur sur cette base d'une main l'olivier, de l'autre l'épée.

« Le second motif qui me fera voter pour la question préalable, c'est que je reconnais que j'ai reçu mon mandat, non seule-

ment pour ne point aliéner, mais même pour ne pas compromettre un seul de mes mandants. M. Lebeau, dont j'envie ici une partie de l'éloquence pour faire passer en vous l'émotion de mon âme, a dit, en s'adressant aux députés du Limbourg, et principalement à l'éloquent M. Jaminé et au consciencieux M. de Brouckere : « Eh quoi, messieurs, vous vous retirerez de cette assemblée? Mais oubliez-vous que vous n'êtes point les représentants de la ville de Venloo? Vous êtes les représentants de toute la Belgique! »

« Oui, messieurs, ces principes sont vrais, j'y ai reconnu les miens. Oui, je représente ici le premier comme le dernier des Belges; mais de là, messieurs, ce principe aussi vrai, que nous tenons tous notre mandat du premier comme du dernier des Belges. Une province vous a choisis, la nation vous a nommés. Et s'il est vrai, messieurs, que vous tenez votre mandat de chaque Belge, de chaque membre de la société que vous représentez, croyez-vous qu'un seul vous ait donné le droit de le sacrifier à l'égoïsme? Croyez-vous, messieurs, et ici j'en appelle à votre conscience, à cette conscience qui, dans les questions qui nous agitent, doit parler plus haut que les prestiges de l'éloquence : dites-le, à la face de la nation, avez-vous reçu le mandat de disposer de vos concitoyens?

« Je passe aux dix huit articles présentés : je n'y vois que des conditions déshonorantes. On nous fait déclarer que le Luxembourg n'est pas Belge. Toutes les conditions sont implicites. Rien de clair, quoi qu'on en dise, par rapport à la dette; mais ici la prudence m'oblige à me taire. Vous aurez, dit-on, le Luxembourg. A quoi bon alors la déclaration, qu'on vous demande, qu'il ne nous appartient point? Ah! si comme vous l'a dit le judicieux M. Beyts, en traduisant Virgile : « Je crains les puissants de la terre, même lorsqu'ils me font des présents, » craignez les surtout, lorsqu'ils ne cachent pas même leurs piéges sous des fleurs.

« L'article 6 veut que vous évacuiez Venloo et les Pays de la Généralité; mais il est vrai, je me le rappelle, l'éloquent ministre des affaires extérieures vous a dit :

« Eh! messieurs, croyez-vous que les Hollandais profiteront de cette condition? Ils devraient à leur tour nous recevoir dans le cœur de leur pays! Croyez-vous que le roi Guillaume laisse entrer dans le sein de son pays des Belges qui porteraient avec eux leurs principes révolutionnaires? »

« Vous êtes éloquent, monsieur Lebeau; mais ici, contre votre habitude, vous n'êtes point logique. Quel motif avez-vous de croire que d'autres ne feront pas en petit ce que vous craignez d'admettre en grand? Quelle certitude en avez-vous, lorsque vous ne craignez pas d'admettre, au sein même de votre pays, les ennemis de votre révolution? Lorsque vous ne craignez point d'évacuer Venloo et des communes qui, pour la plupart, se trouveront protégées par la citadelle de Maestricht, vous irez croire bénévolement que le roi Guillaume sera défiant au point de ne vouloir admettre, au milieu de quelques points isolés, des troupes, des employés, que vous ne pourrez défendre au premier signal de guerre!

« Mais non, je me trompe, un rayon de lumière vient éclairer mon esprit; monsieur Lebeau aura raison. Mais serait-il réservé à ces temps modernes de voir qu'un roi, comprenant mieux que nous les sentiments d'honneur, ne veuille point livrer ses sujets, même pour un moment, à des étrangers, tandis que nous, nous consentirions à livrer nos frères à la vengeance de leurs ennemis!

« Ah! braves habitants de Venloo et de tous les pays que nous allons peut-être sacrifier; oui, je sens en ce moment que je tiens aussi bien mon mandat de vous que des braves habitants de Bruxelles. Comme, au jour du danger, il semble qu'on n'ait d'affection que pour l'enfant, que pour l'ami qu'on craint de voir périr, je sens en ce moment, mieux qu'à aucune autre époque de ma vie, ce que peut un vrai patriotisme; il me semble n'avoir

d'affection que pour vous, vous seuls remplissez mon cœur en cet instant!

« Ah! messieurs, craignez toujours le sarcasme terrible dont vous a parlé l'honorable monsieur Jaminé! Craignez plus, craignez que l'histoire ne dise à vos descendants : « Le jour où le nom belge, que nos ancêtres avaient transmis pur et honorable, a été..... Mais je m'arrête, ce mot est trop dur à prononcer pour un cœur qui sent vivement. »

« Pardonnez, messieurs, si je n'ai pu vous cacher l'émotion de mon âme; je sentais trop fortement pour me taire; mais, comprenant toute l'étendue de mon mandat, je vous demande encore un moment d'attention; que dis-je? je demande celle de la nation entière.

« Quelle que soit la décision que vous preniez, lors même qu'elle amènerait les plus grands fléaux, souvenons-nous que nous ne devons jamais désespérer du salut de la patrie, et que l'union seule peut nous sauver; rappelons-nous la devise de nos armes : Union et Force! Pour ma part, messieurs, j'en fais ici le serment solennel, ami de l'ordre, ami de la paix, véritable amant de ma patrie, le lendemain vous me retrouverez le premier sur ces bancs, soumis à vos décrets. »

Le 9 juillet, F. de Meeûs vote pour la question préalable sur les propositions qui ont pour objet l'acceptation des préliminaires de paix.

Le même jour, il vote contre l'adoption des *Dix huit articles*.

Le 18 juillet, il parle dans la discussion concernant le premier projet de décret relatif aux dépenses de l'État, pendant le troisième trimestre de 1831.

Le 20 juillet, il parle sur le deuxième projet relatif à la même matière.

Le même jour, il parle de nouveau dans la discussion du projet de loi tendant à témoigner au régent la reconnaissance de la nation.

Le même jour, il présente, avec M. Devaux, un projet sur le serment à prêter par les fonctionnaires publics.

Il présente, avec huit autres députés, un projet de décret sur la dissolution du congrès national.

Le mandat qu'il remplissait alors au congrès constituant n'est pas le seul point qui rattachât alors la vie du comte Ferdinand Philippe de Meeûs à l'histoire générale de son pays. Le gouverneur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale avait aussi une mission politique à remplir, une œuvre de courage et de dévouement dont peu de notabilités financières auraient assumé la responsabilité et les périls.

Là aussi, une révolution radicale devait s'accomplir, et F. de Meeûs n'attendit pas la fin de l'orage révolutionnaire pour l'entreprendre et pour se vouer avec toute l'énergie de son âme à la prospérité de l'important établissement financier placé sous sa haute direction.

La Société générale, seule grande institution de crédit existant à cette époque, tenait par des liens nombreux au gouvernement déchu, et ces liens, il fallait, non pas les rompre, mais les dénouer sans violence, sans secousse, sans moyen révolutionnaire au milieu du désordre, des inquiétudes, des souffrances de toute nature qui suivirent le mouvement de septembre.

Caissier général de l'Etat, au moment de la révolution de 1830, la situation de la Société générale, la Banque, comme on disait alors, était des plus critiques. La plupart des domaines qui formaient sa dotation, étant situés en Hollande, échappaient à son action. Elle faisait valoir des capitaux considérables appartenant au roi Guillaume, son fondateur, propriétaire des sept huitièmes de ses actions. Elle lui devait, en outre, en vertu de ses statuts et à titre de liste civile, une rente annuelle de 500,000 florins. Ces ressources, à une époque de stagnation absolue du commerce, des souffrances du commerce, de l'anéan-

tissement du crédit, de la nullité des escomptes, étaient réduites dans une proportion considérable.

Eclaircir cette situation périlleuse au milieu des haines nationales et des éventualités redoutables de l'avenir, était une tâche immense. M. de Meeûs osa s'en charger, avec la promptitude et la vigueur qui caractérisaient toutes ses résolutions, à l'heure où le territoire belge n'était pas même complétement évacué par l'armée hollandaise.

Dans sa pensée, la première mesure à prendre était de suspendre le paiement de la rente due au roi Guillaume Ier, non comme personne privée, mais en sa qualité de souverain du royaume uni des Pays Bas, dissous par la révolution de septembre. La seconde était le refus de verser au trésor belge le montant des sommes que la Société détenait au 30 septembre 1830, en sa qualité de caissier général de l'Etat. C'était poser un double acte d'impulsion courage, mais c'était prendre une attitude loyale et nette entre les deux gouvernements rivaux. Ces doubles résolution fut maintenue, malgré toutes les instances, malgré les besoins de l'administration belge qui touchaient si profondément le cœur patriotique de F. de Meeûs. Au cabinet de la Haye, comme au cabinet de Bruxelles, le conseil de la Banque répondait avec raison : « Une liquidation est indispensable. Jusqu'à « ce qu'elle ait eu lieu, les droits respectifs des deux gouverne- « ments seront et demeureront incertains. Le débiteur, tout en « avouant sa dette, ne peut ni ne doit, dans cet état d'incerti- « tude, en reconnaître aucun. Il s'exposerait à devoir payer deux « fois si, en cédant aux demandes de l'un, il portait atteinte aux « droits de l'autre. »

Le gouvernement hollandais accepta ce système, qui fut confirmé dans le traité du 15 novembre 1831; le gouvernement belge fit des réserves; mais il laissa à la Société générale la perception des deniers de l'Etat et consentit même à doubler le droit de recette,

Dans le principe, la Société générale dut lutter contre les préjugés du peuple, qui voyait dans cette institution financière l'œuvre privilégiée du chef d'une dynastie ennemie, préjugés tellement enracinés, que des hommes, très honorables d'ailleurs, voulaient que le gouvernement provisoire s'emparât de l'actif de la Société.

Ces préventions furent combattues avec succès par les services que l'établissement sut rendre au pays dans sa situation critique : Avances à l'Etat et aux villes que les événements politiques avaient plongés dans la détresse, construction de grands travaux d'utilité publique, souscriptions en faveur des familles nécessiteuses éprouvées par le choléra, facilités, poussées jusqu'aux dernières limites exigées par la prudence, accordées au commerce et à l'industrie, création et raffermissement du crédit national, par l'acceptation, à un taux élevé, des obligations de nos premiers emprunts, en paiement des forêts qu'elle avait vendues pour se procurer de nouvelles ressources, tels étaient les faits par lesquels la Société générale répondait aux accusations d'orangisme de ses antagonistes. Cependant, malgré ces sacrifices, les droits des détenteurs des actions furent complétement sauvegardés pendant la crise. Chose plus remarquable encore, le bilan de 1831 présenta, frais d'administration et intérêts aux actions payés, un bénéfice réel.

Le roi Léopold sut promptement apprécier le haut mérite et le patriotisme de F. de Meeûs. Par arrêté royal du 29 novembre 1832, il lui confia une mission de la plus haute importance, celle de négocier avec MM. de Rothschild l'émission de vingt millions de bons du trésor.

A cette époque, la diplomatie niait encore la viabilité de la Belgique, et cependant la mission de F. de Meeûs fut couronnée d'un succès absolu. MM. de Rothschild, qui lui témoignaient une confiance illimitée et le constatèrent dans une pièce authentique, consentirent à prendre les trois cinquièmes de nos bons du trésor.

F. de Meeûs, vers la même époque, rendit encore un service signalé à la ville de Bruxelles, en lui indiquant le moyen de contracter un grand emprunt, à l'aide d'obligations au porteur, dont chaque année un certain nombre devaient être remboursées au pair, tandis qu'une somme importante devait être répartie en primes.

Ce mode financier, employé alors pour la première fois, fut souvent mis en pratique par la suite et toujours avec un même succès.

Toutes ces opérations, qui marquèrent le début de Ferdinand Philippe Meeûs dans ses fonctions de gouverneur de la Société générale, ne furent pas les seules conceptions de l'homme d'Etat, du philosophe chrétien. Il donna aussi une preuve nouvelle de la sollicitude éclairée dont il fut constamment animé à l'égard des intérêts des classes inférieures. Ici se place un épisode de sa belle existence que nous empruntons tout entier à l'ouvrage de M. Thonissen :

« Pendant les dernières années, et surtout au commencement de 1830, des caisses d'épargne avaient été fondées, dans plusieurs villes importantes, par les soins des administrations communales et de quelques associations particulières. Malheureusement, comme les sommes versées par les déposants avaient été placées en fonds publics des Pays-Bas, la séparation violente de la Belgique et de la Hollande apporta de grandes entraves au service des caisses. Les unes se virent dans l'impossibilité de payer les intérêts échus ; les autres furent même obligées de répondre par des refus aux demandes de remboursement qui leur arrivaient de toutes parts. A peine établies sur notre sol, ces utiles institutions allaient être, pour longtemps, discréditées dans l'esprit des classes inférieures.

« Craignant de voir disparaître l'une des sources les plus fécondes de la prévoyance et de la moralité des familles ouvrières, F. de Meeûs, obéissant aux nobles instincts qu'il manifestera

plus tard avec tant d'éclat, crut que le premier établissement financier du pays devait venir en aide aux administrateurs déconcertés par les événements politiques. Il eut le bonheur de faire agréer son projet par la direction de la Société générale. Celle-ci s'entendit avec la régence de Bruxelles et se chargea, sous la garantie de la commune, de tous les engagements contractés envers les déposants. Elle procéda de la même manière dans toutes les villes où résidait un de ses agents; puis, établissant elle-même une caisse d'épargne, et écartant toute pensée de lucre, elle offrit sur-le-champ un intérêt calculé aussi largement que possible.

« Malgré les souffrances toujours très vives de l'industrie, les sommes déposées dans le cours de 1833 s'élevèrent à 917,676 fr. L'impulsion, une fois donnée, se propagea avec une rapidité merveilleuse. Quinze ans plus tard, à la veille de la révolution de février, les sommes confiées aux caisses d'épargne établies par la Société générale s'élevaient à plus de quarante six millions de francs. »

Le roi Léopold avait une telle confiance dans les lumières de F. de Meeûs, qu'en 1833, après la conclusion de la convention du 21 mai et après la reprise des négociations ayant pour objet la conclusion d'un traité direct avec la Hollande, il voulut l'accréditer auprès de la conférence de Londres pour l'éclairer sur toutes les questions financières posées dans les vingt quatre articles. La rupture des négociations put seule empêcher que cette haute fonction politique et diplomatique fût confiée à Ferdinand Philippe de Meeûs.

Le 16 octobre 1832 eurent lieu les premières élections pour la chambre des représentants, et les électeurs de Bruxelles s'empressèrent de rendre à F. de Meeûs le mandat législatif qu'il avait rempli avec tant d'éclat au sein du congrès national.

Les connaissances spéciales de F. de Meeûs furent grandement appréciées dans la nouvelle assemblée. « Chaque fois, dit

« M. Thonissen, qu'un débat financier était soulevé dans l'en-
« ceinte du parlement, il prenait la parole et examinait toutes
« les faces du problème avec une lucidité méthodique à laquelle
« ses adversaires eux-mêmes étaient forcés de rendre hommage.
« Sa parole, exempte de précautions oratoires, mais toujours
« nette et franche, toujours appuyée sur des faits constants et
« des preuves irrécusables, avait l'art de mettre les questions les
« plus abstraites à la portée de toutes les intelligences. »

A côté des hommes d'un mérite vrai qui admirent franchement les qualités d'autrui, il se dresse toujours des médiocrités envieuses et jalouses. F. de Meeùs en rencontra dès les premiers jours de la session de 1832-1833. Ceux-ci, irrités de voir réduire tout l'étalage de leurs connaissances financières, reproduisirent indirectement le reproche d'orangisme dont leur collègue avait été victime au commencement de la révolution. Il leur répondit aussitôt d'une manière fière et digne : « Je ne suis pas de
« ces hommes profonds qui ont vu venir la révolution ; mais je
« suis de ceux qui, depuis longtemps, admettaient le fondement
« des griefs allégués contre le pouvoir. La révolution est arrivée.
« Ce n'est pas moi qui l'ai faite, et je ne ravirai pas aujourd'hui
« une partie de leurs palmes à ceux qui l'ont opérée. Cependant
« j'ai pris part à cette révolution. J'ai siégé au congrès national,
« et, en entrant dans cette auguste assemblée, je savais ce que
« cela imposait à tout homme d'honneur : c'était l'exclusion de
« la maison de Nassau. Je l'ai trouvée prononcée, je l'ai admise
« comme un fait consommé. Ce que je devais vouloir ensuite,
« c'était une Belgique indépendante sous un roi de son choix. »

Loin de nuire à la considération personnelle de F. de Meeùs, cet incident, qui témoignait de la loyauté de son caractère ferme, mais modéré, eut pour conséquence d'accroître son influence auprès des membres les plus distingués de l'assemblée. Ses principes économiques, dont il ne dévia jamais, avaient à lutter chaque jour contre des préjugés qui ne sont pas entièrement

dissipés aujourd'hui. La chambre des représentants était dominée par des idées de centralisation contraires à l'esprit de nos institutions. Elle croyait que, pour créer de grandes choses, l'action et le contrôle de l'État étaient indispensables, et elle méconnaissait les incontestables avantages que l'initiative de l'intérêt privé offre toujours dans le cercle des intérêts matériels. C'est ainsi que F. de Meeûs qui, déjà en 1832, avait, d'accord avec le vicomte Vilain XIIII, demandé la concession d'un chemin de fer d'Anvers à Bruxelles, ne put déterminer la chambre à poser le principe que le soin d'établir le réseau national fût laissé à des compagnies convenablement organisées. Blâmant hautement l'immixtion de l'État dans une entreprise gigantesque étrangère à ses attributions naturelles, il annonça que l'opération ne serait pas, à beaucoup près, aussi avantageuse aux finances du pays qu'on se plaisait à l'espérer, et l'avenir a pleinement confirmé ses prévisions.

Mais, déjà, les actes posés par la Société générale répondirent victorieusement à l'interminable série d'accusations dirigées contre la grande compagnie financière placée sous le patronage de Ferdinand Philippe de Meeûs. Franchement associée aux destinées de la Belgique, la Société générale, par son attitude et ses mesures, avait neutralisé les dangers que redoutaient les patriotes en voyant la majeure partie de ses actions placées entre les mains du roi Guillaume, dangers qui n'eussent été que trop réels, si cette institution puissante avait été dirigée par des vues hostiles à la royauté belge. Dès le lendemain de la révolution, la Société générale avait acquis une quantité considérable de fonds publics belges; elle avait fait des avances à la ville de Bruxelles et à la plupart des autres villes importantes du pays; elle avait formellement dénié au roi des Pays Bas le titre et la qualité de souverain des provinces qui s'étaient soustraites à sa domination; elle avait suspendu le paiement de toutes les sommes que ses statuts l'obligeaient à verser à l'ancienne liste

civile ; elle avait décidé que le roi Guillaume et les Hollandais, devenus étrangers au pays, n'étaient plus aptes à faire partie de l'assemblée générale. Si la Société faisait valoir des capitaux appartenant au monarque néerlandais, les Belges en recueillaient le bénéfice ; aussi, F. de Meeûs était-il fondé à dire les paroles qu'il prononça dans la séance de la chambre des représentants du 26 septembre 1833 : « Le roi de Hollande, qui « n'exerce aucune influence directe ni indirecte sur la Société, y a « des capitaux considérables ; mais, pour moi, je désirerais qu'il « en eût davantage et qu'on pût les faire valoir, comme ceux qui « y sont déjà, dans l'intérêt du commerce et du crédit public. »

Si ces préventions ne se dissipèrent pas encore entièrement, c'est que la Belgique se trouvait encore dans une position critique. La diplomatie européenne, exigeant impérieusement la mutilation du sol national, surexcitait et égarait les susceptibilités du patriotisme. D'autre part, des envieux, des jaloux, des hommes aux idées étroites et routinières, ne comprenant pas ou ne voulant pas comprendre la puissance merveilleuse de l'union des efforts et des capitaux qui se manifestait pour la première fois sur le sol belge, attribuaient les bénéfices sans cesse croissants de la Société à l'agiotage, à l'intrigue, à l'exploitation systématique du gouvernement et des masses. On semblait ignorer, dit M. Thonissen, que les profits réalisés par les grands établissements de crédit ne représentent jamais qu'une faible partie des richesses créées sous leur protection.

Chaque fois que de semblables idées de défiance et de mauvais vouloir contre la Société générale s'énonçaient devant lui, F. de Meeûs répondait toujours avec autant de modération que de succès. Jamais on ne parvenait à l'irriter, rarement à l'échauffer. Une seule fois, dans la séance de la chambre du 3 septembre 1833, lassé d'être harcelé sans cesse par les mêmes reproches, il s'écria avec humeur : « Les grands établissements offusquent « les petits hommes ! »

Nous touchons à la grande époque de la rénovation, du développement de l'industrie, et c'est à F. de Meeûs, nous le savons déjà, qu'est due en grande partie cette merveilleuse transformation. Déjà, sous le roi Guillaume, des subsides, des encouragements, avaient amélioré le parti que la Belgique tirait auparavant des richesses minérales de son sol et des aptitudes industrielles de ses habitants; mais les résultats mêmes obtenus par des efforts nouveaux avaient porté dans l'esprit fécond de F. de Meeûs que, pour faire occuper par les Belges l'une des premières places dans l'industrie moderne, pour décupler les richesses du pays, pour fournir un travail abondant et fructueux à toute une série de générations, il suffirait de faire comprendre aux Belges les avantages et la puissance de l'esprit d'association qui, dans un pays de peu d'étendue, où les fortunes privées étaient en général très modestes, où les rares familles réellement opulentes montraient un véritable éloignement pour les opérations commerciales, pouvait seul fournir le moyen d'appliquer aux industries capitales les instruments coûteux créés par la science moderne.

F. de Meeûs conçut donc le projet de faire sortir le travail national des ornières du passé, de régulariser et de centupler ses forces, en appelant à son aide l'union des efforts et des capitaux effectuée sur une grande échelle. Il accomplit cette tâche glorieuse et féconde avec une énergie persévérante, et, dès le 1er avril 1833, il l'aborda en disant aux actionnaires de la Société générale :

« Si la Belgique est riche de ses produits naturels, si notre « population est économe et laborieuse, si elle est habile à s'em- « parer de tous les éléments de succès, il faut bien reconnaître « aussi qu'il nous reste beaucoup à faire pour vivifier tous les « moyens que la nature nous a prodigués, pour créer surtout « les nombreuses communications que l'agriculture et le com- « merce réclament. Or, nous ne parviendrons à obtenir ces avan-

« tages, QUI CHANGERONT EN PEU D'ANNÉES LA FACE ENTIÈRE DE « NOTRE PAYS, *qu'à l'aide de ces associations puissantes qui seules « peuvent exécuter les grandes choses;* nous ne les obtiendrons « que sous l'influence de cet esprit qui centuple les forces et les « moyens, qui s'applique à tout, même à ces petites entreprises « qui, par leur nombre et leur variété, répandent le bien-être et « la prospérité aussi bien dans les plus petites communes que « dans les cités les plus populeuses.

« La *Société générale* est, parmi nous, le principal résultat « d'un premier effort de l'esprit d'association. Espérons, mes« sieurs, qu'elle n'aura point à se défendre des attaques d'un « inconcevable aveuglement, et qu'il lui sera permis, au con« traire, *de propager librement l'influence à laquelle elle doit sa « propre origine.*

« La direction ne demande, messieurs, qu'à concourir au « grand but d'utilité publique pour lequel elle a été fondée ; elle « s'associe, de tous ses moyens, aux intentions si bienveillantes, « si éclairées du roi pour ranimer le commerce et l'industrie, « pour leur donner tous les développements possibles; elle est « prête à seconder tout ce qui sera proposé, tout ce qui sera fait « dans l'intérêt du pays... *Elle sera toujours heureuse de se placer « au premier rang des producteurs, parmi ceux qui tenteront d'ac« croître la richesse nationale.* »

Jamais, dit M. Thonissen, promesse ne fut plus religieusement tenue, jamais espoir ne fut plus magnifiquement réalisé.

Jamais, ajouterons-nous aussi, jamais pensées démocratiques, dans le sens le plus élevé, ne furent exprimées et accomplies.

Du projet on passa rapidement à l'exécution. La Société générale possédait des houillères acquises en remboursement de sommes considérables prêtées, avant la révolution, à des industriels du Hainaut. Ces charbonnages furent constitués en Sociétés anonymes par actions. C'était un essai : il réussit au delà de

toutes les espérances. En 1835, deux compagnies puissantes, la *Société de commerce,* au capital de dix millions, et la *Société nationale, au capital de quinze à vingt cinq millions.* Elles avaient pour but de favoriser la production et de développer le commerce sur de plus larges bases. Elles devaient notamment encourager l'exportation des produits belges et aider de leurs capitaux les entreprises industrielles reconnues bonnes, mais auxquelles des ressources plus étendues étaient nécessaires.

Deux choses essentielles faisaient défaut. D'un côté, des voies de communication aisées, rapides, économiques; de l'autre, des capitaux suffisants pour rendre l'extraction abondante et réellement fructueuse.

Les houillères du couchant de Mons se trouvant éloignées du canal de Mons à Condé, tout essor leur était interdit, parce que le transport devait se faire lentement et péniblement sur de mauvaises routes. Il fallait donc commencer par remplacer les ornières et les charrettes par des rails et des locomotives. Grâce à F. de Meeûs, la *Société de commerce* prit une large part dans les frais de construction et d'exploitation des *chemins de fer du Haut et du Bas Flénu;* et ce fut encore à l'aide de son influence que, peu d'années plus tard, *le chemin de fer de Saint Ghislain* s'acheva au moyen de capitaux fournis par la *Société nationale.* Tous les siéges d'extraction se trouvèrent ainsi reliés au canal, et, par celui-ci, au chef lieu de la province et aux districts environnants.

Ainsi se trouvait résolue une des deux faces du problème; mais il fallait encore multiplier les produits par la force et la fécondité du travail. A cet effet, il fallait étendre les exploitants, augmenter le nombre des travailleurs et surtout remplacer les machines surannées par les procédés puissants, mais coûteux, dus aux découvertes de la science moderne.

Ici, F. de Meeûs fit agir de nouveau le puissant ressort de l'esprit d'association. La *Société de commerce* qu'il avait fondée

créa plusieurs sociétés industrielles et commerciales, en contribuant à la formation de leur capital par des apports considérables. Il se forma ainsi, en moins de quatre années, sept sociétés anonymes au capital réuni de 20,300,000 francs, toutes vouées à l'extraction et à la vente du charbon (1).

« Ainsi, dit M. Thonissen, cette abondance de capitaux et cette impulsion puissante exercèrent une influence aussi prompte que décisive sur le travail des mines dans tout le bassin de Mons. L'activité, la vie, la richesse, remplacèrent, comme par enchantement, la langueur, l'impuissance et le découragement qui n'avaient que trop régné sur un sol admirablement favorisé par la nature. »

Mais, pour écouler ces nouveaux produits, pour utiliser cette conquête nouvelle arrachée aux entrailles de la terre, il fallait assurer un vaste débouché en France, faciliter l'accès des riches départements du Nord, ouvrir, avant tout, l'important marché de Paris.

Dans cette circonstance encore, F. de Meeûs fut un véritable bienfaiteur pour l'industrie houillère. La Société générale, sur sa proposition, contribua pour trois millions dans les travaux de canalisation de la Sambre française; mais, non content de ce bienfait, il conçut l'idée et les plans d'ensemble d'un gigantesque travail qui suffirait seul pour lui assurer la reconnaissance de la postérité : celui du canal de jonction de la Sambre à l'Oise, entreprise grandiose, digne de rivaliser avec le magnifique canal de Saint Quentin, qui est une des gloires du Consulat, immense travail d'utilité publique, dont les bénéfices, réalisés en 1860, dernier exercice clôturé sous l'administration de M. de Meeûs, s'élevèrent à 875,662 fr. 32 c., chaque action recevant un dividende de 7 %.

(1) 1° *Produits du Flénu*, 4,000,000; 2° *Hornu et Wasmes*, 3,000,000; 3° *Levant du Flénu*, 2,800,000; 4° *Long-Terne*, 1,500,000; 5° *Couchant du Flénu*, 6,000,000; 6° *Bossu et Sainte Claire*, 1,000,000; 7° *Haut Flénu*, 4,000,000

Pour F. de Meeûs, du projet mûri, arrêté dans sa pensée, à l'exécution, il n'y avait ni repos ni trêve. Il s'assura le concours moral et financier de la maison Rothschild; l'acte d'association fut signé à Paris, le 15 novembre 1834; la Société générale intervint pour six millions, et bientôt une admirable ligne de navigation unit le centre de la France au centre de la Belgique.

Comment appréciait-on ces œuvres si grandioses, si éclatantes, qui provoquaient l'étonnement et l'admiration des contemporains? Quel tribut de louanges et de gloire ses concitoyens décernaient-ils au promoteur, au créateur, en grande partie, de l'étonnante transformation accomplie dans le travail industriel de sa patrie? C'est ce que nous allons lire dans les lignes suivantes, empruntées à M. Thonissen :

« Tous, dit-il, parlaient avec enthousiasme des merveilleux progrès qu'ils voyaient se réaliser chaque jour dans le bassin occidental de Mons; mais tous ne citaient pas le nom de l'administrateur aux vues hautes et fermes qui pouvaient, à juste titre, revendiquer la plus large part de cette transformation presque subite de tout un district industriel. Dans les colonnes des journaux, et surtout à la tribune de la Chambre des représentants, on était loin d'apprécier à leur valeur réelle les services rendus par l'éminent gouverneur de la *Société générale*. M. de Meeûs rencontrait, lui aussi, cette ingratitude calculée qui, dans les pays de peu d'étendue, se plait à abaisser les services et à dénigrer les intentions des hommes vraiment supérieurs. Sur le théâtre restreint de leur action, ils se trouvent sans cesse en présence de leurs rivaux, et trop souvent l'heure de la justice entière sonne pour eux, quand le dernier de leurs contemporains a disparu de la scène.

« L'histoire n'adressera pas ce reproche au roi Léopold. Ce prince, si hautement éclairé, connaissait trop bien les hommes et les choses pour ne pas rendre immédiatement à M. de Meeûs la justice qui lui était due. Depuis le jour où il était monté sur

le trône constitutionnel des Belges, il avait lui-même soigneusement étudié les aspirations, les besoins et les ressources de sa patrie adoptive. Plus d'une fois ses idées s'étaient rencontrées avec celles du gouverneur de la Société générale, et il avait voué à celui-ci une estime pleine d'affection. Il lui savait gré de diriger, vers la fécondation des richesses de son pays, l'influence et les capitaux d'un vaste établissement financier qui comptait un souverain étranger, en guerre avec les Belges, au premier rang de ses actionnaires. Le roi avait compris que, même au point de vue des intérêts purement politiques, la transformation industrielle du Hainaut offrait une importance du premier ordre. Il y avait vu le moyen le plus efficace de rattacher définitivement à la Belgique une foule de familles influentes qui, au milieu de la décadence de l'industrie minière, avaient plus d'une fois tourné leurs regards vers la France...

« Avec un souverain tel que Léopold, la récompense ne pouvait tarder à suivre les services rendus. Le roi n'avait pas même attendu la réalisation de tous ces vastes projets pour apprécier le gouverneur de la Société générale à sa valeur réelle. Pendant la crise ministérielle de 1834, il fit appeler M. de Meeûs au palais, et lui offrit le portefeuille des finances. L'honorable député de Bruxelles, trouvant une nouvelle occasion de se rendre utile, accepta cette offre flatteuse; mais, quelques jours après, la combinaison dans laquelle il devait entrer ayant échoué, l'événement lui fut annoncé par le roi lui même, en des termes qui montraient clairement que des sympathies augustes n'avaient pas fait faute au gouverneur de la Société générale. Celui-ci répondit à Sa Majesté que, profondément dévoué à sa personne royale et au pays, il avait accepté les offres qu'Elle avait daigné lui faire, dans la pensée de pouvoir se rendre utile; mais qu'il y renonçait sans regrets dès l'instant où le chef de l'État ne réclamait plus son concours.

« Le roi fut touché de cette réponse; son estime et sa bien-

veillance s'en accrurent pour l'homme aussi distingué que modeste, qui, loin de montrer du dépit, accueillait la nouvelle de l'échec de sa candidature ministérielle par une nouvelle protestation de dévouement. Il ne tarda pas à lui en fournir les preuves éclatantes. Le 8 novembre 1836, il demanda et obtint pour lui du souverain des Français la croix d'officier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur. Le 10 décembre suivant, il lui conféra le titre de comte, avec le droit de le transmettre à tous ses descendants mâles. Encore ces hautes faveurs n'avaient-elles pas épuisé la bienveillance d'un prince qui sut toujours, mieux que personne, découvrir et honorer le mérite dans tous les rangs de la hiérarchie sociale. L'année suivante, il fit à son conseil la proposition d'élever M. de Meeùs à la dignité de ministre d'État; mais cette proposition n'eut pas de suite, parce que la presse de l'opposition, avertie par des indiscrétions, affectait de voir dans cette rémunération solennelle le projet de constituer une sorte de féodalité industrielle et financière. »

Ferdinand Philippe, désormais comte de Meeùs, ne fut point sensible à cet échec. Il n'avait point revendiqué ni même ambitionné de distinction nouvelle. C'étaient les directeurs de la *Société générale* qui avaient sollicité une haute dignité pour leur gouverneur, afin de rattacher leur établissement d'une manière plus intime au gouvernement national.

Le comte de Meeùs resta donc voué tout entier à ses fonctions parlementaires et financières, et désormais, dans toutes les parties du vaste domaine de l'industrie nationale, il exerça une influence décisive. Chaque jour, pour ainsi dire, il découvrait une nouvelle source de richesses pour ses concitoyens, et il déterminait la *Société nationale,* créée dans une même pensée d'utilité publique que la *Société de commerce*, à prendre sous sa protection une foule d'entreprises non moins utiles (1).

(1) *Charbonnage de Sars Longchamps et Bouvy*, 3,600,000; *Manufacture royale des tapis de Tournai*, 1,500,000; *Société du Phœnix de Gand*, pour la fabrication

C'est alors qu'il importa en Belgique l'industrie de la manufacture des glaces, bienfait que la société exploitante se fit un devoir de reconnaître par une lettre du 29 décembre 1847, en lui offrant une glace magnifique d'une dimension tout à fait inusitée à cette époque.

« Monsieur le comte, comme souvenir de l'intérêt que vous n'avez cessé de porter à la Société, le conseil d'administration a résolu de vous offrir une glace provenant de la manufacture de Sainte Marie d'Oignies. Veuillez accepter l'hommage de ce produit, qui vous rappellera avec satisfaction que vous avez coopéré à doter votre pays d'une industrie aussi belle et aussi importante.

« Nous saisissons cette occasion, monsieur le comte, pour vous renouveler l'assurance de notre parfaite considération. »

A la fin de 1837, trente une sociétés, au capital réuni de 102,640,000 francs fonctionnant sous le patronage direct ou indirect de la *Société générale*, le comte de Meeûs se fit un devoir de contribuer largement à la fondation d'une compagnie nouvelle, celle de la *Mutualité industrielle* ayant pour but, non seulement d'offrir à l'esprit d'association de nouveaux éléments de succès, en attirant de plus en plus les capitaux vers des entreprises utiles, mais aussi de présenter aux capitalistes, par le placement du capital social dans un grand nombre d'établissements, un moyen d'assurance contre les revers que l'un de ces établissements pourrait momentanément éprouver.

Ici se place un point d'arrêt dans une période inouïe de prospérité croissante. Le noble but que le comte de Meeûs avait assigné à l'activité de la nation fut en partie dépassé. Il se créa une multitude de sociétés éphémères devant inévitablement amener le désenchantement et la ruine des actionnaires trop

des machines et des mécaniques, 500,000; *Société de la Lys*, pour la fabrication du lin et du chanvre, 4,000,000; *Manufacture de glaces et de gobeleterie à Bruxelles*, 6,000,000.

crédules. Les conceptions les plus hardies, les spéculations les plus aléatoires n'avaient qu'à s'annoncer pour voir accourir aussitôt des adhérents pleins de confiance et d'enthousiasme. De graves abus se commettaient en outre dans l'administration de ces sociétés qui se fondaient n'importe sous quel prétexte, n'importe sous quelle forme. Une crise était imminente; elle éclata brusquement, avec une redoutable intensité, dans les derniers mois de 1838, au milieu d'événements politiques inquiétants; la suspension des payements de la banque de Belgique vint apporter le comble au mal; une violente et aveugle réaction contre l'esprit d'association ne tarda guère à se manifester. Les plaintes bruyantes des spéculateurs malheureux retentirent de toutes parts; les sociétés industrielles, et surtout les sociétés anonymes, devinrent l'objet de la réprobation des masses; les préjugés populaires se firent jour jusqu'à la tribune de la Chambre des représentants, et l'accusation d'agiotage fut lancée contre les sociétés industrielles, éphémères et avortées, ou réunissant toutes les conditions de succès et de durée.

M. Doignon, représentant de Tournai, alla même beaucoup plus loin. Il rendit la *Société générale* responsable des conséquences d'une crise politique à laquelle elle n'avait en rien participé. Au moment où toutes les susceptibilités nationales étaient surexcitées, il ne craignit pas de l'appeler sans façon la « Banque de Guillaume, » parce que, disait-il, la grande masse des actions était la propriété de cet irréconciliable ennemi des Belges.

Le comte F. de Meeûs, qui avait largement contribué à la formation de nombreuses sociétés industrielles, mais que le soupçon d'agiotage ne pouvait atteindre ni seulement effleurer, ne pouvait cependant laisser passer ces étranges exagérations. Dans la séance du 18 mars 1839, il en fit prompte et complète justice; dans un discours, le plus remarquable peut être de tous ceux qu'il a prononcés dans sa belle carrière parlementaire,

il se montra encore une fois le défenseur courageux et convaincu de la vérité, en présence des passions de la foule.

Après avoir résumé les accusations des adversaires que l'esprit d'association n'aurait pas dû rencontrer au sein du Parlement belge, il s'exprima ainsi :

« Je demanderai aux honorables orateurs qui ont émis ces « assertions, s'ils se rappellent ce qu'était la Belgique en 1831, « en 1832 et en 1833; s'ils se rappellent quelles étaient ses « souffrances; s'ils se rappellent les plaintes du Hainaut, de la « province de Liége et d'autres provinces, à cette époque?

« Messieurs, je le sais bien, des fautes ont été commises; « mais parce que des fautes ont été commises, faut il con« sidérer comme abus tout ce qui a été fait? Est ce à dire « que, s'il a été créé pour 250 à 300 millions de sociétés ano« nymes en Belgique, et que sur ce nombre il y ait peut être « pour 12 à 15 millions de sociétés fondées avec légèreté, tout « le reste ne vaille rien? Est ce à dire que l'industrie, relevée « par l'esprit d'association, et qui avait donné à l'étranger une « si haute idée du nom belge, que l'industrie qui est une des « gloires de la Belgique, que l'esprit d'association qui a fait dé« clarer la Belgique viable aux yeux des plus incrédules, ne « sont plus rien et ne présentent plus que brigandage, agiotage?...

« Quoi! messieurs, c'est la tribune nationale qui donne à « l'étranger de semblables idées, de semblables opinions sur « l'industrie belge! C'est dans les discours des orateurs de cette « chambre qu'il faudra que l'étranger apprenne que la Belgique « n'est plus qu'un atelier de brigandage, d'agiotage!... Mais, « messieurs, croyez moi, l'on sert bien mieux son pays quand, à « cette tribune, l'on sait discerner le vrai du faux, séparer l'ivraie « du bon grain; l'on sert bien mieux son pays de cette manière « qu'en le rendant solidaire de quelques entreprises malheu« reuses qui ont été tentées en Belgique.

« Messieurs, qu'il me soit permis d'entrer dans quelques dé-
« tails : à des assertions, ce sont des faits que je vais opposer.

« D'abord, il est certain que la *Société de commerce*, que j'ai « eu l'honneur de fonder et qui a travaillé sous l'influence de la « *Société générale*, n'a jamais admis le principe de l'association « que pour porter les capitaux là où l'industrie particulière était « impuissante; jamais elle n'a protégé des industries factices; « jamais elle n'est descendue dans ces régions où l'industrie « particulière sait bien mieux faire que l'esprit d'association. « C'est surtout pour l'industrie métallurgique et pour le déve- « loppement de nos charbonnages qu'elle a prêté le concours de « son crédit et de ses capitaux; elle a formé des établissements, « elle a attiré à elle des sommes considérables. Eh bien, voyons « ce qui en est résulté pour la Belgique.

« Je sais que quelques uns des établissements métallurgiques « qui ont été créés sont momentanément peu prospères; et parce « que ces établissements prospèrent peu en ce moment, quelques « personnes s'imaginent qu'on a créé trop de hauts fourneaux!

« Messieurs, pour ceux qui ont la vue courte, cela peut être « vrai; mais pour ceux qui savent voir un peu dans l'avenir, je « crois que cela est inexact. Les souffrances de l'industrie métal- « lurgique sont le résultat de la crainte qu'on avait en 1834, en « 1835 et même en 1836, de voir le minerai de fer manquer en « Belgique. Dès lors on acheta le minerai à des prix trop élevés, « et dès lors aussi il fut possible de déterminer l'époque à la- « quelle la Belgique perdrait ses débouchés vers la France, et « où par conséquent il y aurait encombrement momentané dans « le pays. Cet encombrement a encore été augmenté par la facilité « de l'introduction du fer anglais. Mais, messieurs, à côté du « mal naît souvent un bien. En élevant le prix du minerai, on a « appelé le propriétaire à fouiller dans son champ, et aujourd'hui « il est avéré que le minerai ne peut plus manquer en Belgique; « il est avéré qu'alors même qu'on triplerait, quadruplerait les

« hauts fourneaux, le minerai continuerait à être en abondance,
« et par conséquent à bas prix.

« Eh bien, messieurs, laissons passer ce moment d'épreuve. « Dans tous les pays où l'industrie se développe, elle doit subir « des moments d'épreuve. Ces moments se passeront chez nous « sans malheur, précisément parce que ces établissements n'ap- « partiennent pas à des particuliers, parce que la fortune de « beaucoup en fait la force ; et c'est pourquoi il n'y aura pas de « catastrophe dans cette branche d'industrie.

« Je ne m'étendrai pas davantage sur ces faits ; j'irai mainte- « nant chercher la preuve de ce qu'a été l'esprit d'association, « pour la Belgique, dans deux lieues carrées, dans le bassin de « Mons. Voyons, messieurs, ce qu'était la production des « charbonnages au couchant de Mons avant la création des so- « ciétés ; voyons ce qu'elle est devenue depuis que des sociétés « anonymes ont su jeter avec intelligence des capitaux dans les « entrailles de la terre, pour en tirer ces richesses qui devaient « sauver le pays.

« En 1831, le couchant de Mons fournissait à la Belgique « 1,900 bateaux de charbon de terre ; à la France, 3,300. En « 1832, il ne fournissait encore à la Belgique que 1,965 bateaux, « et à la France 3,500. Il en fut de même jusqu'à la fin de 1836, « époque à laquelle les travaux furent portés à leur apogée, et où « l'on put obtenir un résultat des efforts qu'on avait faits. Alors « l'exploitation change ; ce n'est plus deux mille bateaux que le « bassin de Mons fournit à la Belgique, c'est trois mille en 1837 « et en 1838, c'est à dire mille bateaux de plus qu'auparavant, « ce qui ne représente rien moins que la somme de quatre mil- « lions de francs, ou le revenu de quatre vingts millions de capi- « tal. Mais ce n'est pas tout ; voyons ce que nous avons reçu de « la France : c'est un argent bienvenu que celui qui arrive de « l'étranger.

« Eh bien, ce n'est plus 3,300 ou 3,500 bateaux que nous

« fournissons à la France comme en 1831, en 1832 et jusqu'en « 1836; c'est 5,000 bateaux que nous lui fournissons en 1837, « et c'est également 5,000 bateaux que nous lui fournissons en « 1838; c'est à dire 12 à 1,500 bateaux de plus que la moyenne « des années précédentes; c'est à dire quatre millions et demi « de francs versés de plus par la France en Belgique depuis « 1837. Voilà des faits que chacun peut vérifier en fouillant dans « les archives des ministères. »

Arrivant ensuite à la singulière dénomination de *Banque de Guillaume*, donnée à la *Société générale* parce qu'un grand nombre de ses actions appartenaient au roi de Hollande, le comte de Meeûs répondit à M. Doignon : « C'est la *Banque de Guillaume*, « dit-on, parce que la *grande masse des actions* est encore au- « jourd'hui sa propriété. Eh bien, quand cela serait, est-ce que « la banque est la banque du roi Guillaume, parce qu'il « est au nombre des actionnaires de cet établissement? Est-ce « que la banque de Belgique, parce que les dix huit vingtièmes « de ses actions sont placés en France, est une banque française? « Est-ce que la banque de France cesserait d'être la banque de « France, parce que des Anglais y auraient placé beaucoup de capi- « taux? Singulière manière de raisonner! A moins de prétendre « que l'administration qui est belge et nommée par des action- « naires belges (car des actionnaires étrangers ne peuvent pas « faire partie de l'assemblée générale de cette société); à moins « de dire que, bien que les choix soient ratifiés par le roi « des Belges, tout cela n'est rien, et qu'il n'y a que l'argent qui « vient de cent caisses particulières qui soit intelligent et qui « fasse marcher un établissement; à moins, dis-je, d'humilier « sa raison devant de semblables arguments, on ne peut pas « admettre que la banque de Bruxelles soit la banque de Guil- « laume.

« Mais, messieurs, vous le savez, et l'honorable M. Doignon a « dû le savoir, il n'est pas même exact de dire que le roi Guil-

« lamme possède la masse des actions de la *Société générale*.
« C'est là la plus grande des erreurs.

« Le capital de la *Société générale* est composé, d'abord de la « somme de vingt millions de florins dont la plus grande partie « doit revenir à la Belgique, et ensuite de trente trois mille « actions appartenant à des Belges, ce qui représente cinquante « cinq millions de francs. J'ai le tableau des actionnaires ; il est « à la disposition de M. Doignon. Je le demande, maintenant : « quand réussira-t-on à créer une banque plus nationale, aux « yeux mêmes de ceux qui s'imaginent que, pour qu'une banque « soit nationale, elle doit être alimentée par des capitaux belges? « car, je viens de le dire, messieurs, les Belges, comme action- « naires, possèdent plus de cinquante millions de francs dans « l'établissement dont j'ai l'honneur de présider l'administra- « tion. Mais, je n'irai pas plus loin sur ce point, messieurs, de « peur d'abuser de votre patience. »

Dans cette mémorable discussion, le comte de Meeùs ne se borna pas à parler des embarras financiers amenés par la crise. Il examina le côté politique de nos différends internationaux avec la même hauteur de vue, et sa biographie présenterait une trop grande lacune, si nous ne reproduisions aussi la suite de son discours dans les débats qui précédèrent l'acceptation du traité des vingt quatre articles :

« J'aborde à présent la question relative aux redevances qui seront réclamées de la *Société générale* comme produit des propriétés qui lui ont été cédées par le roi Guillaume. J'examine cette question, messieurs, parce que l'honorable M. Fallon, dans le discours qu'il a prononcé il y a deux jours, ne m'a pas paru avoir suffisamment établi la position de la Belgique vis à vis de la Hollande, et que je crois de mon devoir de dire comment il me semble que cette situation doit être considérée d'après les règles de l'équité, qui sont entièrement d'accord avec l'intérêt de la Belgique.

« Permettez moi de vous rappeler succinctement comment ces biens ont été donnés à la *Société générale*. D'après la loi fondamentale de l'ancien royaume des Pays Bas, le roi avait le droit de se faire céder des propriétés d'un revenu de 500 mille florins, en déduction de 500 mille florins de la liste civile. Je ne parlerai pas des réclamations que plusieurs députés belges élevèrent à cette occasion; la proposition fut présentée aux états généraux et adoptée. Je crois même que le ministre qui présenta la loi eut mission de faire entendre aux Chambres que l'usage que le roi voulait faire de cette disposition de la loi fondamentale était la fondation d'un établissement financier en Belgique. En effet, la loi ayant été votée, surgit la *Société générale*. Dans les statuts, il fut dit qu'en 1849, époque de son expiration, elle verserait dans la caisse de l'Etat 20 millions de florins, et que jusqu'alors elle paierait annuellement : 1° une somme de 500 mille florins au roi; 2° une autre somme de 50 mille florins qui serait augmentée progressivement, d'année en année, de 50 mille florins, jusqu'à ce qu'elle fût portée à 500 mille florins.

« Messieurs, il faut le dire, c'est la Belgique qui a presque entièrement contribué à former cette dot; ce n'est pas par part égale, en Hollande et en Belgique, qu'on a pris les biens cédés au roi Guillaume. Non, c'est particulièrement en Belgique. Dès lors, et c'est bien là, je crois, la pensée de M. Fallon, la somme de 20 millions due par la *Société générale* doit être répartie entre la Belgique et la Hollande, d'après la valeur vénale de ces biens au moment où l'on s'entendra sur ce point avec la Hollande, et non pas d'après le revenu qu'en a obtenu la *Société générale;* car c'est ici une question à vider entre les deux pays et à la décision de laquelle cette société doit rester étrangère; elle n'a besoin, pour ce qui la concerne, que de savoir comment elle doit payer les vingt millions dont elle est redevable. C'est donc sur la base de la valeur vénale des propriétés que le partage doit avoir lieu, c'est à dire que chaque pays reprendra dans la

somme de 20 millions la valeur de son apport dans la formation du capital en biens fonds de la *Société générale*.

« Je crois m'être suffisamment expliqué sur ce partage; mais je dois cependant ajouter cette réserve que les paroles que je prononce ici comme député, et en acquit d'un devoir de conscience, ne pourraient pas m'être opposées dans d'autres circonstances et lorsque j'aurais à exercer un autre mandat, car alors ce ne serait peut être pas mon opinion personnelle que j'aurais à exprimer, mais celle d'une administration dont je serais l'interprète. Je ne fais, messieurs, cette observation que parce que j'entends près de moi quelques mots qui semblent la rendre nécessaire.

« Je passe maintenant, messieurs, à la question politique; et avant de la considérer en elle même, qu'il me soit permis de vous dire quelques mots sur la question constitutionnelle. On a beaucoup disserté sur cette matière depuis plusieurs jours, et, en vérité, c'est cette dissertation elle même qui m'a conduit à me demander si le Congrès a voulu, oui ou non, que cette Chambre fût composée, pour les sept huitièmes, d'hommes en dehors de la magistrature et du barreau. Il l'a voulu sans doute, et dès lors il a dû vouloir que la loi constitutionnelle, véritable catéchisme politique de la Belgique, fût une loi bien simple, extrêmement claire et à la portée de toutes les intelligences de cette Chambre. Eh bien, il m'a paru, à moi, qui ne suis pas jurisconsulte, que je peux l'interpréter, cette loi, avec le simple sens commun dont les inspirations sont bien rarement trompeuses.

« C'est ainsi, et d'après leur propre jugement, que peuvent prononcer sur la question de constitutionnalité, propriétaires, généraux, administrateurs, financiers, industriels, que le Congrès a voulu appeler dans cette Chambre. Je lis l'article 1er de la constitution relatif au nombre de provinces dont se compose le royaume de Belgique; je lis encore l'art. 80 relatif au serment, et enfin, examinant l'art. 68 qui permet des cessions de terri-

toire en vertu d'une loi, il ne m'est pas difficile de conclure que l'art. 1er et l'art. 80 sont subordonnés à l'exécution de l'art. 68.

« Si ces règles ordinaires de raisonnement ne suffisent pas pour interpréter la constitution, ce ne devait pas être à des industriels, à des propriétaires, à des généraux, à des financiers qui composent la majorité des Chambres, que le Congrès devait laisser l'interprétation de la constitution, mais bien à un conseil suprême composé de savants jurisconsultes.

« Quant à la question politique, je la réduirai à ses termes les plus simples. C'est une question de force majeure. La force majeure existe-t-elle? me suis-je demandé. Mais, messieurs, à moins de renverser toutes les idées reçues; à moins de ne plus admettre la certitude morale comme base de toutes nos actions; à moins de faire abstraction de notre intelligence et de ne plus croire à la force brutale, cette force majeure me paraît évidente, rrécusable. Jamais arrêt plus solennel que celui que vient de rendre la Conférence ne s'est produit et ne peut se produire pour établir cette force majeure; et dès lors la question ne consiste pas, comme on l'a dit, à savoir si vous vous morcellerez vous mêmes ou si vous vous laisserez morceler; non, telle n'est pas la question : elle consiste à savoir si vous consentez à laisser morceler le pays administrativement, ou si vous ne vous laisserez morceler qu'à la pointe de l'épée. Voilà toute la question pour moi, et cette question n'en est pas une à mes yeux. La question ainsi posée, je me suis demandé ce que je ferais, si j'avais l'honneur d'être député d'un des districts que nous sommes obligés de céder; je me suis demandé quel langage je tiendrais à mes commettants, dans la position où nous nous trouvons. Eh bien, je leur dirais : « La force majeure est patente, cette force majeure « vous sépare de la Belgique; mais il y a deux moyens de séparation : celui de vous laisser morceler administrativement, et celui « d'attirer sur vous le fléau de la guerre. Si vous êtes cédés, si « vous êtes réunis au roi Guillaume administrativement, vous

« allez vous présenter à lui avec tous les avantages de votre po-
« sition, avec toute la somme de bonheur matériel que vous
« avez puisée dans l'espace des huit années pendant lesquelles
« vous avez fait partie de la Belgique ; vous vous présenterez à
« lui en demandant des garanties religieuses et civiles ; son inté-
« rêt vous répond de ce qu'il fera ; son intérêt est de vous sépa-
« rer de la Belgique ; il vous accordera donc tout ce qu'il lui sera
« possible de vous accorder, pour que vous ne tourniez plus vos
« regards vers la Belgique. Si, au contraire, vous ou la Belgique
« alliés, par un faux point d'honneur, opposer la force à la force,
« vous subiriez tous les malheurs de la guerre, vos champs
« seraient ravagés, votre population serait décimée, enfin vous
« seriez vaincus. Alors n'allez pas demander au roi Guillaume
« des garanties civiles ; il vous répondra : « Vous êtes vaincus. »
« N'allez pas lui demander des libertés religieuses, il vous ré-
« pondra : « Vous êtes vaincus. » N'allez pas lui demander des
« capitaux pour faire prospérer le Limbourg, qui doit devenir
« un pays industriel pour quiconque sait lire dans l'avenir ; il
« vous répondra : « Je ferai ce que je voudrai, vous êtes vain-
« cus. » Ah ! si ces populations, mieux éclairées sur leurs vrais intérêts, pouvaient faire entendre leur voix, elles se tourneraient vers vous et vous diraient : « Ne voyez vous pas que vous allez nous sacrifier ; que, pour satisfaire un faux point d'honneur, vous allez ajouter au malheur de la séparation des malheurs incalculables ? Est-ce ainsi que vous témoignerez de votre attachement pour nous ? »

« On a parlé, messieurs, de crime politique, d'immoralité : eh bien ! je vous le déclare, c'est pour ne pas me rendre coupable d'un crime politique, pour ne pas faire un acte d'immoralité, que je tire du plus profond de ma conscience un vote de soumission au traité rigoureux qui nous est imposé. »

Pour remédier à la crise qui sévissait de tout son poids sur la *Société générale*, elle eut recours à l'étranger, tira des valeurs

considérables de la Hollande, de l'Angleterre et de Paris, échangea ses billets contre des espèces, remboursa en écus les sommes versées à la caisse d'épargne, releva le crédit public en achetant à des conditions favorables les obligations du trésor et continua ses escomptes, en procurant au commerce des facilités plus grandes encore qu'auparavant.

Une nouvelle crise éclata en 1840; elle fut rude et pénible pour le gouvernement belge, qui se vit brusquement jeté dans une véritable crise financière. La dette flottante était hors de proportion avec ses ressources, il allait subir la triste nécessité de devoir cesser ses payements, quand la *Société générale* le sauva. Elle releva le crédit public et mit une somme de vingt millions à la disposition du ministre des finances. Le service était tellement signalé que, pour la première fois depuis la révolution, on lui sut gré de ces actes.

Dix ans plus tard, dans la séance de la Chambre des représentants du 26 juin 1851, M. Lebeau crut devoir rappeler cet événement qui avait produit une sensation immense dans le pays. « Il nous souvient, disait-il, des conséquences que peuvent produire l'imprévoyance financière et la faiblesse du gouvernement, quant aux nécessités du trésor public; il nous souvient qu'une énorme dette flottante pesait sur le pays en 1840, dans un moment bien grave, à l'époque où une crise européenne s'annonçait, une crise qui semblait devoir conclure à une guerre générale. Il est impossible de se faire une idée de l'état d'inquiétude, d'anxiété dans lequel le gouvernement belge fut placé alors, ayant au pied le boulet d'une dette flottante à laquelle il ne savait comment faire face. En présence et au milieu de la crise soulevée par la question orientale, il n'échappa peut être à une suspension de payements que par une intervention que je me plais à reconnaitre. Je veux parler d'une société financière qu'on a beaucoup attaquée dans ces derniers temps, que j'ai moi même quelquefois attaquée aussi, et à laquelle je veux de nouveau

rendre justice pour sa conduite en 1840, aujourd'hui qu'elle a beaucoup moins de défenseurs qu'elle n'en avait jadis; je veux parler de la *Société générale.* »

En 1842, la *Société générale* donna une nouvelle preuve de son inaltérable dévouement aux intérêts du pays. Pour aider à la liquidation de l'actif et du passif de la communauté dissoute, elle consentit, en 1842, après la paix avec la Hollande, à payer immédiatement une somme de 42,380,000 fr. du chef des biens domaniaux qu'on lui avait cédés en 1822 et qu'elle avait été autorisée à aliéner. Or, suivant ses statuts, ce payement n'était exigible qu'au 31 décembre 1849, date fixée pour sa dissolution. En devançant le terme de l'obligation qui lui incombait, elle hâta le dénoûment du différend hollando belge à son propre détriment, puisqu'elle sacrifia l'avantage éventuel de pouvoir opérer le versement en fonds publics belges.

Le gouvernement belge, en reconnaissance de ce que la *Société générale* avait cédé au gré de ses convenances et mis ainsi, immédiatement, une somme énorme à sa disposition, prorogea son existence au 31 décembre 1855, tandis qu'elle devait cesser d'être le 31 décembre 1849.

Pendant cette négociation qui aboutit, le 4 novembre 1842, par une convention conclue entre le comte Camille de Briey, ministre des finances, représentant le gouvernement belge, d'une part, et le comte Ferdinand Philippe de Meeûs, représentant la *Société générale*, de l'autre, celui-ci, appelé à la Haye par le roi Guillaume, avait liquidé les créances de ce prince, à la charge de la *Société générale*, de manière à concilier toutes les susceptibilités et tous les droits. La famille royale de Hollande fut tellement satisfaite de la conduite franche et loyale du comte de Meeûs que, par un arrêté du 7 août 1848, le roi Guillaume II lui conféra la croix de commandeur de l'ordre du Lion Néerlandais.

Cette haute distinction avait une signification d'autant plus

sérieuse, que le comte de Meeùs n'épargnait pas le blâme au gouvernement hollandais, quand ses actes portaient atteinte aux droits de la Société. La lettre énergique qu'il adressa, en 1841, au *Journal de la Haye*, en fait foi.

Le comte F. de Meeùs poursuivit, pendant toute sa vie, la réalisation d'une idée qu'il considérait comme un devoir héréditaire : concourir autant qu'il était en lui à la prospérité et à l'embellissement de la ville de Bruxelles.

L'accomplissement de ce devoir lui parut une impérieuse nécessité quand, après la révolution de septembre, Bruxelles, devenue le siége permanent de la cour, des chambres, de toutes les administrations importantes, vit accourir dans son sein la plupart des grandes familles, accroître sans cesse sa population et ressentir, de plus en plus, le besoin d'espace et d'habitations.

Le comte F. de Meeùs, dès 1835, conçut le projet de remplacer, par un imposant ensemble de monuments et d'habitations, les terres, les prés et les marais qui se prolongeaient au delà des boulevards, entre les portes de Namur et de Louvain. Ce projet reçut un commencement d'exécution, le 11 octobre 1837, par la création, au capital de cinq à huit millions, de la *Société civile*.

Le roi Léopold, dont le concours généreux était toujours acquis à toute pensée utile et grande, approuva le projet. Il lui prêta son concours financier dans une large mesure et son appui moral, sous une forme plus précise encore, en permettant que son nom fût donné au nouveau quartier.

Dans cette circonstance, le comte de Meeùs démontra de nouveau que les opérations financières qu'il dirigeait ne comportaient pas uniquement des questions de chiffres pour but et pour portée, que son action, loin d'être essentiellement positive, était surtout, et avant tout, une action morale, tendant sans cesse à l'amélioration matérielle et intellectuelle des classes laborieuses et pauvres. Cette vérité fut traduite en fait dans l'article 19 des statuts de la société nouvelle, qui dix pour cent des bénéfices

seraient appliqués à la construction d'un édifice utile à la capitale, un temple grandiose dont les devis s'élevèrent à 1,000,000 francs. Quand, le 6 avril 1842, le cardinal archevêque de Malines posa la première pierre de ce beau monument de l'art chrétien, M. le comte de Meeûs développa toute sa pensée, en adressant au vénérable pontife le discours suivant, où sa foi vive et ferme se manifeste à chaque phrase :

« Monseigneur, la *Société civile* pour l'agrandissement et « l'embellissement de la capitale a l'honneur d'offrir à votre « Eminence l'hommage de son profond respect; elle la prie « d'agréer ses remercîments de la bienveillance avec laquelle Elle « a consenti à bénir Elle même et à poser la première pierre de « cette église.

« A la conception du plan de ce quartier, auquel le roi a per« mis que son auguste nom fût donné, se rattachait la pensée « d'élever une église à la gloire de Dieu; un palais, témoignage « de reconnaissance pour le roi, à qui la nation est redevable de « la consolidation de son indépendance; un palais de justice, « pour lequel des fonds étaient alors votés par les Chambres et « par la province, et enfin un palais de l'Industrie, indiqué par « les statuts de la *Société de commerce*.

« Dans l'esprit des fondateurs de la *Société civile*, le premier « et le dernier de ces monuments devaient être élevés par les « soins de sociétés placées sous le patronage de la *Société gé« nérale;* aussi, dès l'année dernière, la *Société de Mutualité « industrielle* s'est-elle empressée de se joindre à la *Société civile*, « afin de hâter l'érection de cette église, dont votre Eminence va « poser la première pierre.

« La *Société civile* a voulu que les personnes qui viendront « s'établir au Quartier Léopold y trouvent, près de leurs habita« tions, un moyen de remplir leurs devoirs religieux. Mais une « autre pensée a encore dirigé la *Société civile* et la *Société de « Mutualité industrielle :* ces sociétés ont voulu, en même temps,

« offrir un témoignage solennel des sentiments dont sont péné-
« trés ceux qui n'ont cessé de faire des efforts pour fonder et dé-
« velopper en Belgique de grandes branches d'industrie ; elles
« ont voulu protester contre cette assertion que les hommes
« voués à la direction des affaires industrielles n'ont pour objet
« que des intérêts purement matériels.

« Ces hommes, qu'il me soit permis de le dire, Monseigneur,
« comprennent aussi que tout progrès, toute découverte de l'in-
« telligence humaine doivent se rapporter au souverain Auteur
« de tout bien ; ils savent que si l'industrie, bien dirigée, tend à
« accroître le bien-être des classes laborieuses, ces classes ce-
« pendant ne peuvent trouver le bonheur que dans la pratique
« de ce que prescrit la saine morale, en restant fidèles à la foi de
« nos pères, en rendant à Dieu ce qui est à Dieu, à César ce qui
« est à César.

« Ces hommes n'ignorent pas, Monseigneur, que la science,
« loin d'être hostile à l'esprit religieux, rend, de nos jours, plus
« que jamais, hommage aux grandes vérités que la religion ca-
« tholique enseigne. La vraie science se fait gloire de reconnaître
« que le génie de l'homme n'est qu'une émanation de la puis-
« sance divine ; elle prie l'Eglise de prendre sous sa protection
« tout ce qu'elle invente pour le progrès des arts et le bien de
« l'humanité.

« Nous n'oublierons, jamais, Monseigneur, qu'un prince de
« l'Eglise, aussi éminent par ses vertus que par son savoir, est
« venu poser et bénir la première pierre sur laquelle s'appuiera
« ce monument religieux ; les *Sociétés civile* et *de mutualité*
« hâteront le moment où, dans cette église, des prières s'élève-
« ront chaque jour pour l'affermissement de la foi catholique,
« pour le bonheur de la famille royale, pour la conservation de
« notre nationalité et pour le développement de toutes les bran-
« ches de la prospérité publique. »

Comme on l'a vu par le second paragraphe de ce discours, un palais de justice devait être élevé dans le nouveau quartier. A cet effet, la Société avait offert de céder gratuitement des terrains pour une valeur de 500,000 francs à la ville. La ville, cependant, mue par un sentiment qu'il ne nous appartient pas d'apprécier, déclina cette offre. Le comte de Meeûs et deux de ses collègues, justement blessés de ce procédé, se retirèrent du conseil communal où ils siégeaient depuis dix ans et où leurs vastes connaissances financières étaient mises chaque jour à profit.

Le mandat du comte de Meeûs à la chambre des représentants, son siége au conseil communal, ses hautes fonctions de gouverneur d'une société puissante qui se vouait avec tant de persévérance et de succès à la rénovation industrielle, n'absorbaient pas exclusivement le temps et les forces, l'intelligence élevée et l'infatigable activité de cet homme remarquable placé au premier rang de ceux qui voulaient fonder et développer en Belgique de grandes branches d'industrie. Il put encore concevoir, réaliser ou participer à d'autres entreprises glorieuses auxquelles son nom restera indissolublement lié. Rien d'utile et de grand dans les branches importantes du commerce et de l'industrie ne se créait en Belgique, sans que le comte de Meeûs intervînt comme fondateur, administrateur ou actionnaire et, souvent, sous ces divers titres à la fois. En 1836, il contribua efficacement à la fondation d'une Société anonyme pour l'encouragement du service militaire, créée sur le principe de l'exonération adoptée depuis par le gouvernement français. De 1836 à 1847, il prit une large part dans la fondation des Sociétés suivantes : *Hauts-fourneaux, usines et charbonnages de Châtelineau* (capital, 4,300,000 francs); *hauts-fourneaux, usines et charbonnages de Sylessin* (capital, 12,000,000 francs); *hauts-fourneaux, forges et usines du Luxembourg* (capital, 6,000,000 francs); *des embranchements du canal de Charleroi à Bruxelles* (capital, 2,046,000 francs);

des galeries de Saint-Hubert; des charbonnages de Dour et Thalin (capital, 4,500,000 francs).

Voulant couronner tous ses travaux par une œuvre colossale, la construction d'un chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique le préoccupa constamment de 1835 à 1840. Le roi Léopold, le roi Louis Philippe et ses ministres, la maison de Rothschild étaient favorables à l'entreprise. Déjà un capital de cent millions était nominalement constitué; mais l'opposition du parlement français, qui ne voulut ni accorder la garantie d'un minimum d'intérêt, ni permettre que le comte de Meeûs acquît en Belgique le fer que l'industrie de la France ne pouvait fournir encore à cette époque, fit avorter le projet. La prospérité sans cesse croissante de la *Société générale* le consola aisément de cet échec; mais il en subit bientôt un autre, un échec personnel, auquel il fut plus sensible, parce qu'il révélait une preuve nouvelle de l'inconstance de ses concitoyens.

Depuis l'origine de la Chambre des représentants jusqu'en 1845, l'élection du comte de Meeûs avait été prononcée sans contestation aucune et sans nulle intervention de sa part. Cependant, depuis plusieurs années, et surtout depuis la fondation de la *Revue nationale*, un revirement s'opérait dans les opinions politiques. Des hommes influents du parti libéral s'éloignaient des principes larges et généreux de l'Union, auxquels les conservateurs restaient scrupuleusement fidèles pour suivre les inspirations d'une politique exclusive.

Les adeptes de la politique nouvelle se livraient à une propagande active dans les grands centres de population, et surtout dans la capitale. Le comte de Meeûs fut prévenu, avant les élections de 1845, qu'il serait la victime de la lutte organisée contre ses principes, à moins qu'il ne se départît de la règle d'absolue neutralité qu'il avait constamment suivie aux autres époques de renouvellement de son mandat, et n'appuyât sa candidature par des démarches personnelles dont le succès ne pouvait être dou-

teux. Le refus que le comte de Meeûs opposa à ces conseils, dictés par l'intérêt pris à sa personne, fut péremptoire et catégorique. « Il avait été constamment élu sans mendier de votes et « n'entendait pas obtenir d'une autre manière le renouvelle« ment de son mandat. » La conséquence prévue se réalisa. En vain voulait-on faire luire à ses yeux l'espoir d'une réparation prochaine, le comte de Meeûs, fort du témoignage de sa conscience, se consola aisément d'être éloigné d'un parlement où chaque jour, pour ainsi dire, sa science financière avait été mise à contribution, et dès lors il renonça définitivement à la vie politique. Il sut trouver ailleurs une tâche digne de ses facultés puissantes et de son infatigable activité.

En 1849 et 1850, malgré les difficultés sans cesse renaissantes, malgré l'épouvantable crise déterminée par la révolution de février, la *Société générale*, démentant avec éclat les prédictions sinistres dont elle avait été l'objet, triompha de tous les obstacles accumulés par les événements politiques.

Plus tard si, par suite de la création de la *Banque nationale*, la *Société générale* eût dû perdre de sa puissance d'action sur le développement industriel de la Belgique, le comte de Meeûs n'en eût point conservé la direction; mais il n'en augurait pas ainsi : « Pendant la période nouvelle qu'elle commence à par« courir, » disait-il dans l'assemblée générale des actionnaires du 25 février 1851, « nous espérons que la *Société générale*, tout « en continuant à rendre d'éminents services au pays, ne cessera « de prospérer et de grandir. »

Ces paroles n'étaient point téméraires. Les entreprises industrielles et commerciales que la révolution de 1848 avait momentanément frappées d'impuissance, retrouvaient leur activité et leur prospérité à mesure que l'ordre se raffermissait dans les régions officielles, et bientôt la société se trouva de nouveau à la tête de toutes les entreprises importantes conçues par l'esprit d'association. A partir de 1852, elle fit pour les chemins de fer ce

qu'elle avait fait, douze ans plus tôt, pour les usines et les mines. En moins de trois années les sociétés de chemins de fer de Charleroi à Louvain, de Dendre et Waes, et de Bruxelles à Gand, par Alost, de Morialmé à Chatelineau, de Saint Ghislain à Mons, par Haumont, se formèrent, et elle contribua également pour 20,000 actions de cinq cents francs dans une société formée pour la construction et l'exploitation des chemins de fer du nord de l'Espagne. Dans cette circonstance, le comte de Meeùs obtint pour l'industrie métallurgique belge des commandes de rails et de locomotives pour une valeur de près de vingt millions de francs.

Cependant, tout en favorisant la construction de nouveaux chemins de fer, la *Société générale* ne refusa pas son concours à la fondation de nouvelles compagnies industrielles et commerciales.

Lorsque, le 11 février 1861, le comte de Meeùs adressa, pour la dernière fois, la parole à l'assemblée générale, une seule partie du bilan, les actions des diverses sociétés représentaient une valeur de 70,581,652 francs. Nous terminerons, par les explications qu'il donna à cette occasion, le récit de la vie publique de cet homme remarquable :

« Cette partie de notre bilan, dit-il, atteste les efforts persévé-
« rants qui ont été faits pour développer, au profit du pays, plu-
« sieurs de ses grandes industries. L'association des capitaux
« n'est pas au même degré nécessaire ou utile à toutes; il en est
« pour lesquelles l'action individuelle suffit ou même est préfé-
« rable, et telles sont en général les manufactures. Mais les che-
« mins de fer, les canaux, les routes, les charbonnages, la mé-
« tallurgie et d'autres n'auraient pas acquis la puissance de pro-
« duction qu'elles ont aujourd'hui, si la force de l'association
« n'y avait pas été appliquée. Le capital des Sociétés anonymes
« existant dans notre pays dépasse un milliard de francs. Le

« capital de celles qui sont sous le patronage de la *Société géné-*
« *rale*, ou auxquelles elle est fortement intéressée, est de plus
« de deux cents millions de francs (1). C'est assez dire qu'elle
« peut, à bon droit, revendiquer une part honorable dans la
« création du mouvement industriel qui anime la Belgique.
« Assurément, les entreprises n'ont pas eu toutes un égal succès;
« il y a dans les affaires, surtout à leur début, d'inévitables dif-
« ficultés, parfois aussi quelques mécomptes. Mais, si nul n'est
« affranchi du devoir de surmonter les unes et de la nécessité de
« subir les autres, du moins est-il satisfaisant de constater que
« ces entreprises, dans leur ensemble, sont prospères et en voie
« de progrès, et qu'au point de vue des intérêts publics, comme
« des nôtres, un bien durable s'est réalisé. Considérons, par
« exemple, les industries minérale et métallurgique. D'après les
« documents officiels les plus récents, elles produisent annuelle-
« ment une valeur brute de 259 millions, c'est-à-dire, à elles
« seules plus du quart de la valeur de tous les produits annuels de
« l'agriculture. Elles occupent 123,000 ouvriers. Prise isolément,
« l'industrie houillère a produit, en 1858, une valeur brute de
« 103 millions; elle a réparti en salaires 52,952,000 francs,
« à 73,850 ouvriers. En 1838, la production totale de la Bel-
« gique était estimée à 3,260,271 tonneaux; elle a été de
« 8,925,000 tonneaux en 1858, et, malgré cet accroissement de
« 5,664,729 tonnes ou 173 3/4 pour cent, la consommation, qui
« grandit si rapidement, a fait justice de la production dont les
« limites sont plutôt dans la main d'œuvre que dans la richesse
« de nos bassins houillers. »

Dans les derniers temps de l'existence du comte de Meeûs, les souverains étrangers eux mêmes semblaient prendre à tâche de reconnaître les mérites de l'homme supérieur dont la féconde

(1) Non compris le *Nord de l'Espagne*, etc.

activité semblait s'accroître avec le nombre des années. Déjà commandeur des ordres de Léopold, de la Légion d'honneur et du Lion néerlandais, il reçut du duc de Saxe Gotha, le 23 septembre 1856, la Grand'croix de la branche Ernestine de Saxe.

La grande industrie n'était pas la préoccupation exclusive du comte de Meeûs. Au milieu des travaux et des soins de toute nature qu'exigeait la direction d'une foule de compagnies puissantes, la religion occupait la première place dans son âme, dans ses entretiens et dans ses actes.

L'amélioration du sort des classes laborieuses figura toujours au premier rang de ses sollicitudes. Donnant à tous le grand exemple d'une sollicitude éclairée pour les besoins moraux et matériels des ouvriers, il prit une large part, en 1840, à la fondation de la *Caisse de prévoyance en faveur des mineurs de l'arrondissement de Mons*, dont les statuts furent aussitôt approuvés par un arrêté royal. La *Société générale*, la *Société de commerce*, la *Mutualité*, l'État, contribuèrent au développement de cette caisse par des subsides importants. L'effet matériel et moral de cette institution fut si manifeste, que le seul fait de son existence suffit pour faire établir des sociétés analogues à Liége, à Charleroi, à Neufchâteau et ailleurs.

Ce n'est pas tout. Des écoles chrétiennes s'élevèrent aux frais du comte de Meeûs, sans intervention de la commune, de la province et de l'État, au faubourg de Charleroi, à Boussu, à Châtelet, à Jemmapes, à Dour; mais le secret de ses largesses ne fut connu qu'après sa mort. Tant qu'il vécut, les administrations communales, les curés des paroisses, les maîtres et les élèves, l'évêque du diocèse lui même, tous ignoraient son nom.

Pour développer l'œuvre en étendant son influence, pour la mettre à l'abri des éventualités de l'avenir, le comte de Meeûs, toujours infatigable dans son dévouement, imagina l'admirable organisation du *Crédit de la charité :* conception unique, institution sans exemple dans l'histoire, et que le génie industriel,

uni aux élans d'une âme éminemment bienfaisante et chrétienne, pouvait seul enfanter.

« Constituée le 3 décembre 1855, la *Société civile du crédit de la charité* commença ses opérations au début de l'année suivante. Le premier article de l'acte d'association portait : « Une « société civile est formée entre MM. le comte Ferdinand Phi- « lippe de Meeûs, les comtes Ferdinand François, Henri, Julien, « Joseph de Meeûs, et le baron François de Roest d'Alkemade.» C'étaient le fondateur, ses quatre fils majeurs et son gendre.

Un extrait des statuts fera suffisamment comprendre la tendance et le but de cette œuvre vraiment philanthropique :

« Art. 4. Le but de la Société est de concourir, principale- « ment dans les districts charbonniers des provinces de Hainaut « et de Liége, et aussi à Bruxelles, à l'établissement et au « maintien :

« 1° D'écoles catholiques pour les enfants des ouvriers; 2° de « refuges pour les vieillards et les ouvriers infirmes.

« Ces écoles et ces refuges doivent être confiés, autant que « possible, à des religieux.

« La Société peut participer à d'autres bonnes œuvres, si ses « ressources le lui permettent; elle peut aussi accorder son pa- « tronage aux sociétés qui auront un but de charité ou qui pour- « raient contribuer à sa prospérité. »

D'après les ordres de Sa Majesté, plusieurs actions furent prises par la liste civile, et le comte de Meeûs, après avoir donné pour sa part une somme de 50,000 francs, devint naturellement président du conseil d'administration.

Fondée en 1857, la *Société du crédit de la charité* voit, d'année en année, augmenter ses ressources et s'étendre son influence.

Pour les indigents des environs d'Argenteuil, le comte de Meeûs fut, pendant plus de trente années, une véritable providence. Il donnait du travail à tous, aux faibles comme aux forts,

aux jeunes comme aux vieux indistinctement. Faisant largement l'aumône, mais toujours avec discernement, il croyait devoir, autant que possible, faire gagner aux malheureux l'argent qu'ils étaient forcés de mendier; mais l'homme faible ou âgé recevait le même salaire que l'ouvrier jeune et vigoureux.

Il prit aussi une part active à toutes les associations de bienfaisance ou de piété fondées à Bruxelles, telles que les écoles chrétiennes, l'hospice des Petites Sœurs des Pauvres, les établissements des Sœurs de Saint Vincent de Paul, les œuvres de l'Enfance catholique et de l'Adoration perpétuelle, la congrégation de Saint François Xavier et une foule d'autres sociétés pieuses conçues dans le même dessein et dirigées vers le même but. Il fit bâtir de ses propres deniers la belle église d'Argenteuil, vaste temple gothique entièrement construit en fer, depuis la base jusqu'au faîte, comme si son fondateur avait voulu forcer l'une de nos industries capitales à rendre, elle aussi, un éclatant hommage à la Divinité. Il usa de sa haute position pour déterminer les administrateurs de la *Mutualité* à consacrer une part importante de leurs bénéfices à la construction de l'église monumentale du Flénu, placée au centre d'une population ouvrière chaque jour plus nombreuse. Il fut en quelque sorte le fondateur de l'*Œuvre des églises pauvres*, dont sa fille, mademoiselle Anna de Meeûs, prit l'initiative, et dont elle est restée l'âme. Les frontières et les distances, les diversités d'origine, de mœurs et de langue, tout ce qui sépare et désunit les peuples disparaissait pour lui quand il s'agissait de subvenir aux besoins de l'Église. En Amérique, dans l'extrême Orient, dans toutes les parties du globe, il venait en aide à la détresse des missionnaires. En Italie, il ne se contentait pas de payer un large tribut au Souverain Pontife : il souscrivit à l'emprunt romain de 1860, emprunt effectué suivant un plan aussi simple que bien coordonné, qu'il avait remis au nonce apostolique à Bruxelles.

Ce plan, soumis par le comte de Meeûs à monseigneur Go-

nella, nonce apostolique du saint siége à Bruxelles, le 29 janvier 1860, était conçu comme suit :

« Dans la situation où se trouve le gouvernement des États du Saint Père, un emprunt selon les règles ordinaires ne pourrait être que désastreux, si d'ailleurs il pouvait se négocier. Des maisons de banque ne se chargeraient d'un emprunt romain qu'à des conditions très onéreuses pour le présent et l'avenir.

« Dans des situations difficiles, alors que le crédit faisait défaut, le patriotisme en France comme en Angleterre a suffi à diverses époques pour procurer, au moyen de souscriptions généreuses à des emprunts au pair, les sommes que réclamaient les circonstances.

« Pourquoi donc un emprunt de 40 ou 50 millions de francs, à l'intérêt de cinq pour cent, ne serait-il pas souscrit au pair par le patriotisme catholique? Rome n'est-elle donc plus la patrie de tous les catholiques?

« J'estime qu'un emprunt offert dans ces conditions à Londres, Paris, Vienne, Rome, Bruxelles, etc..., doit réussir.

« J'estime de plus que la réussite d'un emprunt avec ce caractère de dévouement au pape, à part son importance financière, serait d'un effet moral immense.

« Les obligations seraient, au choix des souscripteurs, de mille francs, de cinq cents francs, et même de cent francs, 40 liv. sterl., 20 liv. sterl., 4 liv. sterl.

« L'amortissement annuel serait d'un pour cent avec accumulation d'intérêts, mais cet amortissement ne commencerait que du jour où le Saint Père serait rétabli dans l'intégralité du domaine de Saint Pierre.

« Les souscriptions à l'emprunt devraient avoir lieu dans toutes les villes où l'on pourrait souscrire *à une date fixe*.

« Si les souscriptions dépassaient le chiffre de l'emprunt, une répartition se ferait au marc la livre.

« Les paiements devraient être 30 p. °/₀ comptant, 20 p. °/₀ au 1er juin, 20 p. °/₀ au 1er octobre, 30 p. °/₀ au 1er février 1861. On serait libre de payer comptant la totalité. »

L'un des caractères distinctifs de la charité vraiment chrétienne, grande, noble et universelle du comte de Meeûs, c'est que, loin de se montrer importuné des nombreuses demandes qui lui arrivaient de toutes parts, il témoignait une reconnaissance sincère à ceux qui lui fournissaient l'occasion de faire le bien ; on eût dit qu'il était lui même l'obligé. C'est ainsi que, quand des évêques ou des missionnaires étrangers se trouvaient en Belgique, il *priait* ceux qui étaient en rapport avec eux de les lui adresser, et il leur donnait toujours largement.

Indépendamment des écoles du Hainaut dont nous avons déjà parlé, il fonda dans son domaine d'Argenteuil, sur les confins de plusieurs villages, une institution analogue pour les filles, et en confia la direction aux admirables sœurs de Saint Vincent de Paul. Il s'engagea même à contribuer, par un subside annuel de 600 francs, à toute école que l'œuvre de l'*Enfance catholique* réussirait à fonder à Bruxelles.

Protecteur éclairé des beaux arts, des sciences et de la littérature de son pays, ferme, sévère, inflexible pour lui même, sa bienveillance pour les autres était inépuisable.

Le comte Ferdinand Philippe de Meeûs mourut le 5 avril 1861, à l'âge de soixante deux ans, et fut inhumé provisoirement à Glabais, ensuite à Argenteuil, au milieu du concours d'une foule immense d'habitants des communes environnantes, d'ouvriers auxquels il avait si abondamment fourni du travail et des encouragements de toute nature, de pauvres qu'il avait si largement secourus dans leur détresse.

A Bruxelles, un dignitaire de l'Église, M. le chanoine Ponceau, vicaire général du diocèse de Tournai, prononça, en présence de l'élite de la capitale, son oraison funèbre. Le roi, le

duc de Brabant, le comte de Flandre, conformément à un usage observé envers les grands personnages de l'État, firent remettre, au moment des funérailles, des lettres de condoléance à Ferdinand François Joseph Antoine, comte de Meeûs d'Argenteuil, chef du nom et d'armes de la maison de Meeûs.

Ferdinand Philippe, comte de Meeûs d'Argenteuil, épousa, le 8 mai 1822, à Bruxelles, sa cousine germaine Anne Marie Meeûs, née le v[e] jour complémentaire de l'an V de la République française, fille de Henri Joseph Adrien Meeûs et de Marie Madeleine Jeanne van der Borcht, dont onze enfants, savoir :

A. Anne Marie Pauline, née le 22 février 1823, dame de l'institut de l'Adoration perpétuelle.

B. Ferdinand François Joseph Antoine, qui suit, XIV.

C. Henri Joseph Ferdinand, COMTE DE MEEUS, né le 17 avril 1826, épousa, le 10 avril 1855, Amélie Marie Potesta de Waleffe, née le 10 novembre 1832, dont cinq enfants :

a. Henri Marie Ferdinand DE MEEUS, né le 21 février 1856.

b. Louis Marie Eusébien DE MEEUS, né le 30 juin 1857.

c. Edouard Marie Ferdinand DE MEEUS, né le 16 mars 1857, mort le 16 janvier 1862.

d. Marie Joséphine Ernestine, née le 20 décembre 1861.

e. Sophie Marie Amélie, née le 4 juillet 1864.

D. Jean Baptiste Joseph Ferdinand Julien, COMTE DE MEEUS, né le 14 octobre 1827.

E. Joseph François Ferdinand, COMTE DE MEEUS, né le 12 juillet 1829, épousa, au château de Soye, le 17 juillet 1855, Marie Julie Éléonore de Grimpel du Goulot, née le 5 avril 1834, dont trois enfants :

a. Joseph Marie Eusébien Ferdinand Ghislain Philippe DE MEEUS, né le 2 octobre 1856.

b. René Jules Joseph Eusébien DE MEEUS, né le 19 août 1858.

c. Marie Marguerite Eléonore, née le 11 février 1863.

F. Marie Louise Pauline Françoise, née le 26 mai 1831, morte au château d'Argenteuil, le 17 juin 1865, épousa François, baron de Roest d'Alkemade.

G. Marie Hortense, née le 13 mars 1833, morte à Bruxelles, le 12 avril 1859, épousa Auguste François, comte de Brunettau de Sainte Suzanne.

H. Eugène François Joseph Ferdinand, comte de Meeus, né le 18 juillet 1834, épousa, à Glabeck, le 15 septembre 1866, Marie du Couédic de Kergoaler.

I. Anatole Pierre Marie Ferdinand, comte de Meeus, né le 5 janvier 1836, mort le 8 décembre 1855, à Argenteuil, et inhumé à Argenteuil.

J. Henriette Marie Joséphine, née le 4 janvier 1838.

K. Paul Jean Ferdinand, comte de Meeus, né à Ohain, le 25 juin 1841.

XIV. Ferdinand François Joseph Antoine, comte de Meeus d'Argenteuil, chef de nom et d'armes de toutes les branches de sa famille, né à Bruxelles, le 1er janvier 1825, épousa, à Liége, le 5 juin 1851, Idalie de Potesta, fille de Charles Louis Marie, baron de Potesta d'Engimont, bourgmestre d'Engis, et de Marie Anne Barbe Joséphine Delheid Palude, dont postérité.

Deuxième branche.

II. Olivier Meeus, fils troisième de Nicolas et d'Élisabeth 't Kint, épousa N. van Volxem, dont cinq enfants, savoir :

A. Gilles Meeus.

B. Élisabeth, mentionnée dans un acte passé, en 1397, par devant les échevins de Leeuw Saint Pierre.

C. Catherine, épousa Ghisbert de Jonghe, ce qui est prouvé par un acte passé par devant les échevins de Leeuw Saint Pierre, en 1438.

D. Jeanne, citée dans un acte passé devant les échevins de Leeuw Saint Pierre, en 1400.

E. Jean, qui suit, III.

III. Jean Meeus laissa trois enfants, savoir :

A. Jean Meeus, reçut la franchise de citoyen de la commune de Bruxelles, en 1447; il est qualifié dans l'acte : « Joannes Meeûs, filius quondam Joannis. »

B. Martin, qui suit, IV.

C. Marguerite, épousa Henri Grimberghs, fils de Jean et de Catherine Speeckaert. Ils fondèrent, en 1470, par testament, malgré qu'ils laissaient trois enfants, quatre bourses d'études au grand collége de l'université de Louvain et en donnèrent la collation aux proviseurs de la Chambre du Saint Esprit de la paroisse de Sainte Catherine. Leurs restes mortels furent inhumés dans l'église de Saint Gery, à Bruxelles.

IV. MARTIN MEEUS épousa Élisabeth van Roer, ce qui est prouvé par un acte passé par devant la cour féodale de Brabant. Il eut de ce mariage un fils, Henri, qui suit, V.

V. HENRI MEEUS, prêtre, hérita de son père, le 5 septembre 1506.

Troisième branche.

V. WAUTIER MEEUS, fils cadet de Jean Meeûs et de Catherine van der Cammen, eut deux enfants, savoir :

A. Pierre, qui suit, VI.

B. Waleran Meeus, dit Meeûssen, fondateur de la quatrième branche.

VI. PIERRE-MEEUS épousa Syken de Vos, dont deux enfants, savoir :

A. Pierre Meeus, né le 30 août 1598, mort le 21 mai 1667, épousa, le 10 juin 1629, à l'église de Saint Nicolas, à Bruxelles, Catherine Day, dont six enfants :

a. Jossine, née le 19 juin 1630.
b. Anne, née le 24 octobre 1631.
c. Marie, née le 18 juillet 1632.
d. Pierre Meeus, né le 30 septembre 1635.
e. Jeanne, née le 2 décembre 1636.
f. Catherine, née le 31 mars 1639.

B. Antoine, qui suit, VII.

VII. ANTOINE MEEUS, né le 9 février 1604, épousa, le 5 juillet 1631, Anne Nieulant, morte à Bruxelles, le 30 octobre 1677, dont six enfants, savoir :

A. Jossine, née le 1er octobre 1633, morte le 29 octobre 1709, et inhumée à Saint Géry, épousa, le 15 février 1659, à l'église de Saint Nicolas, à Bruxelles, Jean van den Daelen, mort à Saint Géry, le 18 janvier 1718.
B. Catherine, née le 1er octobre 1636.
C. Nicolas MEEUS, né le 29 février 1640.
D. Marie Christine.
E. Anne, née le 24 juin 1646.
F. Antoine, qui suit, VIII.

VIII. ANTOINE MEEUS, né à Bruxelles et baptisé à l'église Saint Nicolas, le 28 juillet 1649, épousa Marguerite Delvaux, dont quatre enfants, savoir :

A. Georges MEEUS, né le 11 septembre 1677.
B. Jossine, née le 22 août 1680.
C. Pierre MEEUS, né le 5 juillet 1682.
D. Marie Élisabeth, née le 14 octobre 1683.

Quatrième branche.

VI. WALERAN MEEUS, dit Meeûssen, second fils de Wauthier et de Catherine van der Cammen, épousa Pétronille Joosten, dont un fils, Waleran, qui suit, VII.

VII. WALERAN MEÈUS, seigneur de Coensbergh, épousa, le 8 mai 1586, à l'église de Sainte Gudule, à Bruxelles, Anne Meulpas, fille de Jean Meulpas, bailli de la ville et du pays de Hal, mort en novembre 1578, et de Jeanne Philippes, sa seconde

femme. Leur succession fut partagée, le 4 février 1649, par devant les échevins de la ville de Bruxelles, Adrien van Bauselé, seigneur de Braey, et Jean Baptiste Larchier, entre leurs douze enfants, savoir :

A. Jeanne, née à Bruxelles et baptisée à Sainte Gudule, le 11 janvier 1587, épousa, à l'église de Saint Géry, à Bruxelles, au mois de mai 1603, Charles de Kempeneer.

B. Anne, née à Bruxelles et baptisée à Sainte Gudule, le 5 septembre 1588, morte le 21 novembre 1675, et inhumée à Sainte Gudule, épousa, à Bruxelles, le 17 juillet 1604, Adrien van Damme, mort le 14 janvier 1637, et inhumé aux Augustins, à Bruxelles.

C. Pétronille, née à Bruxelles et baptisée à la Chapelle, le 24 janvier 1590, morte le 20 juin 1659, et inhumée à Sainte Gudule, épousa, le 23 novembre 1624, à l'église de Saint Nicolas, à Bruxelles, Léonard de Coninck, receveur du baron de Gaesbeék.

D. Sara, née le 15 octobre 1591.

E. Lucrèce, née à Bruxelles et baptisée à l'église de la Chapelle, le 27 novembre 1595, morte à Bruxelles, le 10 janvier 1649, et inhumée au Sablon, épousa, le 26 novembre 1622, à l'église de Saint Nicolas, à Bruxelles, Charles le Clercq, greffier de Gaesbeék, sans postérité.

F. Charlotte, épousa, le 21 novembre 1617, à l'église de Sainte Gudule, à Bruxelles, Henri de Backer.

G. Waleran, qui suit, VIII, après son frère Guillaume.

H. Éléonore, née à Bruxelles, le 16 juin 1597, épousa, le 9 février 1630, à l'église de Saint Nicolas, à Bruxelles, Henri Bulens de Steenhault.

I. Jeanne, née le 19 décembre 1599.

J. Josse Meeus, né le 23 septembre 1602.

K. Guillaume, qui suit, VIII.

L. Philippe, fondateur de la cinquième branche.

VIII. Guillaume Meeus, né le 9 janvier 1605, drossart de Rumpst, épousa Marie van Asbroeck, veuve de Corneille Wellemans, conseiller et procureur général au conseil de Brabant, fille de François, greffier et secrétaire de la ville de Bruxelles, puis de la cour féodale de Brabant, et d'Antoinette Nolz, sa

femme du premier lit. Marie van Asbroeck testa le 16 juin 1647.

Guillaume Meeùs eut de son mariage trois enfants, savoir :

A. Philippe Meeus, cité dans un acte du 16 juin 1647.

B. Catherine, née à Bruxelles, le 4 septembre 1636, morte le 24 décembre suivant.

C. Guillaume Meeus, né à Bruxelles, le 8 février 1643.

VIII. Waleran Meeus, avocat près le conseil souverain de Brabant, échevin de la chambre des Tonlieux, né à Bruxelles le 1er novembre 1593, mort le 28 avril 1646, épousa, à Bruxelles, le 28 septembre 1641, Marie Kerremans, morte le 1er août 1676, dont deux enfants, savoir :

A. Waleran Meeus, né le 28 juin 1642 et baptisé à Sainte Gudule de Bruxelles, mort le 6 octobre 1678.

B. Paul Meeus, né à Bruxelles et baptisé à Sainte Gudule, le 4 mai 1644, mort le 8 février 1701, anobli le 5 avril 1689.

Le *Théâtre de la noblesse de Brabant*, publié au commencement du XVIIIe siècle, donne un extrait fautif du diplôme octroyé à Paul Meeûs. Le texte authentique s'exprime comme suit :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de Castille, etc., de la part de notre cher et bien aimé Paul Meeùs, natif de notre ville de Bruxelles, nous a été très humblement remontré qu'il serait fils légitime de feu Waleran Meeùs, licencié ès lois, et de Marie Kerremans, que sondit père nous aurait servi louablement longues années en qualité d'échevin de notre chambre des Tonlieux en ladite ville, et toujours porté pour armoiries un écu écartelé à savoir au premier et quatrième quartier d'argent à trois épis de blé de sinople sur une montagnette de même contre lesquels

deux chevreaux sautant au naturel l'un à dextre l'autre à senestre; au deuxième et troisième de sable à trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe, au milieu d'icelles un chaudron du même; icelui écu timbré d'un heaume d'argent grillé et liséré d'or, mis en profil; surmonté d'un corbeau au naturel étant pour voler, avec un rameau de laurier dans son bec; bourlet et hachements d'argent et de sinople; et que, comme le remontrant serait issu d'une très honorable famille et aurait toujours vécu en jeune homme d'honneur de ses biens, sans avoir fait aucune action vile, ou adhéré à aucune faction ou secte contraire à celle d'un vrai vassal de notre couronne; et qu'il désirerait bien de vivre et de continuer avec quelque marque d'honneur, il nous a supplié en toute humilité de lui octroyer nos lettres de noblesse au port des dites armoiries pour lui et sa légitime postérité; savoir faisons que nous, ce que dessus considéré, avons de notre certaine science, autorité souveraine et pleine puissance, pour nous, nos hoirs et successeurs, audit Paul Meeùs, ensemble à ses enfants et postérité, nés et à naître en léal mariage, accordé et octroyé, accordons et octroyons par les présentes lettres le titre et degré de noblesse, voulons et entendons qu'il, ses enfants et postérité, et chacun d'eux procréés en léal mariage, comme dit est, soient aptes à jouir et user, jouissent et usent d'ici en avant et à toujours comme gens nobles en tous lieux... 5 avril 1669. »

Cinquième branche.

VIII. Philippe Meeus, mort à Bruxelles, le 1er mai 1656, était le dernier fils de Waleran Meeùs, seigneur de Coensborgh, et de Anne Mulpas, épousa, au mois de septembre 1623, à Bruxelles, Anne de Wargny, morte le 23 juin 1654, fille de

Jacques de Wargny, seigneur de Leveugle, et de Catherine Cleren dont huit enfants, savoir :

A. Jeanne, née le 16 juillet 1626.
B. Catherine, née le 17 avril 1628.
C. Marie, née le 19 décembre 1629.
D. Charlotte, née le 1er octobre 1631.
E. Jacques Ignace Meeus, né le 6 novembre 1636.
F. Jean Philippe, qui suit, IX.
G. Isabelle Thérèse, née le 20 mars 1640.
H. Anne Marguerite, née le 30 mars 1646.

IX. Jean Philippe Meeus, né à Bruxelles, le 2 octobre 1638, et baptisé à Saint Nicolas, mort le 15 février 1718, et inhumé à l'église collégiale des Saints Michel et Gudule, épousa, le 13 août 1703, à Bruxelles, Isabelle Claire Jeanne de Fierlants, morte à Bruxelles, le 6 février 1709, et inhumée à Sainte Catherine, fille de Ferdinand Albert de Fierlants et de Claire Françoise van Male. Le roi d'Espagne Charles II lui accorda des lettres patentes de noblesse le 1er septembre 1688 :

« Charles, etc., de la part de notre cher et bien aimé Jean Philippe Meeùs, nous ayant été remontré qu'il serait issu d'ancienne et honorable famille et allié à d'autres dont plusieurs auraient possédé diverses charges considérables, sans que lui, ni ses ancêtres auraient jamais exercé aucun art mécanique ou dérogé par quelque action vile, en aucune manière, à leur état et condition ; et que le remontrant nous aurait aussi servi en notre armée des Pays Bas dans la compagnie du marquis de Westerloo ; en quelles considérations nous ayant très humblement supplié de lui octroyer et à ses enfants et postérité, nos lettres d'annoblissement, au port des armoiries de ses ancêtres, qui seraient un écu écartelé, à savoir : au premier et quatrième quartier, d'argent à trois épis de sinople sur une montagnette de même, contre lesquels sont deux chevreaux sautant au naturel, l'un à droite, l'autre à

gauche ; au deuxième et troisième, de sable à trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe, et au milieu d'icelles un chaudron de même ; icelui écu timbré d'un heaume d'argent, grillé, liséré d'or, mis en profil, surmonté d'un corbeau étant sur le point de voler avec un rameau de laurier dans son bec ; bourlet et hachements d'argent et de sinople ; et pour plus ample grâce lui permettre de faire soutenir ledit écu par deux lions ; et sur ce lui faire dépêcher nos lettres patentes en tels cas requises. Savoir faisons, etc. Madrid, 1er septembre 1688. » L'enregistrement a été fait le 19 juillet 1689.

La postérité de Jean Philippe Meeùs et d'Isabelle Claire Jeanne de Fierlants, son épouse, s'éteignit dans leurs trois filles, savoir :

A. Claire Françoise Jeanne, née à Bruxelles, le 14 août 1704, épousa, le 12 février 1735, à Hal, Rombaut Augustin van Bellinghen, de Hal.

B. Marie Marguerite Françoise Philiberte, née à Bruxelles, le 20 août 1707, et baptisée à Sainte Catherine, morte le 27 mai 1794, épousa, le 11 juillet 1728, à Bruxelles, Antoine Jacques van Bellinghen, de Hal, mort à Bruxelles, le 21 février 1750.

C. Barbe Isabelle Philippine, née le 19 novembre 1708, morte le 26 août 1712.

MELDERT.

D'or : au chef d'hermines à trois pals de gueules. HEAUME : d'argent, grillé, colleté, liséré d'or fourré de gueules. LAMBREQUINS : or et sable. CIMIER : un buste d'homme armorié.

Cette noble et chevaleresque maison est une des plus anciennes de la province et duché de Brabant, dont elle est originaire. Sa généalogie a été vérifiée et attestée à Bruxelles, le 12 mars 1718.

I. IWAIN DE MELDERT, seigneur de Raetshoven, Orsmael, Budingen, biens féodaux conservés longtemps dans sa race, cité par Christophore Butkens, *Trophées de Brabant*, page 342, vassal de Jean Ier, duc de Brabant, compté parmi les princes, barons et nobles vassaux de Brabant, combattit à la bataille de Woeringen, en 1288. Il scella de son sceau différents actes en 1283, 1292, 1296, 1303, 1306. Il épousa : 1° N..., fille de Wauthier Berthout de Malines et de Marie d'Auvergne; et 2° Catherine de Corswarem, fille d'Arnould, chevalier.

Il eut du premier lit un fils, Daniel Ier, qui suit, II.

II. DANIEL VAN MELDERT, Ier du nom, épousa Madeleine Boehout, dont un fils, Daniel II, qui suit, III.

III. DANIEL VAN MELDERT, IIe du nom, épousa Cornélie van Wyck, dont un fils, Guillaume Ier, qui suit, IV.

IV. GUILLAUME VAN MELDERT, Ier du nom, épousa Jeanne Lanchals, dont un fils, Abraham Ier, qui suit, V.

V. ABRAHAM VAN MELDERT, Ier du nom, épousa Anne van der Burcht, dont un fils, Guillaume II, qui suit, VI.

VI. GUILLAUME VAN MELDERT, IIe du nom, épousa Suzanne Clippels, dont un fils, Jean Ier, qui suit, VII.

VII. JEAN VAN MELDERT, Ier du nom, épousa Marie de Vulder, dont un fils, Jean II, qui suit, VIII.

VIII. JEAN VAN MELDERT, IIe du nom, épousa Péronne Zuallart, dont un fils, Pierre Ier, qui suit, IX.

IX. PIERRE VAN MELDERT, Ier du nom, épousa Cornélie Haltincq, dont un fils, Corneille Ier, qui suit, X.

X. CORNEILLE VAN MELDERT, Ier du nom, épousa Marie van Cleemput, dont un fils, Pierre II, qui suit, XI.

XI. PIERRE VAN MELDERT, IIe du nom, épousa Cornélie van der Straten, dont un fils, Corneille II, qui suit, XII.

XII. CORNEILLE VAN MELDERT, IIe du nom, épousa Jeanne de Marbais, dont un fils, Corneille III, qui suit, XIII.

XIII. CORNEILLE VAN MELDERT, IIIe du nom, né à Anvers, épousa Anne van Weluwe, dont huit enfants, savoir :

A. Anne, née à Anvers, le 14 novembre 1548.

B. Arnould, qui suit, XIV.

C. Jeanne, née le 15 novembre 1553, morte le 31 octobre 161?, épousa, en 1580, Martin Behagle, écuyer, fils de Robert, seigneur de Rotteghem, et de Joséphine van Eskywe.

D. Cornélie, née à Anvers, le 30 septembre 1554, morte le 30 avril 1617.

E. Marie, née le 19 novembre 1556, morte à Gavre, épousa Abraham,

baron de Roisin, capitaine du château de Gavre, grand bailli de la ville et du pays de Sotteghem.

F. Corneille VAN MELDERT, né à Anvers, le 7 février 1558.

G. Félix VAN MELDERT, né à Anvers, le 22 octobre 1559.

H. Daniel VAN MELDERT, né à Anvers, le 8 janvier 1561.

XIV. ARNOULD VAN MELDERT, né le 17 avril 1550, mort à Rotterdam, le 3 avril 1617, épousa, en 1577, Anne Nuyts, dont huit enfants, savoir :

A. Anne, née à Anvers, le 17 août 1578.

B. Corneille VAN MELDERT, né à Anvers, le 5 mai 1580, mort le 18 septembre 1616, épousa Catherine Nuyts.

C. Jean VAN MELDERT, né à Rotterdam, le 9 janvier 1584.

D. Arnould VAN MELDERT, né à Rotterdam, le 9 janvier 1585, épousa Suzanne van Wassenberg.

E. Sara, née à Rotterdam, le 5 février 1592.

F. Abraham, IIe du nom, qui suit, XV.

G. Pierre VAN MELDERT, né le 23 février 1596.

H. Marie, née en 1599, morte sans alliance, le 23 mars 1618.

XV. ABRAHAM VAN MELDERT, IIe du nom, né à Rotterdam, le 8 janvier 1594, mort le 3 septembre 1658, épousa, le 5 novembre 1613, Suzanne Hazaert, fille de Hubert, seigneur de Deval, de Meulewal, et de Catherine van Mullem, dont sept enfants, savoir :

A. Marie, morte le 14 septembre 1619.

B. Guillaume VAN MELDERT, jésuite, né à Berchem, le 6 janvier 1616, mort à Audenaerde, le 31 janvier 1677.

C. Jeanne, née à Berchem, le 3 janvier 1618, morte béguine, à Audenaerde, le 6 janvier 1668.

D. Martine, née à Berchem, le 17 octobre 1620, morte béguine, à Audenaerde, le 10 avril 1671.

E. Anne, née à Berchem, le 15 octobre 1622, béguine à Audenaerde.

F. Antoine, qui suit, XVI.

G. Marie, née à Berchem, le 18 août 1631, sans alliance.

XVI. ANTOINE VAN MELDERT, seigneur de Deval, de Meulewal, né le 12 mai 1625, mort à Berse, au pays d'Alost, le 14 janvier 1677, épousa, en 1647, Marie Claude de Staffe, fille d'Adrien, écuyer, grand bailli de Bersé, prévôt de Cysoing, et de Marguerite de Septe, dame du Pont de Pierre, dont six enfants, savoir :

A. Christophe, qui suit, XVII.

B. Antoine Pierre, qui suit, XVII, après son frère Christophe.

C. Martine Aldegonde, née à Quaremont, le 3 mai 1652.

D. Anne Thérèse, née à Berchem, le 6 avril 1660, morte en 1692, béguine à Audenaerde.

E. Ignace Éverard VAN MELDERT, jésuite, né à Berchem, le 3 décembre 1662.

F. Suzanne Catherine, née à Berchem, le 5 juillet 1665.

XVII. CHRISTOPHE VAN MELDERT, seigneur de Deval, de Meulewal, né le 7 janvier 1650, mort à Gand, le 20 août 1720, épousa : 1° à Gand, le 4 juin 1675, Marie Beydens, née à Gand, le 22 juillet 1644, morte en novembre 1701; 2° à Gand, le 5 octobre 1704, Claire Angéline Snoeckaert.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Pierre Ignace VAN MELDERT, jésuite, recteur du couvent de Belle, né à Gand, le 7 août 1678, mort le 22 juin 1748.

B. Isabelle Antoinette, morte à Gand, le 10 janvier 1712.

C. Suzanne Françoise, née à Gand, le 26 octobre 1684, morte à Renaix, le 1er février 1726, épousa, avec dispenses, le 4 septembre 1704, Philippe Antoine van Meldert, son cousin germain.

D. Christophe François VAN MELDERT, né à Gand, le 12 octobre 1687, mort à Renaix, le 9 janvier 1743, chanoine de la collégiale de Saint Hermès, à Renaix.

Il eut du second lit une fille, savoir :

E. Françoise Angéline, morte au couvent de Deynze, le 20 avril 1764.

XVII. Antoine pierre van Meldert, né à Berchem, le 12 novembre 1654, mort à Quaremont, le 8 octobre 1703, épousa, le 18 avril 1674, Pétronille de Brauwere, fille d'Adrien, seigneur de Bellebrouck, dont huit enfants, savoir :

A. François van Meldert, seigneur de Bellebrouck, né à Berne, le 7 janvier 1675, mort à Renaix, le 17 novembre 1733, chanoine de la collégiale de Saint Hermès, à Renaix.

B. Marie Catherine, née le 3 août 1676, morte à Berne, le 7 octobre 1758, épousa, en 1700, François d'Hovyne, seigneur de Bossut, né à Tournai, le 2 mars 1675, mort le 3 mars 1734.

C. Philippe Antoine, qui suit, XVIII.

D. Jean François, qui suit, XVIII, après son frère Philippe Antoine.

E. Christophe Gilles Albert van Meldert, né à Berne, le 13 octobre 1682, mort en Espagne, en 1740, colonel au régiment d'infanterie d'Anvers, commandant militaire de Tremp, en Espagne, combattit, en qualité de capitaine, à Ramillies, à Malplaquet, où il fut blessé plusieurs fois, à l'assaut général et à la prise de Barcelone. Il avait épousé Marie Thérèse de Moussant, fille du président du parlement de Perpignan.

F. Jeanne Thérèse, née à Berchem, le 1er novembre 1685, morte en 1784, épousa, en 1710, Albert Eugène Gheers.

G. Pierre Guillaume Léopold, qui suit, XVIII, après ses frères Philippe Antoine et Jean François.

H. Joséphine, née à Berchem, le 22 décembre 1695, sans alliance.

XVIII. Philippe Antoine van Meldert, né à Berne, le 5 janvier 1679, mort à Renaix le 19 septembre 1746, épousa, à Gand, avec dispenses, le 4 septembre 1704, Suzanne Françoise van Meldert, sa cousine germaine ci-dessus, dont huit enfants, savoir :

A. Marie Pétronille Antoinette, morte sans alliance, le 20 novembre 1764.

B. Thérèse Philippine Suzanne, dame de Meulewal, de Deval et de Bellebrouck, morte sans alliance, à Renaix, le 27 février 1775.

C. Jean François Hermès van Meldert, mort à Renaix, le 11 août 1713.

D. Françoise Marguerite, morte sans alliance, le 25 décembre 1745.

E. Catherine Antoinette, sans alliance.

F. Antoine Joseph VAN MELDERT, mort à Berne, le 12 septembre 1719.

G. Suzanne Catherine, morte le 22 novembre 1775, à l'âge de cinquante six ans, abbesse, sous le nom de Béatrix, de l'abbaye de Magdendale, à Audenaerde.

H. Marie Thérèse, morte sans alliance, à Renaix, le 12 janvier 1742.

XVIII. JEAN FRANÇOIS VAN MELDERT, né à Berne, le 20 novembre 1680, mort le 17 octobre 1752, épousa : 1° Marguerite Marie d'Anvaing, née le 7 juillet 1683, morte à Berne, le 9 novembre 1715, fille d'André, seigneur du Quesnoy, et de Marie van Coppenolle; 2° Marie Catherine Camberlyn.

Il eut du premier lit une fille, savoir :

A. Marie Marguerite, née à Berne, le 3 juin 1709, morte à Renaix, le 11 novembre 1756, épousa, à Renaix, le 19 février 1732, Jean François Mondet, avocat au conseil de Flandre, mort à Renaix, le 26 février 1756, fils de François, mayeur de la ville de Renaix, et de Catherine Dorothée Fostier.

Il eut du second lit quatre enfants, savoir :

B. Ignace Emmanuel Théodore, qui suit, XIX.

C. Marie Marguerite Françoise, épousa Pierre François Blyan.

D. Jeanne Catherine Philippine, née le 3 mai 1730, morte le 3 novembre 1730.

E. Jeanne Catherine Thérèse, née à Berne, le 18 août 1732, morte à Berne, le 23 mars 1736.

XIX. IGNACE EMMANUEL THÉODORE VAN MELDERT, avocat au conseil de Flandre, épousa, le 18 novembre 1755, Catherine Gheerolfs, fille d'André François, bourgmestre de Renaix, et de Jeanne Louise Bridou, dont douze enfants, savoir :

A. Marie Catherine Marguerite, morte le 30 juin 1819, à l'âge de soixante trois ans, religieuse au couvent des Thérésiennes, à Courtrai.

B. Marie Françoise Dorothée, née le 17 avril 1757, religieuse au couvent de Groenenbriele, à Gand.

C. Colette Aldegonde.

D. Jeanne Baptiste Françoise, née à Renaix, le 19 juillet 1760, religieuse à l'hôpital noble d'Audenaerde.

E. Henri François Joseph VAN MELDERT, avocat au conseil souverain de Flandre, épousa sa cousine germaine N. Blyen, fille de Pierre François.

F. Marie Philippine Dymphne, née à Renaix, le 1er février 1764, morte sans alliance, à Bruxelles, le 22 août 1812.

G. Anne Bernardine, née à Renaix, le 5 octobre 1769.

H. Josse Albert VAN MELDERT, mort en bas âge.

I. Pierre Philippe Emmanuel VAN MELDERT, mort le 18 janvier 1821.

J. Bernardine Colette Anastase, née le 27 février 1772.

K. Béatrix Jeanne, née le 27 novembre 1773, épousa Pierre Joseph Descloet.

L. Jean François VAN MELDERT, né le 6 décembre 1776.

XVIII. PIERRE GUILLAUME LÉOPOLD VAN MELDERT, né à Berne et baptisé le 16 décembre 1686, mort à Berne, le 29 janvier 1753, lieutenant de grenadiers au service de Sa Majesté Catholique, haut pointre de la châtellenie d'Audenaerde, épousa : 1° le 25 novembre 1718, Cornélie Françoise Joos, née à Bruges, le 1er novembre 1697, morte à Berne le 9 juillet 1722, fille de François, seigneur de la Salle de Terbest, et de Jeanne Carette; 2° le 24 juin 1724, Barbe de Rudder, fille de Jean Antoine, échevin de Bruges.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Jean François, qui suit, XIX.

B. Pierre Antoine Léopold VAN MELDERT, né le 31 mars 1721, mort en bas âge.

C. Marie Ferdinande, née le 9 juillet 1722, morte jeune, à Berne.

Il eut du second lit quatre enfants, savoir :

D. Philippe Ferdinand Guillaume VAN MELDERT, né à Berne, le 8 août 1726, mort à Bruges, le 1er avril 1798, lieutenant grand veneur de Flandre, épousa Marie Bernardine van Alstein, née à Lokeren, le 27 août 1733, morte à Bruges, le 3 mars 1760, fille de Pierre Louis, haut pointre de la châtellenie d'Audenaerde, seigneur de Radepas, et de Marie Marguerite de Clerck d'Hurtebise.

E. François Joseph VAN MELDERT, né le 16 juin 1728, mort sans alliance, le 6 décembre 1774, haut pointre de la châtellenie d'Audenaerde.

F. Pierre François VAN MELDERT, né à Berne, le 9 septembre 1729, mort en bas âge.

G. Marie Caroline, née à Berne, le 14 septembre 1732, morte à Berne.

XIX. JEAN FRANÇOIS VAN MELDERT, seigneur de Deval, de Meulewal, de Bellebrouck, né à Berne et baptisé le 11 février 1720, mort à Audenaerde le 15 décembre 1788, conseiller pensionnaire d'Audenaerde, greffier d'Audenaerde, licencié en droit, épousa : 1° le 27 octobre 1747, Marie Catherine Elisabeth Brandt, née à Audenaerde et baptisée le 31 janvier 1727, morte le 7 août 1760, fille de Jean Baptiste, seigneur de Ter Hoyen, et de Marie Catherine de Leurere; et 2° le 7 février 1763, Eléonore Victoire Stockmans, née le 28 octobre 1728, morte à Gand le 15 mai 1803, fille de Philippe Paul, colonel commandant la ville d'Audenaerde, et d'Isabelle Marie Thérèse Limnander.

Il eut du premier lit huit enfants, savoir :

A. Pierre Jean Marie VAN MELDERT, né le 9 juillet 1748, mort le 9 septembre 1782, bénédictin à l'abbaye de Saint Pierre, à Gand.

B. Marie Catherine Françoise, née le 9 octobre 1749, sans alliance.

C. Marie Françoise, née le 22 avril 1751, morte sans alliance, le 16 juillet 1808.

D. Philippe Ferdinand VAN MELDERT, seigneur de Deval, de Bellebrouck, de Ter Hoyen, né le 1er janvier 1753, mort sans alliance, en 1824, avocat au conseil de Flandre.

E. Bernardine Josèphe Xavière, née le 30 août 1754, morte sans alliance, en février 1837.

F. François Léopold Xavier VAN MELDERT, seigneur de Meulewal, né le 26 avril 1756, mort sans alliance, avocat au conseil de Flandre.

G. Jean François VAN MELDERT, mort à Audenaerde, le 9 décembre 1757.

H. Jeanne Ferdinande, née le 29 octobre 1759, sans alliance.

Il eut du second lit deux enfants, savoir :

I. Charlotte Benoîte, née le 22 mai 1769, morte sans enfants, en avril 1837, épousa Jacques Jean Clauwaert de Wyngene.

J. Philippe Eugène Théodore, qui suit, XX.

XX. PHILIPPE EUGÈNE THÉODORE VAN MELDERT, né à Audenaerde le 17 septembre 1770, mort à Zele, en mars 1837, adjoint au maire de la ville de Gand, payeur général de la province de la Flandre orientale, épousa, à Anvers, le 20 juillet 1802, Christine Antoinette Kramp, fille d'Hyacinthe Théodore et d'Esther Agathe Municx, dont trois enfants, savoir :

A. Eugène Charles Benoît, qui suit, XXI.

B. Éléonore Hyacinthe Charlotte Christine, née à Gand, le 9 juillet 1805.

C. Mathilde Caroline, née à Gand, le 11 juillet 1809, épousa, à Bruxelles, le 3 septembre 1840, Théodore François Ghislain, baron van Rynegom de Buzet, mort à Bruxelles, le 26 décembre 1864, à l'âge de soixante seize ans, fils de Théodore Jean Baptiste et de Marie Jeanne Catherine Henriette de Wilde.

XXI. EUGÈNE CHARLES BENOIT VAN MELDERT, né à Gand le 9 juillet 1803, ancien commandant de la Schuttery, conseiller provincial de la Flandre orientale, bourgmestre de Zele, épousa, à Anvers, le 17 septembre 1833, Narcisse Hyacinthe Marie Barbe Kramp, sa cousine germaine, fille de Melchior Emmanuel

Joseph et de Thérèse Marie Josèphe van Scherpenbergh, dont trois enfants, savoir :

A. Alphonse François de Paule Eugène Marie Philomène VAN MELDERT, né à Zele, le 28 août 1835, épousa, à Bougnies, Hainaut, le 17 juillet 1861, Louise de Biseau de Bougnies, fille de Victor et de Victoire Brouwet.

B. Hippolyte Eugène Jean Marie VAN MELDERT, né à Zele, le 25 octobre 1837, secrétaire honoraire de la légation de Turquie, à Madrid, mort à Madrid, le 28 octobre 1858.

C. Alfred Eugène Auguste Éléonore Marie VAN MELDERT, né à Zele, le 11 mars 1840.

MÉLOTTE.

D'ARGENT : au lion de gueules, couronné d'or. HEAUME : d'argent, grillé, colleté, liseré d'or doublé de gueules. CIMIER : le lion issant de l'écu. SUPPORTS : deux lions contournés de gueules.

Cette famille liégeoise est originaire de Saint Trond.

I. JEAN DE MÉLOTTE épousa Françoise Morren, dont un fils, Thomas, qui suit, II.

II. THOMAS DE MÉLOTTE épousa Isabelle Gyseleers, dont deux enfants, savoir :

A. Michel, qui suit, III.
B. Jean DE MÉLOTTE, sans alliance.

III. MICHEL DE MÉLOTTE épousa Jeanne Eggens, dont un fils, Henri, qui suit, IV.

IV. HENRI DE MÉLOTTE, seigneur d'Oplinter, né vers 1680, avocat, épousa Anne Catherine de Goër de Herve, fille de Henri Thomas, échevin de la souveraine justice des cité et pays de Liége, et d'Anne Marie Mathys, dont deux enfants, savoir :

A. Henri Michel Albert, qui suit, V.
B. N..., épousa Wolf von Buchwald, gentilhomme danois, brigadier d'infanterie au service de Son Altesse le prince évêque de Liége, commandant de la forteresse de Liége, tué à son poste de commandement, à un âge avancé, pendant la révolution liégeoise, fils de Frédéric, seigneur de Guduonlund, et d'Anne de Rosenlund.

V. Henri Michel Albert de Mélotte, anobli par lettres patentes de l'empereur Charles VI, en date du 10 septembre 1735, seigneur de Vaulx, de Borset, d'Omal, né vers 1710, conseiller à la souveraine cour allodiale et perpétuelle de Liége, bourgmestre de la cité en 1755, épousa : 1° Barbe Louise de Stembert, fille de Jean François et de Barbe Detru ; et 2° Marie Catherine de Rolans, fille de Jean Philippe et de Marie Claire Ooms.

Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Georges Henri Joseph de Mélotte, seigneur d'Envoz, de Couthuin, de Marsinnes et de Surlemez, mort sans enfants, en 1794, conseiller de Son Altesse le prince évêque de Liége, dans sa chambre des finances et dans sa souveraine cour allodiale, bourgmestre de la cité, par élection de 1775, 1781, 1787, commissaire général du pays de Liége, en 1789, épousa Marie Jeanne Élisabeth de Fooz de Corbion, veuve d'Antoine de Closset, trésorier général et bourgmestre de Liége, en 1757, fille de Lambert Benoît et de Françoise de Macors.

B. N..., épousa N. de Trousset, échevin de la haute cour de justice de Liége, dont postérité.

Il eut du second lit deux enfants, savoir :

C. Catherine, épousa Denis de Nizet.

D. Gisbert Nicolas Henri, qui suit, VI.

VI. Gisbert Nicolas Henri de Mélotte, né en 1747, mort à Liége en 1803, conseiller de Son Altesse le prince évêque en sa souveraine cour allodiale, élu bourgmestre de Liége en 1786, émigré en 1792, rentré en Belgique en 1795, épousa, en 1773, Anne de Nizet, fille de Denis et de Jeanne Lambertine Wilkin, morte en 1829, à l'âge de quatre vingt quatre ans, dont six enfants, savoir :

A. Victoire, née en 1775, morte en 1842, épousa, en 1814, Nicolas Lebaut, commandeur de l'ordre pontifical de la Milice dorée.

B. Lambertine, née en 1776, morte sans alliance, en 1841.

C. Denis Marie, qui suit, VII, après ses frères Henri Lambert et Henri Marie Volgange.

D. Henri Lambert, qui suit, VII, après son frère Henri Marie Volgange.

E. Henri Marie Volgange, qui suit, VII.

F. Élisabeth, née en 1788, morte au château d'Aineffe, Liége, le 1er septembre 1864, épousa, en 1819, Frédéric d'Otreppe de Bouvette, ancien chef de bataillon d'infanterie au service de France, officier de la Légion d'honneur, etc.

VII. Henri Marie Volgange, chevalier de Mélotte de Lamalle, né le 31 décembre 1784, épousa Eugénie von Buchwald, sa cousine, fille de Frédéric et de N. de Lezaak, dont trois enfants, savoir :

A. Gustave, qui suit, VIII.

B. Désirée, née en 1813, morte en 1840.

C. Armand de Mélotte, né en 1816.

VIII. Gustave de Mélotte, né en 1810, épousa, en 1833, Adélaïde de Moffaert, fille de Charles, baron de Moffaert de Magnerie, et de Louise de Rosen, dont deux enfants, savoir :

A. Sydonie.

B. Laure, épousa, à Liége, le 21 juillet 1858, Adolphe d'Otreppe de Bouvette, fils de Frédéric et d'Élisabeth de Mélotte, ci-dessus

---

VII. Henri Lambert, chevalier de Mélotte de Lavaux, par lettres patentes du 15 août 1822, né le 9 juin 1782, mort le 7 avril 1829, receveur de la ville de Liége, épousa, en 1819, Adélaïde de Thier, femme en secondes noces d'Edmond de Fabribeckers, fille d'Ignace de Thier de Nedercanne et de Charlotte de Rosen, dont trois enfants, savoir :

A. Charles, qui suit, VIII.

B. Fulvie, épousa Alphonse Moncheur.

C. Auguste de Mélotte, épousa, à Liége, le 16 juin 1857, Augustine Jeannette Marie de Noidans Calf, née le 16 octobre 1836, fille d'Albert, comte de Noidans Calf, et de Marie Jeanne Joséphine Mélanie Dubois, dont un fils :

N..., né à Liége, le 17 février 1862.

VIII. Charles, chevalier de Mélotte, né en 1820, épousa Firminie de Sauvage, fille de Nicolas et de Charlotte de Rosen, de Melin, dont postérité.

VII. Denis Marie, chevalier de Mélotte d'Envoz, né à Liége, le 26 novembre 1780, mort au château d'Envoz Liége, le 17 mai 1856, membre de la commission municipale de Liége en 1814, bourgmestre de Liége de 1815 à 1838, chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, membre de l'ordre équestre de la province de Liége, membre de la seconde chambre des États Généraux, épousa, le 3 août 1820, Marie Catherine Joséphine de Géradon, fille de Jean François, membre de la seconde chambre des États Généraux, et d'Anne Josèphe Degilles, dont une fille unique, savoir :

Marie Anne Félicité, née en 1821, épousa, en 1846, François Pierre Charles Carpentier, comte de Changy, fils de François Charles et de Jeanne Amélie de Chazal Chamarelle.

MENTEN.

D'OR : à la croix de gueules. TENANTS : deux sauvages de carnation, ceints et couronnés de lierre armés de leur massue.

(Pour la branche de MENTEN DE HORNES) : ÉCARTELÉ : au premier et au quatrième d'or à la croix de gueules, qui est DE MENTEN ; au deuxième et au troisième contre écartelé ; au premier et au quatrième burelé d'or et de gueules ; au deuxième et au troisième d'argent à deux fasces de sable ; sur le tout d'hermine à deux fasces de gueules. TENANTS : à dextre, un sauvage de carnation ceint et couronné de lierre, armé d'une massue ; à sénestre, un levrier d'argent, colleté et bouclé d'or, bordé de gueules, tenant une bannière burelée d'or et de gueules, frangée d'or, la lance du même.

Menten est le nom d'un grand nombre de familles à Saint Trond, à Hasselt et dans les villages adjacents. Celle qui nous occupe, originaire de Saint Trond, obtint l'autorisation de joindre à son nom celui d'une maison de campagne des environs de Saint Trond. Dès lors elle fut connue sous la désignation de Menten de Hornes.

Son ancienneté, d'après certains auteurs, serait fort reculée, et l'un de ses membres aurait été créé chevalier par l'empereur Wenceslas, qui régna de 1379 à 1400. Ce serait même en souvenir de ce fait glorieux que les Menten anciens, qui auraient porté jusqu'alors d'or à la croix de gueules, chargée d'une fleur de lys en abîme, prirent depuis pour armes : d'or à la croix de gueules, chargée en abîme de la lettre M, accompagnée aux quatre cantons des lettres W, G, R, O, signifiant : *Wenceslas gaf Menten ridders order*, c'est-à-dire : « Wenceslas donna à Menten l'ordre de la chevalerie. »

Cette assertion n'est pas suffisamment démontrée. On peut même la révoquer très sérieusement en doute par l'examen de

l'épitaphe, ornée des armoiries de Marie de Menten, femme de Sylvestre van den Creeft, morte en 1620. Ce monument ne porte aucune charge, ni fleur de lys, ni lettre.

Sans admettre à l'état de preuve les armes chargées, l'ordre de chevalerie conféré par l'empereur Wenceslas, une origine remontant au XIVe siècle, ni le titre de baron dénié vers 1820, par arrêt du tribunal de Hasselt, il reste à Menten de Hornes une ancienneté avérée et le titre moderne de chevalier. Cette famille a donné depuis trois siècles des magistrats à la ville de Saint Trond, elle s'est noblement alliée; elle avait son caveau sépulcral à l'église des Pères Récollets à Saint Trond.

Voici les renseignements que nous avons recueillis sur cette famille. On lit dans Herckenrode, page 101 :

« Le grand père d'Arnold de Menten, vivant en 1300, épousa N... van Vorssen, dont la mère était Banniers dit Wanniers. »

I. JEAN DE MENTEN, voué et mayeur de Millen lez Dames, bourgmestre de Saint Trond en 1503, dont le nom et les armes se distinguent encore sur la cloche d'alarme à Saint Trond, épousa Yde de Cupers ou Cuypers, dont cinq enfants, savoir :

A. Arnold, qui suit, II.
B. Yde, seconde femme de Henri de Herckenrode.
C. Marie, épousa Franc de Léchy.
D. Jean DE MENTEN, épousa Gertrude de Léchy, sœur de Franc, ci-dessus, dont six enfants.
E. François, qui suit, II, après son frère Arnold.

II. ARNOLD DE MENTEN, épousa : 1° Anne de Steenhuysen, fille de Jean et de N... Banniers dit Wanniers; 2° Marie de Boeshoven.

Il eut du premier lit trois enfants, entre autres :

Jean DE MENTEN, échevin de Saint Trond, mort en 1561.

II. FRANÇOIS DE MENTEN, épousa Claire van den Kerkhoven, dont plusieurs enfants, entre autres une fille, savoir :

Marie, épousa : 1° Arnold Pickaerts; et 2° Guillaume d'Oyenbruggen.

On voit encore que Léon de Menten, baptisé le 30 janvier 1622, épousa Françoise van der Borcht, morte le 18 avril 1701 et inhumée dans le caveau des Menten à l'église des Pères Récollets de Saint Trond.

I. JEAN HENRI DE MENTEN, né le 28 février 1705, épousa Elisabeth Minsen, née le 12 janvier 1721. C'est d'eux que descendent les chevaliers de Menten de Hornes d'aujourd'hui. Il eut entre autres un fils, Léon François, qui suit, II.

II. LÉON FRANÇOIS, CHEVALIER DE MENTEN DE HORNES, échevin de Saint Trond, chevalier de l'ordre du Christ, épousa Anne Catherine de Looz Corswarem, fille de Joseph Clément, comte de Looz Corswarem et de Marie Catherine de Jardin Blehen, dont plusieurs enfants, entre autres quatre, qui suivent, savoir :

A. Jean Théodore Ferdinand Léopold, qui suit, III.

B Léon Pierre Adrien Clément DE MENTEN, épousa Marie Emmanuelle Thérèse Félicie de Looz Corswarem, fille de Guillaume Joseph Alexandre, duc de Looz Corswarem, et de Marie Emmanuelle, baronne d'Aix, dont une fille :

Euphémie Amour Félicité, épousa Charles Joseph de Leusemans, gouverneur de la province de Liége, d'abord bourgmestre de Louvain et membre de la Chambre des représentants.

C. Hubert, qui suit, III, après son frère Jean Théodore Ferdinand Léopold.

D. N..., épousa une demoiselle de Favereau.

III. JEAN THÉODORE FERDINAND LÉOPOLD, CHEVALIER DE MENTEN DE HORNES, mort à Saint Trond, le 8 octobre 1860, à l'âge de soixante et onze ans, maire des communes de Cortys et de Niel, membre du corps équestre du Limbourg, commissaire d'arrondissement à Hasselt, épousa Marie Françoise Frédéricque de Stappers, dont plusieurs enfants, entre autres quatre, qui suivent, savoir :

A. Léon Guillaume Frédéric, qui suit, IV.

B. Odillon DE MENTEN.

C. Flore, épousa Guillaume de Stappers, son cousin germain, dont postérité.

D. Eugénie, épousa Joseph Jacobs et ne laissa pas de postérité.

IV. LÉON GUILLAUME FRÉDÉRIC, CHEVALIER DE MENTEN DE HORNES, ne à Niel, le 27 septembre 1815, conseiller communal à Saint Trond, épousa, à Bruxelles, le 10 août 1843, Thérèse Virginie Ghislaine Wyns, née le 13 février 1821, fille de Jérôme et de Marie Anne Barbe Isabelle Lambrichts.

III. HUBERT, CHEVALIER DE MENTEN DE HORNES, épousa Pauline Rasquin, dont un fils, Camille Charles Ferdinand Léopold, qui suit, IV.

IV. CAMILLE CHARLES FERDINAND LÉOPOLD, CHEVALIER DE MENTEN DE HORNES, né à Cortessem, Limbourg, le 3 juillet 1812, mort à Liége le 2 novembre 1861, capitaine à l'état major des places, décoré de la croix commémorative, épousa Pauline Victorine Héloïse Chalet, dont quatre enfants : Camille, Frédéric, Gabrielle, Alix.



MERGHELYNCK.

D'AZUR : au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles à huit rais du même; et, en pointe d'une tête de more d'argent surmontée d'un soleil d'or. CIMIER : le soleil de l'écu.

I. GEORGES MERGHELYNCK eut un fils, Jacques, qui suit, II.

II. JACQUES MERGHELYNCK épousa Wilhelmine Drubbelle, fille de Guillaume et d'Élisabeth Stuuart, sa femme du premier lit, dont treize enfants, quatre sans alliance connue et neuf qui suivent, savoir :

A. Guillaume, qui suit, III.

B. François MERGHELYNCK, épousa Jacqueline de Vinck.

C. Pierre MERGHELYNCK, épousa Anne de Baestere, dont il n'eut pas d'enfants.

D. Clément MERGHELYNCK, religieux au couvent de Peene, près Cassel

E. Jean MERGHELYNCK, religieux au couvent de Saint Jean, à Ypres

F. Victor MERGHELYNCK, épousa Françoise Navigheers.

G. Madeleine, épousa Georges Peters.

H. Marguerite, épousa : 1° François de Cuppere; 2° Louis Boetcman; 3° Jean Pieren.

I. Anne, épousa Georges Verstraete.

III. GUILLAUME MERGHELYNCK, né en 1566, mort le 25 juillet 1629, épousa, le 25 mai 1584, Madeleine Ghekiere, morte le 23 février 1637, à l'âge de soixante douze ans, fille unique et posthume de Roland et de Paschasie Lantsheers, dont dix enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, IV, après son frère Guillaume.

B. Anne, née en décembre 1587, morte sans enfants, le 20 décembre 1643, épousa : 1° Gérard van der Noot ; 2° Pierre de Mey.

C. Jacques, fondateur de la deuxième branche.

D. Guillaume, qui suit, IV.

E. Marie, née en 1593, morte le 5 février 1619, épousa Henri van de Kerckhove.

F. Marguerite, née en décembre 1595, morte le 29 juillet 1637, religieuse.

G. Pierre, fondateur de la troisième branche.

H. Jeanne, née en février 1600, morte le 9 octobre 1670, religieuse.

I. Pascaline, née en juillet 1603, morte le 14 juin 1676, religieuse.

J. Françoise, née en mars 1606, morte sans alliance, le 28 décembre 1680.

IV. Guillaume Merghelynck, né en juillet 1591, épousa, le 4 avril 1617, Anne Navigheer, née le 8 février 1598, morte le 31 janvier 1634, dont neuf enfants, trois morts en bas âge et six qui suivent, savoir .

A. Anne, née le 28 janvier 1618, morte le 23 juillet 1646, fille dévote.

B. Guillaume Merghelynck, né le 23 décembre 1621, mort le 9 novembre 1698, chanoine, vicaire général de l'évêché d'Ypres, *sede vacante.*

C. Denise, née le 22 août 1624, fille dévote.

D. Jean Merghelynck, né le 5 janvier 1627, mort le 12 septembre 1652, jésuite.

E. Marie Françoise, née le 28 avril 1628, religieuse au couvent de Nonnenbosch.

F. Pierre Merghelynck, né le 28 septembre 1631, jésuite.

. . . .

IV. Jean Merghelynck, né en 1584, mort le 28 mars 1637, épousa Marguerite de Brassere, morte le 10 avril 1674, à l'âge de quatre vingt dix sept ans, dont trois enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, V.

B. Pierre MERGHELYNCK, mort le 27 décembre 1668, curé de Zillebeke, puis chanoine de Thérouanne.

C. Guillaume MERGHELYNCK, mort le 6 avril 1644, épousa, à Ypres, le 9 août 1637, Marie Heins.

V. JEAN MERGHELYNCK, mort le 25 mai 1674, épousa, le 24 avril 1646, Marie Lamoot, morte le 1er décembre 1675, fille de Pierre et d'Anne Soenen, dont cinq enfants, une fille morte en bas âge et quatre qui suivent, savoir :

A. Jacques MERGHELYNCK, né le 7 septembre 1647, mort à Ypres, le 4 février 1702, chanoine et pénitencier de Saint Martin, à Ypres.

B. Anne Marie, née le 28 janvier 1649, morte à Ypres, le 19 mai 1728, béguine à Ypres.

C. Claire, née le 16 janvier 1651, morte à Ypres, le 11 octobre 1727, béguine à Ypres.

D. Pierre, qui suit, VI.

VI. PIERRE MERGHELYNCK, né à Ypres, le 12 novembre 1654, mort le 1er septembre 1716, échevin d'Ypres, en 1682 et 1683, épousa, le 13 février 1685, Marie Anne de Schildere, née le 10 mai 1663, morte le 14 avril 1706, fille de Nicolas, conseiller pensionnaire de la ville d'Ypres, et de Marie Catherine Letten, dont dix enfants, sept morts sans alliance et trois qui suivent, savoir :

A. Jacques Dominique, qui suit, VII, après son frère François Joseph.

B. Isabelle Claire, née à Ypres, le 27 novembre 1692, épousa, le 3 avril 1713, Guillaume Norbert de Limon.

C. François Joseph, qui suit, VII.

VII. FRANÇOIS JOSEPH MERGHELYNCK, né à Ypres, le 5 juin 1695, mort à Ypres, le 23 décembre 1759, licencié ès lois, échevin d'Ypres, épousa : 1° le 24 octobre 1720, Isabelle Constance Jeanne Walwein, née le 22 août 1700, morte le 31 mars 1725, fille de Corneille Christophe, conseiller pensionnaire de la ville d'Ypres, et d'Isabelle Constance Bogaert, sa femme du pre-

mier lit ; 2° le 3 novembre 1725, Marie Victoire Carton, née le 14 août 1693, morte le 16 décembre 1768, fille de François Carton, échevin d'Ypres en 1706 et 1709, et de Pétronille Tasseel.

Il eut du premier lit une fille, savoir :

A. Isabelle Claire Eugénie, née à Ypres, le 25 mars 1725, morte à Dunkerque, le 31 janvier 1759, épousa, le 17 août 1750, Jean Joseph, aussi nommé Jacques Joseph, Benezet d'Artillon, mort le 4 février 1761, fils de Jean Jacques Benezet de Vargeloo et de Caroline Isabelle Picquet, sa femme du second lit.

Il eut du second lit cinq enfants, quatre morts en bas âge ou sans alliance et une fille mariée, savoir :

B. Marie Josèphe Victoire, née à Ypres, le 9 janvier 1731, morte à Ypres, le 24 mars 1815, épousa, le 22 mars 1750, Jacques Charles Antoine Carton, seigneur de Winnezeele et de Tourelles, son cousin germain, chef tuteur de la ville d'Ypres, né à Ypres, le 12 janvier 1718, mort le 29 juin 1782, fils de Norbert Ignace, échevin d'Ypres en 1714, et de Marie Pétronille de Wilde.

VII. Jacques Dominique Merghelynck, né à Ypres, le 24 septembre 1687, mort à Ypres, le 13 décembre 1722, licencié ès lois, échevin et trésorier de la ville d'Ypres en 1710 et 1714, épousa, le 30 octobre 1710, Marie Thérèse Antoinette Plumyoen, morte le 29 septembre 1742, femme en secondes noces d'André Colenbuen, fille de Georges Plumyoen et de Marie van den Amandele, dont six enfants, quatre morts en bas âge ou sans alliance et deux qui suivent, savoir :

A. François Joseph Xavier, qui suit, VIII.

B. Joséphine Claire, née à Ypres, le 21 juillet 1717, morte le 1er mai 1782, épousa, le 28 mars 1745, Guillaume Antoine Jean Joets, licencié ès lois, échevin d'Ypres de 1701 à 1703, mort le 10 décembre 1792, à l'âge de quatre vingt deux ans, fils d'Ignace Bernard et de Marie Jeanne Thibault.

VIII. François Joseph Xavier Merghelynck, né à Ypres, le 10 décembre 1712, mort à Ypres, le 8 décembre 1749, licencié ès lois, trésorier de la ville d'Ypres, épousa, à Ypres, le 30 novembre 1739, Marie Jeanne Florisone, née à Ypres, le 12 décembre 1713, morte le 24 juin 1759, fille de Guillaume Ignace Florisone, conseiller pensionnaire et greffier de la ville d'Ypres, et de Marie Thérèse Joséphine Merghelynck, dont cinq enfants, trois morts en bas âge ou sans alliance, et deux qui suivent, savoir :

A. Marie Joséphine, née le 11 février 1747, morte le 17 avril 1812, épousa Guillaume Joseph de Limon, veuf d'Isabelle Marie Madeleine de Tronzon, né le 1er février 1744, mort le 8 janvier 1795, fils de Guillaume Charles Louis et d'Isabelle Marie Madeleine de Tronzon, dame de Steenhuyse.

B. François Ignace Joseph, qui suit, IX.

IX. François Ignace Joseph Merghelynck, anobli par lettres patentes de l'impératrice et reine Marie Thérèse, en date du 8 janvier 1773, né à Ypres, le 20 octobre 1744, mort le 11 février 1795, trésorier de la ville d'Ypres en 1776 et années suivantes, épousa, le 19 mars 1767, Amélie Anne Louise Strabant, morte le 24 janvier 1787, à l'âge de quarante deux ans, fille de Louis Félix Joseph, chevalier par lettres patentes du 27 mars 1775, seigneur d'Oudenfort, bourgmestre et landhouder de la ville et châtellenie de Furnes, conseiller au conseil de Flandres, et d'Isabelle Caroline Vastenhaven, dont huit enfants, cinq morts en bas âge ou sans alliance, et trois qui suivent, savoir :

A. Timothée Merghelynck, né à Ypres, le 23 août 1777, mort sans enfants, le 23 octobre 1835, épousa, le 23 septembre 1809, Marie Antoinette Walburge de Langhe, née le 12 octobre 1788, morte à Ypres, le 2 août 1858, fille de Jacques Ignace Jean et d'Isabelle Marie Joséphine Wullems.

B. Adélaïde Guillelmine Antoinette, née à Ypres, le 4 janvier 1780, morte le 25 juin 1831, épousa, le 9 avril 1799, François Albert Placide de Gheus, né le 18 février 1759, fils de Jean Baptiste Antoine, seigneur

de Steencouter, Schaltelwege, Ten Daele et Steenbrugghe, avoué de la ville d'Ypres, et d'Anne Florence Benoîte Tronzon.

C. Clément Pie Louis, qui suit, X.

X. Clément Pie Louis Merghelynck, né à Ypres, le 18 janvier 1776, mort à Ypres, le 11 juin 1833, épousa, le 6 février 1809, Sophie Catherine Victoire de Langhe, sœur de Marie Antoinette Walburge, ci-dessus, dont quatre enfants, savoir :

A. Ernest François Ferdinand, qui suit, XI, après son frère Léopold François Emmanuel.

B. Auguste Nicodème Arthur Merghelynck, né à Ypres, le 15 décembre 1815, mort sans alliance, le 6 mars 1859.

C. Arthur Joseph Merghelynck, né à Ypres, le 10 décembre 1817, membre du conseil général des hospices d'Ypres.

D. Léopold François Emmanuel, qui suit, XI.

XI. Léopold François Emmanuel Merghelynck, né à Ypres, le 24 décembre 1810, échevin de la ville d'Ypres, épousa, le 7 novembre 1842, Élisa Charlotte Carton, née le 9 décembre 1820, fille d'Henri François Carton, ancien bourgmestre de la ville d'Ypres, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, et de Charlotte Alexandrine Hynderick, dont trois enfants, savoir :

A. Emmeline Marie Élisa, née le 23 septembre 1843, morte le 5 août 1848.

B. Ferdinand Henri Marie Léopold Merghelynck, né le 6 juin 1845.

C. Arthur Marie Auguste Merghelynck, né le 9 mars 1853.

XI. Ernest François Ferdinand Merghelynck, né à Ypres, le 27 avril 1813, membre de la députation permanente du conseil provincial de la Flandre Occidentale, épousa, le 8 juillet 1839, Laure Joséphine Ghislaine Carton, née le 6 décembre 1818, sœur d'Élisa Charlotte, ci-dessus, dont deux enfants, savoir :

A. Ernestine, née à Ypres, le 2 mai 1840, épousa, le 9 février 1860, Gustave Lambert Emmanuel Joseph Marie, chevalier de Stuers, ne le

27 juillet 1829, secrétaire de légation de première classe, fils de Lambert Joseph Corneille Antoine Marie, colonel en retraite, chevalier des ordres du Lion Belgique et de la Légion d'honneur, et de Clémence Lucie Adrienne de Vroc, sa femme du premier lit.

B. Maurice Marie Henri Auguste Laurent MERGHELYNCK, né le 23 mai 1844.

Deuxième branche.

IV. JACQUES MERGHELYNCK, né en avril 1589, mort le 14 août 1652, épousa : 1° Marie van der Leck ; 2° Jossine Wassebeen, morte le 10 juillet 1637, fille de Richard et d'Antoinette Verecke.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Marie, religieuse visitandine.

B. Pierre MERGHELYNCK, sans alliance.

C. Adrien MERGHELYNCK, épousa, à Dexmude : 1° Marie Donse, dont il n'eut pas d'enfants; 2° Jossine de Wytdoucks; 3° Anne Pierloot.

Des quatre enfants qu'il eut du deuxième et du troisième lit, la postérité est éteinte.

Il eut du second lit sept enfants, trois morts en bas âge ou sans alliance, et quatre qui suivent, savoir :

D. Jean MERGHELYNCK, épousa, le 25 août 1655, Cornélie Iweins, fille d'Adrien, dont deux enfants sans alliance.

E. Guillaume, qui suit, V.

F. Jacques MERGHELYNCK, épousa, le 29 octobre 1658, Antoinette Maes, dont quatre enfants :

a. Marie Françoise, née le 5 août 1659, religieuse clarisse.

b. Anne, religieuse clarisse.

c. Barbe Thérèse, née le 21 décembre 1664, épousa Charles van den Berghe.

d. Marie Jeanne, née le 29 août 1660, morte le 11 février 1701, épousa, le 20 juin 1683, François Gargant, mort le 16 octobre 1719, fils de Martin et d'Anne van den Velde.

G. Anne Marie, morte le 16 décembre 1699, épousa : 1° Josse de Marie, mort le 29 octobre 1668 ; 2° le 28 juillet 1669, Jacques de Bergh, mort le 5 janvier 1685.

V. GUILLAUME MERGHELYNCK épousa, le 3 novembre 1649, Marie Madeleine van der Leck, fille d'Adrien et d'Adrienne Gallandt, dont six enfants, quatre morts sans alliance et deux qui suivent, savoir :

A. Jean Gratien MERGHELYNCK, né le 3 novembre 1654, épousa, à Dunkerque, Jeanne Joos, dont trois enfants, deux morts sans alliance et une fille mariée :

Jeanne, épousa N. van Damme.

B. Ignace Guillaume, qui suit, VI.

VI. IGNACE GUILLAUME MERGHELYNCK, mort le 20 octobre 1712, épousa, le 31 août 1694, Monique de Ros, fille de Mathieu et de Pétronille Lauwers, dont trois enfants, une fille sans alliance et deux qui suivent, savoir :

A. Guillaume Joseph MERGHELYNCK, né le 16 juin 1697, mort, capucin, à Furnes.
B. Jacques Ignace, qui suit, VII.

VII. JACQUES IGNACE MERGHELYNCK, né le 2 juin 1700, mort le 12 janvier 1745, épousa, le 28 mai 1720, Catherine Josèphe Terry, née le 16 janvier 1699, dont neuf enfants, sept morts en bas âge ou sans alliance et deux qui suivent, savoir :

A. Louis MERGHELYNCK, né le 1er septembre 1734, épousa, à Bruges, Jeanne de Wispelaer, dont il n'eut pas d'enfants.
B. Jacques Ignace MERGHELYNCK, né le 22 décembre 1721, jésuite.

Troisième branche.

IV. Pierre Merghelynck, né en octobre 1597, mort le 18 septembre 1648, épousa Cornélie de Jonghe, née à Wattou, dont six enfants, deux morts sans alliance et quatre qui suivent, savoir :

A. Guillaume, qui suit, V.

B. Marie Françoise, née le 19 juin 1636, morte le 27 avril 1682, épousa Guillaume de Vos.

C. Paschasie, née le 15 juillet 1644, morte le 16 août 1699, fille dévote.

D. Marguerite, morte le 5 juin 1701, épousa Jacques Voormeesch, mort le 20 novembre 1682.

V. Guillaume Merghelynck, né à Ypres, le 8 août 1628, mort le 10 novembre 1689, épousa, le 12 janvier 1662, Françoise Cornélie van der Haeghe, morte le 31 août 1683, dont quatre enfants, deux morts sans alliance et deux qui suivent, savoir :

A. Mathieu François, qui suit, VI.

B. Anne Marie, née à Ypres, le 20 janvier 1670, morte le 4 mars 1709, épousa, le 15 octobre 1696, Chrétien Walwein, échevin d'Ypres, mort le 11 décembre 1749, à l'âge de quatre vingt huit ans, veuf de Catherine Anne Rysselinck, fils de Christophe Walwein et de Jeanne Letten.

VI. Mathieu François Merghelynck, né à Ypres, le 21 mars 1665, mort le 16 juin 1712, échevin d'Ypres, épousa, le 23 juillet 1686, Jeanne Cornélie Walwein, née le 14 novembre 1657, morte le 14 décembre 1703, sœur de Chrétien, ci-dessus, dont sept enfants, trois morts en bas âge ou sans alliance et quatre qui suivent, savoir :

A. Albert Guillaume, qui suit, VII.

B. Marie Thérèse Joséphine, née à Ypres, le 16 juillet 1692, morte le 27 avril 1765, épousa, le 12 novembre 1712, Guillaume Ignace Florisone, conseiller pensionnaire et greffier de la ville d'Ypres, né le

1er avril 1683, mort le 7 juin 1751, fils de François et de Marie Thérèse Bogaert.

C. Jean Joseph MERGHELYNCK, né à Ypres, le 21 mai 1694, religieux récollet.

D. Mathieu François Corneille MERGHELYNCK, né à Ypres, le 30 mai 1702, mort le 12 août 1766, chanoine de Thérouanne.

VII. ALBERT GUILLAUME MERGHELYNCK, né à Ypres, le 13 janvier 1689, mort le 7 mars 1749, licencié ès lois, échevin d'Ypres, épousa, le 15 septembre 1712, Marie Anne Voormeesch, sa cousine, née le 7 novembre 1693, morte le 18 février 1751, fille de Guillaume Benoît et de Marie Anne Fremaut, dont douze enfants, neuf morts en bas âge ou sans alliance, et trois qui suivent, savoir :

A. Anne Florentine Christine, née à Ypres, le 20 janvier 1726, morte le 20 juin 1765, épousa, le 29 mai 1751, François Norbert Carton, né le 21 novembre 1716, mort le 5 mars 1788, échevin d'Ypres, fils de Norbert Ignace, échevin d'Ypres, et de Marie Pétronille de Wilde.

B. Corneille François Bernard, qui suit, VIII.

C. Marie Madeleine Jeanne, née le 8 mai 1731, épousa, à Ypres, le 12 juillet 1756, Henri Louis de Codt, né à Ypres, le 22 septembre 1725, mort le 6 janvier 1775, licencié ès lois, échevin de la salle et châtellenie d'Ypres, et d'Élisabeth Catherine Rycquier.

VIII. CORNEILLE FRANÇOIS BERNARD MERGHELYNCK, anobli par lettres patentes de l'impératrice et reine Marie Thérèse, données à Vienne, le 27 avril 1759, né à Ypres, le 27 janvier 1729, mort le 5 juillet 1773, épousa, le 27 mai 1759, Josèphe Isabelle d'Allaeys, fille de Joseph Antoine et d'Isabelle Dorothée van Wel, dont neuf enfants, sept morts en bas âge ou sans alliance, et deux qui suivent, savoir :

A. Marie Josèphe Dorothée, née à Ypres, le 21 février 1760, épousa Joseph Jacques Louis Fonteyne, né le 14 avril 1763, fils de Jean Chrysostôme et de Thérèse Pétronille Françoise Lanszweert.

B. Joséphine Marie Jeanne, née à Ypres, le 8 avril 1767, épousa, le 28 avril 1789, Salomon Albert de Clerck, né à Ostende.

MERODE.

D'OR : à quatre pals de gueules, à la bordure engrelée d'azur. COURONNE : à cinq fleurons. HEAUME : d'or, taré de front. CIMIER : l'écu des armes entre un vol éployé d'or et de gueules. SUPPORTS : deux griffons d'or, ayant chacun une de leurs ailes de gueules et tenant des bannières : à dextre aux armes sans brisure, à sénestre aux émaux de l'écu.

L'écu posé sur un manteau de gueules, fourré d'hermine, frangé, cousé, attaché d'or, sommé de la couronne à cinq fleurons.

Le prince de Rubempré, fils aîné et chef de nom et d'armes de sa maison, porte écartelé de Rubempré, qui est d'argent à trois jumelles de gueules.

DEVISES : **Plus d'honneur que d'honneurs! — Où sera-ce, Merode!**

Cette maison princière est issue des rois d'Aragon, dont elle porte les armes. Elle descend en ligne directe, légitime et masculine, de Geoffroy le Velu, roi d'Aragon, qui portait un simple écu d'or, orné de quatre pals de gueules par Charles le Chauve, roi de France et empereur des Romains. « Dans une bataille, « voyant Geoffroy le Velu blessé à mort, trempa dans le sang « d'iceluy les quatre doigts de sa main dextre et puis les glissa « du haut en bas de l'Escu, faisant par ce moyen la figure de « quatre pals de gueules à la couleur du sang. »

I. PIERRE BÉRENGER, IIIe du nom, fils de Raymond Bérenger, roi d'Aragon, comte de Barcelone et de Provence, et de la reine Pétronelle, se croisa avec Louis le Jeune, roi de France, son parent, au concile de Vezelay, l'accompagna en Terre Sainte et s'y distingua tellement par sa valeur, qu'à son retour le roi Louis l'amena en France et le combla d'honneurs et de dignités, en lui confiant de grands emplois dans ses armées. Toutefois, des intrigues de cour l'ayant fait tomber en disgrâce Pierre

Bérenger, se retira aux Pays Bas, où sa postérité s'est fixée, et y épousa Aleyde de Rode, fille unique et héritière de Hugo, sire et baron de Rode, et de Constance de la Marck, dont un fils, Werner, premier du nom, qui suit, II.

II. WERNER, SIRE ET BARON DE RODE, Ier du nom, conserva les armes d'Aragon à l'orle, ou bordure engrêlée d'azur, telles que ses ancêtres comtes de Barcelone et de Provence les avaient portées. Il releva le nom de la maison de Rode, venue d'un sénateur romain, l'un des fondateurs de Cologne, que sa postérité a depuis conservé. Il rectifia et confirma la fondation faite par ses parents au profit de l'église de ladite terre et baronnie de Rode.

Il épousa Rilcuine de Lembourg, avec laquelle il donna, l'an 1210, à l'abbaye de Saint Aubert, dans le Cambrésis, tout le droit qu'ils avaient sur les dîmes à Herentals en Brabant, et dont il eut un fils, Werner II, qui suit, III.

III. WERNER, SIRE ET BARON DE RODE, IIe du nom, en flamand M' her von Rode, mots qui, par corruption de langue, ont été changés en celui de Merode, se distingua par ses faits d'armes, et il était déjà renommé depuis l'an 1233, lorsqu'il fut choisi, en 1269, pour défenseur héréditaire de la république de Cologne, conjointement avec les comtes de Gueldres, de Juliers, de Berg et de Catzenelleboghe, les sires et barons de Frentz et d'Isenbourg. Il épousa Gertrude d'Arenberg, dont un fils, Werner III, qui suit, IV.

IV. WERNER DE MERODE, IIIe du nom, mort du vivant de son père, épousa Mechtilde d'Oldenbourg, dont un fils, Werner IV, qui suit, V.

V. WERNER DE MERODE, IVe du nom, qui succéda à son grand père Werner II, dont il hérita de la terre et baronnie de Rode et d'autres belles seigneuries, se trouva, avec plusieurs

autres seigneurs et chevaliers, au tournoi tenu à Mons, en 1310. Il épousa Elisabeth de Montigny, dont un fils, Werner V, qui suit, VI.

VI. Werner, sire et baron de Merode, V^{e} du nom, chevalier, seigneur d'Audrimont, etc., fonda, en 1340, le monastère de Swartzenbrouck, situé au Noirbois, dans le territoire de Merode, y fut enterré, et l'on y voit encore son épitaphe.

Il épousa Elisabeth de Leefdal, dont un fils, Richard Ier, qui suit, VII.

VII. Richard, sire et baron de Merode, Ier du nom, chevalier, seigneur de Frents, etc., épousa, en 1361, Marguerite de Wesemal, fille de Guillaume, sire et baron de Wesemal, seigneur de Westerloo, Hersel et Hulfaut, comte d'Oolen, maréchal héréditaire du Brabant, et de Jeanne, héritière de Falais, morte le 6 mars 1394, et inhumée avec son mari à Merode, au monastère de Swartzenbrouck, dont plusieurs enfants, entre autres un fils, Richard II; qui suit, VIII.

VIII. Richard, sire et baron de Merode, IIe du nom, chevalier, seigneur de Frents, de Westerloo, Hersel et Hulfaut, comte d'Oolen, voué de Duffle, etc., épousa, le 14 juillet 1420, Béatrix, fille héritière de Willeaume, libre baron impérial de Petersheim, et de Marie de Bautersem, dont un fils, Jean Ier, qui suit, IX.

IX. Jean de Merode, Ier du nom, chevalier, reconnu et confirmé ancien baron de l'Empire, par lettres de Frédéric III, empereur des Romains, dépêchées à Utrecht, l'an 1475, le vendredi après la Saint Michel, baron de Merode, de Petersheim et de Leefdal, seigneur de Westerloo, de Frents, d'Oirschot, d'Hilverenbeke, de Hersel, de Hulfaut, d'Impden, comte d'Oolen, etc.; conseiller et chambellan de Maximilien et de Philippe, archiducs d'Autriche, épousa, en 1451, Aleyde de Hornes, dame de Ghele

et de Diepenbeke, fille de Henri, baron de Perweys, Duffle, etc, et de Mechtilde de Reifferscheyt, dont trois fils, savoir :

A. Jean DE MERODE, épousa Marguerite d'Egmont, dont Jean et Élisabeth de Merode, morts tous deux sans postérité.

B. Jean DE MERODE, épousa Marguerite de Melun, dont un fils :

Jean DE MERODE, inhumé avec sa femme à Ghelo, dans l'église collégiale de Saint Dymphne, où l'on voit encore leur sépulture, épousa Anne de Ghistelles, dont il n'eut pas d'enfants.

C. Richard III, qui suit, X.

X. RICHARD DE MERODE, IIIe du nom, chevalier, baron de Merode et de Petersheim, seigneur de Diepenbeke, d'Oirschot, etc., mort le 20 mai 1523, épousa, le 9 mai 1502, Marguerite de Hornes Gaesbeke, fille d'Arnoud, baron de Gaesbeke, et de Marie de Montmorency, dont plusieurs enfants, entre autres Henri, qui suit, XI.

XI. HENRI DE MERODE, chevalier, baron de Petersheim, seigneur de Herlaer, de Diepenbeke, d'Oirschot, etc., après Jean, baron de Merode, son cousin germain, mort sans postérité, comte de Merode, comte d'Oolen, baron de Perweys, de Leefdal et de Duffle, seigneur de Frents, de Westerloo, de Hersel, de Hulfaut, de Walheim, d'Impden, d'Hilverenbeke et de Ghele, où il fonda les chanoines, inhumé avec sa femme dans l'église de l'abbaye de Hocht, dans le territoire de Petersheim, fondée par la maison Petersheim, épousa, en 1525, Françoise de Brederode, dame de Ridderkercke, fille de Walran, sire de Brederode et de Vianen, et de Marguerite de Borsele, dont plusieurs enfants, entre autres Jean II, fils aîné, qui suit, XII.

XII. JEAN, COMTE DE MERODE ET D'OOLEN, IIe du nom, libre baron impérial de Petersheim, baron de Perweys, de Leefdal et de Duffle, seigneur de Westerloo, de Hersel, de Hulfaut, de Ghele, de Diepenbeke, de Walheim, d'Impden, d'Isselmonde, de Ridderkercke, de Han-sur-Heure, de Sautour, de Monsaut, de

Moriamez, etc., épousa : 1° en 1558, Marie, fille d'Anthoine, marquis de Berg op Zoom, comte de Walheim, etc., et de Jacqueline de Croy; 2° le 9 novembre 1563, Marguerite de Palant, sœur de Floris, premier comte de Culembourg, fille d'Erard, baron de Palant, et de Marguerite de Lalaing.

Il eut du premier lit une fille, savoir :

A. Marguerite, marquise de Berg op Zoom, comtesse de Walheim, etc.

Il eut du second lit un fils, savoir :

B. Philippe, qui suit, XIII.

XIII. Philippe, comte de Merode, comte de Montfort, du chef de sa femme, par relief du 8 décembre 1593, d'Oolen et de Montfort, libre baron impérial de Petersheim, baron de Perweys, de Leefdal, de Duffle, de Houfalise, de Moriamez, seigneur de Westerloo, de Hersel, de Hulfaut, de Ghele, de Diepenbeke, de Walheim, d'Impden, d'Isselmonde, de Ridderkercke, de Han-sur-Heure, de Sautour, de Monsaut, de Papencop, d'Hilverenbeke, de Bury et d'Oirschot, etc., épousa, en 1591, Anne de Merode, morte en 1625, fille de Jean et de Philipote, comtesse de Montfort, dont huit enfants, savoir :

A. Jean de Merode, tué à la bataille de Prague, en 1620.

B. Philippe, comte de Merode, d'Oolon et de Monfort, créé premier marquis de Westerloo par lettres patentes du roi Philippe IV, dépêchées à Madrid, le 21 mai 1626, épousa, en 1621, Bonne de Barbançon, dame de Villemont, fille d'Érard de Barbançon et de Louise d'Oostfrise, dont il n'eut pas d'enfants.

C. Henri de Merode, page de l'empereur Ferdinand II.

D. Florent de Merode, qui suit, XIV, après son frère Maximilien Antoine.

E. Hélène, morte le 14 mai 1618, et inhumée aux Chartreux de Bruxelles, épousa Charles de Riderick.

F. Richard de Merode.

G. Maximilien Antoine, qui suit, XIV.
H. Louise Jeanne, chanoinesse à Thorn.

XIV. MAXIMILIEN ANTOINE DE MERODE, MARQUIS DE DEYNZE, COMTE DE MONTFORT, grand bailli d'Entre Sambre et Meuse, mort le 21 novembre 1670, épousa Antoine Françoise Hubertine de Carondelet, dame de Solre sur Sambre, fille de Guillaume de Carondelet, chevalier, seigneur de Solre sur Sambre, et d'Hélène de la Pierre, dont un fils, Ferdinand, qui suit, XV.

XV. FERDINAND, COMTE DE MERODE, épousa, en 1661, Marie Célestine de Longueval, dont trois enfants, savoir :

A. Maximilien Albert, qui suit, XVI.
B. Philippe François, qui suit, XVI, après son frère Maximilien Albert.
C. Charles Florent, COMTE DE MERODE, marquis de Trebo, épousa, en 1706, Gacie Josèphe Pétronille de Salcedo, dont un fils :

Adrien Maximilien Charles, COMTE DE MERODE, ne en 1700, mort sans a liance.

XVI. MAXIMILIEN ALBERT, COMTE DE MERODE, lieutenant général gouverneur de Bruxelles, épousa : 1° en 1687, Claire Éléonore de Salm, 2° Marie Madeleine d'Ongnies.

Il eut du premier lit un fils, Joachim Maximilien qui suit, XVII.

XVII. JOACHIM MAXIMILIEN DE MERODE, MARQUIS DE DEYNZE, né en 1697, mort en 1740, épousa : 1° Thérèse Jeanne de Mérode de Houffalize ; 2° Marie Félicité de Jauche Masting.

Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Jean Charles Joseph, COMTE DE MERODE, chevalier de la Toison d'or, né en 1729, épousa, en 1744, Marie, princesse d'Arenberg, dont il n'eut pas d'enfants.
B. Philippotte, née en 1721, morte en 1769, épousa Othon Henri d'Ongnies, comte de Mastaing, prince de Grimberghe.

XVI. PHILIPPE FRANÇOIS COMTE DE MERODE, chevalier de la Toison d'or, né en 1729, épousa, en 1784, Louise Brigitte, prin-

cesse de Rubempré, morte en 1750, dont un fils, Maximilien Léopold Ghislain Léon Antoine Joseph, qui suit, XVII.

XVII. MAXIMILIEN LÉOPOLD GHISLAIN LÉON ANTOINE JOSEPH, COMTE DE MERODE, PRINCE DE RUBEMPRÉ ET D'EVERBERGH, comte de Monfort, etc., grand veneur de Brabant, grand fauconnier des Pays Bas, etc. Chevalier de la Toison d'or, mort en 1769, épousa, en 1744, Catherine Ockermans, morte en 1778, dont une fille unique et héritière, savoir :

Marie Catherine Josèphe, née le 10 avril 1743, morte en 1794, épousa : 1° Philippe Maximilien de Merode, son cousin, ci-dessous; 2° en 1774, Étienne Ernest, comte de Lannoy, de la Motterie, Liberchies, baron d'Aix et de Sombreffe, chambellan actuel de Leurs Majestés Impériales et Royales, membre de l'état noble du duché de Brabant, etc.

XIV. FLORENT, COMTE DE MERODE, d'Oolen, de Montfort et de Batembourg, marquis de Westerloo, baron de Petersheim, etc., après son frère Philippe, mort sans hoirs, épousa, le 16 décembre 1624, Anne Marie Sidoine, héritière de Maximilien, comte de Bronchorst et de Batembourg, libre baron impérial de Stein, seigneur d'Odenkirchen, etc., dont quatre enfants, savoir :

A. Ferdinand Philippe, qui suit, XV.

B. Marie Philippe DE MERODE, sans alliance.

C. Maximilien, qui suit, XV, après son frère Ferdinand Philippe.

D. Éléonore, morte le 13 février 1669, épousa, au château de Lembecq, le 23 novembre 1659, Philippe Eugène de Hornes, comte de Houtkerke, Herlies, seigneur de Hondschote, Stavele, Écluse, Crombecq, vicomte de Furnes, etc., mort le 16 octobre 1577, fils de Philippe Lamoral de Hornes, comte de Houtkerke, Herlies, seigneur de Hondschote, Stavele, Écluse, Bassée, Crombecq, Tronsloy, Braine le Château, Haut Ittre, vicomte de Furnes, etc., maréchal héréditaire de Hainaut, etc., et de Dorothée d'Arenberg.

XV. **Ferdinand Philippe, comte de Merode**, du Saint Empire et d'Oolen, marquis de Westerloo, vicomte de Montfort, etc., mort le 24 février 1658, à l'âge de vingt sept ans, fit le relief de la vicomté de Montfort en 1640, et la vendit, en 1648, aux états du pays d'Utrecht, pour la somme de 225,000 florins. Il fut le dernier vicomte souverain de Montfort, dont le château fut détruit en 1672 par les Français, avant leur retraite. On n'en voit plus que la porte d'entrée flanquée de deux grosses tours.

Il avait épousé Marie Madeleine Eugénie de Gand dit Vilain, chanoinesse à Mons, épouse en secondes noces d'Albert François de Croy, comte de Meghem, gouverneur de Namur, fils de François Henri de Croy, comte de Meghem et d'Honorine de Witthem, fille de Philippe Lamoral de Gand, comte d'Isenghien, baron de Rassenghien, etc., chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Gueldre, etc., et de Marguerite Isabelle de Merode, dont une fille, savoir :

Marguerite Isabelle, épousa son oncle paternel Maximilien, comte de Merode, marquis de Westerloo, ci-dessous.

XV. **Maximilien, comte de Merode**, de Montfort et de Batembourg, marquis de Westerloo, etc., mort à Spa, le 3 septembre 1675, épousa, avec dispenses, en 1665, Marguerite Isabelle, comtesse de Merode, ci-dessus, morte à Bruxelles, le 5 janvier 1701, femme, en secondes noces, le 21 janvier 1677, de Joachim Ernest, duc de Holstein-Sleswig, mort à Madrid le 4 juillet 1700, grand d'Espagne, amiral, puis général de cavalerie aux Pays Bas, chevalier de la Toison d'or, fils de Jean Adolphe, duc de Holstein Ploen.

Il eut de son mariage un fils, Jean Philippe Eugène, qui suit, XVI.

XVI. Jean Philippe Eugène, comte de Merode, du Saint Empire, d'Oolen, de Batembourg et d'Odenkirchen, marquis de Westerloo, libre baron impérial de Petersheim et de Stein, seigneur de Hersel, de Hulfaut, de Ridderkercke, grand d'Espagne de première classe, chevalier de la Toison d'or, conseiller intime d'État actuel de Sa Majesté Impériale et Catholique, gentilhomme de sa chambre, capitaine de ses Trabans, général feld maréchal de ses armées, colonel propriétaire du régiment de cavalerie de Westerloo, né à Bruxelles, le 22 juin 1674, mort au château de Merode, le 12 septembre 1732.

Conduit en Espagne, à l'âge de douze ans, il contribua, en 1688, comme volontaire, avec son beau père, Joachim, duc de Holstein Sleswig, à la défense d'Oran. Au retour de l'expédition, Charles II lui donna la Toison d'or.

En 1692, il prit part à la campagne d'Angleterre et combattit à Steinkerque, le 3 août; il assista, comme volontaire, en 1693, à la bataille de Landen, à celle de Neerwinde et à la prise de Namur, par Louis XIV.

L'année suivante, il commença son service régulier en qualité de simple cavalier et fut astreint à tous les services imposés aux soldats non gradés. Il fit ainsi deux campagnes, obtint ensuite le commandement de deux compagnies de cavalerie dans le Milanais, combattit contre le maréchal de Catinat et revint aux Pays Bas après la guerre.

Après le traité de partage de la monarchie espagnole, Jean Philippe Eugène, comte de Merode, commandant alors le régiment de son nom, attaché à la personne du roi d'Espagne, Philippe V, en qualité de brigadier, fit partie de l'expédition du Parmesan, dispersa, au passage du Crostolo, le régiment de cavalerie de Darmstädt, fit prisonnier de sa main son colonel, le comte d'Arberg, et lui prit son étendard, ainsi que les timbales d'argent de la musique du corps. Il sollicita ensuite un commandement au siége de Guastalla et revint aux Pays Bas, après la prise

du château. A la bataille d'Eckeren, le 30 juin 1703, il était de nouveau à la tête de son régiment.

Nommé maréchal de camp en 1704, et envoyé en Allemagne avec le commandement d'un corps de troupes wallonnes et espagnoles, il s'y distingua de nouveau, eut deux chevaux tués sous lui à la bataille de Hochstedt et soutint admirablement la retraite.

De retour aux Pays Bas, un déni de justice le détermina à donner sa démission, puis, malgré sa résolution de vivre dans la retraite, il accepta, sur les instances réitérées de l'empereur d'Autriche, le grade de général de cavalerie dans les armées de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique.

En 1717, il fut nommé gentilhomme de la Chambre, feld maréchal, capitaine des Trabans, vice président du conseil de guerre.

Cependant il passa dans la retraite les dernières années de sa vie.

Il épousa : 1° à Bayonne, le 4 septembre 1701, Marie Thérèse Pignatelli, morte le 9 août 1718, fille de Nicolas Pignatelli, duc de Monteleone et de Terranova, vice roi de Sardaigne, chevalier de la Toison d'or, grand maître de la maison de Sa Majesté Catholique, etc.; 2° le 29 juin 1721, au château de Petersheim, Charlotte Amélie Éléonore Guillelmine Alexandrine de Nassau, née le 21 septembre 1703, fille de François Alexandre, prince de Nassau Hadamar, et d'Élisabeth Catherine Félicité de Dietz.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. N..., mort à dix huit mois, le jour de Pâques 1704.

B. Isabelle Marie, dame de la Croix Étoilée, née le 13 octobre 1703, épousa, le 12 mai 1717, François Joseph, comte de Czernin, grand echanson héréditaire de Bohême, dont descendent les comtes actuels de Czernin, en Bohême.

C. N..., née le 30 décembre 1704, morte en naissant.

Il eut du second lit six enfants, savoir :

D. Jean Guillaume Auguste, qui suit, XVII.

E. N..., née le 20 février 1723, chanoinesse à Maubeuge.

F. Christine Jeanne, née le 7 mai 1724, chanoinesse à Maubeuge,

G. Marie Élisabeth Félicité, née le 1er juillet 1728, chanoinesse à Thorn.

H. Philippe Maximilien Werner Mathias, qui suit, XVII, après son frère Jean Guillaume Auguste.

I. Frédérique Augustine, née le 18 juin 1830, chanoinesse à Mons.

XVII. Jean Guillaume Auguste, comte de Merode, du Saint Empire Romain et d'Oolen, grand d'Espagne de première classe, marquis de Westerloo, libre baron impérial de Petersheim, commandeur de l'ordre de Saint Michel de Bavière, chambellan de Leurs Majestés Impériales et Royales Apostoliques, épousa, le 3 juillet 1742, Éléonore Louise Constance de Rohan, née le 15 janvier 1728, fille de Charles de Rohan, prince de Montauban, comte de Rochefort, lieutenant général au service de France, etc., et d'Éléonore Eugénie de Bethisy, dame de palais, dont une fille, savoir :

Louise Julie Constance, comtesse de Merode Westerloo, épousa Herman Frédéric Otton, comte et ensuite prince régnant de Hohenzollern Hechingen, chambellan héréditaire du Saint Empire Romain et lieutenant général feld maréchal au service de l'Empire, dont une fille unique :

Louise Julie Constance, princesse de Hohenzollern Hechingen, morte à Breslau.

XVII. Philippe Maximilien Werner Mathias, comte de Merode et du Saint Empire Romain, marquis de Westerloo, prince de Rubempré et d'Everbergh, libre baron impérial de Petersheim, etc., grand d'Espagne de première classe, chambellan et conseiller intime d'État actuel de Leurs Majestés Impériales, né le 4 juillet 1729, mort à Bruxelles le 25 janvier 1773, épousa, le 31 mars 1759, Marie Catherine Josèphe de Merode,

princesse héritière de Rubempré et d'Everbergh, fille de Maximilien Léopold Ghislain Léon Antoine Joseph et de Catherine Ockermans, ci-dessus, dont quatre enfants, savoir :

A. Guillaume Charles Ghislain, qui suit, XVIII.

B. Honorine Léopoldine Ghislaine, épousa, en 1781, Charles Louis Joseph Marie Alexandre, marquis de Beauffort et de Mondricourt.

C. N..., épousa le marquis de Rodoan.

D. N..., épousa Victor, marquis et depuis duc de Caraman, pair de France, chevalier du Saint Esprit, ambassadeur des rois Louis XVIII et Charles X près la cour de Vienne.

XVIII. Guillaume Charles Ghislain, comte de Merode et du Saint Esprit Romain, marquis de Westerloo, libre baron impérial de Petersheim, prince de Rubempré et d'Everbergh, grand d'Espagne de première classe, ministre plénipotentiaire de Joseph II près des États Généraux des Pays Bas, chambellan de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, membre de l'état noble de Brabant, maire de Bruxelles, membre du sénat conservateur sous Napoléon, grand maréchal de la cour de Guillaume Ier, grand cordon de l'ordre de la Réunion, grand-croix de l'ordre du Lion néerlandais, etc., né à Bruxelles, le 16 septembre 1762, mort à Bruxelles le 18 février 1830.

Il épousa, à Everbergh, le 1er juin 1778, Marie Josèphe Félix Ghislaine d'Ongnies, princesse héritière de Grimberghe, comtesse de Mastaing et de Coupignies, etc., dame de palais de Son Altesse Sérénissime l'archiduchesse Marie Christine, dame de la Croix étoilée, née à Bruxelles, le 20 septembre 1760, morte à Bruxelles le 4 août 1842, fille de Henri Othon, comte d'Ongnies, de Mastaing et de Coupignies, baron d'Arquennes, etc., créé prince de Grimberghe en 1777, et de Marie Philippine Hyacinthe de Merode, marquise de Deynze, chanoinesse de Maubeuge, héritière de la branche de Merode Deynze, dont cinq enfants, savoir :

A. Henri Marie Ghislain, qui suit, XIX, après ses frères Philippe Félix Balthazar Othon Ghislain, Louis Frédéric Ghislain et Werner Jean Baptiste Ghislain.

B. Françoise Louise Ghislaine, née le 13 mai 1787, épousa, le 23 septembre 1804, Adolphe Walter Waleram Cajétan Charles Marie Joseph, comte de Thiennes, né le 26 mars 1786, mort le 19 janvier 1814, fils unique de Charles Ignace Philippe, comte de Thiennes, et de Thérèse Marie Ferdinande Isabelle, comtesse de Hinnisdal.

C. Philippe Félix Balthazar Othon Ghislain, qui suit, XIX.

D. Louis Frédéric Ghislain, qui suit, XIX, après son frère Philippe Félix Balthazar Othon Ghislain.

E. Werner Jean Baptiste Ghislain, qui suit, XIX, après ses frères Philippe Félix Balthazar Othon Ghislain et Louis Frédéric Ghislain.

XIX. PHILIPPE FÉLIX BALTHAZAR OTHON GHISLAIN, COMTE DE MERODE, marquis de Trélon, ministre d'État, membre de la Chambre des représentants, grand'croix de l'ordre de Léopold, grand'croix de l'ordre du Christ, décoré de la Croix de fer, officier de la Légion d'honneur, membre du gouvernement provisoire de 1830, ministre de la guerre ad interim et des affaires étrangères, etc., né le 13 avril 1791, mort à Bruxelles, le 7 février 1857, épousa : 1° le 4 juillet 1809, Rosalie, marquise de Grammont, morte le 9 septembre 1823, fille d'Alexandre, marquis de Grammont, et de Rosalie de Noyailles d'Ayen ; 2° le 27 septembre 1831, Marie Louise Philippine, marquise de Grammont, née le 15 août 1800, morte à Bruxelles, le 3 mai 1837, sœur de Rosalie, ci-dessus.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Charles Werner Ghislain, qui suit, XX.

B. Marie Théoduline Ghislaine, née le 22 juillet 1817, épousa, le 9 août 1843, Alof, marquis de Wignacourt.

C. Marie Anne Henriette Ghislaine, née le 30 août 1818, épousa, le 16 août 1836, Charles, comte de Montalembert, ancien pair de France.

D. Frédéric Xavier Ghislain, COMTE DE MERODE, archevêque de Métylène, né le 26 mars 1820, capitaine à l'armée belge en 1847, quitta le service la même année, entra dans les ordres sacrés, fut ordonné prêtre à Rome, en 1849, créé prélat de la maison pontificale, en 1850,

par le pape Pie IX, qui le choisit pour être un de ses quatre camériers secrets, dits *Participanti*, puis ministre des armes des États du Saint Siége.

Il eut du second lit une fille, savoir :

E. Marie Albertine Ghislaine, née le 7 juin 1839, religieuse au Sacré Cœur.

XX. CHARLES WERNER GHISLAIN, COMTE DE MERODE, né le 13 janvier 1816, successivement député du département du Doubs en 1846, représentant du peuple pour le département du Nord à l'assemblée législative en 1849, député au corps législatif en 1852, épousa, le 30 mai 1843, Thérèse Ghislaine, comtesse de Merode, née le 11 octobre 1823, sa cousine germaine, fille de Werner Jean Baptiste Ghislain, comte de Merode, ci-dessous, dont quatre enfants, savoir :

A. Herman Philippe Marie Ghislain, COMTE DE MERODE, né le 27 août 1844, mort par accident, le 26 décembre 1852.

B. Marie Xavière Philippine Victoire, née le 2 novembre 1847, morte en juin 1852.

C. François Herman Philippe Marie Ghislain, COMTE DE MERODE, né le 18 avril 1853.

D. Jean Félix Théodule Marie Ghislain, COMTE DE MERODE, né le 29 avril 1857.

XIX. LOUIS FRÉDÉRIC GHISLAIN, COMTE DE MERODE, né le 9 juin 1792, blessé mortellement à Berchem, le 24 octobre 1830, en combattant contre les Hollandais, mort le 4 novembre 1830, épousa, en 1830, Marie Antoinette, comtesse de Cluzel, femme en secondes noces, en 1833, de Charles Marcel Louis, marquis de Cossé Brissac, fille d'Antoine, comte de Cluzel, lieutenant général au service de France, dont il n'eut point d'enfants.

XIX. Werner Jean Baptiste Ghislain, comte de Merode, né le 24 juin 1797, mort le 2 août 1840, membre du congrès national et de la Chambre des représentants, épousa, le 24 juin 1821, Victoire, comtesse de Spangen, née le 23 décembre 1797, morte le 23 juillet 1845, dont sept enfants, savoir :

A. Louise Ghislaine, née le 22 mai 1822, épousa, le 28 septembre 1846, Emmanuel dal Pozzo, prince de la Cisterna, mort le 26 mars 1864.

B. Thérèse, née le 11 octobre 1823, épousa Charles Werner Ghislain, comte de Merode, son cousin germain, ci-dessus.

C. Louis Ghislain, qui suit, XX.

D. Fanny, née le 11 août 1825, épousa, le 30 août 1843, Lionel Desle Marie François René, marquis de Moustier, représentant du Doubs à l'assemblée législative en 1849, né le 23 août 1813.

E. Amaury Ghislain, comte de Merode, né le 14 mars 1827.

F. Antoinette Ghislaine, morte à Monaco, le 10 février 1864, épousa, le 28 septembre 1846, Charles III Honoré Grimaldi, prince régnant de Monaco, grand d'Espagne de première classe.

G. Marie Ghislaine, née le 19 novembre 1830, épousa, le 23 août 1847, Antoine François, prince d'Arenberg, né le 5 février 1826.

XX. Louis Ghislain, comte de Merode, né le 7 août 1821, épousa, le 31 mai 1854, Louise Anne Léonie de Rochechouart Mortemart, née le 5 décembre 1833, dont deux enfants, savoir :

A. Amaury Victurnien Ghislain Gabriel Werner, comte de Merode, né à Paris, le 27 février 1855.

B. Victurnienne Ghislaine Françoise Renée, née à Paris, le 27 mai 1859.

XIX. Henri Marie Ghislain, comte de Merode et du Saint Empire Romain, marquis de Westerloo, prince de Rubempré et de Grimberghe, grand d'Espagne de première classe, envoyé extraordinaire à Vienne et à Milan, sénateur du royaume de Belgique, grand cordon de l'ordre de Léopold, etc., né à Bruxelles,

le 15 août 1782, mort à Bruxelles, le 23 septembre 1847, épousa, le 26 août 1805, Louise Jeanne de Thésan, née à Paris, le 14 janvier 1787, morte à Bruxelles, le 27 avril 1862, dame d'honneur de la reine des Belges, puis de Son Altesse Impériale et Royale Madame la duchesse de Brabant, fille de Jean François Bérenger, vicomte de Thésan d'Espendaillan, baron des états de Languedoc, mestre de camp de cavalerie, premier lieutenant des gendarmes de Monsieur, et de Françoise Antoine Louise de Noyailles d'Ayen, dont deux enfants, savoir :

A. Marie Josèphe Hildegarde Ghislaine, née le 8 novembre 1820, épousa, le 28 mai 1844, Adrien Charles Guy Marie, né en 1818, marquis de Levis Mirepoix, duc de Fernando Luis, grand d'Espagne, fils de Gustave, ancien gentilhomme honoraire de la chambre du roi, et de Charlotte de Montmorency Laval.

B. Charles Antoine Ghislain, qui suit, XX.

XX. Charles Antoine Ghislain, comte de Merode et du Saint Empire Romain, marquis de Westerloo, prince de Rubempré et de Grimberghe, etc., grand d'Espagne de première classe, membre de la Chambre des représentants, grand cordon de l'ordre de Charles III d'Espagne, né le 1er août 1824, épousa, à Paris, le 8 octobre 1849, Marie Nicolette Augustine, princesse d'Arenberg, née le 15 novembre 1830, fille de Pierre d'Alcantara Charles, prince d'Arenberg, ancien pair de France, et d'Alix Marie Charlotte de Talleyrand Périgord, dont trois enfants, savoir :

A. Alix Marie Thérèse Pie Ghislaine, née le 2 septembre 1850.

B. Jeanne Charlotte Marie Thérèse Ghislaine, née à Paris, le 28 février 1853.

C. Henri Charles Marie Ghislain comte de Merode, prince de Rubempré, né à Paris, le 28 décembre 1856.

MERTENS.

D'AZUR : au chevron d'argent, chargé d'une cotice d'azur, accompagné en chef de trois glands au naturel et, en pointe, de trois canards d'argent contournés, posés 1, 2, les deux derniers passant sur une terrasse de sinople. COURONNE : de baron.

Cette famille est originaire de Francfort. Elle obtint, par diplômes du duc d'Anhalt Dessau, en date du 6 mai 1842, confirmés par arrêtés de Sa Majesté le roi Léopold Ier, en date du 31 mai 1843, reconnaissance de quatre quartiers paternels et quatre quartiers maternels, ainsi que le titre de baron, transmissible à toute la descendance, sans distinction de sexe ni de primogéniture, en faveur des quatre fils de Louis Joseph Mertens, ci-dessous.

I. JOSEPH MERTENS épousa, à Francfort, Christine Boegner, dont un fils, Louis Joseph, qui suit, II.

II. LOUIS JOSEPH MERTENS épousa, à Pyrmont, Catherine Dorothée Frédérique Krüger, dont quatre enfants, savoir :

A. Charles Louis, BARON MERTENS, né à Anvers, le 10 juin 1805.
B. Armand Joseph, BARON MERTENS, né à Anvers, le 9 avril 1810.
C. Édouard, BARON MERTENS, né à Anvers, le 21 mai 1813.
D. Paul Adolphe, BARON MERTENS, né à Bruxelles, le 5 mai 1819.

MESMAEKERS.

Coupé : au premier de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et, en pointe, d'un coq, la tête contournée, la patte dextre levée, la sénestre appuyée sur une boule, le tout d'or; au deuxième d'azur à une ruche d'or, soutenue de sinople et accompagnée de dix abeilles d'or, cinq volant de chaque côté, les têtes tournées vers la ruche. Cimier : un bâton d'Esculape de sable, entortillé d'un serpent d'or. Lambrequins : de gueules, d'azur et d'or.

Devise : Ægrum vigilantia servat.

Cette famille, anoblie le 9 janvier 1821, a pour chef de nom et d'armes Guillaume François Mesmaekers, à Turnhout.

MESUREUR.

Coupé : denché d'argent et de gueules, à trois roses de l'un dans l'autre.

Cette famille, originaire du Cambrésis, n'est plus représentee que par Jean Baptiste Charles le Mesureur, à Mons.

MEULENAER.

D'ARGENT : à trois fers de moulin de sable. HEAUME : couronné. CIMIER : un fer de moulin de sable, entre un vol d'argent. SUPPORTS : deux lions contournés d'or, lampassés de gueules, posés sur une terrasse de sinople.

Cette famille est originaire d'Anvers.

I. PIERRE HUBERT DE MEULENAER, seigneur de Stevensweert, épousa Jeanne Catherine Manghelaer, dont un fils, Jean Baptiste François Théodore, qui suit, II.

II. JEAN BAPTISTE FRANÇOIS THÉODORE DE MEULENAER, seigneur de Stevensweert, confirmé dans ses droits nobiliaires par lettres patentes du 31 décembre 1787, mort à Anvers, le 3 juillet 1769, commissaire et chef bailli du pays de Wynendaele, au service de l'électeur palatin, épousa Marie Thérèse Jacobs, morte le 22 décembre 1756, dont quatre enfants, entre autres trois, qui suivent, savoir :

A. Charles François Ghislain, qui suit, III.

B. Guillaume Théodore Louis DE MEULENAER, épousa, à Anvers, le 30 septembre 1766, Catherine Caroline Jeanne de Knyff, née à Anvers, le 19 novembre 1743, morte le 15 février 1808, fille de Jean François, chevalier de Knyff, et de Catherine Caroline Jeanne del Campo, dont il eut, entre autres enfants, deux filles :

a. Reine Jacqueline Antoinette, née à Anvers, le 24 mai 1770, morte à Anvers, le 7 octobre 1853, épousa, à Anvers, le 10 novembre 1795, Joseph François Antoine de Broeta, né à Anvers, le 12 octobre 1772, mort le 5 août 1831.

b. Thérèse Antoinette, née à Anvers, le 17 mai 1776, mort à Saint Willebrod lez Anvers, le 4 juin 1851, épousa Louis Nicolas Joseph Werbrouck, mort à Malines, le 25 mars 1861, dont elle fut la première femme.

C. Marie Thérèse Catherine, née à Anvers, le 17 mars 1725, morte sans enfants, à Anvers, le 15 décembre 1772, épousa, le 24 mars 1755, Jean Joseph van Asten, fils de Gérard Jean et de Pétronille Mutsaerd, dont elle fut la première femme.

III. Charles François Ghislain de Meulenaer, seigneur de Stevensweert, mort à Anvers, le 2 décembre 1852, épousa Marie Thérèse Gertrude Jeanne Goubeau, dont cinq enfants, savoir :

A. Édouard Jean Jacques François, qui suit, IV, après son frère Charles François Guillaume.

B. Charles François Guillaume, qui suit, IV.

C. Catherine Marie Françoise, née à Anvers, le 25 octobre 1792, morte à Borgherout, Anvers, le 7 juin 1809, épousa Louis Joseph Ranscelot.

D. Émilie Marie Caroline, née à Anvers, le 22 janvier 1795, morte le 1er août 1826, épousa Jean Jacques Théodore de Knyff, né à Anvers, le 12 juillet 1799, mort à Waelhem, Anvers, le 28 novembre 1860, vice président de la Société royale d'horticulture, fils de Jean Auguste, chevalier de Knyff, et d'Isabelle Marie Thérèse Grigis.

E. Désiré Pierre Charles de Meulenaer, né à Anvers, le 19 octobre 1796, épousa, à Anvers, le 17 juin 1818, Adélaïde van Asten, née le 4 mai 1799, fille de Charles et de Jeanne Marie Isabelle Lunden.

IV. Charles François Guillaume de Meulenaer, né à Anvers, le 17 juillet 1793, mort au château de Pulle, à Wyneghem, le 19 novembre 1858, épousa, à Wyneghem, le 12 janvier 1848, Anne Élisabeth van der Hoeven, née à Herenthout, le 13 avril 1816, fille d'Henri et d'Anne Catherine Smelders, dont trois enfants, savoir :

A. Alphonse de Meulenaer.

B. Delphine.

C. Émilie.

IV. Édouard Jean Jacques François, chevalier de Meulenaer, épousa Anne Catherine Célestine Benesch, née à Prague, le 18 décembre 1796, morte à Schaerbeek, le 17 décembre 1865, fille de Jeanne Benesch et d'Anne Marie Lob, dont un fils, savoir :

Charles Jean François de Meulenaer, né à Bruxelles, le 23 avril 1837, épousa, au château de Bonlez, Brabant, le 27 juin 1861, Octavie Alphonsine Hermine, princesse de Looz Corswarem, née le 24 février 1832, fille de Charles Napoléon François Guillaume Ferdinand, duc de Looz Corswarem, et d'Hermine Anne Gertrude Jacqueline de Lockhorst de Veenhuyzen.

MINCÉ DU FONTBARÉ.

D'ARGENT : au lion de sable, armé et lampassé de gueules, couronné à neuf perles.

Cette famille est originaire des pays de Bresse et de Bugey.

I. HENRI MINCÉ DU FONTBARÉ, titré de messire, épousa Thérèse de Vilmont, dont un fils, Jacques, qui suit, II.

II. JACQUES MINCÉ DU FONTBARÉ, né à Sedan, épousa Madeleine de Bourgogne, fille de Louis de Bourgogne, dit Lambermont, capitaine et échevin de la principauté de Sedan, et de Madeleine de Cloux, dont un fils, Florentin, qui suit, III.

III. FLORENTIN MINCÉ DU FONTBARÉ épousa Jeanne Rouhart, fille aînée de Pierre Rouhart, seigneur de Sangehem, et de Jeanne Aubertine d'Ardres, dont un fils, Florentin, qui suit, IV.

IV. FLORENTIN MINCÉ DU FONTBARÉ, naturalisé par lettres des archiducs Albert et Isabelle, du 23 avril 1616, mort à Bruxelles, le 16 mai 1664, page d'Adrien de Noyelles, comte de Marle, gouverneur d'Arras et premier maître d'hôtel des archiducs Albert et Isabelle, puis gentilhomme du duc de Croy et d'Havré, enfin commissaire ordinaire des finances pour les montres des gens de guerre, épousa Isabelle Tellier, fille d'Antoine Tellier, quartier maître général et capitaine d'une compagnie de Hauts Allemands au service d'Espagne, dont un fils unique, Jacques, qui suit, V.

V. JACQUES MINCÉ DU FONTBARÉ, confirmé dans les droits nobiliaires par lettres patentes du 10 août 1723, seigneur de Fumal en 1724, capitaine d'une compagnie au régiment du marquis d'Inse au service de France, épousa Marie Madeleine de Merande, dont un fils, Antoine Florentin, qui suit, VI.

VI. ANTOINE FLORENTIN MINCÉ DU FONTBARÉ, seigneur de Fumal, par relief fait en 1729, épousa Hélène Pétronille Antoinette, baronne d'Aix, dont il eut trois enfants, savoir :

A. Antoine Joseph Florentin, qui suit, VII.

B. Marie, épousa N. de Proli, fils de Balthazar Florent Joseph, premier comte de Proli, et de Marie Jeanne Thérèse de Clortz.

C. Marie Anne Victoire, morte à Émine, Namur, le 17 décembre 1814, à l'âge de soixante deux ans, épousa Philibert Théodore d'Otreppe, seigneur d'Otreppe et de Hulplanche, officier au service d'Autriche, mort à Andenne, le 10 janvier 1822.

VII. ANTOINE JOSEPH FLORENTIN, BARON DE MINCÉ DU FONTBARÉ, par lettres patentes de l'empereur Léopold II, seigneur de Fumal, par relief fait en 1782, mort au château de Fumal, le 6 septembre 1847, à l'âge de quatre vingt quatorze ans, épousa Albertine Dorothée Josèphe de Legillon de Mehaynoul, dont trois enfants, savoir :

A. Marie Barbe Dorothée Fulvie, morte à Liége, le 26 juin 1860, épousa, le 23 avril 1816, Conrad François, baron de Rosen, né le 4 septembre 1779, mort à la Motte sous Tihange, le 28 juillet 1852, fils de Charles Servais et de Marie Louise Isabelle van Buel.

B. Marie Charlotte Victoire, née le 29 avril 1787, morte à Liége, le 27 juillet 1862, épousa, le 28 janvier 1814, Étienne Louis Édouard Paulmier.

C. Désiré Antoine Florentin Marie Joseph, qui suit, VIII.

VIII. DÉSIRÉ ANTOINE FLORENTIN MARIE JOSEPH, BARON MINCÉ DU FONTBARÉ DE FUMAL, mort à Liége, le 30 mars 1864, épousa,

à Anvers, le 1[er] mai 1827, Eugénie Reine Marie Joséphine della Faille, née le 24 septembre 1797, morte à Liége, le 16 décembre 1863, fille de Charles Antoine Marie Hyacinthe et d'Isabelle Caroline Marie Joséphine de Bosschaert, dont trois enfants, savoir :

A. Gustave Florentin Joseph Marie, qui suit, IX.

B. Carolie Marie Josèphe, née le 12 avril 1830, épousa, le 17 avril 1854, Eugène François Joseph de Zerezo de Tejada, chevalier de l'ordre de Charles III, attaché de légation, né le 1[er] juillet 1824, fils de Joseph Vincent de Paul et d'Isabelle Désirée Lynen.

C. Élise Marie Josèphe, née le 31 décembre 1833.

IX. Gustave Florentin Joseph Marie, baron Mincé du Fontbaré de Fumal, né le 24 février 1829, épousa, à Engimont, Liége, le 3 juin 1852, Virginie Marie Joséphine de Potesta, née le 1[er] août 1830, fille de Charles Louis Marie, baron de Potesta d'Engimont, et de Marie Anne Barbe Joséphine Delheid Palude.





MISSON.

D'or : au chevron de gueules, accompagné de trois trèfles de sinople, deux en chef, un en pointe. Couronnes : d'or à trois fleurons, ou bien de baron à sept perles, selon les branches. Cimier : un trèfle de l'écu. Supports : deux griffons d'or, armés et lampassés de gueules, ou bien deux lions de face au naturel, armés et lampassés de gueules, couronnés d'or, selon les branches.

Devise : Aperte et intemerata fide.

Des traditions domestiques rapportent que la famille Misson est originaire d'Irlande, d'où elle émigra lors des persécutions religieuses du XVIe siècle. Privée de ses biens, elle vint à cette époque se fixer au comté de Namur, dans les Pays Bas, et y fit fleurir l'industrie des forges.

Deux siècles plus tard, sous le règne de Marie Thérèse, des lettres de noblesse furent octroyées aux représentants de cette famille : Robert Joseph et Jean Maximilien Urbain Misson, cousins germains. Toutefois, ces lettres portent confirmation des anciennes armoiries de la famille, et il est également à remarquer que les ancêtres des prénommés étaient déjà qualifiés gens nobles dans des actes authentiques et admis à faire relief de terres seigneuriales. Ces faits sont attestés dans un certificat du premier roi d'armes, Jaerens, daté de Bruxelles, le 24 août 1772, et scellé de ses armes. En outre, les lettres patentes délivrées, le 6 juin 1775, à Jean Maximilien Urbain Misson, rapportent : « que ses « ancêtres, tant du côté paternel que maternel, auraient, depuis « plus de deux siècles, vécu honorablement comme particuliers, « possédant seigneuries; que nommément ceux du côté maternel « auraient occupé les premiers emplois dans la ville de Marche,

« dans notre province et duché de Luxembourg, et par là auraient « été pendant plus de cinquante ans députés des États de la même « province; et que ceux du côté paternel auraient été depuis un « temps immémorial des premiers maîtres de forges dans notre « province et comté de Namur... »

La généalogie authentiquement reconnue de la famille commence à Henri, qui suit, I.

I. Henri Misson, vivant à Namur dans la seconde moitié du XVIe siècle, épousa Marie Misson, sa parente, dont deux enfants, savoir :

A. Charles, qui suit, II.
B. Thomas Misson, né à Namur, le 1er juin 1581.

II. Charles Misson épousa Marguerite Massin, dont plusieurs enfants, entre autres deux, qui suivent, savoir :

A. François Misson, mort sans postérité, épousa Jeanne Loyseau, veuve de Jean Libert, fille de Jean Loyseau et de Catherine de Sarton et sœur de Servais, marié à Adrienne de Harscamp.
B. Jacques, qui suit, III.

III. Jacques Misson épousa Françoise Thiry, dont cinq enfants, savoir :

A. Robert Misson, né à Namur, le 30 juillet 1636, prieur des chanoines réguliers de Saint Léonard, à Liége.
B. Hubert Joseph Misson, né à Namur, le 19 mars 1638, religieux dominicain à Namur, où il fut l'un des bienfaiteurs de l'ordre, ayant converti sa maison paternelle en couvent.
C. Hélène, née à Namur, le 27 février 1639, sans alliance.
D. Jean Jacques, qui suit, IV.
E. François Joseph, qui suit, IV, après son frère Jean Jacques, continue la descendance.

IV. Jean Jacques Misson, né à Namur, le 25 août 1640, épousa Marie Galliot, fille de Jean Jacques et de Marguerite

Maillard, dont quatorze enfants, onze morts en bas âge ou sans alliance, et trois qui suivent, savoir :

A. Marie Françoise, née à Namur, le 4 août 1661, épousa : 1° Pierre Brichet, avocat fiscal du comté de Namur; et 2° Maximilien Henri de Bouille, seigneur de la Haye à Fernelmont, échevin de Namur et grand bailli de Fleurus.

Elle eut du premier lit une fille unique :

a. Catherine Brichet, épousa Jean François, baron de Mesnil, seigneur de Hosselt, lieutenant colonel au service du roi Philippe V.

Elle eut du second lit une fille unique :

b. Marie Françoise de Bouille, épousa Ferdinand Joseph, baron de Bande de Reinsart, seigneur d'Engies, etc., dont la postérité s'est fondue dans la maison des comtes de Normont.

B. Jean Jacques Misson, né à Namur, le 1er février 1672, épousa Marie Marguerite d'Avennes, dont deux filles sans alliance, et une mariée :

Jeanne Marie, épousa Laurent Valérian Denis.

C. Jean François Misson, né à Namur, le 24 mars 1674, épousa Marie Baré, fille de Henri François, capitaine d'une compagnie bourgeoise, et de Louise Adrienne de Hun, dont il n'eut pas d'enfants.

IV. François Joseph Misson, seigneur de Wayaux, né à Namur, le 21 avril 1644, mort à Namur, le 29 décembre 1727, et inhumé dans le caveau de son père, à Saint Loup, épousa Jeanne Libert, fille de Jean et de Jeanne Loyseau, arrière petite fille d'Antoine Libert, bourgmestre de Liége en 1558, issu d'une famille très distinguée dans l'échevinage de cette cité, dont six enfants, savoir :

A. François, qui suit, V.

B. Jean Robert Misson, abbé,

C. Jeanne Marguerite, épousa Gérard Joseph Raymond, dont une fille :

Philippine Josèphe Raymond, épousa Louis François Ghislain de la Haye, seigneur de la Potte.

D. Jean Baptiste Misson, sans alliance.

E. Jean Jacques, fondateur de la branche cadette.

F. Anne Catherine Françoise, née à Namur, le 4 septembre 1675, morte à Namur, le 1er août 1724, épousa Barthélemy François Velaine, fils de Nicolas et de Marie de la Haye, dont deux filles :

a. Maximilienne Philippine, épousa Jean Lambert, baron d'Obin, primus de l'université de Louvain, conseiller aux conseils d'État et privé, conseiller régent du conseil suprême des Pays Bas, qui épousa, en secondes noces, Thérèse, fille du comte de Neny.

b. Anne Catherine, épousa Engelbert de la Croix, échevin de Namur, qui légua, par testament, toute sa fortune au grand hôpital de cette ville.

V. François Misson, seigneur de Wayaux, par cession de son père, forestier de Sa Majesté Impériale et Catholique au comté de Namur, échevin de Namur, député aux États de la Province, né à Namur, le 8 juin 1675, mort à Bruxelles, le 17 avril 1724, et inhumé à Finisterræ, épousa, en novembre 1699, Jeanne du Mont, morte au château d'Yvoir, en 1759, fille de Jacques, seigneur du comté de Russi, dont huit enfants, savoir :

A. Jeanne, dame d'Yvoir, en partie, née à Namur, le 28 novembre 1700, morte à Namur, le 23 mars 1723, et inhumée aux Récollets, épousa Martin Baré, seigneur de Maredsoux, capitaine d'une compagnie bourgeoise, frère germain de Marie, femme de Jean François Misson, ci-dessus, et de Nicolas, marié à Françoise de Rouveroy.

B. François Misson, forestier de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique au comté de Namur, né à Namur, le 17 novembre 1700, mort à Namur, le 3 avril 1758, épousa Marie Josèphe Muniez, dont trois filles sans alliance, et un fils :

François Joseph Misson, également forestier de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique au comté de Namur, épousa Henriette Philippine Lamquet, dont plusieurs filles et un fils unique mort sans postérité.

C. **Jean Charles Misson**, né à Namur, le 1er mars 1711, épousa, à Dinant, le 12 janvier 1750, Marie Thérèse de Béhault, dont il eut une fille unique :

Jeanne Marie Augustine, née à Dinant, le 4 février 1751, épousa, en 1771, Jean François Joseph de Cesve.

D. **Marie Adrienne Constance**, dame de Wayaux, en partie, née à Namur, le 13 janvier 1713, morte à Namur, le 30 mars 1763, épousa André de Moreau, seigneur de Bioulx, fils de Guillaume Nicolas, chevalier héréditaire du Saint Empire, seigneur de Dommelbroeck, bailli et mayeur de Charleroy, et de Marie Josèphe de Bilquin, dame de Bioulx, laquelle était petite nièce de Denis François de Baillencourt, évêque de Bruges.

E. **Robert Joseph**, qui suit, VI.

F. **Dieudonnée**, dame bannerette de Villers Perwin, née à Namur, le 25 octobre 1715, épousa Gérard de Rennette, fils de Lambert, provédor général des armées impériales, et d'Anne Catherine de Fourneau, frère de Lambert, créé baron de Rennette de Loghenhage, le 30 septembre 1763.

G. **Jacques Misson**, seigneur de Wayaux, en partie, prêtre et bienfaiteur de l'église d'Yvoir que décore son écusson ; né à Namur, le 20 juillet 1717, mort au château d'Yvoir.

H. **Marie Joséphine**, née à Namur, le 27 janvier 1721, épousa N. Brogia, conseiller et trésorier de l'Électeur, à Bonn.

VI. Robert Joseph Misson, né à Namur, le 16 septembre 1714, mort à Namur, le 14 mars 1778, reçut de l'impératrice reine Marie Thérèse des lettres patentes de noblesse, avec confirmation et augmentation d'armoiries, en date du 17 mars 1776. Il épousa, le 25 août 1745, Marie Françoise Philippart, dont cinq enfants, savoir :

A. **François Joseph**, qui suit, VII.

B. **Anne Marie Josèphe Hubertine**, née au château d'Yvoir, le 3 novembre 1749, épousa Charles Joseph de Moreau, son cousin germain.

C. **Jean Baptiste Misson**, né au château d'Yvoir, le 2 avril 1751.

épousa Henriette Lamquet, fille de Henri, seigneur de Wagnée, bourgmestre de Namur, et de Marie de Hocx, dont il n'eut pas d'enfants.

D. Alexandre Misson, sans alliance.

E. Rosalie, sans alliance.

VII. François Joseph Misson, né au château d'Yvoir, le 17 janvier 1748, mort au château d'Yvoir, le 13 septembre 1785, épousa Anne Marie Josèphe de Brouwet, fille de Jean François Joseph, chevalier, seigneur des Ecaussinnes et d'Henripont, conseiller et receveur général des domaines et finances du comté de Hainaut, et de Anne Marie Hossart, dont deux enfants, savoir :

A. Éléonore Rosalie, née à Namur, le 27 septembre 1774, épousa Léopold Xavier Perpète Joseph de Paul de Barchifontaine, fils de Perpète Joseph et d'Anne Thérèse de Rasquin.

B. Ferdinand Marie, qui suit, VIII.

VIII. Ferdinand Marie Misson, né à Namur, le 18 mars 1778, épousa Jeanne Louise Josèphe Maghe, fille de Paul Augustin et de Marie Augustine du Rieu, dont deux enfants, savoir :

A. Émile, qui suit, IX.

B. Delphine.

IX. Emile Misson, né le 26 juillet 1826, sans alliance.

Branche cadette.

V. Jean Jacques Misson, seigneur de Fermines du chef de sa femme, d'abord conseiller au conseil de Luxembourg, puis conseiller et administrateur général des domaines de S. M. I. et C. aux Pays Bas, né à Namur, le 28 février 1681, mort à Vienne, le 17 janvier 1731, épousa, à l'église de Waha, sous Marche, le 4 juillet 1709, Marie Josèphe de Béchemont, fille de Joseph

Henri, seigneur de Fermines, échevin de Marche, député aux États du Luxembourg, et de Marie Thérèse du Bois. Jean Jacques Misson et son épouse firent une fondation importante en l'église de Waha. Ils eurent onze enfants, dont cinq morts en bas âge, et six qui suivent, savoir :

A. François Joseph Misson, né à Marche le 10 mai 1710, mort à Bruxelles, le 30 septembre 1761, licencié ès lois, conseiller maître aux requêtes et secrétaire au conseil privé, remplit les fonctions de secrétaire de l'impératrice Marie Thérèse lors de l'inauguration solennelle de cette princesse, comme comtesse de Flandre, célébrée à Gand, le 27 avril 1744.

B. Marie Joséphine, religieuse à l'abbaye de Juvigny, Normandie.

C. Marie Charlotte, religieuse, avec sa sœur, à l'abbaye de Juvigny.

D. Catherine Clémence, épousa Henri Nicolas de Posson, fils de Jacques Philippe Lambert, échevin de Namur.

E. Jean Maximilien Urbain, qui suit, VI.

F. Charles Joseph Misson, né à Bruxelles, le 4 septembre 1725, mort à Prague, le 20 janvier 1806, capitaine au régiment de dragons Saint Ignon, plus tard Latour, au service d'Autriche.

VI. Jean Maximilien Urbain Misson, licencié ès lois, d'abord official à la secrétairerie d'état et de guerre, puis secrétaire ordinaire de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique au conseil souverain de Brabant; reçut de l'impératrice reine Marie Thérèse des lettres patentes de noblesse, avec confirmation et augmentation d'armoiries, en date du 6 juin 1775; né à Bruxelles, le 27 décembre 1723, mort à Bruxelles, le 21 juillet 1812, et inhumé avec sa femme à Steenuffel, où ils avaient leur maison de campagne. Il épousa, à Vienne, le 29 juin 1765, Jeanne Marie Robyns, fille de Pierre, greffier du pays d'Assche, issu d'une noble et ancienne famille brabançonne, connue dans l'échevinage de Malines depuis le XIVe siècle, et de Marie Anne de Hèze. Jeanne Marie Robyns était veuve en premières noces de Charles Louis Joseph Collin, aussi secrétaire au conseil de Brabant, dont

elle avait eu une fille unique, Anne Martine, qui épousa: 1° Lamoral François Joseph Marie Imbert, dit vicomte de Lambersart, seigneur dudit lieu, de Grandval et Courcelles, qui porta sa tête sur l'échafaud révolutionnaire d'Arras, le 22 juin 1794; et 2° Louis de Lachaux.

Jean Maximilien Urbain Misson et Jeanne Marie Robyns eurent deux enfants, savoir :

A. Marie Anne Charlotte, née à Bruxelles, le 20 février 1767, morte au château d'Herchies, le 9 octobre 1842, épousa, le 5 juillet 1791, Auguste Joseph, baron de Thysebaert, baron de l'Empire et adjoint maire de Bruxelles, sous la domination française, membre de l'ordre équestre de la première création et député de cet ordre aux États Provinciaux du Brabant méridional, sous le gouvernement des Pays Bas, fils d'Annibal Norbert Benoît Philippe, baron de Thysebaert, seigneur de Coninxdonc et de Willecom, et de Marie Alexandrine de Iturietta.

B. Martin Clément, qui suit, VII.

VII. Martin Clément Misson, conservateur général du timbre du royaume, membre du collége de l'administration des prisons, fut reconnu dans la noblesse des Pays Bas, par lettres patentes du roi Guillaume Ier, du 1er décembre 1826. Né à Bruxelles, le 12 février 1769, mort à Bruxelles, le 14 avril 1853, et inhumé avec sa femme à Evere. Il épousa, à Bruxelles, le 20 novembre 1800, Eugénie Jeanne Thérèse de Janti, née à Bruxelles, le 11 juin 1779, morte à Forest, le 22 octobre 1839, fille de Charles François Maurice, seigneur de Bonnines, et de Thérèse Eugénie Françoise de Beelen Bertholff, dont dix enfants, quatre morts sans alliance et six qui suivent, savoir :

A. Paul Maximilien Jean, chef de nom et d'armes, qui suit, VIII, après son frère cadet Victor Auguste Eugène.

B. Victor Auguste Eugène, qui suit, VIII.

C. Justine Marie Augustine.

D. Gustave Martin Sophie Misson, veuf, sans enfants, de Caroline

Henriette, baronne de Rosen, morte au château de Bilsen, le 15 octobre 1863, fille de Charles Lambert Marie Dieudonné, baron de Rosen, de Bilsen et du Saint Empire, membre de l'ordre équestre du Limbourg, et d'Henriette de Saren d'Asch.

E. Rosalie Louise Marie Amélie.

F. Louise Albertine Marie Dieudonnée.

VIII. Victor Auguste Eugène Misson, conseiller à la cour des comptes, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Pie, chevalier des ordres de la Légion d'honneur, du Sauveur et de la Branche Ernestine de Saxe, médaillé pour acte de courage et dévouement, correspondant de plusieurs sociétés savantes à Paris et à Londres. Il fut secrétaire du cabinet du ministre de l'intérieur, chef du bureau de statistique au même département, et on lui dut à cette époque l'immense recueil de statistique du commerce du royaume avec les pays étrangers, puis commissaire royal de l'arrondissement de Mons et membre des commissions provinciales de statistique et du dépôt de mendicité de Mons. Né à Bruxelles, le 26 novembre 1804, il épousa, à Trith Saint Léger, France, le 8 janvier 1839, Sylvie Joséphine Leclercq, morte au château de Ruysbroeck, le 15 juillet 1866, à l'âge de cinquante trois ans, fille d'Augustin Joseph et de Cécile Sezille, dont six enfants, savoir :

A. Eugénie.

B. Auguste Misson, volontaire au bataillon des zouaves pontificaux, dits Franco Belges, mort à Rome, le 4 juin 1861, à l'âge de vingt ans, et inhumé dans la chapelle du collége belge.

C. Marie.

D. Mathilde.

E. Charles Misson.

F. Georges Misson.

VIII. Paul Maximilien Jean, baron Misson, docteur en droit, secrétaire du ministre de l'intérieur, puis chef du cabinet

du ministre du Waterstaat et des colonies sous le gouvernement des Pays Bas, greffier du sénat de Belgique, depuis l'institution de cette assemblée, vice président de la commission des pensions des veuves et orphelins du département de l'intérieur, chevalier des ordres de Léopold et du Lion Néerlandais, fut élevé à la dignité héréditaire de baron par arrêté du roi Léopold Ier, du 10 octobre 1855, et lettres patentes du 14 janvier 1856. Né à Bruxelles, le 15 octobre 1801, il épousa, à Ecaussines Lalaing, le 29 mai 1838, Charlotte Françoise Aline Zoé van der Burch, née le 31 octobre 1804, fille de Charles Albert Louis Alexandre Henri, comte van der Burch, lieutenant général, membre de la première chambre des États généraux et président de l'ordre équestre du Hainaut, sous le gouvernement des Pays Bas, et de Marie Félicité Françoise Ferdinande de Rodoan Boussoit, chanoinesse de Nivelles et dame du palais de Sa Majesté la reine des Pays Bas.

De ce mariage est né un fils unique, savoir :

Paul Martin Félicité Misson, né le 14 septembre 1839, docteur en droit, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, fut attaché à la mission extraordinaire chargée de notifier à la cour de Madrid l'avénement au trône du roi Léopold II.

MODAVE.

D'ARGENT : au lion d'azur, armé, lampassé et couronné d'or. TENANTS : deux sauvages d'or, ceints et couronnés de lierre du même, posés de profil, la tête en face.

Cette famille distinguée, dont nous n'avons pu tracer encore la généalogie complète, est officiellement représentée en Belgique par Jean Bernard Joseph François Waldor de Modave de Massogne, à Massogne, et Jules de Modave de Massogne, à Wagnée.

MOERMAN D'HARLEBEKE.

DE SABLE : à la hache d'or, le manche faiblement recourbé et pommeté en pointe vers la dextre de l'écu. COURONNE : de vicomte ancienne. TENANTS : deux sauvages armés de massues.
DEVISE : Securitate securus.

Moerman, une des plus anciennes familles de la noblesse des Flandres, est originaire de Thérouane, où ses ancêtres remplissaient des fonctions élevées. Son nom dérive des mots flamands *moermeester* ou *moerman*, qui signifient maître des eaux et des marais.

Sandérus, *Flandrea illustrata*, tome III, p. 23, s'exprime en ces termes :

« Ils ont toujours joui de la plus haute considération, et à « peine ils avaient quitté Thérouane qu'ils s'étaient vus admis « dans la magistrature de Courtrai, où, depuis Charles Quint « jusqu'au jour où j'écris, ils n'ont cessé de fournir d'honorables « magistrats à la ville. »

I. ALPHONSE MOERMAN, né vers 1397, jurisconsulte distingué et célèbre magistrat de Thérouane, aussi conseiller de Philippe le Bon, épousa Louise de l'Espinoy, dont un fils, Jean, qui suit, II.

II. JEAN MOERMAN, né en 1425, honorablement cité parmi les magistrats de Thérouane, épousa Marie de Wavrans, dont deux enfants, savoir :

A. George, qui suit, III.

B. Louis Moerman, servant sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire, tué avec ce dernier à la bataille de Nancy, en 1477.

III. George Moerman, bourgmestre de Thérouane en 1483, épousa Anne de Bossier, fille de Josse, dont deux fils, savoir :

A. Josse, qui suit, IV.

B. Charles Moerman, page du duc Louis de Bavière, ambassadeur de Frédéric III, suivit le duc en Allemagne, où il devint probablement le chef de la famille des Moerman d'Allemagne, à laquelle appartiennent les barons de Moermann ou Mörmann, qui ont donné des ambassadeurs à l'électorat de Bavière.

IV. Josse Moerman, châtelain du château de Courtrai, épousa, vers 1497, Jeanne de la Viche, fille de Jean, seigneur de Nieuwenhove, grand bailli de la ville de Courtrai, dont deux enfants savoir :

A. Marc, qui suit, V, après son frère Josse.

B. Josse, qui suit, V.

V. Josse Moerman, roi de la confrérie de Saint Barnabé, à Courtrai, epousa Marie Verhaeghen ou Vander Haeghen, dont il eut cinq enfants, savoir :

A. Jeanne, épousa François Gomart.

B. Jacques Moerman, révérend père administrateur de l'abbaye de Tervoest lez Bruges.

C. Josse Moerman.

D. Mathieu Moerman, XIIe abbé de l'abbaye de Voormiselle, bâtit la maison de refuge à Ypres; il ne vivait plus le jour de la Pentecôte, en 1538.

E. Adrien Moerman, religieux à l'abbaye de Voormiselle.

V. MARC MOERMAN, chef de la magistrature de Thérouane en 1553, émigra à Courtrai lors du sac de cette ville, et épousa, à Courtrai, Barbe de Tollenaere, dont trois enfants, savoir :

A. Nicolas, qui suit, VI.
B. Guillaume MOERMAN.
C. Martin MOERMAN.

VI. NICOLAS MOERMAN, mort en 1589, épousa Agnès Joseph, dont trois enfants, savoir :

A. Guillaume, qui suit, VII.
B. Balthazar MOERMAN.
C. Josine, épousa Jean Carré.

VII. GUILLAUME MOERMAN, dit le Vieux, né à Courtrai vers 1550, mort le 8 novembre 1618, échevin de Courtrai de 1583 à 1610, fit admettre à Courtrai les révérends pères capucins, les nourrit et les logea, à ses dépens et dans sa propre demeure, pendant plus d'une année; il fonda en partie leur couvent en 1611 et devint le syndic des révérends pères, privilége dont ses descendants jouirent après lui pendant plus d'un siècle.

Il avait épousé, en 1572, à Anvers, Marie Colpaert, fille de Denis et de N. Bostyn, morte le 14 novembre 1599, dont cinq enfants, savoir :

A. Elisabeth, morte à Bruges, le 3 décembre 1632, épousa Guy Strabant, mort à Bruges, le 12 décembre 1649, fils de Guy et de Marie van Niewenhuuse.
B. Nicolas, qui suit, VIII.
C. Robert, qui suit, VIII, après son frère Nicolas.
D. Guillaume MOERMAN, dit le Jeune, conseiller pensionnaire de la ville de Courtrai, épousa : 1° Louise Andries, fille d'Othon, dont Marie et Catherine, béguines à Gand; et 2° Jeanne Colyns, fille de Jean, de l'illustre famille des Colyns, dont cinq enfants morts sans alliance.
E. Marie, épousa Michel Marre, échevin de Courtrai, dont elle n'eut pas d'enfants.

VIII. Nicolas Moerman, échevin et conseiller, pensionnaire de la ville de Courtrai, épousa Jeanne de Moor dit Morel, fille de Jean, conseiller de la chambre des comptes à Lille, et de N. de Meulenaere, dont trois enfants, savoir :

A. Antoinette, épousa N. de la Kethulle.
B. Marie Madeleine, épousa Jacques de Kimpe.
C. Guillaume, qui suit, IX.

IX. Guillaume Moerman épousa N. de Serreyn, fille de Jean, seigneur de Boelaere, dit het Beversche, enclavé dans Lokeren, dont cinq enfants, trois filles sans alliance et deux fils, savoir :

A. Robert Moerman, seigneur de Boelaere, chanoine de Notre Dame, à Courtrai.
B. François Moerman, licencié ès lois, mort sans alliance.

VIII. Robert Moerman, échevin de la ville de Courtrai en 1621, mort le 25 août 1639, épousa Anne Andries, sœur de Louise, ci-dessus, dont trois enfants, savoir :

A. Égide Moerman, épousa Jeanne Françoise van Dale, fille de Jean, échevin de Courtrai, et de N. Colyns. Cette branche est éteinte.
B. Guillaume, qui suit, IX.
C. Jeanne, morte sans alliance, le 12 mai 1677.

IX. Guillaume Moerman, dit d'Oudewalle, avocat, échevin et greffier de la ville de Courtrai, mort le 21 décembre 1664, épousa Jeanne Catherine Braye, morte le 28 avril 1678, fille de François, échevin et trésorier de la ville de Courtrai, et de Jeanne van Woonsel, dont six enfants, savoir :

A. Anne Catherine, morte le 10 septembre 1731, épousa Philippe François de le Porte, conseiller pensionnaire du franc de Bruges.

B. François Ignace Moerman, mort sans alliance.

C. Robert François, qui suit, X.

D. Antoinette, morte à Gand, le 20 août 1684, béguine au petit Béguinage, à Gand.

E. Jossine, morte à Gand, le 8 juin 1668, béguine au petit Béguinage, à Gand.

F. Pétronille, morte à Gand, le 20 février 1677, béguine au petit Béguinage, à Gand.

X. Robert François Moerman, écuyer, par lettres patentes du 15 août 1725, seigneur d'Oudewalle et de Romais, né en 1656, mort à Gand, le 8 février 1733, plusieurs fois échevin, puis conseiller pensionnaire de la ville de Courtrai, épousa, à Courtrai, Catherine Thérèse van Neste, morte à Gand, le 12 avril 1759, à l'âge de quatre vingt trois ans, dont un fils unique, François Robert, qui suit, XI.

XI. François Robert, vicomte de Moerman d'Harlebeke, par diplôme, *motu proprio*, de l'impératrice Marie Thérèse, en date du 31 mars 1762, seigneur de Ledeghem, Ayshove, Oudewalle, la Rabecque, Varent, Romais, mort le 14 janvier 1765, bourgmestre de Courtrai en 1738, haut pointre de la châtellenie de Courtrai en 1740, conseiller et maître de la chambre des comptes, à Bruxelles, en 1743, épousa, le 13 avril 1716, Catherine Thérèse Robette, fille de Jean, seigneur de Bergen Terlinden, Leystraete, etc., et de Jeanne Vandaele, morte le 22 août 1761, dont six enfants, savoir :

A Robert Jean, qui suit, XII.

B. Jean Joseph de Moerman, né à Gand, le 30 octobre 1718, mort à Gand, le 14 avril 1796, licencié en l'un et l'autre droit à l'université de Louvain, prévôt de Saint Hermès, à Renaix, doyen de la collégiale de Saint Sauveur, à Bruges, chapelain de la cour à Bruxelles, aumônier de Son Altesse Royale Charles Alexandre, duc de Lorraine et de Bar, lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays Bas, député primaire du clergé aux États de Flandre de 1755 à 1758.

C. Marie Madeleine Thérèse, née à Gand, le 17 août 1720, morte le 10 avril 1786, épousa, à Bruxelles, au mois d'août 1747, Charles Constantin François Vander Straten, écuyer, seigneur de Stavele, Ten Aerde, etc., mort le 15 février 1788, licencié en l'un et l'autre droit, bourgmestre de Courtrai pendant vingt trois ans, haut bailli de la châtellenie et cour féodale du vieux bourg, plusieurs fois député aux États de Flandre et conseiller pensionnaire des mêmes États, fils de Charles Alexandre et d'Anne Marie Rufine Le Gh:z.

D. François Augustin DE MOERMAN, seigneur de Terleyen, Anseghem, etc., né à Gand, le 3 mai 1722, mort à Gand, le 9 janvier 1785, licencié ès lois, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Notre Dame, à Courtrai, doyen du même chapitre, le 11 juillet 1771.

E. Marie Félix Brigitte, née à Gand, le 7 octobre 1723, morte en bas âge.

F. Emmanuel Bernard DE MOERMAN, né à Gand, le 5 janvier 1725, mort le 22 janvier 1764, conseiller au conseil de Flandre par lettres patentes du 2 juin 1755, épousa, à Gand, le 5 septembre 1761, Anne Marie Maelcamp dit Malcampo, née à Gand, le 2 août 1737, morte à Gand, le 3 octobre 1795, fille d'Étienne et de Marie Thérèse Josèphe van de Woestyne, dont une fille unique morte sans alliance.

XII. ROBERT JEAN, VICOMTE DE MOERMAN ET D'HARLEBEKE, seigneur de Ledeghem, Ayshove, Oudewalle, Voorhaute, Varent, etc., né à Gand, le 12 février 1717, mort à Gand, le 20 mai 1777, haut pointre de la châtellenie de Courtrai en 1743, grand bailli du pays de Waes en 1754, épousa, à Gand, le 3 septembre 1746, Françoise Jeanne Baptiste Maelcamp dit Malcampo, née le 16 juin 1720, morte 7 octobre 1796, fille de Jacques Fortunat et de Sabine Jeanne du Bois, dont dix enfants, savoir :

A. François Joseph Robert DE MOERMAN D'HARLEBEKE, mort au berceau.

B. Charles Robert François Ghislain, VICOMTE DE MOERMAN ET D'HARLEBEKE, seigneur de Ledeghem, né le 1er août 1749, mort sans alliance, à Gand, le 1er novembre 1801, cadet en 1766, enseigne au régiment de Saxe Gotha, capitaine au régiment de Los Rios en 1768, puis de Son Excellence le feld maréchal comte de Clerfayt au service d'Autriche.

C. Mathieu Joseph Robert Ghislain, qui suit, XIII.

D. Jean Joseph Ladislas DE MOERMAN D'HARLEBEKE, dit le chevalier de Moerman, né à Gand, le 27 juin 1752, mort sans enfants, à Gand, le 1er janvier 1801, haut échevin du pays de Waes, haut pointre de la châtellenie de Courtrai, épousa, à Gand, le 8 mai 1780, Anne Bernardine Françoise Odemaer, fille de Georges et d'Anne Lucie Odemaer, femme en secondes noces, le 7 septembre 1802, d'Emmanuel Philippe Joseph Blondel.

E. Marie Thérèse Joséphine Ghislaine, née à Gand, le 17 avril 1754, morte sans alliance, le 4 août 1806, au château de Buisseret, à Seneffe.

F. Agnès Françoise Ursule Ghislaine, née à Gand, le 21 octobre 1755, morte à Bruxelles, le 28 avril 1815, épousa, à Gand, le 7 février 1781, Maximilien Marie Désiré Guillaume de la Kethulle, né le 2 septembre 1754, mort à Bruxelles, le 15 janvier 1812, fils de Nicolas Ignace et de Thérèse Angeline Alexandrine Thyeria, dame d'Oostdonck.

G. Bernardine Colette Ghislaine, née à Gand, le 18 août 1756, morte sans alliance, le 5 décembre 1812.

H. Sabine Caroline Josèphe Marie Ghislaine, morte en bas âge.

I. Marie Madeleine Adélaïde Ghislaine, née à Gand, le 1er septembre 1759, morte à Bruxelles, le 7 février 1835, épousa, au mois de juillet 1788, Guillaume Hubert Joseph Ghislain Charliers de Buisseret, mort à Bruxelles, le 14 juillet 1818, fils de Simon Benoît et d'Isabelle Thérèse Pipenpoy.

J. Thérèse Jacqueline Marie Ghislaine, née à Saint Nicolas, pays de Waes, le 1er novembre 1760, morte au château de Louvignies, Hainaut, le 9 juin 1840, épousa, le 3 octobre 1805, à Bruxelles, Balthasar Charles Ghislain de Villegas de Saint Pierre, né le 2 mai 1755, mort à Bruxelles, le 27 octobre 1835, licencié en l'un et l'autre droit à l'université de Louvain, fils de Gaspard Benoit Jean Dominique, comte de Saint Pierre Jette, baron de Rivière, seigneur de Kinschot, Ham, Bevere, Roleghem, Ganshoren, et d'Isabelle Marguerite Théodore Josèphe van der Laen, dame vicomtesse de Thieuloye.

XIII. MATHIEU JOSEPH ROBERT GHISLAIN, VICOMTE DE MOERMAN ET D'HARLEBEKE, seigneur de Ledeghem, Voorhaute, la Rabecque, Ten Raeden, Terleyen, Varent, etc., né à Gand, le 15 mars 1751, mort le 8 février 1812, grand bailli du pays de

Waes, par serment du 13 mai 1778, et député aux États de Flandre, abandonna ses fonctions lors de la révolution de 1789, les reprit après le rétablissement de l'ordre, et les perdit définitivement lors de la réunion de la Belgique à la France. Il épousa, le 17 octobre 1795, Isabelle Marie Ghislaine de Waepenaert, née à Saint Nicolas, morte à Gand, le 25 juin 1822, fille unique de Louis Philippe de Waepenaert, seigneur de Clefs et de Bleyenberg, haut échevin du pays de Waes, et de Marie Livine Ghislaine van der Sare, dont trois enfants, savoir :

A. Louise Françoise Marie Ghislaine, née à Saint Nicolas, le 12 août 1796, épousa, à Gand, le 23 juillet 1828, Othon Constant Grart d'Affignies, mort sans postérité, au château de Voorhaute, à Kemseke, pays de Waes, le 10 juin 1848, chevalier de l'ordre militaire de Léopold, ancien major de cavalerie au service de Belgique.

B. Charles Marie Ghislain, qui suit, XIV.

C. Marie Adélaïde Ghislaine, née à Saint Nicolas, le 8 mai 1799, épousa, le 11 novembre 1820, François Bernard de Munck, né le 28 octobre 1794, mort à Saint Nicolas, le 30 juin 1855, sénateur, ancien membre du conseil provincial, bourgmestre de Saint Nicolas, fils d'Yvon Jean, haut échevin du pays de Waes, et de Marie Isabelle Wouters.

XIV. Charles Marie Ghislain, vicomte de Moerman et d'Harlebeke, confirmé par diplôme de Sa Majesté le roi Guillaume Ier des Pays Bas, en date du 1er août 1822, et par Sa Majesté le roi Léopold, qui lui accorda la faveur de laisser porter à tous ses descendants mâles le titre de vicomte de Moerman d'Harlebeke, même du vivant de leur père, né à Saint Nicolas, le 24 octobre 1797, mort à Gand, le 20 mai 1853, sénateur, ancien membre de l'ordre équestre et des États provinciaux de la Flandre orientale, membre du conseil de régence de la ville de Gand, ancien commissaire d'arrondissement à Gand, chevalier de l'ordre de Léopold, épousa, à Gand, le 7 octobre 1823, Désirée Marie Ghislaine Pycke de ten Aerden, née à Gand, le 27 mars 1797, morte à Gand, le 5 février 1852, fille de François Joseph

et de Marie Josèphe Caroline van der Straten, dame de Stavele et de Ten Aerden, dont neuf enfants, savoir :

A. Marie Désirée Colette Ghislaine, née à Gand, le 11 novembre 1824, épousa, à Gand, le 12 mai 1852, Victor Charles Ghislain de Kerchove de Denterghem, né à Gand, le 7 mai 1811, fils d'Emmanuel Jean François Ghislain et d'Adélaïde Marie Ghislaine de Ghellinck de Neckere.

B. Emma Thérèse Marie Ghislaine, née à Gand, le 20 octobre 1827, religieuse aux dames Rédemptoristines à Bruges.

C. Léonie Victoire Marie Ghislaine, née à Gand, le 8 novembre 1828, morte à Bruxelles, le 25 août 1850, religieuse au couvent de Berlaimont.

D. Léon Mathieu Robert Louis Ghislain, jumeau de la précédente, qui suit, XV.

E. Zoé Pauline Colette Ghislaine, née à Gand, le 18 décembre 1829, épousa, à Gand, le 24 avril 1851, Ideshalde Albéric Charles Ghislain van der Gracht d'Eeghem.

F. Alix Colette Thérèse Ghislaine, née à Gand, le 1er octobre 1833.

G. Emerance Caroline Joséphine Ghislaine, née à Gand, le 24 mars 1835, épousa, à Gand, le 26 avril 1862, Ernest Rooman.

H. Anne Victoire Colette Ghislaine, née à Gand, le 18 mai 1839, morte à Gand, le 19 décembre 1858.

I. Alfred Joseph Louis Ghislain, VICOMTE DE MOERMAN D'HARLEBEKE, né à Gand, le 18 mars 1841.

XV. LÉON MATHIEU ROBERT LOUIS GHISLAIN, VICOMTE DE MOERMAN D'HARLEBEKE, né à Gand, le 8 novembre 1828, épousa, à Gand, le 20 octobre 1858, Marie Désirée Adélaïde Pycke de Ten Aerde, dont deux enfants, savoir :

A. Berthe Adélaïde Désirée Marie Ghislaine, née à Gand, le 20 août 1860.

B. Georges Robert Marie Ghislain DE MOERMAN D'HARLEBEKE, né à Gand, le 25 juin 1863.

MOFFAERT.

D'or : à la fasce d'argent, chargée d'un fretté de gueules. Cimiers : à dextre, un double vol d'or chargé de la fasce et du fretté de l'écu ; à sénestre, un lion d'or, couronné du même, armé et lampassé de gueules entre deux trompes chargées chacune de cinq losanges d'azur. Couronne : à neuf perles.

Cette famille appartient à la province de Liége.

I. Gérard Moffaert, bourgmestre de Bilsen, au comté de Looz, épousa : 1° Marguerite Schobbelaers; 2° le 1er mai 1616, Judith de Hinnisdael, morte le 28 juin 1655, fille de Chrétien et d'Ide van der Waerde.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Guillaume, qui suit, II.
B. Gertrude, sans alliance.
C. Catherine, sans alliance.

Il eut du second lit deux enfants, savoir :

D. Mathieu Moffaert, né le 25 février 1618, bourgmestre de Bilsen, épousa : 1° Anne Edmonde Mewis; 2° Anne van den Brouck, dont postérité.
E. Chrétien Moffaert, né le 21 janvier 1620, sans alliance.

II. Guillaume Moffaert, échevin de Bilsen, lieutenant bailli et greffier de Hoesselt, épousa Marguerite de Corswarem, morte

à Hoesselt, le 22 avril 1677, fille d'André et de Marguerite de Heers, dont trois enfants, savoir :

A. Godefroid Gérard, qui suit, III.

B. André MOFFAERT, sans alliance.

C. Arnold MOFFAERT, mort le 17 décembre 1676, secrétaire et échevin de Hoesselt, épousa Catherine Ludgarde de Heusch, fille d'Henri et de Marie Vaes, dont une fille :

Marie Marguerite, épousa Jean Ignace de Brouckmans.

III. GODEFROID GÉRARD DE MOFFAERT, seigneur de Marquette, né à Hoesselt en 1636, licencié ès lois, épousa, à Sainte Walburge lez Liége, le 10 février 1679, Anne Jeanne a Campo, née à Liége, le 23 octobre 1641, fille d'Hubert et d'Anne Barbe de Goeswin, dont trois enfants, savoir :

A. Guillaume Gérard, qui suit, IV.

B. Barbe Catherine, née à Liége, le 20 juin 1680, sans alliance.

C. Marie Barbe, née le 22 mars 1684, épousa, par contrat du 11 août 1701, Jean Baptiste de Bounam de Ryckholt, chevalier du Saint Empire Romain, fils de Jean Maximilien, libre seigneur de Ryckholt, seigneur des bans de Galoppe et de Margraten, bourgmestre de Liége en 1693, et d'Anne de Valsolio.

IV. GUILLAUME GÉRARD, BARON DE MOFFAERT, par lettres patentes de l'électeur de Bavière, vicaire de l'Empire *sede vacante*, en date du 10 septembre 1745, après anoblissement par l'empereur Charles VI du 2 mars 1717, seigneur de Hoesselt, de Vieux Hoesselt et de Marquette, né à Liége, le 25 janvier 1680, mort à Hoesselt, le 6 octobre 1752, épousa Catherine Gertrude de Xhenemont, morte à Jupille, le 24 septembre 1745, fille unique de Théodore et d'Anne Françoise de Mensen, dont plusieurs enfants, entre autres un fils, Guillaume Mathieu Gérard, qui suit, V.

V. GUILLAUME MATHIEU GÉRARD, BARON DE MOFFAERT, seigneur de Hoesselt, de Vieux Hoesselt, de Marquette, voué de Rommershoven, né à Jupille, mort à Hoesselt, le 18 juillet 1763, à l'âge de soixante ans, épousa, le 28 janvier 1737, Anne Catherine de Merode, fille de Henri de Merode et de N. Sampson, dont sept enfants, quatre morts sans alliance et trois qui suivent, savoir :

A. Guillaume Louis Gérard, qui suit, VI.
B. Jean Georges, fondateur de la seconde branche.
C. Jean Jacques Henri DE MOFFAERT, né à Hoesselt, le 13 septembre 1745, mort à Liége, le 20 mai 1820, chanoine de Saint Lambert, à Liége.

VI. GUILLAUME LOUIS GÉRARD, BARON DE MOFFAERT, seigneur de Hoesselt, de Vieux Hoesselt, de Marquette, voué de Rommershoven, né à Bilsen, le 24 janvier 1739, bourgmestre de Liége, épousa, le 30 novembre 1771, Catherine Philippine Augustine de Paix, dont quatre fils, trois morts sans alliance, et Charles Guillaume Alexandre, qui suit, VII.

VII. CHARLES GUILLAUME ALEXANDRE, BARON DE MOFFAERT ET DE HOESSELT, né à Liége, le 14 août 1776, ancien officier, membre de l'ordre équestre de la province de Limbourg, bourgmestre de Hoesselt, épousa Marie Thérèse Caroline, baronne de Brouckmans de Kerkom, fille de Jean Louis Joseph et de Julienne Françoise Ferdinande, baronne de Seraing d'Eybach, dont il n'eut pas d'enfants.

Seconde Branche.

VI. JEAN GEORGES, BARON DE MOFFAERT, né à Hoesselt, le 15 mai 1744, bailli d'Amercœur, épousa, à Liége, le 27 mai 1776, Albertine Isabelle, baronne de Rosen, née à Liége, le 29 juil-

let 1742, fille de Michel Henri, baron de Rosen, seigneur de Borgh Haren, de Reepen, d'Engis, etc., etc., et de Marie Louise van der Heyden à Blisia, dont deux enfants, savoir :

A. Louis Guillaume, qui suit, VII.

B. Charles Henri Ferdinand, qui suit, VII, après son frère Louis Guillaume.

VII. Louis Guillaume, baron de Moffaert, né à Liége, le 25 novembre 1778, mort à Liége, le 8 janvier 1863, épousa : 1° Joséphine Albertine, baronne de Rosen, sa cousine germaine, née le 31 octobre 1776, morte le 29 août 1836, fille de Charles Servais, baron de Rosen, et de Marie Louise Isabelle van Beul; 2° Louise Lambertine Henriette, baronne de Rosen, sœur de Joséphine Albertine, ci-dessus, veuve de Charles René de Potesta de Waleffe.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Marie Georges Louis Eugène, baron de Moffaert, né à Liége, le 24 août 1803, mort sans alliance, à Liége, le 28 janvier 1827.

B. Marie Charlotte Albertine Pauline, née à Liége, le 17 novembre 1805, morte à Liége, le 21 octobre 1858, épousa Eugène Nicolas de Chestret, né à Liége, le 15 décembre 1803, mort le 7 octobre 1856, fils de Barthélemy François, baron de Chestret, et de Marie-Anne d'Erckenteel.

C. Marie Charles Adolphe, qui suit, VIII.

D. Marie Henri Florentin, baron de Moffaert d'Houchenée, épousa, le 10 août 1843, Clotilde Caroline Joséphine de Knyff, née à Bruxelles, le 30 juin 1814, fille de Pierre Michel Charles, chevalier de Knyff de Gontreuil, et de Constance Louise Eugénie de Vinchant.

VIII. Marie Charles Adolphe, baron de Moffaert d'Houchenée, épousa Pauline Françoise de Chestret, sœur de Nicolas Eugène, ci-dessus, dont deux enfants, savoir :

A. Marie Louis Camille de Moffaert, né à Liége, le 3 mars 1840.

B. Marie Florentin Ferdinand de Moffaert, né à Liége, le 22 février 1844.

VII. Charles Henri Ferdinand, baron de Moffaert, né à Liége, le 7 janvier 1782, mort le 6 novembre 1852, épousa Marie Louise Charlotte, baronne de Rosen, morte à Leers, le 1er mars 1864, à l'âge de quatre vingt quatre ans, sœur de Joséphine Albertine et de Louise Lambertine Henriette, ci-dessus, dont trois enfants, savoir :

A. Charles Jules, qui suit, VIII.

B. Adélaïde Georgine, née le 22 septembre 1812, épousa, en 1833, Gustave, chevalier de Mélotte, né en 1810, fils d'Henri Marie Wolfgang et d'Eugénie de Buchwald.

C. Georges Ferdinand, qui suit, VIII, après son frère Charles Jules.

VIII. Charles Jules, baron de Moffaert, épousa Marie Louise Fanny Armande Lesoinne, dont deux enfants, savoir .

A. Maria Caroline, née le 17 juin 1839, épousa, à Liége, le 2 mars 1859, Léon d'Andrimont.

B. Marie Françoise Valérie, née le 24 mai 1844, épousa, au château de Magnerie, le 25 août 1863, Louis André Richard Émile, comte de Hemricourt de Ramioul, né à Liége, le 31 décembre 1836, fils de Jean Louis Albert Henri, comte de Hemricourt de Ramioul, et de Joséphine Demet.

VIII. Georges Ferdinand, baron de Moffaert de Strée, épousa, le 23 mai 1835, Marie Charlotte Désirée, baronne de Rosen, sa cousine germaine, fille de Charles Henri Hyacinthe,

baron de Rosen, et d'Hélène Albertine de Grady de Bellaire, dont quatre enfants, savoir :

A. Marie Clotilde, née le 12 août 1836, épousa, le 8 septembre 1855, Jules Emmanuel, vicomte de Biolley, chevalier de l'ordre de Léopold, fils de Raimond Jean François et de Marie Isabelle Simonis.

B. Marie Hyacinthe, née le 7 avril 1838, épousa, au château de Strée, le 8 mai 1860, Charles Jean Paul de Noidans Calf, né le 12 juillet 1839, fils d'Albert et de Marie Jeanne Joséphine Mélanie Dubois.

C. Marie Léonce, BARON DE MOFFAERT, né le 12 décembre 1839, épousa, à Liége, le 9 mai 1859, Lambertine Annette Ida de Macar, fille de Marie Charles Balthazar, baron de Macar, gouverneur de la province de Liége, et d'Henriette Françoise Meeûs.

D. Marie Oscar, BARON DE MOFFAERT, né le 22 janvier 1841.

MOLES LEBAÏLLY.

D'or : à trois barres d'azur, chargées chacune d'un croissant du champ.

I. Denis Moles épousa Anna Fielding, dont un fils, Denis, qui suit, II.

II. Denis Moles Lebailly, après son adoption par Anne Joséphine Philippine Lebailly de Tilleghem, douairière de Charles d'Hont, né à Paris, le 4 novembre 1776, mort à Bruges, le 23 mars 1862, naturalisé Belge, le 8 juin 1840, admis dans la noblesse du royaume par arrêté royal du 19 janvier 1856, avec le prédicat de messire et le titre d'écuyer, soldat au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, en 1792, officier au 2e régiment de Uhlans du prince Charles de Schwartzenberg, dans lequel il fit neuf campagnes, reçut huit blessures et fut fait prisonnier sur le champ de bataille. Rentré en Belgique après la paix de Rastadt, bourgmestre de Beveren, près Roulers, sous le gouvernement des Pays Bas, membre des États provinciaux de la Flandre occidentale, créé comte Romain pour lui et ses descendants, le 17 mars 1862, il épousa, à Bruges, le 16 avril 1833, Sylvie Aimée Philippine Barbe d'Hont, née à Bruges, le 4 novembre 1805, fille de Jean Charles et de Barbe Thérèse Pecsteen, dont un fils, Émile, qui suit, III.

III. Émile, comte Moles Lebailly, né le 2 janvier 1834, épousa, à Bruges, le 24 novembre 1859, Léopoldine Robertine

Louise Ghislaine de Serret, née le 6 décembre 1831, fille d'Amable François Charles Louis, baron de Serret, et de Caroline Thérèse Colette Marie de Jacob d'Ougny, dont quatre enfants, savoir :

A. Marie Charlotte Ghislaine Sylvie Anne Léopoldine, née à Bruges, le 17 septembre 1860.

B. Léon Pie Sylvain Georges Denis Émile Léopold Marie Joseph Ghislain Moles Lebailly, né à Bruges, le 21 août 1862.

C. Émile Hippolyte Denis Léopold Ignace Marie Joseph Ghislain Moles Lebailly, né à Bruges, le 3 janvier 1864.

D. Alice Clémence Sylvie Charlotte Léopoldine Ignace Marie Joseph Ghislaine, née à Bruges, le 5 juin 1865, morte à Bruges, le 28 août 1865.

MOLS.

D'or : à deux merlettes de sable, l'une au second quartier, l'autre en pointe ; au franc quartier d'azur, chargé d'un arbre d'or, terrassé du même. Cimier : l'arbre, entre un vol à l'antique de sable et d'or. Lambrequins : d'or, de sable et d'azur.

Cette famille, originaire de Susteren, au pays de Juliers, fut anoblie par lettres patentes du 12 mai 1756.

I. Henri Mols, mort le 21 octobre 1631, admis dans la bourgeoisie d'Anvers le 10 août 1582, épousa : 1° le 5 août 1580, Claire Lossyen, morte le 12 septembre 1610 ; 2° le 1er février 1612, Cornélie Thuys, morte sans enfants, le 12 septembre 1623.

Il eut du premier lit douze enfants, savoir :

A. Anne, épousa : 1° le 6 mai 1601, Jean Gollaert ; 2° le 8 novembre 1620, Gaspard van Anvyn.

B. Jacques, qui suit, II.

C. Catherine, née à Anvers et baptisée le 27 octobre 1585, morte le 16 octobre 1660, épousa, le 19 avril 1609, Jérôme de Smidt.

D. Guillaume, qui suit, II, après son frère Jacques.

E. Claire, née à Anvers et baptisée le 1er avril 1590, épousa, à Anvers, le 5 juillet 1608, Pierre van Ruysvelt.

F. Henri, qui suit, II, après ses frères Jacques et Guillaume.

G. Jean Mols, né à Anvers et baptisé le 22 juillet 1594, sans alliance.

H. Barbe, née à Anvers et baptisée le 6 octobre 1596, morte le 28 janvier 1657, épousa, le 19 avril 1616, Guillaume Verdussen.

I Marie, née à Anvers et baptisée le 18 février 1599, sans alliance.

J. Jeanne, née à Anvers et baptisée le 30 janvier 1602, sans alliance.

K. Charles Mols, né à Anvers et baptisé le 10 septembre 1603, épousa Catherine van Leeuw.

L. Balthazar Mols, né à Anvers et baptisé le 8 août 1606, épousa Élisabeth Jacobs, dont cinq enfants, quatre sans alliance connue et un fils :

Jacques Mols, jésuite, né à Anvers et baptisé le 8 septembre 1644, mort à Gand, le 2 juin 1690.

II. Jacques Mols, épousa, à Anvers, le 16 octobre 1614, Angélique de Smidt, dont quatre enfants, trois sans alliance et un fils, Guillaume, qui suit, III.

III. Guillaume Mols, né à Anvers et baptisé le 13 février 1619, mort le 28 avril 1704, épousa, à Anvers, le 7 septembre 1647, Madelaine de Smidt, morte le 28 avril 1687, et inhumée à Saint Jacques avec son mari, dont sept enfants, quatre sans alliance et trois qui suivent, savoir :

A. Isabelle Angélique, née à Anvers et baptisée le 26 août 1648, épousa, à Anvers, le 7 mars 1680, Guillaume van Os.

B. André, qui suit, IV.

C. Anne, née à Anvers et baptisée le 19 juin 1660, morte le 4 octobre 1710, épousa, à Anvers, le 13 mars 1686, Jean Pierre de Wannemaker, mort le 2 février 1700, et inhumé avec sa femme à Saint Jacques, à Anvers.

IV. André Mols, né à Anvers et baptisé le 18 mai 1655, épousa, à Anvers, le 6 mars 1681, Béatrix Immenraet, dont quatre enfants, savoir :

A. Marie, née à Anvers et baptisée le 27 août 1682, épousa Jean Pierre de Beche.

B. Guillaume Mols, né à Anvers et baptisé le 23 octobre 1684, mort en bas âge.

C. André Mols, né à Anvers et baptisé le 2 octobre 1686, épousa, à Anvers, le 9 novembre 1711, Marie Thérèse Senoutzen, morte le 28 décembre 1778, femme en secondes noces, le 4 septembre 1730, de Jean Baptiste Mertens, avocat, échevin, bourgmestre d'Anvers, fille de

Jean François et de Marie Thérèse Stooter, dont il eut deux filles, mortes sans alliance.

D. Isabelle Angéline, née à Anvers et baptisée le 5 avril 1669, épousa, le 25 août 1715, Balthazar van Oppervelt.

II. GUILLAUME MOLS, né à Anvers, le 15 novembre 1587, épousa, à Anvers, le 7 janvier 1614, Élisabeth van den Heuvel, fille de Guillaume et de Jeanne Marchant, dont six enfants, trois sans alliance et trois qui suivent, savoir :

A. Anne, née à Anvers et baptisée le 10 décembre 1623, morte le 1er octobre 1678, épousa : 1° François van den Broeck, mort le 16 août 1665; 2° à Anvers, le 9 décembre 1666, Pierre de Vivario, époux en secondes noces d'Anne Marie Engelgrave.

B. Marie, née à Anvers et baptisée le 28 juillet 1628, épousa, à Anvers, le 11 décembre 1646, François Henri Pelgrom.

C. Guillaume, qui suit, III.

III. GUILLAUME MOLS, né à Anvers et baptisé le 29 décembre 1630, épousa, à Anvers, le 27 juillet 1658, Isabelle de Backer, dont sept enfants, six filles sans alliance, et un fils, savoir :

Guillaume MOLS, né à Anvers et baptisé le 13 mai 1660, mort le 8 juillet 1711, chanoine prébendaire et chantre de l'église de Saint Jacques, à Anvers.

II. HENRI MOLS, né à Anvers, le 15 juin 1592, mort le 24 novembre 1653, épousa, le 15 janvier 1613, Suzanne Segers, morte le 12 octobre 1653, dont dix enfants, six sans alliance et quatre qui suivent, savoir :

A. Balthazar MOLS, né à Anvers, le 27 septembre 1719, chanoine de l'abbaye de Postel.

B. Guillaume, qui suit, III.

C. Marie, née à Anvers, le 22 mars 1632, morte le 5 septembre 1670, épousa Jean Luttin.

D. Jacques Mols, né à Anvers, le 10 octobre 1634, mort le 13 septembre 1706, épousa Marie van Oudenhagen, morte le 30 avril 169-, dont sept enfants morts en bas âge.

III. Guillaume Mols, né à Anvers et baptisé le 27 novembre 1626, mort à Bruxelles, le 20 mars 1703, échevin d'Anvers, de 1681 à 1688, épousa : 1° à Anvers, le 17 juillet 1657, Anne Gomez, née à Anvers, le 21 septembre 1634, fille de Jean et d'Anne van Houten, sa femme du second lit; et 2° à Bruxelles, par contrat du 16 juillet 1665, Anne van Oudenhagen, née à Bruxelles et baptisée le 17 avril 1646, morte à Anvers, le 28 novembre 1717, sœur de Marguerite, ci-dessus.

Il eut du premier lit deux enfants sans alliance.

Il eut du second lit sept enfants, savoir :

A. Guillaume Mols, né le 27 septembre 1667, mort en décembre 1719, épousa, le 27 mai 1717, Catherine Mollen.

B. Anne Marguerite, née le 14 octobre 1668, morte sans enfants, le 10 janvier 1725, épousa : 1° le 5 janvier 1701, Carlos Lamberto van Bedte; 2° le 15 mai 1704, Jean Philippe van den Eeckhoute.

C. Marie, née à Anvers, le 20 août 1670, épousa : 1° à Anvers, le 1er mai 1706, Erasme Joseph de Clerck d'Hurtebise, seigneur d'Arleghem, dont postérité; 2° Jean Corneille Suys, greffier de Swyndrecht, dont elle n'eut pas d'enfants.

D. Jeanne Marguerite, née à Anvers, le 26 septembre 1671, morte le 22 mars 1748, épousa, le 10 avril 1706, Bruno François Salicati, greffier de Deurne, mort le 15 mars 1748.

E. Martin Mols, né à Anvers et baptisé le 2 septembre 1673, religieux à Grimberghen, puis curé de Berchem Sainte Agathe.

F. Isabelle Louise, née à Anvers et baptisée le 20 janvier 1675, morte à Malines, le 20 décembre 1735, épousa, à Anvers, le 11 avril 1707, François Joseph van Ertborn, avocat au grand conseil de Malines, né à Malines, le 14 février 1663, mort le 23 février 1733, fils de Jean, avocat, et d'Anne Paes dit 't Hooft.

G François, qui suit, IV.

IV. François Mols, né à Anvers le 23 janvier 1687, mort le 16 juillet 1746, épousa : 1° à Anvers, le 17 juin 1718, Marie Josèphe de Wael, née à Anvers, le 30 janvier 1689, morte le 24 janvier 1720, fille de Corneille Norbert, grand aumônier d'Anvers, et de Barbe Woulers, sa femme du second lit ; 2° à Anvers, le 19 avril 1721, Marie Auvray, née le 26 janvier 1695, morte le 4 juillet 1757, fille de Claude et d'Isabelle Delfosse.

Il eut du premier lit une fille morte en bas âge.

Il eut du second lit huit enfants, trois morts sans alliance et cinq qui suivent, savoir :

A. François Jean Joseph Mols, anobli par lettres patentes du 12 mai 1756, né le 22 janvier 1722.

B. Marie Jeanne Josèphe, née le 28 février 1723, morte à Malines, le 9 mai 1766, épousa, à Anvers, le 4 juillet 1746, Pierre Joseph de Meester, conseiller du mont de piété, à Malines, né le 9 mai 1721, mort le 25 novembre 1784, fils d'Antoine Joseph, échevin et trésorier de Malines, et d'Anne Marie Hillema.

C. Michel Ange Joseph, qui suit, V.

D. Constance Angélique Josèphe, née à Anvers, le 19 décembre 1726, épousa, par contrat du 9 août 1751, Miguel Antonio de Mendieta, grand aumônier d'Anvers, né à Anvers et baptisé le 24 septembre 1724, fils de Joseph Martin et de Marie Éléonore de Miranda.

E. Reine Thérèse Josèphe, morte à sa maison de campagne, à Zanthoven, le 31 décembre 1799, d'abord béguine, épousa Jean François de Lumay dit Pletinckx, mort le 26 mars 1795.

V. Michel Ange Joseph Mols, anobli, avec son frère François Jean Joseph, par lettres patentes de l'impératrice et reine, Marie Thérèse, en date du 12 mai 1756 :

« Marie Thérèse etc., salut. De la part de nos chers et aimés François Jean Joseph et Michel Ange Joseph Mols, frères, natifs et habitants de notre ville d'Anvers, nous a été très humblement représenté qu'ils sont fils légitimes de François Mols, de son vivant du conseil de la même ville, et de Marie *Auvray* ; qu'ils

seraient d'une famille patricienne d'Anvers où leurs ancêtres auraient été plusieurs fois employés dans la magistrature ; que les remontrants, pourvus de biens suffisants pour vivre avec décence, désireraient, au moyen de quelque grâce de notre munificence, être à portée de faire éclater avec quelque distinction leur zèle et leur attachement pour notre auguste maison, dans les occasions qui pourraient s'en présenter, et d'amener leurs descendants et alliés à suivre leurs traces.

Nous suppliant à ces causes de daigner les anoblir avec leur postérité légitime, et leur permettre de porter pour armoiries un écu d'or à deux merlettes de sable, au franc quartier d'azur, chargé d'un arbre d'or; l'écu surmonté d'un heaume d'argent, grillé et liséré d'or, aux hachements et bourlet d'or, d'azur et de sable, et pour cimier un arbre d'or entre un vol de sable et d'or. Nous, etc. Vienne, le 12 mai 1756. »

Né à Anvers, le 8 octobre 1725, mort à Anvers, le 6 janvier 1768, grand aumônier d'Anvers, il épousa, à Anvers, le 30 juillet 1765, Catherine Antoinette Joséphine Digne Meyers, née le 16 mai 1738, morte à Anvers, le 5 avril 1825, fille de Joseph et d'Isabelle Josèphe Ullens, dont trois enfants, savoir :

A. Catherine Constance Joséphine, née à Anvers et baptisée le 19 mai 1766, morte le 5 juillet 1804, épousa, à Anvers, le 16 mai 1797, Henri Joseph Geelhand, seigneur de Merxem, époux en premières noces de Catherine Marie Peeters, fils de Pierre François, seigneur de Merxem, et de Thérèse Claire Joséphine van Colen.

B. François Michel Joseph, qui suit, VI.

C. Pierre Ange Joseph Mols, né posthume à Anvers, le 29 avril 1768, mort sans enfants, à Anvers, le 29 novembre 1839, épousa, à Anvers, le 6 mai 1806, Marie Auvray, née le 14 mars 1769, morte le 2 février 1829, fille de Daniel Gérard et de Marie Anne Joséphine van der Aa.

VI. François Michel Joseph Mols, reconnu dans ses droits nobiliaires, par lettres patentes de Sa Majesté le roi Léopold Ier, né à Anvers et baptisé le 15 mai 1767, mort à Anvers, le 21 dé-

cembre 1845, épousa, le 25 janvier 1803, Thérèse Antoinette Joséphine van de Zanden, née le 17 décembre 1781, morte à Louvain, le 21 octobre 1831, fille d'André et de Catherine Marie Joséphine Muller, dont six enfants, deux morts en bas âge ou sans alliance et quatre qui suivent, savoir :

A. Marie Joséphine, née à Anvers, le 30 janvier 1805, épousa, le 6 février 1844, Jules Philippe Désiré de Caigny, né à Gand, le 12 octobre 1817, fils de Louis Désiré Antoine et de Julie Angélique Mouriau.

B. François, qui suit, VII.

C. Florent, qui suit, VII, après son frère François.

D. Gustave Adolphe, qui suit, VII, après ses frères François et Florent.

VII. François Mols, né le 5 juillet 1809, épousa, le 30 juillet 1844, Caroline Philippine Reynwit, née à Anvers, le 6 mai 1819, fille de Jean Charles et d'Anne Catherine Françoise Baetens, dont deux enfants, savoir :

A. Caroline Françoise, née à Saint Josse Ten Noode, le 1er novembre 1844.

B. Herminie Julie Henriette, née à Ixelles, le 29 juillet 1848.

VII. Florent Mols, né le 11 mars 1811, épousa, à Anvers, le 19 juillet 1842, Élisabeth Hubertine Brialmont, née à Venloo, le 26 juillet 1822, sœur d'Alexis Brialmont, colonel d'état major, historien renommé, qui épousa Justa de Potter, fille de Louis de Potter, membre du gouvernement provisoire, célèbre par ses écrits et par sa vie politique. Hubertine Brialmont est fille de Mathieu Laurent Brialmont, lieutenant général, aide de camp du roi, et d'Anne Marie Verwins.

Florent Mols eut de son mariage quatre enfants, savoir :

A. Léonide Marie, née à Anvers, le 2 février 1843.

B. Marie Clémentine, née à Anvers, le 20 février 1844, épousa, à Anvers, le 7 février 1863, Édouard Joseph François Xavier Meeûs, né à Anvers, le 26 avril 1840, fils de Ferdinand Jean et de Marie Thérèse Hubertine Peeters.

C. Robert Charles Gustave Laurent Mols, né le 22 juin 1848.

D. Alexis Jules Mols, né le 29 septembre 1853.

VII. Gustave Adolphe Mols, né à Louvain, le 17 mars 1813, épousa, le 11 juin 1844, Jeanne Marie Catherine van Linden, née à Anvers, le 27 mars 1824, fille de Pierre Jean et de Catherine Jeanne Elsen, dont quatre enfants, savoir :

A. Marie Jeanne Adolphine, née à Anvers, le 1er mai 1846.

B. Éléonore Marie Adolphine, née à Anvers, le 28 août 1848.

C. Gustave Adolphe Marie Mols, né à Anvers, le 25 août 1850.

D. Adrienne Marie Adolphine, née à Anvers, le 29 décembre 1853.

MONTENS.

D'or : à la fasce de gueules, chargée de deux pals d'argent et accompagnée en chef d'une anille de gueules. Cimier : un tourteau d'azur, chargé d'une herse de cinq pièces d'or, entre un vol coupé d'or et de sable.

Cette famille, originaire du Brabant septentrional, obtint reconnaissance de noblesse, le 20 janvier 1853.

I. Corneille Montens, tué pendant les troubles de 1581, bourgmestre de Breda en 1564, conseiller et receveur général des domaines du prince d'Orange et lieutenant des fiefs du chapitre impérial de Thorn, épousa N. van Eatmeer, dont cinq enfants, savoir :

A. Adrien Montens, sans alliance.
B. Marie, sans alliance.
C. Anne, épousa N. van Esch.
D. Jean, qui suit, II.
E. Hélène, morte sans alliance.

II. Jean Montens, licencié ès lois de l'université de Louvain épousa Anne Guillemine Rovers, fille de Guillaume, bourgmestre de Breda, et de N. Sleuws, dont deux enfants, savoir :

A. Henri Montens, né à Breda, le 22 mai 1593, mort capucin, dans la maison de son ordre, à Hasselt, le 3 octobre 1662.
B. Jean, qui suit, III.

III. JEAN MONTENS, né le 7 juin 1606, mort le 11 juillet 1673, échevin de Breda, en 1634, 1636, 1637, licencié ès lois de l'université de Louvain, épousa : 1° le 24 novembre 1632, Jeanne Wils, morte à Breda, fille d'Augustin, bourgmestre de Breda, et de N. Bernagie; 2° Anne Domies, veuve de N. van Lingen. Il eut du premier lit plusieurs enfants, entre autres un fils, Pierre, qui suit, IV.

IV. PIERRE MONTENS, né et baptisé à Breda, le 7 septembre 1639, épousa, à Breda, le 2 février 1667, Marie Schrauwen, veuve de Léonard van Lingen, dont un fils, Gérard François, qui suit, V.

V. GÉRARD FRANÇOIS MONTENS, né à Breda, le 13 juin 1670, mort à Breda, le 17 décembre 1707, licencié ès lois, épousa Marie Anne Catherine de la Rue, fille de Jean et de Catherine van den Broeck, morte le 20 février 1710, dont trois enfants, savoir :

A. Pierre Gérard, qui suit, VI.

B. Catherine, née à Breda, le 26 février 1698, morte le 22 août 1778, et inhumée dans le caveau de la famille de la Rue, prieure au couvent du Saint Sépulcre, à Turnhout.

C. Corneille Louis Joseph, fondateur de la seconde branche.

VI. PIERRE GÉRARD MONTENS, né à Breda, le 13 septembre 1696, mort à Breda, le 30 janvier 1750, épousa, à Breda, le 19 février 1722, Anne van Dunne, fille de Gérard Ignace et d'Elisabeth van Riethoven, morte le 7 mai 1743, dont dix enfants, six sans alliance et quatre qui suivent, savoir :

A. Gérard MONTENS, né le 5 mars 1724, mort à Rysbergen, le 7 février 1761, prêtre, vicaire à Rysbergen.

B. Louis Léonard Emmanuel MONTENS, né à Breda, le 24 janvier 1725, mort à Bavel près Breda, le 20 août 1759, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Diest, le 29 mars 1754, puis curé à Bavel.

C. Jean François Joseph Montens, né à Breda, le 24 juillet 1730, mort le 29 juillet 1806, et inhumé à Rysbergen, prêtre, desservant à Oosterhout, puis curé à Etten.

D. Hubert Joseph Jacques, qui suit VII.

VII. Hubert Joseph Jacques Montens, né à Breda, le 19 mai 1733, mort à Gheel, le 2 janvier 1809, licencié ès lois, avocat au conseil de Brabant, épousa, à Gheel, le 15 février 1774, Colette Barbe Ooms, dame d'Oosterwyck Houtvenne, née à Oosterwyck, le 3 août 1751, morte à Malines, le 15 mars 1816, fille de Philippe Ooms, seigneur d'Oosterwyck, et de Digne van Wesel, dont deux enfants, savoir :

A. Marie Anne Henriette, née à Gheel, le 4 janvier 1775, morte le 12 février 1831, épousa, à Gheel, le 25 juillet 1799, Martin Jean de Roye de Wichen, né à Bois le Duc, le 28 août 1756, mort à Meerhout, le 13 décembre 1827, major au service des États généraux des Provinces Unies, fils de Bernard Jacques, colonel du génie et directeur général des fortifications au service des Provinces Unies, et de Christine Jeanne Marie de Wichen.

B. Jean François Joseph, qui suit, VIII.

VIII. Jean François Joseph Montens d'Oosterwyck Houtvenne, né à Gheel, le 18 octobre 1776, mort à Lierre, le 30 juin 1852, bourgmestre de Lierre, épousa : 1° le 13 août 1804, Charlotte Ghislaine Nicolasine le Duc, morte subitement sans enfants, à Malines, le 19 janvier 1817, fille de Victorin le Duc de Ledalen et de Jeanne Catherine le Duc d'Holdre ; et 2° à Gossoncourt, le 21 avril 1818, Marie Louise Françoise Godfriaux de Gossoncourt, née à Tirlemont, le 8 septembre 1791, morte le 3 septembre 1845, fille de Charles François Godfriaux de Gossoncourt et d'Aubremé et de Joséphine Marie Pétronille de Fæstraets de Suerbempde, dont trois enfants, savoir :

A. Dorothée Marie Ghislaine, née à Malines, le 4 février 1820, épousa, au château de Ravesteyn sous Lierre, le 13 octobre 1847,

Marie Ferdinand Ghislain Amédée, comte de Marnix, né à Bornem, le 27 mai 1804, fils de Charles Ghislain Marie, comte de Marnix, grand veneur du roi Guillaume Ier, membre de la première chambre des États généraux, président de l'ordre équestre de la province d'Anvers, et de Dorothée Louise Ghislaine van der Gracht.

B. Alexis François Xavier Marie, qui suit, IX.

C. Albert Jean François, qui suit, IX, après son frère Alexis François Xavier Marie.

IX. Alexis François Xavier Marie Montens de Massenhoven, né à Malines, le 6 mai 1825, épousa, à Anvers, le 24 janvier 1854, Octavie Henriette Joséphine du Bois, née le 23 janvier 1830, fille de Louis Hyacinthe Joseph et de Nathalie Eulalie de Caters, dont trois enfants, savoir :

A. Charles Montens, né à Massenhoven, en novembre 1860.

B. Charlotte, sœur jumelle.

C. Augustin Montens, né à Massenhoven, le 5 novembre 1863.

IX. Albert Jean François Montens, de Loenhout, jumeau d'Alexis François Xavier Marie Montens, né le 6 mai 1825, épousa à Deurne, près Anvers, le 6 juin 1849, Nancy Storms Beerenbroeck, née en 1816, dont trois enfants, savoir :

A. Louise, née en 1850.

B. Marie, née en 1851.

C. Charlotte, née en 1852.

Seconde branche.

VI. Corneille Louis Joseph Montens, né à Breda, le 7 novembre 1700, mort le 1er août 1731, licencié ès lois, épousa

Marie van Dunne, sœur d'Anne, ci-dessus, morte le 11 décembre 1762, dont trois enfants, savoir :

A. Jean Gérard Joseph, qui suit, VII.

B. Corneille Louis Joseph MONTENS, mort à Breda, le 7 mai 1785, sans alliance.

C. Catherine Élisabeth, née à Breda, en 1727, morte à Breda, le 6 mars 1787, épousa, le 11 mars 1763, Jean Jacques Antoine van Vevelinchoven, bourgmestre de Gorcum, mort à Gorcum, le 27 juin 1763.

VII. JEAN GÉRARD JOSEPH MONTENS, mort le 29 août 1770, épousa, à Megen, Catherine Jeanne Adrienne van Niel, dame de Zuydewyn Capelle, dont quatre enfants, savoir :

A. Jean Gérard Henri Joseph MONTENS, né à Breda, le 12 mai 1754, mort à Louvain, le 25 avril 1783, élève de l'université de Louvain.

B. Théodore Louis Joseph MONTENS, né le 18 octobre 1756, mort le 16 juin 1769.

C. Catherine Wilhelmine Marie, dame de Zuydewyn Capelle, morte le 28 novembre 1821, épousa, le 26 janvier 1784, Adrien Jean François de Roye, seigneur de Binokhorst, membre des États de Hollande, fils d'Isaac Jean, conseiller intime de l'électeur de Bavière, et de Catherine Half Wassenaer de Stad.

D. Louis Corneille Joseph MONTENS, né le 31 mars 1761, mort étudiant, à Liége, par suite d'un accident, le 20 juin 1781.

MONTIGNY.

D'AZUR : à la fasce d'or, accompagnée de trois glaives d'argent, deux en chef et un en pointe.
SUPPORTS : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

Cette famille distinguée obtint confirmation de noblesse et le titre de baron, pour autant que de besoin, en faveur de Ivon Charles Etienne de Montigny, seigneur de la Tour et de Thommen, lieutenant général et colonel d'un régiment de cavalerie au service de l'électorat de Hanovre, par lettres patentes de l'impératrice et reine Marie Thérèse, datées de Vienne, le 20 février 1753, dont voici la teneur :

« MARIE THÉRÈSE. De la part de Jean Charles Etienne DE MONTIGNY, seigneur de la Tour et seigneurie de Thommen en notre duché de Luxembourg, lieutenant général et colonel d'un régiment de cavalerie, au service du Sérénissime Prince l'Électeur de Hanovre, roi de la Grande Bretagne, nous a été respectueusement représenté que feu son père aurait été général major, et également colonel d'un régiment de cavalerie au même service; que son aïeul aurait été employé aussi en qualité de général major à celui des glorieux ancêtres de Sa Majesté l'Empereur, notre très cher et très aimé époux; que son bisaïeul aurait été colonel d'un régiment d'infanterie, au service de la couronne d'Espagne; que le remontrant aurait au surplus le bonheur d'être notre sujet, ayant été reçu en cette qualité lors de la mort de son père, dans l'état noble de notre duché de

Luxembourg et comté de Chiny; et qu'il serait en état de produire d'autres circonstances honorables et distinguées de sa famille, si la maison de ses ancêtres avec tous leurs papiers et effets n'eussent été brûlés et dispersés à deux reprises par les ravages des troupes françaises, encore avant la guerre pour la succession de la monarchie d'Espagne; et, entre autres, à ce qu'il croit, des lettres patentes pour le titre de baron dont son père aurait été constamment qualifié; qu'outre le zèle et l'attachement qu'il aurait fait paraître pour le bien de notre royal service, durant la dernière guerre aux Pays-Bas, il serait reconnu pour très-distingué et recommandable dans l'électorat de Hanovre, où il serait pareillement qualifié dans le public du titre de baron; que sous l'appui de ces motifs et circonstances, il nous suppliait de daigner lui accorder de nouveau, et confirmer pour autant que de besoin, le même titre de son nom de Montigny, avec permission d'augmenter les armoiries de sa famille, qui sont d'azur à la fasce d'or, accompagnées de trois glaives d'argent, deux en chef et un en pointe; supports, deux lions d'or, armés et lampassés de gueules; en les écartelant aux premier et quatrième de celles ci; au deuxième et troisième de gueules au lion d'or, tenant de la patte droite un glaive d'argent. Nous, etc. Vienne, le 21 février 1753. »

Cette famille est représentée aujourd'hui par Pierre Ferrand, baron de Montigny, à Noville.

MONTPELLIER.

D'or : à la fasce de gueules, accompagnée de trois têtes de more, tortillées d'argent. Cimier : trois plumes de paon au naturel.

Cette belle famille appartient à la province de Namur, où elle s'est fixée depuis le commencement du XVIe siècle.

I. Jean Servais de Montpellier, premier de ce nom établi dans les Pays Bas, mort en 1532, et inhumé dans le cloître de l'église des Pères Récollets, à Namur, eut un fils, Jean, qui suit, II.

II. Jean de Montpellier eut deux fils, savoir :

A. Pierre Antoine, qui suit, III.
B. Nicolas de Montpellier, né le 26 septembre 1601, mort sans alliance, le 4 décembre 1654.

III. Pierre Antoine de Montpellier, maître de forges, mort en 1643, épousa Jeanne de Rouillon, morte le 26 juin 1666, dont sept enfants, trois fils et quatre filles, entre autres, Jean, l'aîné, qui suit, IV.

IV. Jean de Montpellier, seigneur d'Ivoir, maître de forges, épousa : 1° le 15 février 1634, Anne Rigaut; 2° en 1675, Marie de Halloy.

Il eut du premier lit un fils, savoir :

A. Pierre DE MONTPELLIER, seigneur d'Ivoir, mort sans alliance, le 1er août 1664.

Il eut du second lit sept enfants, six filles et un fils, savoir :

B. Jean, qui suit, V.

V. JEAN DE MONTPELLIER, seigneur d'Ivoir, après son frère, chambellan héréditaire du comté de Namur, mayeur des ferrons de la province de Namur, maître de forges, épousa Jeanne Françoise de Bilquin, fille de Guillaume, grand bailli des bois et forêts de l'électeur de Cologne, prince évêque de Liége, seigneur de Marchiennes et de Mont sur Marchiennes, et de Marie Agnès de Baillencourt, nièce de François de Baillencourt, évêque de Bruges, dont six enfants, savoir :

A. Charles Alexis, qui suit, VI, après son frère André Joseph.
B. André Joseph, qui suit, VI.
C. Jean François Adrien DE MONTPELLIER, mort le 7 janvier 1800, chanoine de la cathédrale de Namur.
D. Marie Thérèse, religieuse à Philippeville.
E. Marie Adrienne, née le 20 janvier 1727, morte le 20 juin 1803, épousa Guillaume de Bruges de Gerpinnes.
F. Marie Agnès, sans alliance.

VI. ANDRÉ JOSEPH DE MONTPELLIER, seigneur de Senenne, Onthaine, Fontenelle, Hénegaut, reconnu dans ses droits nobiliaires par lettres patentes du 9 janvier 1743, licencié ès lois de l'université de Louvain, mort le 17 octobre 1775, épousa Marie Philippine Eulalie Jacquier de Virelle, dont deux enfants, savoir :

A. Charles DE MONTPELLIER, seigneur de Senenne, Onthaine, Fontenelle, Hénegaut, mort sans alliance, en 1803.
B. Henriette, morte sans enfants, le 9 décembre 1824, épousa N..., baron de Moniot de Wellien.

VI. Charles Alexis de Montpellier, écuyer, seigneur d'Annevoie Rouillon, Ambrezin, etc., chambellan de la province de Namur, mayeur des ferrons, grand bailli de Montaigle, maître de forges, confirmé dans ses droits nobiliaires par lettres patentes de l'impératrice et reine Marie Thérèse, en date du 9 janvier 1743, né le 5 janvier 1717, mort le 26 septembre 1807, à l'âge de quatre vingt dix ans, fit bâtir le château d'Annevoie et créa les jardins dont les belles eaux furent renommées dès le siècle passé.

Il épousa, à l'église de Saint Michel, à Namur, le 23 octobre 1774, Marie Thérèse Lambertine de Vivier, morte le 17 mars 1789, dont cinq enfants, savoir :

A. Nicolas Charles Ghislain, qui suit, VII.

B. Lambert Alexis de Montpellier, seigneur de Fooz et d'Ambrezin, né le 1er septembre 1757, mort sans alliance, le 23 juin 1834.

C. Jean François Adrien Ghislain, fondateur de la seconde branche.

D. Marie Thérèse Victoire, née le 4 février 1761, morte sans alliance, le 13 avril 1837.

E. Constance Agnès, née le 4 mars 1764, morte le 8 novembre 1856, à l'âge de quatre vingt douze ans, épousa : 1° le 2 juin 1787, Jean Guillaume Marie, vicomte de Propper de Hun, par lettres patentes du 18 novembre 1775, chevalier du Saint Empire Romain, seigneur de Han, de Warnouf, membre de l'état noble de Namur, originaire de l'électorat de Cologne, mort le 8 juillet 1791, fils de François Guillaume, conseiller d'État, directeur de la chambre des finances de l'électorat de Cologne; 2° le 3 avril 1806, Amour Gabriel de Bruges de Branchon, son cousin germain, mort le 7 janvier 1844.

VII. Nicolas Charles Ghislain de Montpellier, seigneur d'Annevoie Rouillon, né à Namur, le 21 octobre 1755, mort le 9 septembre 1813, maître de forges, maire d'Annevoie, épousa, le 12 mai 1789, Anne Thérèse Adrienne de Neyboom, née à Donck, le 9 décembre 1769, morte le 26 novembre 1829, dont dix enfants, trois morts en bas âge et sept qui suivent, savoir :

A. Charlotte, née le 12 juin 1790, morte le 20 décembre 1854, épousa, le 3 janvier 1810, Augustin de Thomaz de Bossière, mort le 6 novembre 1857.

B. Frédéric Adrien Constant Ghislain, qui suit, VIII.

C. Pauline, née le 8 décembre 1798, morte le 13 février 1844, épousa Ambroise de Pierpont.

D. Julien Alexis Ghislain de Montpellier, né à Annevoie, le 11 thermidor an IX, 29 juillet 1801, sans alliance.

E. Mathilde, épousa, le 29 novembre 1826, Stanislas de Pierpont.

F. Henriette, sans alliance.

G. Anne Thérèse, épousa, le 10 juin 1835, Édouard Dominique Marie Joseph, baron d'Huart, ministre des finances, ministre d'État, décoré de la Croix de Fer, commandeur de l'ordre de Léopold, grand cordon de l'ordre de la Branche Ernestine de Saxe, ancien gouverneur de la province de Namur, membre du Congrès national, né le 15 août 1800, fils d'Henri Joseph Éloi et de Marie Catherine Philippine Madeleine Josèphe de Patoul.

VIII. Frédéric Adrien Constant Ghislain de Montpellier, né à Bioul, le 25 septembre 1796, maître de forges et bourgmestre d'Annevoie Rouillon depuis 1814, né le 25 septembre 1796, épousa, le 1er février 1827, Pauline Mohimont Bivort, dont cinq enfants, savoir :

A. Charles, qui suit, IX.

B. Gustave Constant Ghislain de Montpellier d'Annevoie, né à Annevoie, le 12 juillet 1830, épousa, à Arbre, Namur, le 12 août 1860, Flore Joséphine Ghislaine de Montpellier d'Arbre, sa cousine germaine, ci-dessous, née à Vedrin, le 13 décembre 1831, fille d'Alphonse Alexis et d'Hubertine Constance de Moreau de Bioul.

C. Laure, épousa, le 16 décembre 1856, Constant Marie Ghislain de Moreau d'Andoye, bourgmestre de Wierde, mort sans enfants, au château d'Andoye, Namur, le 30 novembre 1864, fils d'Adolphe Joseph Guillaume et de Pauline Marie Gertrude de Goër.

D. Sidonie, sans alliance.

E. Jules de Montpellier d'Annevoie.

IX. Charles de Montpellier d'Annevoie épousa, à Gand, le 8 mai 1855, Alix Vergauwen, dont deux enfants, savoir :

A. Joseph de Montpellier d'Annevoie, né à Gand, le 25 mars 1861.
B. Pauline Marie Josèphe Laure, née à Gand, le 4 février 1864.

Seconde branche.

VII. Jean François Adrien Ghislain de Montpellier, seigneur de Vedrin, né à Namur, le 21 octobre 1758, mort le 17 octobre 1819, épousa, le 24 août 1801, Catherine Henriette de Severin, morte le 21 février 1819, dont trois enfants, savoir :

A. Alphonse Alexis, qui suit, VIII.
B. Henri Constant, qui suit, VIII, après son frère Alphonse Alexis.
C. Sa Grandeur Monseigneur Théodore Alexis Joseph de Montpellier né à Vedrin, le 25 mai 1807, ordonné prêtre à Rome, chanoine honoraire des cathédrales de Namur et de Tournai, évêque de Liége en 1852.

VIII. Alphonse Alexis de Montpellier de Vedrin, chevalier de l'ordre de Léopold, né à Vedrin, le 18 vendémiaire an XI, épousa Constance Hubertine de Moreau de Bioul, dont six enfants, savoir :

A. Charles Constant Ghislain, qui suit, IX.
B. Hadelin de Montpellier, né à Arbre, en 1827.
C. Félicie, née en 1829.
D. Caroline, morte en 1853.
E. Flore Joséphine Ghislaine, née à Vedrin, le 13 décembre 1831, épousa, à Arbre, le 12 août 1860, Gustave Constant Ghislain de Montpellier d'Annevoie, son cousin germain, ci-dessus.
F. Aline, née en 1833.

IX. CHARLES CONSTANT GHISLAIN DE MONTPELLIER DE VEDRIN, membre de la Chambre des représentants, né à Vedrin, le 29 août 1830, épousa, à Eeckeren, Anvers, le 24 octobre 1860, Adeline Marie Thérèse Josèphe Vanden Berghe, née à Anvers, le 23 mars 1836, fille d'Eugène François Adrien et de Joséphine Isabelle Ullens, dont trois enfants, savoir :

A. Théodore Marie Joseph Alphonse Oswald Ghislain DE MONTPELLIER DE VEDRIN, né à Bruxelles, le 19 août 1861.

B. Constant Marie Joseph Henri Edmond Ghislain DE MONTPELLIER DE VEDRIN, né à Bruxelles, le 18 décembre 1862.

C. Marie Thérèse Joséphine Oswald Pauline Ghislaine, née à Bruxelles, le 13 janvier 1864.

VIII. HENRI CONSTANT DE MONTPELLIER, né à Namur, le 11 floréal an XII, colonel des gardes civiques mobilisées de la province de Namur, en 1831, décoré de la Croix de fer, chevalier de l'ordre de Léopold et de Saint Grégoire le Grand, épousa Henriette de Wilmet, morte au château de Vedrin, le 27 septembre 1861, à l'âge de quarante sept ans, dont une fille unique.

MOREAU DE BIOUL.

D'OR : au fer de lance de sable, la pointe en haut. HEAUME : couronné. CIMIER : un more issant habillé au naturel tenant une épée. TENANTS : deux mores tenant chacun une bannière, celle à dextre parti : au premier, aux armes de l'écu ; au second, coupé de sable à deux B à l'inverse d'or et d'argent, à l'aigle éployée de sable; celle à sénestre parti : au premier parti émanché d'argent sur gueules, au franc quartier sénestre d'argent, chargé de trois fasces d'azur ; le deuxième d'azur, à trois triangles d'or.

Cette famille, représentée par Félix, chevalier de Moreau de Bioul, compte dans son passé de belles pages. Ne pouvant rétablir complétement sa généalogie, nous nous bornerons à reproduire les lettres patentes qui résument son histoire.

« CHARLES. Salut! Pour le bon rapport qu'on nous a fait de notre cher et bien aimé Guillaume Nicolas Moreau, seigneur de Bioul au comté de Namur et de Domelbrouck, en Flandres, bailli et mayeur de la ville et dépendances de Charleroi (par patente du 6 mars 1704), fils d'André Moreau et de Marie Jeanne de Bouille, fille de David et d'Anne Perpère, nobles familles des Pays Bas, comme il consterait par les associations de l'état noble du duché de Luxembourg ; qu'il serait petit fils de Guillaume Moreau, maître de forges et premier syndic du couvent des Récollets à Fontaine L'Evêque, et de Sébastienne de Dormy, et arrière petit fils de Jean Moreau et d'Anne Motte, sous terriens dans les provinces de Namur, de Hainaut et de Flandres, qui auraient de tout temps vécu en gens nobles, ayant possédé des fiefs et été alliés à des familles nobles ; que le remontrant aurait épousé Marie Josèphe de Bilquin, sa cousine, fille de Guillaume, écuyer, en son vivant grand bailli des bois et forêts de l'électeur de Cologne, l'évêque et prince de Liège, seigneur de Marchienne au Pont et de Mons sur Marchienne, et de Marie Agnès

de Baillencourt, petite fille d'Antoine de Bilquin et de Sébastienne Moreau; que ladite Marie Agnès de Baillencourt serait fille de Guillaume de Baillencourt et de Catherine Chenes, et nièce de feu François de Baillencourt, évêque de Bruges, où les oncles du remontrant auraient été chanoines, l'un archidiacre et tous les deux députés aux États de Flandres; que Guillaume Moreau, issu cousin germain du remontrant, aurait obtenu des lettres patentes de baron, le 15 juillet 1703; que Nicolas Moreau, natif de Braine le Comte, anobli l'an 1626, serait supposé avoir été le trisaïeul du remontrant, mais qu'il ne pourrait en justifier la descendance pour avoir perdu ses titres et papiers, en partie au dernier bombardement de Charleroi, et en partie dans l'église de Braine le Comte où son père aurait fait transporter ses meilleurs effets, immédiatement avant qu'elle fût saccagée et pillée par les ennemis qui en ont aussi brûlé les registres mortuaires et baptismaux; les anciennes pierres sépulcrales donnent cependant encore à connaître les armoiries ci-dessus énoncées dont le remontrant et son épouse descendraient. A ces causes, voulant élever ledit remontrant au titre de chevalier, d'autant plus qu'il est pourvu, comme nous entendons, de bons et compétents moyens pour s'entretenir honorablement en cet état, nous... permettons au dit Guillaume Nicolas Moreau et à sa dite postérité de pouvoir faire surmonter ses armes qui sont un écu d'or au soc de charrue de sable, d'un heaume d'argent, grillé et liséré d'or aux hachements d'or et de sable, et pour cimier un more naissant de même la tête liée d'argent, tenant à la dextre une épée au naturel et reposant la sénestre sur la hanche gauche, de faire supporter ces armes par deux mores, celui à dextre tenant une banderolle aux armes de Moreau, parti avec celles de Bouille, et celui à sénestre celles de Bilquin, parti avec Baillencourt, et de les décorer d'une couronne d'or sur le heaume, au lieu de bourlet, etc. Vienne, 9 juin 1731. »

MOREL.

D'ARGENT : au chevron de sable, accosté de trois têtes de more.

Cette famille, issue des Morel de Tangry d'Artois, ce qui résulte d'une sentence de la chambre héraldique, rendue le 14 juillet 1791, appartient aujourd'hui à la Flandre, au Brabant, au Hainaut.

I. JEAN MOREL épousa Jeanne Parent, dont un fils, Antoine, qui suit, II.

II. ANTOINE MOREL, mort à Gand, le 9 février 1670, et inhumé à l'église de Saint-Jacques, réfugié à Audenaerde, durant les troubles de France, épousa, à Audenaerde, Françoise de Backere, dont quatre enfants, savoir :

A. Gérard MOREL.
B. Josse MOREL.
C. Charles François, qui suit, III.
D. Louis MOREL.

III. CHARLES FRANÇOIS MOREL, né à Audenaerde et baptisé le 13 avril 1623, épousa, à Audenaerde, le 26 avril 1645, Anne van Paddelaere, dont six enfants, savoir :

A. Gérard MOREL.
B. Antoine MOREL.

C. Charles Morel.

D. Gilles Albert Morel, avocat au conseil de Flandre, épousa Anne Nicole van Leeuw, dont postérité.

E. Josse, qui suit, IV.

F. Philippe Morel.

IV. Josse Morel, né le 17 octobre 1661, épousa Adrienne Devenyns, dont deux enfants, savoir :

A. Gilles Emmanuel, qui suit, V.

B. Alphonse Louis, fondateur de la branche de Westgaver.

V. Gilles Emmanuel Morel, né à Gand et baptisé le 12 mars 1688, mort à Gand, le 26 janvier 1742, épousa, à Courtrai, le 4 juin 1713, Anne Thérèse Pollet, née le 7 juin 1689, morte le 1er janvier 1763, fille de Pierre et d'Anne van den Berghe, dont trois enfants, savoir :]

A. Josse François Joseph, qui suit, VI.

B. Jean Adrien Léonard Morel, surnommé le prince Morel, à cause de son faste, né le 18 décembre 1716, mort subitement, à sa maison de campagne de Heusden, près de Gand, au mois de juillet 1774.

C. Barbe Thérèse Louise, née le 23 avril 1720, morte le 18 mars 1803, épousa, le 4 août 1739, Jean Norbert Martin Huyttens, né à Gand, le 27 juin 1710, mort le 27 mars 1763, fils de Jean Norbert et de Françoisc Pétronille de Willaeys.

VI. Josse François Joseph Morel, né à Gand et baptisé le 14 avril 1714, mort le 5 mars 1797, épousa, à Gand, le 30 mai 1737, Thérèse Jossine de Potter, née le 8 novembre 1716, morte le 19 juin 1785, fille de François Pasquier et de Marie Jeanne Coethals, dont douze enfants, savoir :

A. François Josse Adrien Morel, né le 30 mai 1738, sans alliance.

B. Égide Emmanuel Morel, né le 27 avril 1740, mort sans alliance, à Cadix, le 21 avril 1798.

C. Anne Philippine Thérèse, née le 31 octobre 1741, morte le 13 juin

1774, épousa, à Gand, le 14 janvier 1768, Guillaume Joseph Aloïs Goethals, né le 6 mars 1740, mort à Paris, le 26 septembre 1791, fils de Guillaume Josse François et de Jeanne Thérèse Leuwers, époux, en secondes noces, le 5 novembre 1778, de Marie Josèphe Colette Ramont.

D. Marie Jeanne Thérèse, née le 16 février 1743.

E. Thérèse Jeanne Colette, née le 7 mai 1744, morte à Gand, le 18 juillet 1823, épouse, à Gand, le 2 mai 1800, Pierre Jean Surmont, seigneur de Volsberghe, veuf de Marie Anne Catherine Boghe, né à Courtrai, le 3 janvier 1741, mort à Gand, le 30 septembre 1811, fils de Guillaume Bernard Surmont et de Bernardine Goetghebuer.

F. Marie Barbe Louise, née le 7 février 1746, morte sans enfants, le 18 novembre 1783, épousa, le 30 avril 1779, Josse Charles Goethals, né le 15 avril 1745, mort le 22 octobre 1812, fils de Josse Laurent et de Thérèse Rosalie de Vylder, époux, en secondes noces, le 12 septembre 1786, d'Isabelle Jeanne Colette Standaert.

G. Jean Bernard Josse, qui suit, VII.

H. Catherine Joséphine, née le 18 mars 1749, morte en bas âge.

I. Charles Léonard Morel, né le 12 octobre 1750, sans alliance.

J. Louis Josse Morel, né le 3 janvier 1752, mort le 25 mai 1781.

K. Isabelle Thérèse, née le 29 septembre 1753, morte à Gand, le 14 janvier 1827.

L. Philippe Morel, mort en bas âge.

VII. Jean Bernard Josse Morel, seigneur de Boucle, admis dans ses droits nobiliaires, par déclaration de la chambre héraldique du 14 juin 1791, né le 7 juin 1747, mort le 29 juin 1817, secrétaire aux Parchons de Gand, le 3 mars 1777, conseiller assesseur du mont de piété, épousa, le 13 mai 1774, Cornélie Thérèse Madelaine van Melle, née le 30 avril 1744, morte à Gand, le 26 février 1801, fille unique de François van Melle, seigneur de Boucle Saint Denis, de Buysere, etc., et de Thérèse de Pauw, dont six enfants, savoir :

A. Thérèse Françoise Colette, née le 9 août 1775, morte à Gand, le 22 février 1849, épousa, à Gand, le 10 août 1796, Emmanuel Joseph

Ghislain Maelcamp, né le 23 juillet 1774, mort le 10 mars 1846, fils d'Étienne Jean François et de Marie Barbe Pycke.

B. Marie Jossine Colette, née le 15 juillet 1777.

C. Caroline Isabelle Jeanne, née le 25 août 1778.

D. Julie Colette Françoise, née le 6 octobre 1779, épousa Edmond Vauthier.

E. Jean Louis Pierre Joseph Morel, dit de Boucle, né le 10 juillet 1781, mort sans alliance, à Gand, le 7 août 1846.

F. Henri Charles Joseph, qui suit, VIII.

VIII. Henri Charles Joseph Morel, né le 5 mai 1784, épousa Suzanne Caroline Poelman, morte le 16 janvier 1847, dont postérité.

Branche de Westgaver.

V. Alphonse Louis Morel, né à Gand, et baptisé le 5 novembre 1695, mort à Gand, le 17 février 1765, et inhumé, à Saint Jacques, sous une pierre ornée de son écusson, épousa, en 1728, Marie Elisabeth Fion, de Verviers, fille de Edmond Fion et de Jeanne Dexhoré, dont six enfants, savoir :

A. Edmond Louis, qui suit, VI.

B. Maximilien Antoine Morel, écuyer, par lettres patentes du 7 février 1768, seigneur de Westgaver, né le 12 octobre 1735, mort sans postérité, le 17 juin 1793, épousa, à Gand, le 1er février 1777, Marie Anne Louise Maelcamp, née le 10 décembre 1738, fille d'Étienne François Maelcamp et de Marie Thérèse Josèphe van de Woestyne.

C. Jean François Hubert Morel, écuyer, par lettres patentes du 7 février 1768, mort sans alliance, le 5 juin 1805.

D. Marie Jeanne, morte à Toul, en Lorraine, le 2 février 1788, épousa, à Gand, le 14 juillet 1764, Alphonse Louis Tardif d'Harmonville, capitaine d'infanterie au régiment d'Orléans, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis.

E. Alphonse Jean Morel, mort en bas âge.

F. Rose Élisabeth, née le 10 décembre 1744, épousa, le 2 septembre 1766, Herard Joachim Irena, comte de Sonnet, seigneur d'Auxon, chevalier de Saint George, né le 6 février 1731, mort à Paris, le 5 janvier 1787.

VI. Edmond Louis Morel, né à Gand, et baptisé le 22 octobre 1729, mort le 17 novembre 1787, et inhumé à Saint Jacques, épousa à Gand, le 24 novembre 1754, Barbe Jeanne Françoise de Potter, née le 17 avril 1733, fille de Joseph Jean et d'Elisabeth Thérèse Surmont, femme, en secondes noces, le 6 octobre 1760, de François Jean Joseph van den Trenpe, dont deux enfants, savoir :

A. Alphonse Edmond Morel, né à Gand et baptisé le 9 mars 1756, mort à Gand, le 29 septembre 1819, épousa, à Gand, le 28 juin 1791, Thérèse de Keersmaeker, fille de Jean François et de Pétronille de Casmaker.

B. Joseph Louis, qui suit, VII.

VII. Joseph Louis Morel, né à Gand, le 4 octobre 1757, et baptisé le 6 octobre, mort le 25 septembre 1820, épousa, à Gand, le 28 novembre 1780, Marie Jeanne Ignace Stevens, née et baptisée à Courtrai, le 25 décembre 1751, morte à Gand, le 24 avril 1796, fille unique de Charles Louis Stevens et de Jeanne Dorothée Ghesquière, dont six enfants, savoir .

A. Marie Isabelle Caroline, née le 11 décembre 1781, épousa, le 5 décembre 1815, Henri Ferdinand, baron van Rade, né à Bretchen, le 23 janvier 1761, dont elle n'eut pas d'enfants.

B. Joseph Ferdinand, qui suit, VIII, après son frère Alphonse Antoine.

C. Thérèse Marie, née le 9 avril 1789, morte sans alliance, à Gand, le 3 février 1812.

D. Isabelle Maximilienne, née le 10 décembre 1790, morte à Gand,

le 20 février 1863, épousa, le 24 mai 1816, Charles Joseph Peeters, né à Gand, le 24 mars 1782, mort à Gand, le 24 décembre 1863, fils de Joseph et d'Isabelle Françoise Wilhelmine Pycke.

E. Eugène Louis, qui suit, VIII, après ses frères Joseph Ferdinand et Alphonse Antoine.

F. Alphonse Antoine, qui suit, VIII.

VIII. Alphonse Antoine Morel, né le 9 septembre 1795, vice président du tribunal de première instance à Gand, épousa, le 20 avril 1829, Marie Thérèse Colette Bosschaerts, née le 9 décembre 1807, fille de Jean Joseph Charles et de Colette Elisabeth Philippine Antheunis, dont sept enfants, savoir :

A. Gustave Alphonse Morel, né à Bruxelles, le 26 mars 1830.

B. Émile Eugène Morel, né à Gand, le 22 janvier 1832, épousa, Saint Josse Ten Noode, le 19 août 1857, Élisa de Vleeschoudere.

C. Jules Hippolyte Morel, né à Gand, le 23 novembre 1833, épousa, à Gand, le 12 juin 1860, Marie Alida Thérèse Julienne Cornélie Philomène Coget, fille de Joseph Antoine et de Marie Esther Ferdinande Désirée Kramp.

D. Alphonse Edmond Morel, né à Gand, le 20 décembre 1837, épousa, à Gilly, Hainaut, le 3 mai 1859, Marie Thérèse Désirée Josèphe Gilleaux, fille d'Eugène et de Marie Thérèse Eugénie Culot.

E. Camille Charles Morel, né à Gand, le 6 août 1840.

F. Marie Philomène Joséphine, née à Gand, le 22 octobre 1843.

G. Théophile Jean Baptiste Morel, né à Gand, le 20 février 1846.

VIII. Joseph Ferdinand Morel, né le 7 octobre 1784, mort le 6 mai 1829, receveur des contributions à Gand, épousa, le 5 octobre 1812, Caroline Marie Sophie Ghislaine, baronne de Zinzerling, née le 2 juillet 1785, morte le 12 mars 1845, fille d'Ange Joseph Marie Ghislain, baron de Zinzerling, et de Marie

yacinthe Emmanuelle Colette Hélias d'Hudeghem, dont sept enfants, savoir :

A. Delphine Joséphine Marie Ghislaine, née à Gand, le 6 juillet 1813, morte à Gand, le 20 décembre 1849.

B. Célestine Anne Marie Ghislaine, née le 24 janvier 1815.

C. Idalie Emmanuelle Marie Idesbalde Ghislaine, née le 17 janvier 1817, morte à Gand, le 4 avril 1857, épousa, le 8 septembre 1846, son cousin germain Charles Antoine François chevalier Bauwens.

D. Marie Eugénie Idesbalde Ghislaine, née le 1er novembre 1819.

E. Élisa Marie Idesbalde Ghislaine, née le 1er novembre 1820.

F. Edmond Idesbalde Marie Ghislain Morel, né le 7 octobre 1824, mort le 28 mars 1825.

G. Émerence Louise Marie Idesbalde Ghislaine, née le 18 novembre 1827, morte le 20 janvier 1847.

VIII. Eugène Louis Morel de Westgaver, né et baptisé à Gand, le 24 avril 1792, épousa, le 28 juin 1824, à Tournai, Louise Célémie Zoé Lefèvre, dont deux enfants, savoir :

A. Octavie Adèle, née le 8 mars 1825, épousa, à Froidmond, près de Tournai, le 8 décembre 1858, Édouard van den Berghe, d'Anvers, fils de Charles Jean Joseph et d'Isabelle Henriette Moretus.

B. Edmond Alphonse Morel, né le 9 juin 1827.

MORETUS.

D'or : à l'aigle de sable, chargé sur la poitrine d'un écusson de gueules, surchargé d'une ombre de soleil d'or ; à la champagne échiquetée d'azur et d'argent de cinq traits. CIMIER : le soleil de l'écu entre un vol de sable et de gueules. LAMBREQUINS : de gueules et d'or.

Cette famille, originaire de la province d'Anvers, où elle réside encore, s'est divisée de bonne heure en trois branches principales. La dernière est éteinte depuis plus de deux cents ans.

I. JACQUES MOERENTORF, mort le 8 novembre 1558, épousa Adrienne Gras dit Maryn, morte le 8 mai 1592, fille aînée de Pierre Gras dit Maryn, et d'Elisabeth Borrewater, dont quatre enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, II.
B. Catherine, morte le 15 avril 1611, et inhumée à Anvers, épousa, le 5 juin 1580, Pierre van Tongeren, imprimeur, époux en secondes noces de Marguerite Kerstiaens.
C. Pierre MOERENTORF, épousa, le 1er juin 1518, Henriette Plantyn, fille de Christophe et de Jeanne Rivière.
D. Melchior MOERENTORF.

II. JEAN MOERENTORF DIT MORETUS, mort à Anvers, le 22 septembre 1610, à l'âge de soixante sept ans, et inhumé dans le tombeau de Christophe Plantyn, à la cathédrale d'Anvers, imprimeur éditeur, épousa Martine Plantyn, fille de Christophe Plantyn,

célèbre imprimeur, originaire de Tours, et de Jeanne Rivière, dont neuf enfants, savoir :

A. Gaspar Moerentorf, né à Anvers, le 26 décembre 1571.

B. Balthazar Moerentorf dit Moretus, né à Anvers, le 23 juillet 1574, mort sans alliance, le 8 juillet 1641, et inhumé à la cathédrale d'Anvers, célèbre typographe.

C. Henriette, née le 14 juin 1575.

D. Jean, qui suit, III.

E. Catherine, née le 13 novembre 1578, épousa, le 2 août 1598, à Anvers, Théodore Galle, né à Anvers, le 16 juillet 1571, mort à Anvers, vers 1634, graveur et marchand d'estampes, à Anvers, doyen de la confrérie de Saint Luc, du 18 octobre 1610 au 18 octobre 1611, fils de Philippe Galle, graveur et littérateur, marchand de gravures et de livres à planches, originaire de Harlem, et de Catherine Rolland.

F. Élisabeth, née le 26 octobre 1584, morte le 25 juillet 1649, épousa, le 14 novembre 1610, à Anvers, Jean Wielant, mort le 19 novembre 1661, fils de Philippe et de Barbe de Mey.

G. Adrienne, née le 17 juin 1586.

H. Christophe Moerentorf, né le 15 juin 1588.

J. Melchior Moerentorf, prêtre.

III. Jean Moretus, dit le Jeune, né le 27 juillet 1576, mort le 11 mars 1618, reçu, dès l'année 1586, dans la corporation de Saint Luc, à Anvers, épousa, à Anvers, le 17 juillet 1605, Marie de Sweert, morte le 7 mai 1655, fille de Nicolas et d'Elisabeth Janssens de Bisthoven, dont six enfants, savoir :

A. Catherine, morte en bas âge.

B. Jean Moretus, mort sans alliance, le 7 octobre 1662.

C. Marie, épousa Jean de le Flie, fils de Pierre et de Marie Hoemsen, sa seconde femme.

D. Anne, morte en bas âge.

E. Balthazar, qui suit, IV.

F. Élisabeth, épousa Michel Hughens, fils de Renaud et de Marie Dyck, sa seconde femme.

IV. BALTHAZAR MORETUS, né le 10 novembre 1615, mort le 29 mars 1674, épousa, le 23 juillet 1645, Anne Goos, née le 30 septembre 1627, morte le 30 septembre 1691, fille de Jacques Goos, grand aumônier de la ville d'Anvers, et de Claire Bosschaert, dont douze enfants, entre autres huit, qui suivent, savoir :

A. Balthazar, qui suit, V.

B. Jean François MORETUS, mort à Anvers, le 25 février 1718, jésuite par profession du 13 décembre 1647.

C. Suzanne Claire, fille dévote.

D. Christophe MORETUS, récollet, mort à Anvers, le 26 juin 1716, et inhumé dans la maison capitulaire.

E. Ignace MORETUS, mort en bas âge.

F. Melchior MORETUS, nommé Herman Joseph, mort le 22 août 1693, âgé de trente trois ans, chanoine régulier de l'abbaye de Saint Michel, à Anvers, et inhumé dans l'église de l'abbaye.

G. François MORETUS, mort le 27 février 1705, chanoine de la cathédrale d'Anvers.

H. Anne Marie, morte à Lierre, le 19 juillet 1655, à l'âge de six ans, et inhumée à l'église du couvent de Sion.

V. BALTHAZAR MORETUS, écuyer, par lettres patentes du roi d'Espagne, du 1er septembre 1692, né le 24 juillet 1646, mort le 8 juillet 1696, grand aumônier d'Anvers, en 1685, épousa, le 20 juin 1673, Anne Marie de Neuf, morte le 13 octobre 1713 fille de Simon et d'Anne Steymans, dont cinq enfants, savoir :

A. Balthazar MORETUS, né le 12 février 1679, mort le 23 mars 173 , grand aumônier d'Anvers en 1707, obtint, par acte du 3 décembr 1696, la permission d'exercer la typographie sans déroger à sa noblesse. Il épousa, le 13 mai 1702, Isabelle de Mont dit de Brialmont, mort le 29 mai 1723, fille de Jacques et d'Anne van Grysperre, dont troi enfants :

a. Balthazar MORETUS, mort sans alliance, le 3 août 1730.

b. Marie Isabelle, morte sans alliance, le 28 février 1768.

c. Simon François MORETUS, mort sans enfants, le 22 mai 1758, épousa, à Anvers, le 12 avril 1730, Marie Rebecque Joséphe van Hearck.

B. Jean Jacques, qui suit, VI.

C. Pierre Moretus, mort le 21 mai 1754, chanoine gradué de la cathédrale d'Anvers et archiprêtre.

D. Marie Catherine, morte le 6 août 1710, épousa Gilles Corneille de Vlieghere, mort le 16 octobre 1713, grand aumônier d'Anvers en 1701, fils de Paul, grand aumônier en 1669, et de Marie de Mont dit de Brialmont.

E. Anne Marie, morte le 4 septembre 1724, épousa Philippe Louis de Pret, seigneur de Vorsselaer, Lichtaert et Rielen, échevin et bourgmestre d'Anvers, mort le 6 octobre 1755, fils de Jacques, grand aumônier d'Anvers en 1672, et de Marie Mechtilde van Horenbeeck.

VI. Jean Jacques Moretus, né le 17 juin 1690, mort le 5 septembre 1757, grand aumônier d'Anvers, échevin de 1727 à 1729, épousa, le 21 avril 1716, Marie Mechtilde Schilder, née le 3 juin 1696, morte le 3 juin 1729, fille de François, grand aumônier en 1698, et de Marie Isabelle Thérèse de Vlieghere, dont huit enfants, savoir :

A. François Jean, qui suit, VII.

B. Balthazar Moretus, mort sans alliance.

C. Paul Jacques Moretus, né le 4 janvier 1721, mort le 13 mars 1776, grand aumônier d'Anvers en 1748, échevin de la ville d'Anvers en 1752, épousa, à Anvers, le 18 décembre 1746, Anne Marie de Man, morte le 28 novembre 1763, fille de Pierre de Man, échevin d'Anvers, et d'Anne Catherine Broeckmans.

D. Jean Joseph Moretus, mort sans alliance, le 26 février 1806.

E. Marie Pétronille, née le 13 mai 1724, morte le 16 juin 1798, épousa, à Anvers, le 16 mai 1752, Arnould François Joseph Bruno de Pret, né le 7 octobre 1722, mort le 22 août 1789, grand aumônier d'Anvers en 1749, fils d'Arnoud et d'Anne Marguerite van Horne.

F. Marie Thérèse Mathilde, morte le 24 avril 1802, fille dévote.

G. Anne Caroline Joséphine, morte le 1er décembre 1799, fille dévote.

H. Anne Catherine, morte le 15 mars 1801, fille dévote.

VII. François Jean Moretus, né le 1er janvier 1717, mort le 31 juillet 1768, et inhumé à Notre Dame d'Anvers, dans la

sépulture de la famille, grand aumônier d'Anvers en 1751, épousa, le 11 novembre 1750, à Anvers, Marie Thérèse Josèphe Borrekens, née le 27 juillet 1728, morte le 5 mai 1799, fille d'Engelbert Marie Joseph Borrekens, chevalier, et de Marie Catherine Wellens, dont treize enfants, savoir :

A. Jean François Joseph Moretus, né le 1er janvier 1752, mort le 11 janvier 1758.

B. Catherine Françoise Joséphine, née le 30 août 1753, morte le 14 octobre 1757.

C. Thérèse Marie, née le 12 juillet 1754, morte le même jour.

D. Marie Caroline Joséphine, née le 20 juillet 1755, morte le 26 décembre 1756.

E. Jacques Paul Joseph Moretus, né le 3 septembre 1756, mort sans alliance, le 24 avril 1808.

F. Louis François Xavier Joseph Moretus, né le 7 janvier 1758, mort sans alliance, le 7 août 1820.

G. Charles Antoine Joseph Moretus, né le 5 avril 1759, mort le 21 avril 1760.

H. François Joseph Thomas Moretus, né le 21 décembre 1760, mort sans alliance, au Donck, sous Eeckeren, le 15 octobre 1814.

I. Joseph Hyacinthe, qui suit, VIII, après son frère Henri Paul François.

J. Arnoud François Joseph Moretus, né le 15 février 1764, mort en bas âge.

K. Henri Paul François, qui suit, VIII.

L. Marie Thérèse Pauline, née le 27 décembre 1766, morte sans alliance, le 30 août 1769.

M. Marie Mechtilde Joséphine, née le 7 mars 1769, morte sans alliance, à Bruxelles, le 24 mai 1789.

VIII. Henri Paul François Moretus, né le 16 mars 1765, mort à Anvers, le 25 mars 1806, épousa, à Anvers, le 21 juillet 1789, Colette Marie Joséphine Wellens, sa cousine sous germaine, née à Anvers, le 8 décembre 1768, morte à Breda, le 1er mai 1798, fille de Louis Antoine Joseph et d'Hélène Nicolette Geelhand, dont quatre enfants, savoir :

A. Marie Thérèse Joséphine, née à Anvers, le 11 juin 1790, morte à Bruxelles, le 7 décembre 1862, épousa : 1° Constantin Joseph Ghislain van der Linden d'Hooghvorst, mort à Bruxelles, le 12 février 1814, fils puîné de Jean Joseph Ghislain, baron van der Linden d'Hooghvorst, et de Marie Anne Caroline Joséphine Roose ; 2° à Bruxelles, le 5 juillet 1815, avec dispenses accordées par le roi, le 2 juin précédent, Charles François Joseph Ghislain, baron van der Linden d'Hooghvorst, frère du précédent, né à Meysse, le 30 août 1788, mort à Bruxelles, le 20 mars 1847.

B. Colette Hélène Marie, née le 9 novembre 1792.

C. Caroline Françoise Joséphine, épousa, le 28 mars 1815, Ferdinand Jean Joseph, baron de Pret de Calesberg, son cousin sous germain, né à Brême, le 15 août 1795, mort au Donck, sous la commune d'Eeckeren, le 18 septembre 1847, fils puîné de Jacques Paul Joseph de Pret de Calesberg, chevalier, et de Jeanne Marie Roose de Baisy.

D. Constant Louis Henri Moretus, né à Munster, confirmé dans ses droits nobiliaires par diplôme du 10 juillet 1822, épousa Marie Sophie Jeanne Antoinette de Stéphanis, née en Italie, fille de Jean et d'Antoinette Litra.

VIII. Joseph Hyacinthe Moretus, né à Anvers, le 23 janvier 1762, mort au Donck, sous Eeckeren, le 3 septembre 1810, épousa, à Anvers, le 11 septembre 1787, Marie Henriette Colette Wellens, sa cousine sous germaine, née à Anvers, le 12 juin 1762, morte à Anvers, le 21 août 1809, fille de Louis Antoine Joseph et d'Hélène Nicolette Geelhand, dont huit enfants, savoir :

A. Joséphine Marie Thérèse, née le 2 février 1791, épousa, le 21 avril 1818, Augustin Charles Jean Népomucène, comte de Baillet, né à Anvers, le 25 février 1794, officier de cavalerie sous le roi des Pays Bas, chevalier de l'ordre de Guillaume et du Lion Néerlandais, fils de Jean Baptiste Joseph François Hyacinthe, comte de Baillet, et de Thérèse Adrienne Jeanne Colette du Bois de Vroylande.

B. Charles Paul François Moretus, mort en bas âge.

C. Henriette Marie Isabelle, née le 9 novembre 1793, épousa, le 17 avril 1815, Charles Jean Joseph François van den Berghe, mort le 17 janvier 1832, à l'âge de quarante six ans, au château de Hoogboom, sous Eeckeren, fils de François Joseph Bernard et de Marie Thérèse Séraphine Jeanne Knyff.

D. Albert François Hyacinthe Frédéric Moretus, confirmé dans ses droits nobiliaires par Guillaume Ier, roi des Pays Bas, né à Dresde, le 26 septembre 1795, mort sans alliance, à Anvers, le 1er avril 1865.

E. Ferdinand Henri Hyacinthe Moretus, écuyer, né à Munster, le 12 avril 1797, mort sans alliance, à Eeckeren, le 29 avril 1834.

F. Mathilde Thérèse Joséphine Marie, née à Breda, le 15 janvier 1799, épousa, à Anvers, le 13 juillet 1819, Auguste Jean-Baptiste Geelhand de Merxem, né le 28 avril 1790, mort au château de Merxem, le 24 juillet 1855, chevalier de la Légion d'honneur et du Lion Belgique, fils de Jean Henri Joseph et de Catherine Marie Peeters, sa femme du premier lit.

G. Catherine Marie Joséphine, née à Breda, le 1er novembre 1800, morte à Bruges, le 22 février 1830, épousa, le 1er mai 1821, Ferdinand François Xavier, comte de Baillet, né à Anvers, le 24 novembre 1789, mort à Bruxelles, le 15 avril 1842, gouverneur de la Flandre orientale, conseiller d'État, chambellan du roi des Pays Bas, chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, fils de Jean Baptiste Joseph François Hyacinthe, comte de Baillet, et de Thérèse Adrienne Jeanne Colette du Bois de Vroylande.

H. Édouard Jean Hyacinthe, qui suit, IX.

IX. Edouard Jean Hyacinthe Moretus, confirmé dans ses droits nobiliaires par Guillaume Ier, roi des Pays Bas, né à Anvers, le 5 mars 1804, épousa, le 24 avril 1827, Albertine Marie Joséphine du Bois, sa cousine, née le 25 novembre 1803, fille de Ferdinand Antoine Désiré Joseph Adrien, baron du Bois, sénateur, et de Reine Antoinette Pétronille Marie Joséphine Wellens, dont cinq enfants, savoir

A. Léonie Marie Albertine, née à Anvers, le 24 janvier 1828, épousa, à Eeckeren, Anvers, le 21 décembre 1859, Ferdinand Jean Joseph de

Vinck, son cousin germain, né à Anvers, le 29 avril 1815, fils de Louis Joseph et d'Henriette Reine Marie Josèphe du Bois.

B. Isaure Marie Joséphine, née à Anvers, le 27 mai 1833, épousa, à Eeckeren, le 28 novembre 1860, Xavier Ferdinand Ghislain Albert Nicolas, baron de Renette, capitaine d'artillerie, né à Namur, le 27 novembre 1825, fils de Xavier Ferdinand Charles Léopold Ghislain et d'Albertine Joséphine Hamoir.

C. Stanislas Marie Balthazar MORETUS, mort à Eeckeren, le 3 octobre 1855.

D. Alexis MORETUS.

E. Georgine.

Seconde Branche.

VII. PAUL JACQUES MORETUS, né le 4 janvier 1721, mort le 12 mars 1776, grand aumônier en 1748, et échevin de la ville d'Anvers en 1752, épousa, à Anvers, le 19 décembre 1746, Anne Marie de Man, morte le 28 novembre 1763, fille de Pierre de Man, échevin d'Anvers, et d'Anne Catherine Broeckmans, dont cinq enfants, deux sans alliance et trois qui suivent, savoir :

A. Jean Jacques MORETUS, mort sans alliance, le 13 novembre 1813, conseiller du mont de piété d'Anvers.

B. Thérèse Marie Josèphe, morte sans enfants, le 9 juillet 1793, épousa, à Anvers, le 6 juillet 1773, Charles Joseph van Havre, né à Anvers et baptisé le 22 septembre 1736, mort le 3 mai 1790, fils de Jean François, grand aumônier en 1772, et d'Anne Thérèse Josèphe Melyn.

C. Paul François Joseph, qui suit, VIII.

VIII. PAUL FRANÇOIS JOSEPH MORETUS, confirmé dans ses droits nobiliaires par Guillaume Ier, roi des Pays Bas, né le 9 avril 1751, mort le 21 décembre 1823, juge de la chambre des Tonlieux, à Anvers, épousa, à Anvers, le 5 avril 1780, Cathe-

rine Thérèse Jeanne Joséphine van Colen, née à Anvers, le 21 septembre 1760, morte à Anvers, le 17 avril 1819, fille de Charles Joseph van Colen, seigneur de Bouchout, et de Jeanne Marie Simone Josèphe de Fraula, dont quatre enfants, savoir :

A. Jean Paul Joseph, qui suit, IX, après son frère Augustin Thomas Joseph.

B. Thérèse Caroline Josèphe, née le 15 juillet 1784, morte sans alliance, le 27 novembre 1829.

C. Louis Joseph Moretus, né le 7 mars 1786, mort à Anvers, le 28 avril 1856, épousa, le 18 août 1807, Émilie Louise van Ertborn, née le 7 mars 1787, morte à Anvers, le 4 janvier 1843, fille d'Emmanuel François de Paule et de Catherine Henriette Josèphe de Witte, dont une fille unique :

Emilie Joséphine, née le 9 juin 1808, morte à Anvers, le 14 janvier 1865, épousa, au château d'Hemixem, le 23 avril 1844, Charles, comte de Brouchoven de Bergeyck, né le 15 février 1801, commissaire d'arrondissement à Saint Nicolas, chevalier de l'ordre de Léopold, fils de Charles François et de Caroline Marie Joséphine Roose.

D. Augustin Thomas Joseph, qui suit, IX.

IX. Augustin Thomas Joseph Moretus, né le 23 janvier 1791, épousa, à Anvers, le 28 mars 1815, Pauline Isabelle Marie Joséphine della Faille, née à Anvers, le 25 juillet 1795, morte au château de Schoonsel, le 8 juillet 1864, fille de Charles Antoine Marie Hyacinthe della Faille Waerloos et d'Isabelle Caroline Marie Josèphe van Colen, dont trois enfants, savoir :

A. Zoé Isabelle Marie Joséphine, née à Anvers, le 14 mars 1816, épousa, à Wilryk, le 5 juillet 1836, Émile Marie Geelhand, né à Anvers, le 24 décembre 1812, fils de Joseph Pierre Geelhand et de Joséphine Catherine de la Bistrate.

B. Eugène Charles Joseph, qui suit, X.

C. Jules Jean Thomas Moretus, né à Anvers, le 1er mai 1826.

X. Eugène Charles Joseph Moretus, né à Anvers, le 10 mai 1818, épousa, à Anvers, le 15 juillet 1839, Florence Marie

Louise Geelhand, sa cousine, née à Anvers, le 28 juillet 1820, morte à Wylryk, le 16 septembre 1850, fille d'Augustin Jean Baptiste Geelhand de Merxem et de Mathilde Thérèse Joséphine Moretus, dont deux enfants, savoir :

A. Mathilde Marie Pauline Augustine, née à Anvers, le 11 juin 1841.
B. René Marie Auguste MORETUS, né à Anvers, le 2 décembre 1842.

IX. JEAN PAUL JOSEPH MORETUS, né à Anvers, le 23 mai 1782, mort à Anvers, le 23 mars 1850, épousa, le 4 février 1806, Marie Caroline Thérèse Joséphine van Colen, sa cousine germaine, née le 3 novembre 1784, morte à Anvers, le 25 janvier 1836, fille de Louis Paul Charles Joseph et de Thérèse Marie Josèphe Bosschaert, dont trois enfants, savoir :

A. Charles Paul Joseph, qui suit, X.
. Louise Catherine Marie Josèphe, née le 5 juin 1809, morte sans enfants, le 13 novembre 1840, épousa, à Anvers, le 19 avril 1837, Jules Ferdinand Louis de Vinck, né à Bruxelles, le 29 décembre 1813, fils de Louis Joseph et d'Henriette Reine Marie Josèphe du Bois de Nevele.
C. Émile Charles Joseph MORETUS, né le 27 septembre 1814, mort le 1er septembre 1824.

X. CHARLES PAUL JOSEPH MORETUS DE BOUCHOUT, né le 4 décembre 1806, mort à Anvers, le 29 novembre 1850, épousa, au château d'Edeghem, près d'Anvers, le 30 mai 1837, Anne Joséphine Antoinette du Bois de Nevele, née à Anvers, le 20 avril 1819, morte à Bouchout, le 16 mai 1848, fille aînée de Ferdinand Philippe Louis, baron du Bois de Nevele, et d'Olympe Caroline Gertrude Marie Joséphine, comtesse d'Oultremont, dont trois enfants, savoir :

A. Théodore Jean Joseph Aloïs de Gonzague, qui suit, XI.

B. Ferdinand Aloïs Joseph Marie, qui suit, XI, après son frère Théodore Jean Joseph Aloïs de Gonzague.

C. Marie Pauline Ferdinande Josèphe Aloïse, née à Bouchout, le 5 mai 1841, morte sans enfants, à Anvers, le 9 février 1863, épousa, à Anvers, le 18 mai 1862, Gaston Arnold Honoré de Pret Roose de Calesberg.

XI. Théodore Jean Joseph Aloïs de Gonzague Moretus, né à Edeghem, le 1er juillet 1838, épousa, à Anvers, le 24 juillet 1863, Jenny Marie Josèphe van de Werve, née le 28 février 1842, fille de Philippe Marie Joseph, comte van de Werve, et de Léocadie Geelhand.

XI. Ferdinand Aloïs Joseph Moretus, né à Edeghem, le 2 juillet 1839, épousa, à Anvers, le 20 mai 1862, Mathilde Marie Geelhand, sa cousine, née le 29 septembre 1839, fille d'Emile Marie et de Zoé Marie Isabelle Joséphine Moretus, dont trois enfants, savoir :

A. Arnold Marie Joseph Ferdinand Moretus, né à Anvers, le 18 avril 1863.

B. Frédéric Marie Joseph Ferdinand Moretus, né à Hoboken, le 1er juin 1864.

C. Marie, née le 15 novembre 1865.

MOTTE BARAFFE.

D'AZUR : à la bande losangée d'or de cinq pièces. COURONNE : à cinq perles. SUPPORTS : deux griffons d'or, contournés, lampassés de gueules, tenant chacun une bannière aux armes de l'écu.

Cette famille, originaire d'Artois, appartient au Tournaisis.

I. HUGUES DE LA MOTTE, seigneur de Neufverue, qui assista, le 26 avril 1409, à la saisie d'un fief relevant du comté de Hainaut, épousa Alix Caffort, dont un fils, Guillaume, qui suit, II.

II. GUILLAUME DE LA MOTTE, seigneur de Neufverue et de Baraffe, en Artois, capitaine des villes de Saint Omer et d'Arras, épousa Marie, dite aussi Alix Frerot, dont quatre enfants, savoir :

A. Catherine, épousa : 1° Antoine d'Auxy ; 2° Antoine de Soissons.
B. Jeanne, épousa Jacques le Josne, seigneur de Pressy.
C. Jean, qui suit, III.
D. Françoise, épousa Antoine Garet, mayeur de la ville d'Aire.

III. JEAN DE LA MOTTE, seigneur de Baraffe, de Neufverue, vivant en 1495, cité, avec sa femme, dans le contrat de mariage de leur fils Adrien, ci-dessous, épousa Marie de Vicq, fille d'Henri, seigneur d'Oosthove, de Warnave, de la Potterie, et de Jacqueline de Menin, dont deux enfants, savoir :

A. Adrien, qui suit, IV.
B. N..., épousa Jean de Lattre, seigneur d'Oudenhove, lieutenant de la gouvernance de Douai.

IV. ADRIEN DE LA MOTTE, seigneur de Baraffe, grand bailli de la ville de Roubaix, capitaine du château de Tournai, épousa, à Tournai, par contrat du 5 août 1549, Madeleine de Haudion, veuve de François du Quesnoy dit de Leyancourt, seigneur du Quesnoy, fille de Philippe, seigneur de Bourquembray, et d'Isabelle de Lannoy de Hautpont, dont quatre enfants, savoir :

A. François, qui suit, V.
B. Jean, fondateur de la branche éteinte des seigneurs de Metz.
C. Jean DE LA MOTTE, chanoine de Notre Dame, à Antoing.
D. Catherine, sans alliance.

V. FRANÇOIS DE LA MOTTE, chevalier, armé de la main du roi Philippe II, ainsi qu'il conste des lettres patentes du 15 juin 1579, seigneur de Baraffe, par relief du 21 octobre 1571, et de Bourquembray, par donation de son oncle, Antoine de Haudion, en date du 19 juillet 1570, capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne, lieutenant général des ville et bailliage de Saint Omer, épousa, à Cassel, par contrat du 20 août 1576, Marguerite du Breucq, dame héritière de Difque et de Gommy, fille de Jacques, chevalier, et de Marguerite d'Ausque. Ils établirent leur avis de père et de mère par acte du 20 septembre 1588, et eurent cinq enfants, savoir :

A. François, qui suit, VI.
B. Marguerite, dame de Difque, en partie, qui testa le 16 avril 1646, épousa Gabriel Pally, seigneur du Grand Châtelet, de Steenbrugge, des Hays, de Grand Rieu, fils de Marc Antoine et de Jeannette de Vaucelles.
C. Jean DE LA MOTTE, chevalier, par lettres patentes de l'archiduc Albert, en date du 1er septembre 1612, seigneur et baron de Havrincourt, seigneur de Walspecq et de Difque, afferez, puis sergent major dans l'expédition d'André Doria contre Alger, mort sans enfants, à Cambrai, en 1642, épousa : 1° à Saint Omer, par contrat du 6 décembre 1608, Isabelle de Valencia, veuve de Maximilien de Bernard, gouverneur de Damme, fille de Pierre et de Marie de Bailleul; 2° par

contrat du 10 juillet 1615, Marie de Blondel, dame de Hautbois et de Herdeing, en partie, veuve de Ferdinand de Cardevacque, ci dessous.

D. Madeleine, dame d'Ausque, morte en 1606, épousa, en 1592, Ferdinand de Cardevacque, seigneur de Beauvoir, de Saint Amand, de Halluch, sénéchal de Saint Pol, fils de Charles et de Marie Briois, époux, en secondes noces, d'Isabelle de Valencia, ci-dessus.

E. Philippotte, morte le 26 décembre 1608, et inhumée aux Récollets, à Saint Omer, épousa, par contrat du 24 novembre 1600, Antoine le François, seigneur de Breucq, de Wictes et de Jacquemont, fils aîné de Jean, seigneur des dits lieux, lieutenant général des ville et châtellenie de Cassel, et de Françoise de le Flie.

VI. François de la Motte, seigneur de Baraffe, de Bourquembray, de Difque, de Clairieu, de Haudion, de Faustroy, de la Stacquerie, mort à Saint Omer, et inhumé dans l'église du Saint Sépulcre, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes au service de Sa Majesté Catholique, épousa, à Tournai, par contrat du 6 avril 1602, Yolande de Saint Génois, dame de Clairieu et de Haudion, fille de Jean, baron du Saint Empire, et de Marguerite de Landas. Elle passa, le 16 juin 1634, au château de Bourquembray, l'acte de partage de ses biens entre ses cinq enfants, savoir :

A. François, qui suit, VII, après son frère André.

B. Simon de la Motte, seigneur de Baraffe, de Haudion, de Faustroy, par relief du 15 mars 1634, capitaine d'infanterie.

C. André, qui suit, VII.

D. Claude de la Motte, seigneur de Clairieu, par relief du 15 janvier 1647, épousa Jeanne de la Houzée.

E. Marie Thérèse, morte le 7 novembre 1683, et inhumée avec son mari à Saint Brice, à Tournai, épousa Marc Antoine Pally, seigneur de Rabecque, mort le 22 février 1685.

VII. André de la Motte, seigneur de Baraffe et de Haudion, après son frère, de Derligne et de Stacquerie, né en 1606, mort le 25 avril 1673, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes,

épousa Christine Andrée de Tenremonde, morte le 6 juillet 1679, fille de Louis et de Louise de la Broye, dit de le Val, dont six enfants, savoir :

A. André de la Motte, seigneur de Baraffe, qu'il vendit à Adrien François de Péthune des Plancques, de Derlique, de Haudion, mort sans alliance, le 30 mai 1713.

B. Louis François de la Motte, seigneur de Stacquery, mort en Hongrie, au service impérial, institua, par testament du 29 octobre 1685, héritier universel de ses biens, Joseph de la Motte, son frère ci-dessous.

C. Joseph de la Motte, seigneur de Stacquery, après son frère, mort sans alliance, au château de Haudion.

D. Christine Ursule, religieuse à l'abbaye noble de Bourbourg.

E. Marguerite Marie Madeleine, épousa, à Tournai, le 18 septembre 1701, Laurent Joseph Errembault, seigneur du Coutre, fils de Louis, président du conseil de Flandre, puis vice président du grand conseil, à Malines, et de Marie van der Beke.

F. Antoinette Louise Marie, épousa, à Tournai, le 12 mai 1695, Henri Paulet, capitaine au service de France, puis lieutenant colonel au régiment de Provence.

VII. François de la Motte, seigneur de Bourquembray, de Difque, né à Willemeau, le 22 mai 1609, mort le 17 juin 1663, lieutenant général de Tournai, du Tournaisis et du bailliage, épousa, au château de Bourquembray, par contrat du 20 janvier 1638, Marie de Saint Génois, morte le 6 avril 1666, fille de Nicolas, baron du Saint Empire, et de Marie de Bernemicourt, dont sept enfants, savoir :

A. François de la Motte, dit de Bourquembray, sans alliance.

B. Yolande Jeanne, épousa, à Tournai, le 27 août 1657, Marie Dominique de Bernemicourt, seigneur de Maisnil, capitaine de cavalerie, mort le 14 juin 1682.

C. Gertrude Thérèse, morte le 22 septembre 1698, eut ses armoiries enregistrées à l'Armorial général de France.

D. Alexandre François de la Motte, né à Tournai et baptisé le 26 no-

vembre 1646, mort le 8 novembre 1684, capitaine au service de Sa Majesté Catholique, épousa Marie Pétronille Boeteman.

E. André Lamoral DE LA MOTTE, seigneur de Difque, de Haudion, de Clairieu, mort le 8 mai 1715.

F. Marc Antoine DE LA MOTTE, sans alliance.

G. Maximilien Robert, qui suit, VIII.

VIII. MAXIMILIEN ROBERT DE LA MOTTE, seigneur de Bourquembray, par relief du 21 janvier 1684, épousa, à Tournai, le 30 janvier 1683, Marie Antoinette de Cordes de Bariseul, morte le 11 septembre 1728, à l'âge de quatre vingt et un ans, fille de Charles et de Marie de Martin, dont cinq enfants, savoir :

A. Antoine François DE LA MOTTE, seigneur de Faustroy, né à Tournai, le 18 avril 1684, sans alliance.

B. André Joseph DE LA MOTTE, né le 24 mai 1683, mort en bas âge.

C. Catherine Françoise, épousa, à Tournai, par contrat du 18 avril 1708, Charles Baudry le Sart, mort le 16 juin 1714, fils d'Eustache, seigneur du Hamage, et de Marie Anne le Sart.

D. François Joseph, qui suit, IX.

E. Adrienne Dominique, dame de Haudion, morte à Tournai, le 8 mars 1758, à l'âge de soixante deux ans, épousa, à Tournai, par contrat du 21 novembre 1721, Pierre Louis d'Antoing, seigneur de Rochefort et de l'Escafotte, lieutenant colonel de cavalerie au service de France, fils d'Adrien, mayeur de la ville de Condé, et de Reine Spierinck van Verth.

IX. FRANÇOIS JOSEPH DE LA MOTTE, seigneur de Bourquembray, de Faustroy et de Lesdain, né au château de Bourquembray, le 2 juillet 1691, mort à Tournai, le 12 janvier 1737, mayeur de Tournai, épousa, à Ath, par contrat du 14 janvier 1724, Marie Françoise de Saint Génois, morte le 4 juillet 1738, fille de Nicolas François, comte de Saint Génois de Grandbreucq, et de Barbe Thérèse de Blois, dont trois enfants, savoir :

A. Marie Adrienne Josèphe, épousa, à Tournai, par contrat du 26 août 1743, Charles Antoine Chastelain, seigneur de Poix, de Robersart, fils de Charles Antoine et de Marie Catherine Farbu.

B. Marie Françoise, née à Tournai, le 4 février 1725, morte le 13 novembre 1753, épousa, à Tournai, le 9 janvier 1749, Albert, baron de Bonstetten et du Saint Empire, né à Tournai, le 18 avril 1718, mort le 11 décembre 1759, fils unique d'Albert, noble bourgeois et citoyen de Berne, capitaine au service des États généraux des provinces Unies, et d'Agnès de Mondet.

C. Nicolas François Joseph, qui suit, X.

X. Nicolas François Joseph de la Motte, seigneur de Bourquembray et de Lesdain, né à Tournai, le 25 janvier 1731, mort le 14 mars 1762, épousa, à Tournai, par contrat du 16 janvier 1751, Marie Thérèse Josèphe de Formanoir, dame d'Estroyelles et de Rosne, née à Tournai, le 10 septembre 1728, morte à Tournai, le 3 janvier 1795, qui obtint décoration d'armes en faveur de ses enfants, avec rétroaction en faveur de son mari, par lettres patentes du 29 septembre 1766, fille de Nicolas Bernard, seigneur de la Cazerie et de Piedvoie, second prévôt de Tournai, et de Marie Thérèse Jacquerye, sa femme du second lit, dont cinq enfants, savoir :

A. Marie Françoise, née le 5 novembre 1752, morte le 19 février 1771.

B. Marie Albertine Josèphe, née à Tournai, le 7 octobre 1753, morte le 27 mars 1777, épousa, à Tournai, le 24 juillet 1775, Mesbalde Marie Louis Joseph François van der Gracht, mort à Tournai, le 27 septembre 1826, fils de Louis François, seigneur de Fretin, de la Broye, grand bailli et président de Tournai et Tournaisis, et de Marie Philippine Marguerite Geneviève de la Tour du Pin, époux en secondes noces de Marie Claire Rufine Hannecart.

C. Marie Adrienne Josèphe, née le 1er novembre 1756, morte le 22 novembre 1770.

D. Lamoral Antoine François Joseph, qui suit, XI.

E. Denis Joseph de la Motte, seigneur de Bourquembray, né le 10 janvier 1761, mort sans alliance, à Tournai, le 9 janvier 1792.

XI. Lamoral Antoine François Joseph de la Motte, seigneur de Lesdain, né à Tournai, le 30 mai 1757, mort au châ-

teau de Bleharies, le 24 mai 1832, épousa, à Gand, le 26 août 1781, Marie Madeleine Hellin, fille unique de Robert Joseph et de Marie Madeleine Carpentier, dont six enfants, savoir :

A. Emmanuel Auguste Marie Joseph, qui suit, XII.

B. Marie Antoinette Sophie, née à Tournai, le 22 mars 1785, morte à Bruxelles, le 30 septembre 1858, épousa : 1° au château de Wezvelvain, le 25 août 1816, N. de Biaudos, marquis de Casteja; et 2° Camille Thermophile Lecat, ancien colonel de cavalerie au service de France, né à Lebasse, France, mort à Bruxelles, le 29 mai 1857, fils de César et de Julienne Elsne.

C. Denis Joseph, qui suit, XII, après son frère Emmanuel Auguste Marie Joseph.

D. Marie Thérèse Julie, née à Tournai, le 31 octobre 1788, épousa, à Tournai, le 20 février 1810, Octave Joseph, baron de Blondel de Beauregard, né à Douai, le 25 juin 1771, mort le 8 janvier 1827, fils de Jean Baptiste Joseph de Blondel, seigneur de Beauregard, et de Reine Élisabeth de Partz, dame de Viane.

E. Marie Charlotte Justine, née à Tournai, le 27 octobre 1790, morte au château de Viane, le 29 mai 1848, épousa, à Tournai, le 15 août 1810, Eustache Joseph Marie, baron de Blondel de Beauregard de Viane, chambellan de Sa Majesté le roi Guillaume Ier, frère d'Octave Joseph, ci-dessus, né au château de Viane, le 13 juin 1775, mort au château de Viane, le 17 novembre 1848.

XII. Emmanuel Auguste Marie Joseph, baron de la Motte Baraffe, par lettres patentes de Sa Majesté le roi Guillaume Ier, du 15 septembre 1815, né à Tournai, le 15 septembre 1782, mort à Ere, Nord, le 9 mai 1852, intendant de la province de Hainaut, conseiller d'État, membre de la première chambre des États Généraux et de l'ordre équestre de Hainaut, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, épousa, au château de Jollain Merlin, le 7 février 1803, Marie Alexandre le Vaillant de Jollain, née à Arras, le 26 avril 1782, morte à Tournai, le 3 septembre 1851, fille d'Alexandre François André Joseph le Vaillant, seigneur de Jollain Merlin, du Chastelet, capitaine au régiment royal suédois,

et de Marie Catherine Agnès de Brandt de Maisières, dont cinq enfants, savoir :

A. Marie Alexandrine Sidonie, née à Tournai, le 19 janvier 1804, épousa, à Tournai, le 29 novembre 1843, Alexandre Joseph van de Kerchove, capitaine au 7e régiment d'infanterie de ligne, né à Tournai, le 11 mars 1805, mort à Frasne lez Buissenal, le 21 mai 1849, fils de René Charles Alexandre Joseph et de Marie Thérèse Eugénie de Formanoir de la Cazerie.

B. Adolphe François Julien DE LA MOTTE BARAFFE, né à Tournai, le 25 décembre 1804, mort sans alliance, à Paris, le 9 juin 1849.

C. Alphonsine Albertine Joséphine, née à Tournai, le 12 janvier 1807.

D. Marie Claire Josèphe, née à Tournai, le 4 novembre 1812, épousa, à Tournai, le 8 novembre 1842, Louis Dominique Joseph le Roy, capitaine au 1er régiment de lanciers, né à Anvers, le 1er juillet 1802, fils de Louis Dominique et de Catherine Jeanne Ursule Peeters.

E. Guillaume Alfred Ferdinand DE LA MOTTE BARAFFE, né à Mons, le 15 avril 1815.

XII. DENIS JOSEPH DE LA MOTTE BARAFFE DE BOURQUEMBRAY, né à Tournai, le 5 septembre 1787, mort au château de Montignies sur Roc, Hainaut, le 14 août 1820, épousa, le 7 novembre 1811, Virginie Alexandrine Charlotte Ghislaine, comtesse du Chastel de la Hovardrie, morte à Stalle, sous Uccle, près de Bruxelles, le 20 août 1847, à l'âge de cinquante quatre ans, fille de Ferdinand Ernest Antoine Marie Joseph Albéric, comte du Chastel de la Hovardrie, et d'Alexandrine Eugénie Josèphe Désirée de Wazières Wavrin, dont trois enfants, savoir :

A. Marie Victorine, née à Tournai, en juillet 1815, morte à Stalle, sous Uccle, le 10 octobre 1847, épousa, le 6 novembre 1836, Florimond Fontaine Montbrun.

B. Adolphine, née à Tournai, en novembre 1817, morte à Bruxelles, le 14 février 1821.

C. Raymond Charles Ghislain, qui suit, XIII.

XIII. Raymond Charles Ghislain de la Motte Baraffe, né au château de Montignies sur Roc, le 30 juin 1818, épousa : 1° au château de Blairon, à Malplaquet, le 21 juillet 1841, Hortense Cossée de Sémeries, morte au château de Montignies sur Roc, le 25 septembre 1843, fille de Charles et d'Anne Grart de Florempret; et 2° le 12 septembre 1844, Marie Cléophile Fanny Drion, née à Gosselies, le 6 avril 1826, fille d'Auguste et de Suzanne Dumont, dont quatre enfants, savoir :

A. Marie Raymond Camille de la Motte Baraffe, né à Gosselies, le 31 juillet 1845.

B. Marie Virginie Anna, née à Gosselies, le 21 novembre 1846.

C. Marie Auguste Albert de la Motte Baraffe, né à Gosselies, le 2 août 1848.

D. Louise Cléophile Marie, née à Gosselies, le 25 mars 1854.

Seigneurs de Metz.

V. Jean de la Motte, seigneur du Metz et de Monharlet, mort vers 1625, épousa : 1° à Tournai, le 5 mai 1582, Françoise de Cambry, fille de Jacques, seigneur de Morange et de Beauregard, et de Jeanne Dubois dit d'Autrive; 2° Jeanne de la Cambe dit Ganthois, fille de Nicolas, seigneur de Templeuve, et de Madeleine de la Haye, dont sept enfants, savoir :

A. Françoise, religieuse à l'abbaye de Saint Vaast.

B. Nicolas, qui suit, VI.

C. Jacques de la Motte, baptisé le 7 avril 1598, seigneur de Montharlet, épousa Louise Walar, dont une fille :

Marie Françoise, née en 1626, morte à Tournai, le 6 octobre 1711, épousa, à Tournai, le 26 novembre 1673, Jean François van der Gracht, seigneur de la Broye, mort le 7 mars 1680, et inhumé avec sa femme à Saint Piat, sous une pierre portant seize quartiers.

D. Simon de la Motte, baptisé le 17 août 1599.

E. Madeleine, née et baptisée le 10 septembre 1603, morte, religieuse, à l'abbaye noble de Bourbourg.

F. Claude DE LA MOTTE, baptisé le 16 juillet 1613.

G. Marie, sans alliance.

VI. NICOLAS DE LA MOTTE, seigneur du Metz, né à Tournai, le 15 janvier 1596, mort le 24 septembre 1661 et inhumé à Oudenbourg, près de Bruges, épousa Anne de Vicq, fille de Louis, seigneur de Watermeulen, de Nieppe, et de Suzanne de la Torre, dont trois enfants, savoir :

A. Philippe Albert, qui suit, VII.

B. Roland DE LA MOTTE, né le 7 mars 1627, capitaine au service de Sa Majesté Catholique.

C. Anne Louise, née à Tournai, le 10 décembre 1641, épousa Martin Houweel, seigneur d'Averschoot, de Bardelaere, fils aîné de Chrétien et de Catherine Ranschart.

VII. PHILIPPE ALBERT DE LA MOTTE, seigneur de Nockerhout, né le 3 mai 1625, mort à Ypres., le 17 novembre 1699, épousa, à Ypres, en 1654, Isabelle Sethus, fille de Gilles, morte à Ypres, le 13 mars 1674, seigneur de Mosschere Ambacht, receveur des domaines du roi, à Ypres, et de Marie Anne de Scheppere, dont quatre enfants, savoir :

A. Gilles Philippe, qui suit, VIII.

B. Isabelle, morte à Ypres, le 6 avril 1690.

C. Marie Barbe, morte à Gand, le 11 juillet 1726, épousa Chrétien Roland Hauwel, seigneur d'Averschoot, son cousin germain, fils de Martin et d'Anne Louise de la Motte, ci-dessus.

D. Catherine Thérèse, épousa Philippe Ernest du Mont, seigneur de Beaulieu, grand bailli d'Armentières, fils de Claude et de Catherine de la Motte d'Ingoyghem, dame de Beaulieu.

VIII. GILLES PHILIPPE DE LA MOTTE épousa Bonne de Vicq, dame de Nieukerke, fille de François, seigneur de Watermeulen, et d'Anne Françoise de Villegas, dont il n'eut pas d'enfants.

MULLE DE TERSCHUEREN.

Coupé : au premier d'azur au chevron d'or ; au deuxième d'argent au soufflet de gueules, accosté de deux roses du même.

Cette famille a obtenu concession de noblesse, pour autant que de besoin, par lettres patentes du 20 janvier 1843.

I. Jean Baptiste Mulle, né à Gulleghem, le 21 décembre 1704, épousa Marie Anne van Outryve, dont un fils, Pierre Bernard, qui suit, II.

II. Pierre Bernard Mulle, né à Winckel Saint Éloy, le 7 avril 1755, percepteur des impositions directes, épousa Marie Joséphine Ghislaine Delcombe, dont un fils, Émile Pierre, qui suit, III.

III. Émile Pierre Mulle de Terschueren, né à Gand, le 18 thermidor an VI, épousa Adélie Émilie Vermeulen, dont cinq enfants, savoir :

A. Émile Mulle de Terschueren, conseiller de légation à Berlin, chevalier de troisième classe de l'ordre impérial de la Couronne de fer, etc.

B. Léonie, épousa, le 18 juillet 1850, Étienne Charles Hyacinthe, chevalier de Vrière, né à Bruges, le 1er février 1814, mort à Bruxelles, le 17 avril 1864, ancien conseiller provincial de la Flandre occidentale, fils de Pierre Charles et de Colette Jeanne Josèphe Ysenbrant.

C. Adile, qui suit, IV.

D. Léon Mulle de Terschueren.

E. Polydore Alberic Jean Ghislain Mulle de Terschueren, mort le 1er mai 1848, à l'âge de quinze ans.

IV. Adile Mulle de Terschueren, épousa, à Uccle, le 11 septembre 1854, Marie de Coghen, fille de Jacques André, comte de Coghen, ministre des finances, membre de la Chambre des représentants, vice président du sénat, décoré de la Croix de fer, commandeur de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre du Christ de Portugal, etc., et de Caroline Joséphine Sophie Rittweger.

MUNCK.

COUPÉ : au premier recoupé d'argent à trois trèfles de sable et d'azur; au deuxième d'or. COURONNE : de chevalier, surmontée d'un heaume d'argent, grillé, liséré et couronné d'or, aux hachements d'or et d'azur. CIMIER : un trèfle de l'écu. TENANTS : deux sauvages armés de massues.

DEVISE : Virtus et constantia.

Cette ancienne famille, originaire de la ville de Gand, s'établit au pays de Waes. Son nom, qui s'écrivit successivement le Meucq, le Moiste, de Monc, le Meunck, de Meuncke, le Moisne, Muninck, de Meunck et enfin de Munck, figure fréquemment dans la magistrature échevinale gantoise depuis le commencement du XIVe jusqu'au XVIe siècle. L'Espinoy donne son blason qui était : « d'or, à la fasce de gueules, accompagnée en chef de trois trèfles de sinople. » Ces armes ont été modifiées telles qu'on les voit décrites ci-dessus, par les diplômes modernes de Guillaume Ier en 1820 et 1830, de Guillaume II en 1844 et de Léopold Ier en 1847.

A cette même souche appartenaient, au témoignage de Smallegange, Alexandre de Munck, électeur et directeur de la Compagnie des Indes orientales, et son fils Alexandre, seigneur d'Oostersoubbourg, bourgmestre de la ville de Middelbourg en Zélande, de 1677 à 1685.

Les éléments nous font défaut pour donner une généalogie complète de cette noble maison depuis son établissement à Gand, et nous devons nous borner à la branche waesienne dont la filia-

tion suivie, dressée sur preuves authentiques, remonte aux premières années du XVII[e] siècle. Cette branche est du reste la seule qui existe encore.

I. JEAN DE MUNCK, I[er] du nom, épousa Marie Sanders, dont un fils, Jean II, qui suit, II.

II. JEAN DE MUNCK, II[e] du nom, né vers 1615, mort à Saint Gilles Waes, le 1[er] mai 1695, âgé d'environ quatre vingts ans, épousa Catherine Rotthier, née à Saint Gilles, le 19 août 1620, morte à Saint Gilles, le 3 février 1668, dont deux fils, savoir :

A. Jean III, qui suit, III.
B. Pierre DE MUNCK, épousa Marie Anne Nys, fille de Michel et d'Anne Mariman, née le 17 novembre 1691, morte à l'âge de quatre vingt neuf ans, et inhumée près de son mari, avec épitaphe, dans l'église de Saint Gilles, dont deux enfants, entre autres :

Gilles DE MUNCK, fils aîné, né à Saint Gilles, le 11 octobre 1716, mort le 17 septembre 1790, échevin et maître des pauvres, à Saint Gilles.

III. JEAN DE MUNCK, III[e] du nom, procureur de Saint Gilles Waes, y habitait, comme son père, un vieux manoir avec tour et jardin appelé *het Torenhuys*. Cette maison de campagne, restée dans la famille jusqu'en 1820, a été depuis transformée en une brasserie, et le nouveau propriétaire, craignant un accident, a démoli la tour monumentale qui l'ornait. Né à Saint Gilles, le 13 mai 1657, mort le 6 août 1715, il épousa Anne d'Hooghe, fille de Josse et de Catherine van Goethem, née le 15 juillet 1666, morte le 15 février 1746, et inhumée près de son mari, avec épitaphe, dans l'église de Saint Gilles, dont six enfants, savoir :

A. Marie Catherine, baptisée, le 2 mars 1691, morte le 25 juillet 1760, épousa, le 24 octobre 1725, Gilles van Onghena, fils de Jean et de Joséphine Meul, né le 16 septembre 1692, mort le 5 janvier 1766, dont postérité.

B. Guillaume, qui suit, IV, après son frère Jean Pierre.

C. Jean Pierre, qui suit, IV.

D. François DE MUNCK, curé de Loenhout, mort au refuge de l'abbaye de Saint Bernard, Anvers, le 5 novembre 1769, à l'âge de soixante treize ans, religieux pendant cinquante et un ans, prêtre pendant quarante huit ans.

E. Gilles Charles DE MUNCK, mort à Gand, le 12 octobre 1747, procureur au conseil de Flandre, épousa, à Gand, Marie Claire Meyer, dont un fils :

Jean Charles DE MUNCK, greffier héréditaire de l'abbaye de Saint Bavon, à Gand, mort sans alliance, à Gand, en 1792.

F. Augustin Bernard DE MUNCK, mort à Anvers, au couvent des Dominicains, le 4 septembre 1749, à l'âge de quarante neuf ans, religieux dominicain pendant vingt huit ans, prêtre pendant vingt cinq ans.

IV. JEAN PIERRE DE MUNCK, mort le 22 juin 1765, à l'âge de soixante et onze ans, succéda, en 1761, à Ignace Jean van Goethem comme bailli de Zaelighem et de Meirdonck. Il épousa, à l'église de Saint Bavon à Gand, le 12 janvier 1743, Angeline Georgine Ghyselen, née à Vlasdloo, près de Dixmude, le 28 juillet 1724, morte à Saint Gilles, le 2 février 1806, fille de Jean Baptiste et d'Angeline Finguet, dont cinq enfants, savoir :

A. Marie Thérèse, née à Saint Gilles, le 13 octobre 1747, morte à Saint Gilles, le 4 février 1818, sans alliance.

B. Isabelle Constance, née le 8 août 1751, morte à Saint Nicolas, Waes, le 10 mai 1818, sans alliance.

C. Angeline Georgine, née le 12 novembre 1753, épousa Augustin van Wilberghe, mort à Saint Nicolas, le 5 février 1816, dont postérité.

D. Augustin Bernard, qui suit, V.

E. Sophie Caroline Constance, née le 2 octobre 1762, morte à Saint Nicolas, le 7 mai 1835, sans alliance.

V. AUGUSTIN BERNARD DE MUNCK, mayeur héréditaire, puis notaire à Saint Nicolas, baptisé à Saint Gilles, le 20 décembre

1759, mort à Saint Nicolas, le 29 mai 1826, épousa, à Saint Nicolas, le 19 mai 1789, Jeanne Catherine van Goethem, fille de Pierre Dominique et d'Agathe Philippine Maes, née à Saint Nicolas, le 23 août 1763, morte à Saint Nicolas, le 25 mars 1858, à l'âge de quatre vingt quatorze ans, dont dix enfants, tous nés à Saint Nicolas, savoir :

A. Charles Eugène de Munck, major au service des Pays Bas, né le 1er septembre 1790, mort à Amsterdam, le 27 février 1855, sans alliance.

B. Louis Jean Philippe de Munck, docteur en médecine, né le 24 août 1791, mort à Saint Nicolas, le 1er avril 1822, sans alliance.

C. Adélaïde Marie Joséphine, née le 20 novembre 1792, morte le 1er juillet 1854, sans alliance.

D. Edouard François Constantin de Munck, notaire après démission de son père, né le 3 juillet 1794, mort à Saint Nicolas, le 25 août 1835, sans alliance.

E. Jean François Constantin de Munck, prêtre, né le 20 décembre 1795, d'abord vicaire à Saint Bavon, à Gand, puis à Nieukerken, Waes, puis à Saint Nicolas, à Gand, ensuite curé à Oultre près Ninove, puis curé à Sinay, Waes, de 1848 à 1865, époque de sa retraite.

F. Thérèse Marie Ghislaine, née le 14 mars 1797, morte le 18 septembre 1810, sans alliance.

G. Fidèle Amand Pierre Ghislain de Munck, né le 19 juillet 1798, mort sans alliance, le 6 novembre 1834.

H. Louise Caroline Ghislaine, née le 26 août 1800.

I. Henriette Jeanne Ghislaine, née le 16 décembre 1802, morte le 12 novembre 1811.

J. Eugénie Ghislaine, née le 13 décembre 1805, épousa, à Saint Nicolas, le 4 février 1843, Théodore Michiels, né à Gand, le 5 avril 1805, fils de Pierre Jean, né à Termonde, et d'Apollonie van Maldeghem, née à Bellem, sans enfants.

IV. Guillaume de Munck, procureur héréditaire de Saint Gilles Waes, mort à Saint Gilles, le 18 avril 1773, à l'âge de

quatre vingts ans, épousa Jeanne Marie Pierssene *aliàs* Pierssens, fille de Jean, morte le 18 décembre 1772, à l'âge de soixante dix ans, inhumée près de son mari, avec épitaphe, au milieu de l'église de Saint Gilles, sous une grande pierre bleue, dont quatre enfants, savoir :

A. Marie Cornélie, baptisée à Saint Gilles, le 17 août 1733, morte le 28 décembre 1794, sans alliance.

B. Ives Jean, qui suit, V.

C. Caroline Constance, baptisée à Saint Gilles, le 1er juillet 1738, morte le 8 janvier 1806, sans alliance.

D. Anne Thérèse, morte le 12 décembre 1769, sans alliance.

V. IVES JEAN DE MUNCK, licencié ès lois, avocat au conseil de Flandre, puis haut échevin du pays de Waes par lettres patentes du 3 juillet 1763, né à Saint Gilles, le 31 août 1737, baptisé le lendemain, 1er septembre, mort à Saint Nicolas, le 26 janvier 1815, inhumé avec sa femme et épitaphe sous le Calvaire du grand cimetière de cette ville qu'ils avaient aidé à ériger, épousa, à Beveren Waes, le 2 août 1775, Marie Isabelle Joséphine Wouters de Termeghem, née à Beveren, le 24 juin 1753, morte à Saint Nicolas, le 29 juin 1833, âgée de quatre vingts ans, fille de Chrétien Norbert Wouters, seigneur de Termeghem, originaire d'Anvers, et de Isabelle Claire Baert. Ils firent de grandes largesses aux églises de Saint Gilles et de Saint Nicolas, et eurent quatre enfants, savoir :

A. Joseph Chrétien Norbert, qui suit, VI, après son frère François Bernard.

B. Marie Isabelle Claire, née à Saint Nicolas, le 13 juillet 1782, morte à Saint Nicolas, le 27 décembre 1801, sans alliance.

C. Caroline Constance, dite Charlotte, née à Saint Nicolas, le 29 septembre 1786, morte à son château de Ter Saxen, à Beveren, le 16 septembre 1835, épousa, à Saint Nicolas, le 13 octobre 1807, Antoine Jean Baptiste Ghislain Versmessen, né à Saint Nicolas, au château de

Walbourg, le 11 janvier 1777, mort à Saint Nicolas, le 6 juin 1837, et inhumé, avec épitaphe, au grand cimetière, fils de Jean Baptiste Ghislain et de Marie Thérèse Joséphine van Goethem. De ce mariage vinrent six enfants, tous nés à Saint Nicolas :

a. Marie Thérèse Ghislaine, née le 29 octobre 1808, morte sans alliance, le 11 octobre 1850.

b. Jean Baptiste Marie Ghislain VERSMESSEN, né le 9 novembre 1809, ancien lieutenant aux chasseurs à cheval, épousa, à Beveren, le 24 juin 1850, Adélaïde Thérèse Victoire Marie, baronne de Ciamberlani, fille du baron Ciamberlani Stafford, dont il n'eut pas d'enfants.

c. Joseph Marie Ghislain VERSMESSEN, né le 9 février 1811, docteur en droit, habite son château de Ter Saxen, à Beveren.

d. Charles Hubert Marie Ghislain VERSMESSEN, né le 3 janvier 1812, mort à Saint Nicolas, le 5 janvier 1865.

e. François Marie Ghislain VERSMESSEN, né le 5 février 1813, épousa, à Séviscourt, Luxembourg, le 25 mai 1858, Marie van der Belen, fille de madame van der Belen, née de Clippele d'Olm, femme en secondes noces de Théophile Sarens, dont postérité.

f. Sophie Colette Ghislaine, née le 21 décembre 1818, morte à Saint Nicolas, le 18 février 1857, où l'on voit son blason funèbre à l'église primaire.

D. François Bernard, qui suit, VI.

VI. FRANÇOIS BERNARD DE MUNCK, sénateur de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold, bourgmestre de la ville de Saint Nicolas pendant vingt trois ans, garde d'honneur de Napoléon Ier, major commandant de la schuttery, puis de la garde civique de Saint-Nicolas, conseiller provincial, président du 9e comice agricole de la Flandre orientale, etc., etc., eut l'honneur de donner l'hospitalité pendant quatre jours, en son château à Saint Nicolas, à Sa Majesté le roi des Belges, au mois de mai 1833, époque où ce souverain, après son avénement au trône, alla faire l'inspection des forts de la rive gauche de l'Escaut.

François Bernard de Munck, né à Saint Nicolas, le 29 octobre 1794, fut admis dans la noblesse du royaume des Pays Bas par diplôme du roi Guillaume Ier, du 25 septembre 1820, mourut à Saint Nicolas, sa ville natale, entouré de regrets universels, le

20 juin 1855, et fut inhumé, avec épitaphe, au grand cimetière. Son blason est à l'église primaire. Il avait épousé, à Saint Nicolas, le 15 novembre 1820, Marie Adélaïde Ghislaine, vicomtesse de Moerman et d'Harlebeke, née à Saint Nicolas, le 8 mai 1799, fille de Mathieu Joseph Robert Ghislain, vicomte de Moerman et d'Harlebeke, seigneur de Ledeghem, Voorhout, etc., etc., grand bailli du pays de Waes et député aux États de Flandre, et d'Isabelle Marie Ghislaine de Waepenaert, dame des Clefs et de Bleyenberg, dont naquirent, à Saint Nicolas, cinq enfants, savoir :

A. Stéphanie Marie Ghislaine, née le 12 septembre 1824, morte sans alliance, à Saint Nicolas, le 18 décembre 1856, et inhumée au grand cimetière, avec épitaphe. Son blason est à l'église primaire.

B. Auguste Joseph Marie Ghislain DE MUNCK, né le 11 mai 1826, mort le 3 août 1826.

C. Auguste Joseph Marie Ghislain DE MUNCK, second fils, né le 18 septembre 1827, mort le 3 avril 1829.

D. Emma Marie Louise Ghislaine, née le 30 janvier 1830, épousa, à Saint Nicolas, le 6 mai 1857, Amédée Jean Victor Marie, chevalier héréditaire de Schoutheete de Tervarent, chef de nom et d'armes de sa famille, membre du conseil provincial de la Flandre orientale et du conseil communal de Saint Nicolas, gradué en lettres, auteur de plusieurs ouvrages, l'un des fondateurs du Cercle archéologique du pays de Waes, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., né au château de West Veld sur Costacker, près de Gand, le 12 mai 1835, fils de Pierre Louis Emmanuel, chevalier héréditaire de Schoutheete de Tervarent, né à Termonde, et de Charlotte Antoinette Joséphine, baronne de Villers d'Olgrand, native de Bruxelles. De ce mariage sont nés, à Saint Nicolas, six enfants :

a. Léon Werner Pierre Romain Joseph Marie Ghislain, CHEVALIER DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT, né le 29 août 1858.

b. Chrétien Charles Arnold Joseph Marie Ghislain, CHEVALIER DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT, né le 17 mars 1860, mort le 20 mars 1860.

c. Maria Charlotte Cornélie Colette Joséphine Ghislaine, née le 14 août 1862.

d. Alix Marie Antoinette Joséphine Colette Ghislaine, née le 20 septembre 1863.

e. Fernand Evelin Léon François Joseph Marie Ghislain, CHEVALIER DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT, né le 28 mai 1865.

f. Romain François Ludovic Joseph Marie Ghislain, CHEVALIER DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT, né le 23 juin 1866.

E. Alfred Constant Marie Ghislain DE MUNCK, né le 18 novembre 1835, mort à Saint Nicolas, le 30 janvier 1852, dernier hoir mâle de ce rameau.

VI. JOSEPH CHRÉTIEN NORBERT DE MUNCK, agrégé à la noblesse des Pays Bas par arrêté donné à Leeuwarden, le 24 juillet 1830, par le roi Guillaume Ier, arrêté dont les circonstances du temps ne permirent pas l'exécution, reçu ensuite dans la noblesse de la Néerlande par diplôme confirmatif du roi Guillaume II, du 2 juillet 1844, et enfin dans celle de Belgique par lettres patentes du roi Léopold Ier, du 12 novembre 1847, né à Saint Gilles Waes, le 22 août 1778, mort à Bruxelles, le 2 août 1856, et inhumé à Laeken, avec épitaphe, épousa, à Bruxelles, le 12 avril 1809, Marie Anne Françoise van Doorslaer de Ten Ryën, née à Bruxelles, le 26 décembre 1786, fille de Jean François van Doorslaer, seigneur de Ten Ryën et de Ponterave, écoutète héréditaire de Waesmunster et d'Elverzeele, conseiller au conseil souverain de Brabant par lettres patentes de Marie Thérèse en date du 22 mars 1779, et de Élise Marie Cornélie Lonck, dernière descendante d'une ancienne famille noble de Zélande.

Victime de la révolution de 1830 dans les honneurs nobiliaires qui lui furent accordés à cette époque par Guillaume Ier des Pays Bas, Joseph de Munck le fut également dans ses intérêts, car son hôtel, sis au boulevard du Jardin Botanique à Bruxelles, fut incendié pendant les journées de septembre.

Joseph de Munck, par les mercèdes de 1830 et de 1844, possédait, comme son frère François Bernard, « *deux sauvages armés de massues*, » comme tenants de ses armes ; cependant les

lettres patentes du roi des Belges en 1847, par négligence sans doute, ne font pas mention de cet ornement. Ses descendants possèdent donc légalement des tenants à leurs armes en Hollande et en sont dépourvus en Belgique.

Du mariage de Joseph de Munck sont nés sept enfants, savoir :

A. Marie Élisabeth Françoise, née à Bruxelles, le 28 juin 1812, épousa, à Bruxelles, le 16 janvier 1834, Jules Adalbert Jean Baptiste Joseph de Cocquéau des Mottes, né à Mons, Hainaut, le 5 octobre 1811, fils d'Alexandre Robert Joseph Marie et de Catherine Joséphine Mesnage de Carnin, dont deux enfants :

a. Julia Philomène Marie Ghislaine, née à Mons, le 4 novembre 1837, morte à Mons, le 11 février 1842.

b. I[illegible]e Catherine Josèphe Ghislaine, née à Mons, le 28 avril 1841.

B. Mélanie Marie Françoise Ghislaine, née à Bruxelles, le 19 août 1814, morte à Waesmunster, au château de Ten Ryën, le 17 juillet 1829.

C. François Joseph Charles Ghislain DE MUNCK, né à Bruxelles, le 19 mars 1817, mort à Saint Gilles, Waes, le 9 mars 1819.

D. Jeanne Françoise Ghislaine, née à Saint Gilles, le 22 mars 1819, épousa, à Bruxelles, le 20 mai 1840, Emmanuel Joseph de Cocquéau des Mottes, né à Mons, le 16 novembre 1813, frère de Jules, ci-dessus, dont trois enfants :

a. Adalbert Alexandre Marie Ghislain DE COCQUÉAU DES MOTTES, né à Saint Josse Ten Noode, le 18 juillet 1843, prêtre au couvent des jésuites, à Tronchiennes, près de Gand.

b. Émile Pierre Joseph Ghislain DE COCQUÉAU DES MOTTES, né à Saint Josse Ten Noode, le 18 janvier 1846.

c. Odile Julie Marie Ghislaine, née à Saint Josse Ten Noode, le 24 septembre 1852, morte à Saint Josse Ten Noode, le 26 novembre 1862.

E. Caroline Françoise Ghislaine, dite Charlotte, née à Bruxelles, le 29 juin 1820, religieuse à l'abbaye de Roosemberg, à Waesmunster.

F. Chrétien Marie François Ghislain DE MUNCK, chef actuel du nom et des armes, né à Bruxelles, le 4 octobre 1823.

G. Adolphe Jean Marie François, dit Alphonse, qui suit, VII.

VII. Adolphe, dit Alphonse, Jean Marie François de Munck, né à Bruxelles, le 8 juillet 1826, épousa, le 17 octobre 1849, à Bon Vouloir, à Havré, près de Mons, Odile Catherine Ghislaine Joséphine Cordier de Roucourt, fille d'Ignace Constant Charles Michel, chevalier Cordier de Roucourt, et de Marie Anne Charlotte d'Arras de Naghin, dont quatre enfants, savoir :

A. Marie Charlotte Joséphine, née à Bon-Vouloir, Havré, le 11 septembre 1850, morte à Schaerbeek, le 17 février 1864.

B. Gabrielle Charlotte Marie Ghislaine, née à Mons, le 28 janvier 1852.

C. Maurice Jules Aimé Joseph de Munck, né à Schaerbeek, le 9 mars 1854.

D. Émile Emmanuel Joseph Ghislain de Munck, né à Ixelles lez Bruxelles, quartier Léopold, le 28 janvier 1861.

MURAT.

Losangé : d'or et d'azur.

Cette maison, originaire d'Auvergne, d'ancienne chevalerie, proprement dite de Murat de Cros, a porté alternativement les noms de Cros, de Murat et de Vernines, à cause de la possession très ancienne de ces terres, toutes situées dans le voisinage du Mont Dore.

Murat qui, dans l'idiome auvergnat, signifie muré, fortifié, est le nom d'un grand nombre de châteaux des provinces du centre et du midi. On en compte sept en Auvergne, dont la plupart ont donné leur nom à des familles nobles très anciennes et dont quelques unes furent très marquantes. L'historien Audigier les fait toutes descendre des vicomtes de Murat, mais cette opinion est isolée, les différentes maisons de Murat, en Auvergne, n'ont aucun rapport entre elles, ce sont autant de races différentes dont l'origine est inconnue ; elles doivent leur dénomination à cette circonstance identique que, dans les temps reculés, où les noms n'étaient pas encore héréditaires dans les familles, elles ont eu pour berceau des châteaux forts, des *murat*, d'après l'idiome du pays.

C'est ainsi que les nobiliaires d'Auvergne désignent cinq maisons distinctes du même nom : vicomtes de Murat, Murat de

Cros, Murat de Rochemaure, Murat l'Agasse (la pie), Murat de Saint Genest.

La maison qui nous occupe a possédé autrefois les seigneuries de Cros, de Murat le Quaire, de Vernines, de Lugarde, d'Alagnac, de Bunsac, d'Enval, de Saint Ebles, etc.

Déjà florissante au XIIe siècle, elle s'est divisée en trois branches, l'aînée, dite d'Auvergne; la seconde, dite de Belgique; la troisième, dite de Touraine. La branche aînée est éteinte.

I. GUY DE CROS, chevalier, mort après 1170, eut plusieurs enfants, entre autres quatre, qui suivent, savoir :

A. Aymar ou Adhémar DE CROS, chevalier, co seigneur de Chamalières.

Sa descendance, qui conserva le nom de Cros, s'est éteinte après 1450, par la branche de Murat Vernines.

B. Pierre Ier, qui suit, II.

C. Guy DE CROS, doyen de l'église de Clermont en 1213.

D. Geraud DE CROS, dit de Murat, mort à Rome, le 7 juillet 1218, archidiacre de Clermont, archevêque de Bourges en 1208.

II. PIERRE DE MURAT, Ier du nom, co seigneur de Murat le Quaire, mort avant le mois d'octobre 1218, qui partagea avec ses frères, le 13 juillet 1213, eut quatre enfants, mentionnés dans les papiers de famille, savoir :

A. Aymar DE MURAT.
B. Pierre II, qui suit, III.
C. Geraud DE MURAT.
D. Guillaume DE MURAT.

III. PIERRE DE MURAT, IIe du nom, seigneur de Murat le Quaire et de Vernines, mentionné dans les actes de 1244, 1245, 1247, qui transigea avec Aymar, son frère aîné, pour la succession de leur père et de leur oncle, archevêque de Bourges, au mois d'octobre 1218, eut un fils, Guy, Ier, qui suit, IV.

IV. Guy de VerninES, Ier du nom, chevalier, seigneur de Vernines, mort vers 1308, acquit, conjointement avec son père, en 1245, la terre d'Orcival, de Robert, comte de Clermont, sous réserve de l'hommage, fut présent au partage intervenu entre Béatrix et Ysselt d'Oliergues en 1275, ainsi qu'au testament de Bertrand de la Tour, chanoine de Clermont en 1280, et fit donation, entre vifs, de la terre d'Orcival et autres, à Geraud, son fils aîné, le vendredi de la Nativité, 1287.

Il épousa : 1° N. de Montaigu, fille de Pierre, sœur ou nièce de Guérin de Montaigu, grand maître de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem ; 2° Auzerine de Rochefort, fille de Geraud.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Geraud Ier, qui suit, V.

B. Guillaume de Murat, comte de Brioude en 1287, doyen de Chamalières en 1303.

C. Adhémar de Murat, damoiséau, seigneur de Fontsalin, cité dans plusieurs actes de famille des années 1298, 1308, 1311, testa en faveur de Roger, son frère consanguin, chanoine de Chamalières, le mardi avant la fête de Saint Antoine en 1314.

Il eut du second lit un fils, savoir :

D. Roger de Murat, seigneur de Fontsalin, après son frère, chantre de l'église de Clermont, chanoine de Chamalières, obtint, à l'âge de quarante huit ans, de l'official de Clermont, en 1325, des lettres qui lui permettaient de vivre dans le monde et de n'être soumis à aucune règle, parce qu'il avait pris l'habit religieux à l'âge de douze ans et qu'il en était sorti avant d'avoir pris profession. Il épousa, le dimanche après la Conversion de Saint Paul en 1331, Agnès de Tinières, fille d'Albert, chevalier, dont il n'eut pas d'enfants. Il testa en faveur de Geraud, son frère aîné.

V. Geraud de Murat, Ier du nom, seigneur de Vernines, d'Allagnat, Fontsalin, Châteauneuf, mort avant le 11 juin 1308,

présent au testament de Bertrand de la Tour, fils de Bernard VI, en 1285, reçut, en 1287, la donation que lui fit Guy, son père, transmit ses droits à Guillaume de Murat, chanoine de Brioude, son frère, se rendit caution de Robert Dauphin, comte de Clermont, pour la dot qu'il avait promise à Mathilde, sa sœur, lors de son mariage avec Guillaume de Comptour d'Apchon, le lundi après Saint Barnabé, 1288, fut présent, avec Guillaume, comte de Murat, et autres, au mariage de Bernard, sire de la Tour, avec Béatrix de Rodez, en 1295, ainsi qu'à divers autres actes de la maison de la Tour, en 1298, 1299, 1301, 1307, et reçut une donation de Pierre de Montaigu, son cousin, le jeudi après l'Assomption de l'an 1298.

Il épousa, en 1288, Eléonore de Bréon, qui testa, en 1302, et dont il eut huit enfants, savoir :

A. Guy II, qui suit, VI.

B. Pierre DE MURAT, vivant en 1303, mort après 1345, chanoine de Brioude en 1323.

C. Guillaume DE MURAT, chanoine de Brioude, avec son frère.

D. Geraud DE MURAT, IIe du nom, mentionné dans des actes de famille en 1303, 1308, 1311.

E. Robert DE MURAT, religieux à Saint Dizier en 1315, mentionné dans les actes de famille de 1303, 1308, 1311.

F. Béatrix, épousa, en 1303, Armand Daucher ou Decher.

G. Marguerite, épousa, selon les uns, Pierre Bompard de Lastic, et, selon les autres, Hugues de Langeac.

H. Édine, vivant en 1303.

VI. GUY ou GUYOT DE MURAT, IIe du nom, mentionné avec ses frères et sœurs, soutint avec eux un grand procès contre Adhémar et Roger de Murat, leurs oncles, au sujet de la succession de Guillaume de Murat, doyen de Chamalières, procès terminé par une sentence arbitrale de Robert, comte d'Auvergne et de Boulogne, du jeudi après la fête de tous les Saints, en 1311. Guy de Murat

fut nommé, avec d'autres, procureur de Bertrand de la Tour, seigneur d'Oliergues qui, malade à Paris, ne pouvait se trouver à Riom, où il était appelé en combat singulier, le 5 octobre 1328, par Jean de Dreux, sire de Montpensier.

Il épousa, le mardi avant la fête de Saint Pierre ès Liens, en 1308, Béatrix de Saint Floret, morte avant le 22 mai 1342, fille de Robert, chevalier, dont cinq enfants, savoir :

A. Geraud III, qui suit, VII.

B. Guy DE MURAT, IIIe du nom, nommé dans la cession faite par Jeanne de Murat, le 22 mai 1342.

C. Pierre DE MURAT, doyen de Bourges en 1347, vicaire général de Bertrand de la Tour, évêque du Puy, au nom duquel il transigea avec le roi, le 27 février 1371.

D. Adhémar DE MURAT, prieur de Soulliac et de Luzillac, nommé dans le partage que firent entre eux ses neveux, enfants de Geraud, le 1er juin 1366, reçut, le 13 juillet 1378, de Richarde d'Estaing, sa belle sœur, conjointement avec Geraud de Murat, son neveu, procuration pour toucher une somme de cent cinquante florins d'or, que lui avait léguée le cardinal d'Estaing, son frère.

E. Jeanne, accordée, le 2 juin 1342, à Aldouin Blanc, seigneur de Sauzet, en Limousin, avait, le 22 mai 1342, fait donation de tous ses biens à son père et à ses frères, sous réserve de quatorze cents livres qui devaient lui être payées en différents termes.

VII. GERAUD DE MURAT, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Vernines, Lagarde, Fontsalin, Allagnac, Ségur, Talende, Orcival, mort vers 1366, émancipé par Guy, son père, le mardi après la fête de Saint Hilaire, en 1345, reçut, en 1357, la foi hommage d'Amblard de Murol pour des cens et rentes que celui-ci possédait dans la seigneurie d'Orcival. Il épousa, par contrat du 9 février 1345, Richarde d'Estaing, fille de Guillaume III, baron d'Estaing et d'Ermengarde de Peyre, sœur de Pierre d'Estaing, cardinal évêque d'Ostie, dont six enfants, savoir :

A. Guy III, qui suit, VIII.

B. Pierre de Murat, clerc, mentionné dans les partages de 1366 et 1394, doyen de Bourges et vicaire général de Clermont en 1377.

C. Adhémar de Murat, prieur de Saint Martin des Faux, au diocèse de Rodez, mentionné dans les actes de partage de 1366 et 1394, fit cession de ses droits héréditaires à Jean de Murat, son neveu, le 1er juin 1391, moyennant la somme de trois mille deux cents livres.

D. Geraud IV, qui suit, VIII, après son frère Guy.

E. Ermengarde, épousa, par contrat du jeudi, jour de la fête de Sainte Catherine en 1367, noble homme Hebrard de Chalemen, damoiseau, seigneur de Chassignolles.

F. Béatrix, épousa Milles de Pourprières, en Beaujolais, dont une fille :

Jeanne de Pourprières, héritière de Vernines et de Lugarde, par donation d'Alix de Murat, sa cousine germaine, épousa Guillaume d'Estaing, conseiller et chambellan du roi Charles VII, sénéchal de Rouergue, bailli de Nîmes.

VIII. Guy de Murat, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Vernines, Lugarde, Orcival, Talende, Fontsalin, partagea, avec ses frères, le 1er juin 1366, assista au mariage de sa sœur, Ermengarde, le 25 novembre 1367, transigea avec Geraud de Murat, son frère, le 18 août 1394, et reçut quittance, en 1406, de Guillaume Blanc, seigneur de Sauzet, pour une partie de la dot de Jeanne de Murat, sa tante. Il épousa, le 20 juillet 1366, Marie de Puydeval, fille de Guy, du diocèse de Tulle, et d'Alix de la Jugie, nièce du pape Clément VI, dont deux enfants, savoir :

A. Jean de Murat, seigneur de Vernines, mort sans enfants, laissant tous ses biens à Alix, sa sœur, accepta la cession que lui fit Adhémar de Murat, son oncle, prieur de Saint Martin des Faux, de tous ses droits héréditaires, moyennant la somme de trois mille deux cents livres, par acte daté de Villeneuve lez Avignon, le 1er juin 1394. Il épousa Éléonore de Montmorin.

B. Alix, épousa, le jeudi avant la fête de Saint Antoine en 1398, Allyre du Mezet, damoiseau, seigneur de Dalet, qui lui donna quittance

de dot, le 20 novembre 1406, veuve en 1420, morte sans enfants; elle fit donation de tous ses biens à Jeanne de Pourprières, sa cousine, qui épousa Guillaume d'Estaing.

VIII. Geraud de Murat, IVe du nom, chevalier, seigneur de Ségur, d'Allagnat, de Talende, d'Orcival, mort avant le 11 mars 1449, partagea, avec ses frères, le 1er juin 1366, fondé de pouvoirs, conjointement avec Adhémar de Murat, son oncle, prieur de Luzillat, pour recevoir, au nom de Richarde, sa mère, la somme de cent cinquante florins, montant du legs fait à Richarde par le cardinal d'Estaing, reçut de sa mère, le 12 juin 1386, donation de la terre de Ségur, transigea avec Guy de Murat, seigneur de Vernines, son frère, au sujet de la succession paternelle et maternelle, le 18 août 1394, assista au mariage d'Alix de Murat, sa nièce, avec le seigneur de Dalet, en 1398, ainsi qu'à un acte du 13 novembre 1422.

Il eut deux fils, savoir :

A. Gilbert, qui suit, IX.
B. Jacques, qui suit, IX, après son frère Gilbert.

IX. Gilbert de Murat, seigneur d'Allagnat, de Ségur, de Hauteville, d'Orcival et de Venaux, transigea avec Jacques, son frère, sur la succession paternelle, le 11 mars 1449, obtint, de concert avec Jacques, son frère, le 16 octobre 1456, commission pour faire renouveler leurs terriers, autorisa, conjointement aussi avec son frère, le 7 novembre 1461, Guy de Puyrenaud, leur vassal à cause d'Orcival, à bâtir, au lieu de Villessebrou, un château ou forteresse, sous réserve de foi hommage, à condition qu'ils auraient le droit d'y faire déposer leurs prisonniers pris comme malfaiteurs, et transigea, le 2 octobre 1466, au

nom et comme mari de Miracle d'Hauteville, avec Antoine d'Espinchal, son beau fils.

Il épousa, avant le 15 juin 1454, Miracle ou Méraude d'Hauteville, veuve de Guillaume d'Espinchal, seigneur des Ternes, fille d'Astorg, chevalier du diocèse de Mende, dont deux enfants, savoir :

A. Jacques, qui suit, X.

B. Antoine de Murat, testa le 9 juillet 1483, donna l'usufruit de ses biens à Miracle d'Hauteville, sa mère, la nue propriété à Jacques, son frère, et voulut être inhumé dans l'église des Frères Mineurs, à Riom.

X. Jacques de Murat, dit de Vernines, chevalier, seigneur d'Allagnat, Orcival, Montmeire, Coussargues, Venaux, mort après 1514, héritier d'Antoine, son frère, le 9 juillet 1483, reçut, de divers vassaux, des actes de reconnaissances féodales, le 1er février et le 22 juin 1485, transigea, le 2 juin 1494, avec Gilbert de Murat, seigneur de Ségur, son cousin, fit un échange avec Gilbert d'Espinchal, le 4 février 1509, et fit, le 26 juillet 1528, donation de ses terres d'Allagnat, Montmeire, Venaux, Coussargues, sous réserve de l'usufruit pour lui et sa femme, à François de Murat, son cousin.

Il avait épousé, en 1485, Marie de Montaigu, fille de Guy II, seigneur de Montaigu, de Douaresse et de Saint Vincent, et de Jeanne de Langeac, dont il n'eut pas d'enfants.

IX. Jacques de Murat, seigneur de Ségur, vivant en 1463, épousa, en 1424, Pétronille de Mariaux ou de Mariol, dont deux enfants, savoir :

A. Gilbert, qui suit, X.

B. Marguerite, épousa Pierre de Vère, chevalier, seigneur de Brolat, suivant transaction du 8 mai 1507.

X. GILBERT DE MURAT, seigneur de Ségur et autres lieux, contracta, le 2 juin 1494, un acte avec Jacques de Murat, seigneur d'Allagnat, son cousin germain, accordant tous leurs biens au survivant de l'un d'eux, à condition que le mourant ne laisserait pas d'enfants mâles, donna procuration, le 21 janvier 1528, à Pierre de la Roche, seigneur de la Mothe Morgon, pour consentir en son nom au mariage de son fils.

Il avait épousé, en 1476, Marguerite de Fay, fille de Cliquet, seigneur de Peyraud, en Vivarais, dont un fils, François, qui suit, XI.

XI. FRANÇOIS DE MURAT, chevalier, seigneur de Ségur, mort après 1551, acheta, le 20 avril 1541, de Pierre de Montaigu, chevalier, seigneur de Saint Vincent, tous les droits et biens qu'il avait sur les terres de Venaux et de Coussargues; reçut de Jacques de Murat, seigneur d'Allagnat, son oncle à la mode de Bretagne, en considération de son mariage, donation des terres d'Allagnat, de Montmeire et de Coussargues, sous réserve de l'usufruit, tant pour lui que pour Marie de Montaigu, sa femme.

Il avait épousé, le 26 janvier 1528, Jeanne de Flaghac, fille aînée de Bertrand, chevalier, seigneur de Flaghac, de Bort, de Bontparent, et de Jeanne de Flaghac, sa parente, à laquelle fut constitué quatre mille trois cents livres de dot, et dont dix enfants savoir :

A. Guillaume, qui suit, XII.

B. Gilbert, qui suit, XII, après son frère Guillaume.

C. Amable, qui suit, XII, après ses frères Guillaume et Gilbert.

D. Jean DE MURAT, chevalier de Malte en 1555.

E. Austremoine DE MURAT, chevalier de Malte en 1567.

F. Gabrielle, épousa, le 23 avril 1551, Louis de Chastel, seigneur de Coudre, de Felletin et d'Yvernes. Son arrière petite fille, Marie Isabelle de Chastel de Coudre, épousa, en 1697, Joachim Pierre de Bernis, dont elle eut un fils, qui devint le célèbre cardinal de Bernis.

G. Marguerite, religieuse à l'abbaye de Beaumont.

H. Françoise, épousa, en 1559, Gilbert de Bort, seigneur de Pierrefitte.

I. Gabrielle, épousa, le 13 août 1560, Jacques de Doubet, seigneur de Cussac, fils de Jacques et de Françoise de Lavergne.

J. Françoise, sans alliance.

XII. Guillaume de Murat, chevalier, seigneur d'Allagnat, mort le 8 juillet 1572, épousa, par contrat du 3 juin 1551, Anne de Saintan, fille et héritière de Gilbert, seigneur du Coudray, en Bourbonnais, et d'Alixent de Neuville, dont une fille, savoir :

Marguerite, dame d'Allagnat, épousa, par contrat du 8 juillet 1572, jour de la mort de son père, Jean de la Tour, seigneur de Chavanon, fils d'Antoine Raymond, baron de Murat le Quaire, et de Marie de la Fayette.

XII. Gilbert de Murat, seigneur de Saint Ebles, donna quittance, conjointement avec Amable et Jean, ses frères, à Jean de la Tour, mari de Marguerite de Murat d'Allagnat, leur nièce, le 28 juin 1573, assista au mariage d'Amable de Murat, son frère, le 3 janvier 1579, fut présent, après la mort de celui-ci, à l'inventaire fait au château de Bunsac, le 28 août 1602. Il épousa Charlotte de Crestes, fille de François de Crestes, seigneur de Durbiac, et de Françoise de Gilbertez, dont un fils, Jean, qui suit, XIII.

XIII. Jean de Murat, seigneur de Saint Ebles, de Fargettes et de Villeneuve, suivant donation de Charlotte de Crestes, sa mère, en date du 5 août 1573, mort avant le 8 novembre 1622, reçut procuration de son père, le 19 avril 1602, pour assister au conseil de famille convoqué à l'effet d'élire un tuteur à ses cousins

Vincent et Guillaume, ci-dessous, épousa, le 9 février 1603, Jeanne de Lastic, sœur de Thibaut de Lastic, seigneur de Gabriac, fille cadette de Jean de Lastic, seigneur de Gabriac, et de Gabrielle d'Hérail, dont une fille unique, savoir :

Gabrielle, épousa, le 8 novembre 1622, après la mort de son père, Jean de Mottier de Champétières, seigneur de Vissac et de Saint Romain, branche cadette de la maison de Lafayette.

XII. Amable de Murat, seigneur de Bunsac, mort avant le 28 août 1602, obtint, en juillet 1580, des lettres de grâce, entérinées au parlement, le 31 août 1583, pour avoir tué, en se défendant, l'épée à la main, François de Codognat qui, avec Jean de Chaudeville, l'avait insulté et attaqué sur un chemin public de la Haute Auvergne, où il voyageait avec sa femme.

Il épousa, à Mauriac, par contrat du 3 janvier 1579, Jeanne de Balzac, fille mineure de Dorde de Balzac, seigneur de Bunsac et de Saint Paul, et d'Isabeau de Montal, dont trois enfants, savoir :

A. Vincent, qui suit, XIII.
B. Jean de Murat, chanoine de Brioude.
C. Guillaume de Murat, mort sans alliance.

XIII. Vincent de Murat, seigneur de Bunsac, mort *ab intestat*, le 15 juin 1637, donna procuration, le 21 décembre 1606, à Guillaume de Murat pour consentir la vente d'un pré à Jean de Rillac, baron de Saint Martin, chevalier de l'Ordre du Roi, acte qui fut consommé le 2 février 1607. Il obtint, au mois d'août 1607, des lettres de grâce pour avoir tué en duel Pierre d'Oreille, seigneur de Torsiat. Il épousa, par contrat du 2 mars 1620, Marguerite du Lac, fille de François du Lac, seigneur de Lissat et de

Renaud, et de Françoise de la Chassaigne, dont six enfants, savoir :

A. Henri, qui suit, XIV.

B. Jean DE MURAT, mort à l'armée.

C. François DE MURAT, mort à Bunsac, le 18 novembre 1664, cornette de chevau légers au régiment de Conty, par brevet du 27 février 1659.

D. Anne Françoise, religieuse à l'abbaye de Bénissons Dieu, en 1653.

E. Gabrielle, épousa, le 19 novembre 1664, Jacques de Vincentis, gentilhomme du Vivarais.

F. Gilberte, transigea, avec ses frères et sœurs, en 1664.

XIV. HENRI DE MURAT, seigneur de Bunsac et du Breuil, baron d'Anval, Benaud et Lissat, transigea, le 18 novembre 1664, avec Gabrielle et Gilberte, ses sœurs, obtint un brevet de maintenue de noblesse, le 24 novembre 1667, et testa, le 9 novembre 1693. Il épousa, par contrat du 16 septembre 1681, Madeleine d'Houël de Morainville, sœur de Louise, abbesse de Bénissons Dieu, fille de Charles d'Houël, baron de Morainville, en Normandie, dont six enfants, savoir :

A. Charles Louis, qui suit, XV.

B. Henri, fondateur de la deuxième branche.

C. Louise, épousa, le 7 octobre 1710, Sébastien de Varenas, seigneur de Mondasse.

D. Gillette, mineure, le 1er février 1710, épousa, en 1730, Charles Louis d'Oradour, seigneur de Sarlan.

E. Françoise, sans alliance.

F. Louise, morte en bas âge.

XV. CHARLES LOUIS DE MURAT, chevalier, seigneur baron d'Anval, de Lissac et de Benaud, épousa, par contrat du 30 août 1711, Marie de Chamboissier, fille de Pierre et de Jeanne Arnaud, dont quatre enfants, savoir :

MELDERT.

D'or : au chef d'hermines à trois pals de gueules. HEAUME : d'argent, grillé, colleté, liséré d'or, fourré de gueules. LAMBREQUINS : or et sable. CIMIER : un buste d'homme armorié.

Cette noble et chevaleresque maison est une des plus anciennes de la province et duché de Brabant, dont elle est originaire. Sa généalogie a été vérifiée et attestée à Bruxelles, le 12 mars 1718.

I. IWAIN DE MELDERT, seigneur de Raetshoven, Orsmael, Budingen, biens féodaux conservés longtemps dans sa race, cité par Christophore Butkens, *Trophées de Brabant*, page 342, vassal de Jean Ier, duc de Brabant, compté parmi les princes, barons et nobles vassaux de Brabant, combattit à la bataille de Woeringen, en 1288. Il scella de son sceau différents actes en 1283, 1292, 1296, 1363, 1366. Il épousa : 1° N..., fille de Wauthier Berthout de Malines et de Marie d'Auvergne; et 2° Catherine de Corswarem, fille d'Arnould, chevalier.

Il eut du premier lit un fils, Daniel Ier, qui suit, II.

II. DANIEL VAN MELDERT, Ier du nom, épousa Madeleine Bochout, dont un fils, Daniel II, qui suit, III.

III. DANIEL VAN MELDERT, IIe du nom, épousa Cornélie van Wyck, dont un fils, Guillaume Ier, qui suit, IV.

V. Henri Michel Albert de Mélotte, anobli par lettres patentes de l'empereur Charles VI, en date du 10 septembre 1735, seigneur de Vaulx, de Borset, d'Omal, né vers 1710, conseiller à la souveraine cour allodiale et perpétuelle de Liége, bourgmestre de la cité en 1755, épousa : 1° Barbe Louise de Stembert, fille de Jean François et de Barbe Detru ; et 2° Marie Catherine de Rolans, fille de Jean Philippe et de Marie Claire Ooms.

Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Georges Henri Joseph de Mélotte, seigneur d'Envoz, de Couthuin, de Marsinnes et de Surlemez, mort sans enfants, en 1794, conseiller de Son Altesse le prince évêque de Liége, dans sa chambre des finances et dans sa souveraine cour allodiale, bourgmestre de la cité, par élection de 1775, 1781, 1787, commissaire général du pays de Liége, en 1789, épousa Marie Jeanne Élisabeth de Fooz de Corbion, veuve d'Antoine de Closset, trésorier général et bourgmestre de Liége, en 1757, fille de Lambert Benoît et de Françoise de Macors.

B. N..., épousa N. de Trousset, échevin de la haute cour de justice de Liége, dont postérité.

Il eut du second lit deux enfants, savoir :

C. Catherine, épousa Denis de Nizet.

D. Gisbert Nicolas Henri, qui suit, VI.

VI. Gisbert Nicolas Henri de Mélotte, né en 1747, mort à Liége en 1803, conseiller de Son Altesse le prince évêque en sa souveraine cour allodiale, élu bourgmestre de Liége en 1786, émigré en 1792, rentré en Belgique en 1795, épousa, en 1773, Anne de Nizet, fille de Denis et de Jeanne Lambertine Wilkin, morte en 1829, à l'âge de quatre vingt quatre ans, dont six enfants, savoir :

A. Victoire, née en 1775, morte en 1848, épousa, en 1814, Nicolas Lebeau, commandeur de l'ordre pontifical de la Milice dorée.

B. Lambertine, née en 1776, morte sans alliance, en 1841.

A. Jean Baptiste de Murat, épousa Marie Madeleine de Varennes, dont il n'eut pas d'enfants.

B. Paul de Murat, chanoine et vicaire général de l'archevêché de Sens en 1753, aumônier de madame la Dauphine en 1754, député à l'assemblée du clergé, tenue à Paris en 1755, doyen du monastère de Mauriac, le 30 janvier 1757, conclaviste du cardinal de Luynes au conclave tenu à Rome en 1758, dans lequel le cardinal Charles Rezzonico fut élu pape et prit le nom de Clément XIII. Il fut aussi pourvu de l'abbaye d'Ambournay, diocèse de Lyon, en décembre 1765.

C. François, qui suit, XVI.

D. Madeleine, épousa, le 14 octobre 1746, François de Verdonnet, seigneur du lieu.

XVI. François de Murat, officier de dragons, blessé d'un coup de feu à la bataille de Plaisance, en 1746, décoré à cette occasion de la croix de Saint Louis, épousa, le 2 juin 1777, Josèphe Jeanne Antoinette de Tinseau, dont un fils unique, Geraud Antoine Hippolyte, qui suit, XVII.

XVII. Geraud Antoine Hippolyte, comte de Murat, né le 22 juin 1779, mort le 23 janvier 1854, au château d'Anval, en Auvergne, successivement sous préfet de Châtillon sur Seine, préfet de l'Aveyron, des Côtes du Nord et de la Seine Inférieure jusqu'en 1830; décoré, sous la restauration, de la croix de Commandeur de la Légion d'honneur, nommé par le roi Louis Philippe pair de France, par ordonnance du 25 décembre 1841, épousa, le 19 janvier 1799, Jeanne Mathurine de Mayet de la Vilatelle, née le 1er octobre 1782, morte le 19 septembre 1852, dont quatre enfants, deux morts en bas âge et deux qui suivent, savoir :

A. Mathurin Gustave comte de Murat, né le 1er décembre 1800, mort sans alliance, au château d'Anval, le 26 août 1845, chevalier de la Légion d'honneur, entra dans la carrière diplomatique en 1822, sous les

auspices du comte de Chateaubriand, qui l'envoya à Rome, résida successivement à Vienne et à Berlin, fut nommé chargé d'affaires à Copenhague, et plus tard à Rio Janeiro.

B. Antonine, dame, jusqu'en 1848, de Son Altesse Royale madame la duchesse de Nemours.

Deuxième branche.

XV. CHARLES HENRI DE MURAT, chevalier, seigneur de la Plagne, né le 30 novembre 1683, capitaine de dragons au régiment de Bellabre, épousa, par contrat du 25 mai 1711, Jacquette Fredot, fille de Vital, et de Jeanne Dessalles, dont cinq enfants, savoir :

A. Vital, qui suit, XVI.

B. Gilbert DE MURAT, né en 1716, mort sans alliance, capitaine de dragons au régiment de Marbœuf, chevalier de Saint Louis.

C. Henri DE MURAT, capitaine de dragons au régiment de Marbœuf, chevalier de Saint Louis, blessé à l'attaque du chemin couvert au siége d'Ypres, commandant, pour le roi, à Sommières, en Languedoc, en 1768, mort sans enfants mâles.

D. Vital DE MURAT, II[e] du nom, né le 17 août 1720, officier au régiment du Roi dragons, sans alliance.

E. Jean Baptiste, fondateur de la troisième branche.

XVI. VITAL DE MURAT, seigneur de la Plagne, de Lissac, né le 9 février 1712, mort au château de Montel, près de Clermont Ferrand, en Auvergne, le 29 mai 1782, cornette au régiment de Condé dragons, au service de France, 7 mars 1734, lieutenant au même régiment, le 20 novembre 1736, retiré du service le 1[er] avril 1743, épousa, le 14 novembre 1742, Louise Gabrielle Morin de la Neuville, née en 1713, morte au château de Montel le 20 janvier 1773, fille de François Philippe Morin, seigneur

de la Neuville, conseiller du roi de France, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Breteuil, et de Françoise Jeanne Angélique du Rosey, dont six enfants, savoir :

A. Philippe, qui suit, XVII.

B. Jean Baptiste DE MURAT, né en 1748, chanoine de la chapelle de Vic le Comte.

C. Marie Anne, épousa N., comte de Sereys de la Chassaigne.

D. Marie, née en 1746, religieuse à l'abbaye royale de Saint Antoine, à Paris, abbesse de l'abbaye de la Virginité, au Mans.

E. Marie Élisabeth, née en 1753, sans alliance.

F. Louise, née en 1755, épousa N., comte de Mascon.

XVII. PHILIPPE DE MURAT, né à Vic le Comte, le 22 octobre 1744, mort au château de Roulers, Flandre orientale, le 19 janvier 1806, officier supérieur au régiment de dragons de Boufflers, au service de France, du 1er février 1757 au mois de juillet 1792, chevalier de Saint Louis, épousa, le 11 janvier 1772, Marie Françoise Philippine de Cassina, comtesse de Wonsheim, née au château de Roulers, le 26 décembre 1757, morte au château de Roulers, le 28 octobre 1814, fille de Pierre Philippe François de Cassina, des comtes della Martesana, comte de Wonsheim, chevalier du Saint Empire, baron de la terre et du pays de Roulers, l'un des quatre bers de Flandre, l'un des cinq seigneurs bannerets du pays et comté d'Alost, seigneur de Schendelbeke, de Premelles, de Vieux Genappe, de Glablaès, d'Assche, et de Marie Louise Josèphe, baronne de Plotho, d'Ingelmunster et du Saint Empire, dont quatre enfants, savoir :

A. Vital Marie Ghislain DE MURAT, né à Vic le Comte, le 27 octobre 1773, mort le 26 juin 1818, entré au service autrichien en 1793, retraité, en 1801, comme lieutenant au régiment des dragons de Baillet Latour, épousa, en août 1815, Bonne Élisabeth Marie Ghislaine, baronne de Foulon, morte en 1825, dont une fille :

Mélanie Bonne Ghislaine, née le 5 juin 1816, épousa, le 2 juin 1851, son cousin germain Ernest Marie François Ghislain, comte de Murat, ci-dessous,

B. Geraud Paul, qui suit, XVIII.

C. Françoise Marie Ghislaine, née à Vic le Comte, le 2 décembre 1778, morte à Bruxelles, en 1850.

D. Joséphine Marie Ghislaine, née à Vic le Comte, le 10 février 1780, morte à Bruxelles, en 1850.

XVIII. GERAULD PAUL, COMTE DE MURAT, par lettres patentes de reconnaissance du titre de Sa Majesté le roi des Pays Bas, Guillaume Ier, en date du 14 avril 1816, né à Vic le Comte, le 1er novembre 1774, mort à Gand, le 19 octobre 1844, chevalier de l'ordre de Malte, reçu de minorité dans la langue d'Auvergne, le 25 juin 1778, servit pendant quelque temps dans l'armée de Condé et passa, le 1er mai 1793, au service d'Autriche, en qualité de cadet dans le régiment du comte de Baillet Latour, quitta le service autrichien avec le grade de capitaine, le 1er avril 1807, après avoir fait toutes les campagnes de cette époque, et reçut douze blessures, entra, le 12 mars 1818, au service des Pays Bas en qualité de capitaine commandant la maréchaussée royale, et quitta ce poste avec démission honorable en 1830, après avoir conduit sa compagnie en Hollande, décoré par le roi Guillaume, en 1843, de l'ordre du Lion Néerlandais. Il épousa, le 12 août 1807, sa cousine germaine, Marie Sophie Albertine Ghislaine de Lichtervelde, née à Gand, le 21 mars 1778, morte à Gand, le 18 mai 1858, fille de Charles Joseph François Xavier Hyacinthe, comte de Lichtervelde, baron de Heyne et de Herzelles, l'un des quatre bers de Flandre, seigneur d'Eecke, chambellan de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, et d'Albertine Théodose Josèphe Ghislaine de Cassina, comtesse de Wonsheim, dame de la Croix Étoilée, dont huit enfants, savoir :

A. Ernest Marie François Ghislain, qui suit, XIX.

B. Gabrielle Marie Albertine Ghislaine, née à Gand, le 3 mars 1811, morte au couvent de Jette Saint Pierre, près Bruxelles, le 26 avril 1849, religieuse du Sacré Cœur.

C. Théodore Charles Marie Ghislain, qui suit, XIX, après son frère Ernest Marie François Ghislain.

D. Vital Marie Ghislain DE MURAT, né à Gand, le 1er décembre 1813.

E. Charles Marie Ghislain DE MURAT, né à Gand, le 22 janvier 1815.

F. Henriette Françoise Marie Ghislaine, née à Gand, le 25 mai 1816.

G. Victor Marie Ghislain DE MURAT, né à Gand, le 25 mars 1818, mort à Gand, le 23 juillet 1819.

H. Hippolyte Marie Ghislain DE MURAT, né à Gand, le 14 octobre 1819.

XIX. ERNEST MARIE FRANÇOIS GHISLAIN, COMTE DE MURAT, né à Gand, le 1er janvier 1810, épousa, le 2 juin 1851, sa cousine germaine, Mélanie Bonne Ghislaine de Murat, née le 5 juin 1816.

XIX. THÉODORE CHARLES MARIE GHISLAIN DE MURAT, né à Gand, le 1er mars 1812, d'abord page du roi Guillaume Ier, entra au service de la Belgique le 20 septembre 1831, quitta honorablement l'armée, le 13 septembre 1849, avec le grade de capitaine commandant d'artillerie, épousa, à Anvers, le 14 mai 1846, Eulalie van Asten, fille d'Édouard et de Catherine Guyot, veuve avec une fille d'Alexandre Georges, comte de Baillet, dont deux enfants, savoir :

A. Géraldine Marie Josèphe.

B. Paul Ernest Marie DE MURAT.

Troisième branche.

XVI. JEAN BAPTISTE DE MURAT, né le 10 décembre 1724, capitaine dans les troupes coloniales à la Louisiane, épousa, à

la Nouvelle Orléans, le 26 octobre 1754, Charlotte Loquet de la Pomeraye, dont la postérité aujourd'hui établie en Touraine, compte plusieurs représentants, entre autres, le comte Jean, le comte Hippolyte, marié à mademoiselle Voyer d'Argenson, dont un fils, Adrien Murat, allié à mademoiselle d'Avessens. Ils habitent le château de Tourbuillière en Touraine.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

GÉNÉALOGIES.

ALLIANCES.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P







T

U

V

W

X

Y

Z

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Imprimerie Walder, rue Bonaparte, 44.



